

YEARBOOK

RAPPORT ÉCONOMIQUE

Congo 2023 - 2024

Ensemble, poursuivons la marche

INVESTIR

ÉCONOMIE

BANQUES & ASSURANCES

AGRICULTURE

BIODIVERSITÉ

TOURISME

HYDROCARBURES

HYDRAULIQUE

ECONOMIE NUMERIQUE

MINES

TRANSPORTS

SANTÉ



En partenariat avec l'Agence pour la Promotion des Investissements

LA SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE UNE RESPONSABILITÉ UNIVERSELLE

« Nous sommes engagés pour
la réduction de l'empreinte
carbone du secteur du
Numérique »

YEARBOOK

RAPPORT ÉCONOMIQUE

Congo 2023-2024

Ensemble, poursuivons la marche

La publication est éditée par



En partenariat avec l'API



LD MEDIA DEVELOPMENT

23, rue du Roule 75001 Paris

Tél. : (+ 33) 1 82 83 38 70

Fax : (+33) 1 82 83 38 71

E-mail : Info@ldmdev.fr

Directeur de la Publication :

Laurent Djaoui

Rédactrice en chef :

Marie Hourtoule

Secrétaire de rédaction :

Marie Maudou

Conseil éditorial :

MEDIADIPO Int.

Directeur artistique :

David Garino

Publicité :

Laurent Djaoui

Frédéric Tabet

Toufik Kouni

Agence pour la Promotion
des Investissements

(API - CONGO)

152, avenue Charles de Gaulle

Plateau ville. Brazzaville

Directrice générale :

Patricia Mongo

Directeur Etudes et Recherche :

Martin Galissan

Tél. : (+242) 06 668 18 86

https://apicongo.org

E-mail : apicongo.bzv@gmail.com

Imprimé par

PPA . èsPRINT

GRUPE



Le Congo

07 Interview de M. Anatole Collinet

Makosso, Premier Ministre, Chef du
Gouvernement

11 Données générales

12 Interview de M. Hugues

Ngouelondélé, Ministre de la Jeunesse
et des Sports, de l'Éducation Civique, de la
Formation Qualifiante et de l'Emploi

14 Macroéconomie

16 Au sein de la CEMAC, un corridor au
cœur de l'Afrique centrale

18 Interview de M. Isidore Ondoki,
Coordinateur national du PDAC

19 Le Plan National de Développement
(PND) 2022-2026

20 Interview de M. Hocine Benkhaled,
Directeur général adjoint de la BCI

21 Accroître la production du secteur privé

22 Interview de M. Ludovic Itoua, Directeur
général de la DGID

23 Une nouvelle impulsion pour les
partenariats publics-privés (PPP)

Investir

26 L'Agence pour la Promotion des
Investissements (API)

28 Interview de Mme Annick Patricia

Mongo, Conseillère spéciale du Premier
ministre, Directrice générale de l'API-
Congo

30 Un rendez-vous de référence : le Petit
déjeuner des investisseurs

32 Le Tropics Business Summit

34 Interview de M. Michel Djombo,
Président de Unicongo

35 S'implanter au Congo avec l'appui des
services de l'API

40 Interview de M. Fernand Gaboumba
Moukengué, Directeur général de LCB
Capital

41 Un virage stratégique dans les PPP

42 Interview de M. Jean-Marc Thystère

Tchicaya, Ministre des Zones économiques
spéciales et de la Diversification
économique

45 La construction de la Zone économique
spéciale (ZES) de Pointe-Noire

46 Interview de M. Nicéphore Antoine
Thomas Fylla Saint Eudes, Ministre du

Développement industriel et de la
Promotion du secteur privé

48 Le développement industriel

50 Le développement des TPE/PME et
TPI/PMI

52 Interview de Mme Delphine

Édith Emmanuel Adouki, Ministre de
l'Enseignement supérieur, de la Recherche
et l'innovation technologique

54 Ressources humaines et enseignement

56 Interview de M. le Professeur Ange
Antoine Abena, Président de l'Université
Denis Sassou Nguesso (UDSN)

57 Contacts utiles

Banques & Assurances

60 Portrait de M. Jean Baptiste Ondaye,
Ministre de l'Economie et des Finances

61 Le système bancaire et financier
congolais

64 Interview de M. Dieudonné Ndinga
Moukala, Directeur général des MUCODEC

65 Les Etablissements de microfinances

66 Interview de M. Mwandza Ibata,
Directeur général adjoint des AGC

67 Vers une expansion du marché de
l'assurance

70 Interview de M. Joël Ellah, Directeur
général des filiales NSIA au Congo

71 Le Congo, membre de la CIMA

Agriculture, élevage, pêche & agro-industries

74 Portrait de M. Paul Valentin Ngobo,
Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et
de la Pêche

75 Des atouts considérables en matière
d'agriculture

77 Les Zones agricoles protégées

80 Les secteurs agropastoral et

halieutique

81 Interview croisé de Mme Nasrine
Mabonzo, M. Hugues-Henry Ngouelondele,
M. Gilles Latran Ngabangui, Co-fondateurs
de AGER Aliment

82 La pêche et l'aquaculture, deux
domaines porteurs

86 L'agro-industrie, un des piliers du
PND 2022-2026

Biodiversité & développement durable

**90 Interview de Mme Arlette Soudan-
Nonault**, Ministre de l'Environnement,
du Développement Durable et du Bassin
du Congo

93 Un vrai projet gouvernemental

95 Le Fonds bleu pour le Bassin du
Congo

98 Le Sommet des Trois Bassins
forestiers

99 La gestion durable des déchets

La filière Bois

102 Les atouts de l'économie forestière

104 Interview de M. Georges Bitar,
Directeur général de Bois et Placages
de Lopola

105 La transformation du bois sur le
territoire national

Tourisme & Culture

110 Interview de Mme Lydie Pongault,
Ministre de l'Industrie culturelle,
touristique, artistique et des Loisirs

112 L'écotourisme, un secteur au
potentiel considérable encore inexploité

114 Interview de M. Driss Chafiq,
Directeur général du Centre

international de conférence et du Grand
Hôtel de Kintélé

116 Pousser les investissements
touristiques et hôteliers

118 La très influente école de Poto-Poto

Grands travaux & Aménagement du territoire

122 Interview de M. Jean-Jacques
Bouya, Ministre d'Etat, Ministre de
l'Aménagement du Territoire des

Infrastructures et de l'Entretien Routier

125 La modernisation du Fonds routier

126 Les PPP : des ressources pour les
infrastructures

127 Un projet de territoire concerté

Mines

130 Un important potentiel minier

131 Le développement de l'industrie
minière

132 La démarche de RSE des sociétés
minières

133 Le Code minier

Hydrocarbures

136 Interview de M. Bruno

Jean Richard Itoua, Ministre des
Hydrocarbures

138 Interview de M. Serge Ngono Mbole,
Directeur général de X-OIL Congo

139 La production nationale de pétrole

142 Un mégacentre de production et de
liquéfaction du gaz naturel

Energie & Hydraulique

148 L'amélioration du taux d'accès à
l'électricité

150 Interview de M. Jean Bruno Danga

Adou, Directeur général de E2C

151 Les projets de barrages

hydroélectriques

152 L'exploitation des énergies

renouvelables

154 L'amélioration de l'accès à l'eau
potable

157 Interview de M. Jean-Serge Sita,
Directeur général de HPCI

Les projets d'assainissement

Transports

160 Interview de M. Honoré Sayi,

Ministre des Transports, de l'Aviation
civile et de la Marine marchande

164 L'optimisation des infrastructures
routières

166 Le Port Autonome de Pointe-Noire
(PAPN)

168 Le transport aérien

169 Le fret et les infrastructures

ferroviaires

170 Interview de M. Guy Georges

Mbaka, Ministre de l'Economie fluviale
et des Voies navigables

172 La modernisation du transport

fluvial

Economie numérique

176 Portrait de M. Léon Juste

Ibombo, Ministre des Postes,
Télécommunications et Economie
numérique

177 Le Projet d'accélération de la
Transformation numérique (PATN)

179 Interview de M. Louis-Marc Sakala,
Directeur général de l'ARPCE

182 La stratégie « Congo-Digital »

183 L'éclosion des start-ups

184 Des connexions interrégionales

grâce à la fibre optique

186 Interview de M. Calixte Tabangoli,
Directeur général de la Banque Postale
du Congo (BPC)

187 L'inclusion numérique, un pilier de
développement économique

Construction & habitat

190 L'immobilier, un secteur prioritaire

194 Interview de M. Serge Pereira,

Président du Groupe Startstone

195 Brazzaville et Pointe-Noire dotées

des plans locaux d'urbanisme

Santé

198 La Couverture Sanitaire Universelle
(CAMU)

200 Interview de M. Evariste Ondongo,
Directeur général de la Caisse Nationale
de Sécurité Sociale (CNSS)

201 Les conséquences socio-

économiques de la crise sanitaire

202 Une meilleure prévention de l'état

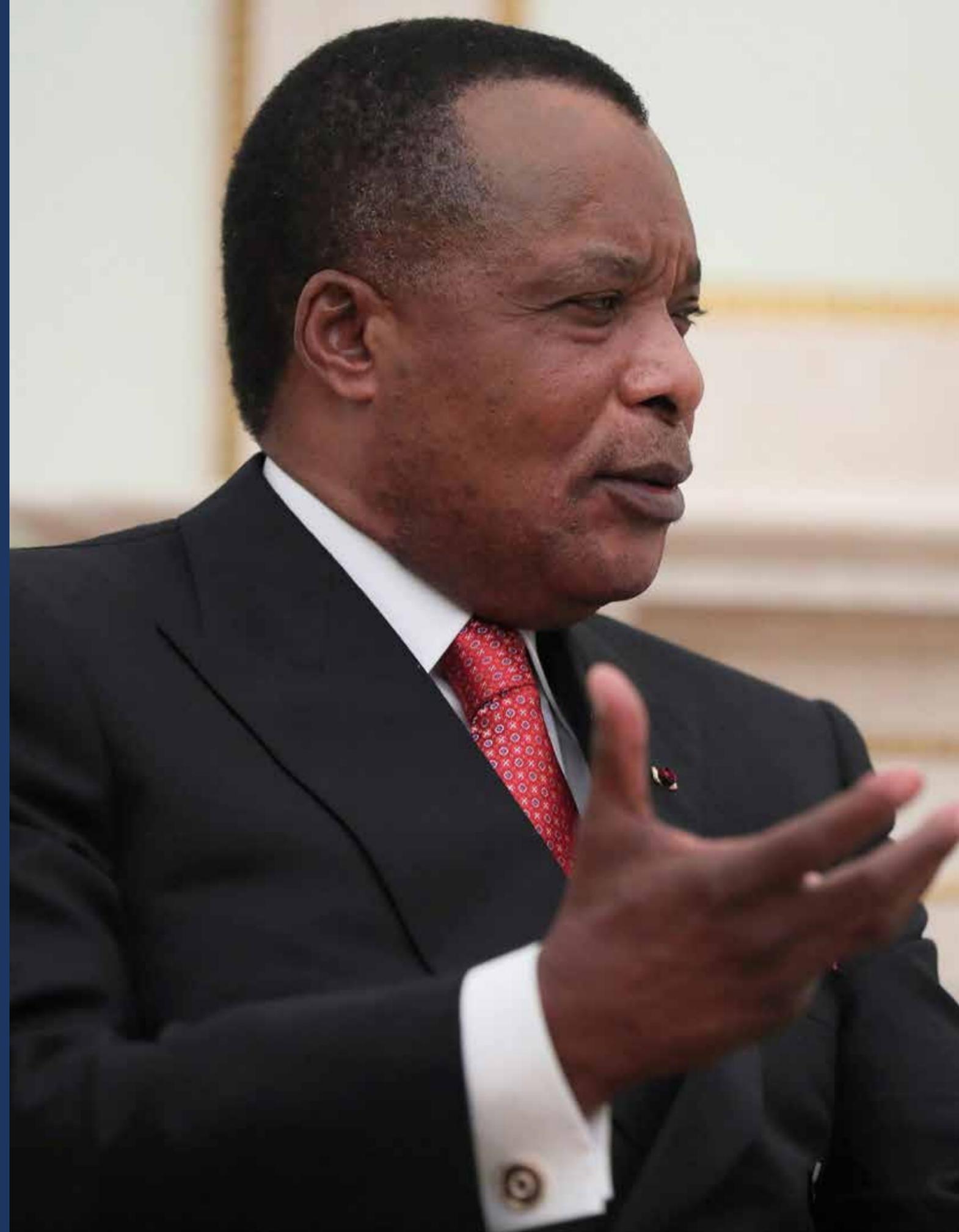
de santé de la population

204 Vers la production locale de

médicaments

” *Sous notre drapeau tricolore VERT – JAUNE – ROUGE, ensemble poursuivons la marche vers le développement, guidée par la boussole de notre belle et noble devise UNITE – TRAVAIL – PROGRES.* ”

Message à la nation de Son Excellence Monsieur Denis Sassou Nguesso, Président de la République, Chef de l'Etat à l'occasion du 63^{ème} anniversaire de l'indépendance le 15 août 2023.



” Je suis ravi de constater l'intérêt croissant du secteur privé – et notamment des acteurs internationaux – pour la République du Congo et son économie. ”



Entretien avec Anatole Collinet Makosso, Premier Ministre, Chef du gouvernement, depuis le 12 mai 2021. Reconduit à la tête du gouvernement congolais après les législatives en septembre 2022, il poursuit l'assainissement des finances publiques.

Où en est-on dans la mise en œuvre des 12 batailles, programme d'actions du gouvernement ?

Merci de l'intérêt que vous portez à l'action du Gouvernement de la République du Congo. Le 21 juin 2021, nous avons présenté aux députés, ce que tout le monde appelle par les 12 batailles, le programme d'Action du gouvernement. 12 batailles qui sont un ensemble d'engagements pris pour mettre en œuvre le projet de société du Président de la République qui a été traduit en plan national de développement. Ces engagements sont au nombre de 82. 46 sont considérés comme acquis, 26 sont en cours d'acquisition et 10 ne le sont pas encore simplement parce que nous sommes en train de mettre sur pieds les mécanismes devant nous permettre de lancer leur mise en œuvre. Nous avons prévu 5 ans pour atteindre nos objectifs. Vous comprenez par-là que c'est un processus. Il reste simplement à établir l'impact de tout ce que nous faisons sur la société, sur les populations, et c'est le travail à poursuivre.

On vous dit attaché à la bonne gouvernance. Quelles sont vos actions contre la corruption ?

Contre la corruption, et donc pour asseoir la bonne gouvernance, nous avons adopté plusieurs textes, comme la constitution pour nous rappeler notre obligation de déclaration de patrimoine par exemple, qui nous impose un certain nombre d'attitudes à observer devant la chose publique.

Nous avons toutes les institutions de contrôle. La cour des comptes et de discipline budgétaire dont la loi en voie d'adoption a été renforcée pour permettre à cette institution de jouer correctement son rôle. Vous avez la commission pour la transparence de la gestion des finances

publiques. Vous avez un certain nombre de décrets avec le renforcement de la loi sur la corruption et le décret sur la prévention des conflits d'intérêt. Souvenez-vous, le Congo mon pays a pris un décret en décembre 2022 pour redéfinir les conditions de fonctionnement et d'organisation de la cellule de passation des marchés. Vous avez un décret qui venait d'être pris également en 2022, définissant la liste de contrôles et des inspections afin d'éviter des contrôles abusifs des agents de l'Etat sur les opérateurs privés. A mon avis, nous avons un dispositif textuel important, autant législatif que réglementaire, dispositif qui peut déjà servir d'élément dissuasif et répressif.

Nous pouvons également souligner qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, la République du Congo s'arrimera aux meilleurs standards internationaux en matière de gouvernance des finances publiques, à travers la mise en place du budget en mode programme. Cette nouvelle pratique devrait changer en profondeur la gouvernance publique de notre pays en implémentant un mode de gestion axé sur les résultats, qui sans doute contribuera à rendre plus efficace l'action publique en vue d'améliorer le bien-être des populations.

Quels types de partenariat souhaitez-vous développer avec le secteur privé ?

Tout d'abord, je suis ravi de constater l'intérêt croissant du secteur privé – et notamment des acteurs internationaux – pour la République du Congo et son économie. Cet intérêt reflète les efforts considérables que nous avons entrepris pour rendre le Congo plus attractif. Sous l'impulsion du chef de l'État et avec le concours déterminant de l'équipe gouvernementale, nous avons travaillé inlassablement pour créer un environnement favorable aux investissements



► et pour mettre en place des réformes structurelles essentielles. Nous avons pris des mesures décisives pour améliorer la gouvernance, renforcer la transparence et l'efficacité de nos institutions, et mettre en œuvre des politiques fiscales et économiques responsables. Ces actions ont contribué à renforcer la confiance des acteurs privés et internationaux dans notre pays en tant que destination attrayante pour les investissements. En collaboration avec les parties prenantes concernées, nous avons mis en place un cadre solide pour faciliter les partenariats public-privé et encourager les investissements dans des secteurs stratégiques tels que les infrastructures, l'industrie et l'agriculture. Nous avons travaillé sur des réformes législatives et réglementaires pour simplifier les procédures, accélérer les approbations et garantir une plus grande sécurité juridique pour les investisseurs. Ces efforts ont porté leurs fruits, comme en témoignent les accords de partenariat public-privé que nous avons signés avec des entreprises de renommée internationale telles qu'Abu Dhabi Port et Arise IIP. L'accord signé avec Abu Dhabi Port pour l'implantation d'un nouveau quai multimodal au port autonome de Pointe-Noire, représentant un investissement de 500 millions de dollars, témoigne de notre engagement à développer des infrastructures de qualité pour faciliter les échanges commerciaux et renforcer notre position sur la scène internationale.

Le contrat avec le groupement Lusi-Eco Global pour la mobilisation de la taxe foncière sur l'ensemble du territoire national est une étape importante dans la mobilisation de ressources internes. Cela démontre notre volonté de renforcer nos capacités financières pour financer des projets de développement cruciaux.

Enfin, l'arrivée d'Arise IIP au Congo avec des projets de développement de zones économiques spéciales à Pointe-Noire et à Ouessou est une opportunité remarquable. Ces zones économiques spéciales contribueront à diversifier notre économie, créer des emplois et attirer des investissements étrangers, conformément à notre Plan national de développement.

Un autre partenariat est en cours d'élaboration avec Arise IIP pour la structuration du secteur avicole congolais, dans une optique de réduire nos importations et de mieux répondre à la demande nationale.

Ces partenariats sont essentiels pour stimuler la croissance économique, mobiliser des ressources et créer des emplois. Ils nous permettent également de profiter de l'expertise du secteur privé, de mobiliser des ressources financières supplémentaires et d'adopter des normes internationales de gouvernance. Dans une vision plus large, les PPP nous offrent l'opportunité de libérer le potentiel économique de notre pays en encourageant des investissements ciblés et durables. C'est pourquoi nous encourageons vivement les acteurs du secteur privé, nationaux et internationaux, à continuer de s'engager



dans des partenariats avec le gouvernement congolais. Nous sommes résolus à poursuivre nos efforts et remercions tous ceux qui contribuent à ces initiatives. Ensemble, nous construisons l'avenir de notre nation et œuvrons pour un développement durable et inclusif pour tous.

Quand pensez-vous atteindre les objectifs en matière de réduction de la dette de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ?

Si je comprends bien votre question, il s'agit de respecter l'un des critères de convergence définis au sein de la CEMAC, qui est d'afficher un taux d'endettement public inférieur ou égale à 70% du Produit Intérieur Brut (PIB) ? A ce sujet, aujourd'hui, la gestion de la dette publique congolaise est conduite par la stratégie de la gestion de la dette à moyen terme conformément au règlement n°12/07-UEAC-186-CM-15 du 19 mars 2007, adopté par les pays de la CEMAC. Nous retiendrons, pour vous que, parmi les exigences dudit règlement, il y a l'obligation pour les Etats membres d'élaborer des orientations globales en matière d'emprunt public intérieurs et extérieurs et de gestion de la dette. Ces orientations vont donc permettre de déterminer

une stratégie d'endettement public. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'action du gouvernement de répondre au critère de convergence qui consiste à afficher un taux d'endettement public inférieur à 70% du PIB. Dans un contexte économique international difficile lié aux crises sanitaires et de conflits en occident, la république du Congo fait son chemin dans la réduction de sa dette publique, après un pic du taux d'endettement à 116.05% du PIB, soit 8.130.56 milliards de FCFA observé en 2021 et un niveau de 92.5% en 2022.

Aujourd'hui, le cadre budgétaire à moyen terme 2024-2026 présenté par le gouvernement, au mois d'août dernier devant la représentation nationale, montre une trajectoire du taux d'endettement public orienté vers l'atteinte de cet objectif du niveau fixé par la CEMAC. Ainsi, les prévisions pour les années 2023, 2024, 2025 et 2026 du taux d'endettement public affichent respectivement les taux de 98.9%, 92.4%, 82.5% et 73.7%. Vous voyez bien que la tendance du niveau du taux d'endettement public est orientée à la baisse pour les prochaines années et la volonté du gouvernement qu'il soit conforme à norme communautaire et donner au gouvernement des marges de manœuvres budgétaires plus confortables.



La République du Congo est un pays d'Afrique centrale, situé de part et d'autre de l'équateur. Ses pays limitrophes sont : le Gabon, le Cameroun, le Centrafrique, la RD Congo et l'Angola. Le pays s'étire sur plus de 1 200 km. Il dispose d'une façade maritime de 170 km entre l'enclave de Cabinda (Angola) au sud et le Gabon. Il est également doté d'un maillage routier qui dessert l'ensemble du territoire et de 5 000 km de voies navigables. La capitale administrative et politique est Brazzaville et la capitale économique est Pointe Noire. Ces deux villes concentrent près de 55% de la population totale et 90% de la population urbaine. Près des deux-tiers du territoire sont recouverts de forêts denses et sillonnés de cours d'eau. Sur la façade est du pays, le fleuve Congo et l'Oubangui font quasiment office de frontières naturelles avec la RDC. Grâce à sa forêt et à ses tourbières, le Congo est un puits de carbone important pour la planète.

Nom officiel : République du Congo

Chef de l'État : Le Président Denis Sassou Nguesso. Réélu à la présidence de la République du Congo en mars 2021, Denis Sassou Nguesso avait déjà dirigé le pays entre 1979 et 1992 ; revenu au pouvoir en 1997, il a remporté tous les scrutins présidentiels depuis 2002.

Fête nationale : 15 août

Population : 5,7 millions d'habitants en 2022 dont 47% âgés de moins de 18 ans.

Superficie : 342 000 km²

Densité : 14,8 habitants/km²

Croissance du PIB : 3,2% en 2022 ; 3,5% en 2023 (e) et 3,6% (e) en moyenne pour la période 2024-2025. (source : Banque mondiale)

PIB/habitant : 2.547 \$USD en 2022

Taux de scolarisation au primaire : 96,5%

Langues officielles : Français (le Kikongo et le Lingala ont le statut de langues nationales)

Monnaie : Franc CFA (XAF) 1 euro = 655,957 (parité fixe)

IDH : 0,571 en 2021

Date d'adhésion à l'ONU : 20 septembre 1960

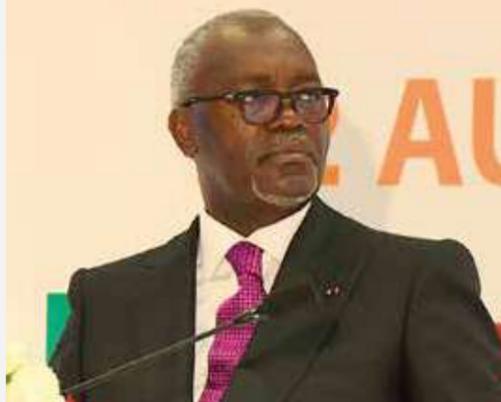
Date de ratification à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) : 7 février 2019

Appartenance à des regroupements économiques régionaux : Communauté Économique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) et Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC)

Religions : Christianisme 85,9% ; Agnosticisme et Athéisme : 9,0% ; Religion populaire 2,8% ; Islam : 1,2% ; Autres : 1,1%.

Le Congo est divisé en douze départements :

- Bouenza (12 260 km²), chef-lieu Madingou
 - Brazzaville, le chef-lieu est la ville de Brazzaville, la commune ayant le rang de département,
 - Cuvette (74 850 km²), chef-lieu Owando
 - Cuvette-Ouest, chef-lieu Ewo
 - Kouilou (13 650 km²), chef-lieu Loango
 - Lékoumou (20 950 km²), chef-lieu Sibiti
 - Likouala (66 044 km²), chef-lieu Impfondo
 - Niari (25 925 km²), chef-lieu Dolisie
 - Plateaux (38 400 km²), chef-lieu Djambala
 - Pool (33 955 km²), chef-lieu Kinkala
 - Pointe-Noire, à 510 km de Brazzaville dont le chef-lieu est la ville du même nom (municipalité de rang départemental) ;
 - Sangha (55 795 km²), chef-lieu Ouessou ;
- Les communes urbaines sont Dolisie, à 110 km de Pointe-Noire ; Nkayi, à 70 km de Dolisie ; Mossendjo ; Ouessou et Owando.



Entretien avec Hugues Ngouelondélé, Ministre de la Jeunesse et des Sports, de l'Éducation Civique, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi depuis le 22 août 2017. Il était auparavant maire de Brazzaville.

Quels sont les axes principaux du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE) ?

Le PDCE est un projet du Gouvernement qui a été mis en œuvre avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale. Il faut signaler que la clôture du projet est intervenue le 30 juin 2023.

Il avait pour objectif de promouvoir l'acquisition et le renforcement des compétences à l'emploi et à l'entrepreneuriat, pour les jeunes vulnérables vivant en milieu urbain, afin de leur permettre de s'insérer sur le marché du travail. Il était composé de 4 axes principaux :

- Le premier concerne la Formation professionnelle, l'insertion professionnelle, l'appui à l'entrepreneuriat et l'appui aux jeunes vulnérables avec la condition d'être âgé de 17 à 30 ans et avoir un niveau inférieur ou égal à la classe de Terminale sans Bac. Les jeunes de cette sous-composante avaient été orientés dans les centres publics et privés de formation. Les formations théoriques et pratiques au centre sont complétées par un stage de perfectionnement de trois mois au sein d'une entreprise ou d'un professionnel spécialisé dans la filière de formation.

- L'axe 2 cible la formation professionnelle pour les micro-entrepreneurs avec la condition d'être âgé de 18 à 39 ans et avoir une AGR relevant du secteur informel. Les jeunes de cette sous-composante ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques dans leur domaine d'activité au sein des entreprises ou clusters et d'une formation en gestion d'entreprise.

- L'axe 3 vise les cours d'alphabétisation fonctionnelle et d'apprentissage pour les jeunes adolescents non scolarisés et déscolarisés avec la condition d'être âgé de 16 à 24 ans, avoir ou pas un niveau inférieur ou égal à la classe de 5^{ème}.

Les jeunes de cette sous-composante ont bénéficié d'un apprentissage auprès des maîtres artisans -ateliers- ou des professionnels spécialisés. Une formation transversale sur les compétences de vie courante (CVC) avait également été développée à l'attention des bénéficiaires.

- Concernant l'axe 4, le Fonds compétitif visait à soutenir et financer sur une base compétitive les initiatives entrepreneuriales présentées par les jeunes formés dans le cadre du projet initial.

Au terme des trois cohortes de formation : 12 276 jeunes vulnérables ont bénéficié des interventions directes - formation et d'apprentissage - du projet, dont 6 153 femmes, soit 48%.

Un jeune diplômé congolais sur quatre est au chômage. N'y-a-t-il pas un problème majeur d'orientation ?

Pour l'emploi des jeunes de l'enseignement supérieur, les résultats de l'Enquête sur la Transition vers la Vie Active (ETVA) Congo 2022 ont montré qu'environ 1 jeune diplômé sur 4 est au chômage et, seuls 16% des diplômés de l'enseignement supérieur ont achevé leur transition. Par contre, 48% n'ont pas démarré leur transition et 36% sont en transition. De plus, 84% des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur occupent des emplois informels. Cela s'explique par de nombreux facteurs parmi lesquels : une mauvaise orientation professionnelle ; l'inadéquation des programmes de formation par rapport aux besoins du secteur productif ; l'absence d'un système d'informations sur le marché du travail ; l'étroitesse de l'offre d'emploi ; les faibles partenariats entre le système éducatif en général et le secteur productif.



En quoi consiste le projet Mosala ?

Le projet « Mosala » a pour objectif général de contribuer à l'adéquation de l'offre de formation des jeunes avec les besoins en compétences des entreprises et de contribuer à la mise en œuvre et au pilotage de politiques actives en faveur de l'emploi, particulièrement visant à réduire les inégalités femmes/hommes en matière d'insertion professionnelle.

A ce titre, il se fixe deux principaux objectifs spécifiques, à savoir :

- améliorer la disponibilité, la pertinence et la qualité de l'offre de formation publique et privée en adéquation avec les perspectives d'insertion des jeunes et, en particulier, des femmes sur le marché du travail ;

- appuyer les jeunes, et particulièrement les femmes, à travers des services d'intermédiation renforcés pour mieux les informer, les orienter dans leur choix de formation et les accompagner dans leur processus d'insertion professionnelle. Il a également pour objectif de renforcer le dispositif du service public de l'emploi et de pouvoir en personnels qualifiés les secteurs clés du Plan National de Développement (PND) 2022-2026. Le projet « Mosala » démarrera dans un proche avenir.

Comment comptez-vous attirer le vivier de talents que représente la diaspora d'Europe ?

L'ouverture prochaine, à Paris, d'une agence d'orientation et d'information de l'Agence Congolaise Pour l'Emploi permettra à la diaspora congolaise d'Europe d'avoir connaissance des opportunités d'emplois qu'offrent les entreprises, des secteurs public et privé, installées dans notre pays.

La mission principale de l'Agence Congolaise Pour l'Emploi étant d'assurer l'intermédiation entre les offreurs et les demandeurs d'emplois, nous espérons que l'ouverture du bureau de Paris contribuera à créer une dynamique vers un retour.

Pour attirer les talents de la diaspora congolaise il faudra nécessairement un train de mesures incitatives, par exemple la possibilité d'accéder à la propriété d'un logement. Cette possibilité existe.

Le Gouvernement de la République, examinera l'ensemble des besoins qu'exprimeront, à ce titre, les congolais de la diaspora, dans le cadre des échanges que nous aurons avec les concernés.

Macroéconomie

Située au cœur de l’Afrique centrale, la République du Congo possède de grandes richesses naturelles et humaines. Selon le ministère des Finances, la croissance économique devrait se situer en moyenne à 4,2% sur la période 2023-2024.

CHIFFRES CLÉS

27,7%
TAUX D'INVESTISSEMENT BRUT

8144 milliards
DE CFA PIB NOMINAL

2,3%
TAUX DE CROISSANCE PIB GLOBAL (COMITÉ NATIONAL ÉCONOMIQUE ET FINANCIER)

4,4%
TAUX DE CROISSANCE PIB PÉTROLE

3,3%
INFLATION

6397 milliards
DE CFA D'EXPORTATION

2953 milliards
DE CFA D'IMPORTATION

Source : Direction générale de l’Economie (Ministère de l’Economie et des Finances)

La bonne tenue des secteurs pétrolier et hors pétrolier sert de catalyseur à la croissance de l’économie du Congo qui devrait s’établir à un taux moyen annuel de 4,2% sur la période 2023-2024. La croissance économique de la République du Congo devrait s’établir à 4,6% en 2024 contre un taux estimé à 2,3 % cette année. Cette dynamique tient à la forte reprise du secteur pétrolier et à la très bonne tenue du PIB non-pétrolier, qui afficheront une croissance moyenne, respectivement de 5,5 % et 3,9% au cours de la période (2023 et 2024). Selon le ministère des Finances, la croissance du secteur pétrolier s’explique par l’entrée en production du champ Bouatou, avec une

production de 1,4 million de barils par an et la réalisation de nouveaux forages sur les anciens champs.

Au niveau du secteur hors pétrolier, le secteur primaire passera de 3,9% cette année à 6,4% en 2024, portée par la branche « Agriculture, élevage, chasse et pêche », qui se situera à 5,8% en moyenne sur la période étudiée.

Le secteur secondaire devrait croître à 4,5% en moyenne sur la période 2023-2024 avec une hausse des activités des bâtiments et travaux publics (6,7%) en raison de l’accélération de la mise en œuvre du Plan national de développement 2022-2026.

Les activités commerciales, de restauration et hôtelière, quant à elles, connaîtront une quasi-stagnation, passant de 3,9% en 2023 à 4% en 2024, portant le secteur tertiaire à une moyenne de 3% sur la même période.

Pour le gouvernement congolais, la mise en œuvre du programme économique et financier, au titre de la Facilité élargie de crédit du Fonds monétaire international (FMI) et l’accélération de la mise en œuvre du Plan national de développement (PND) 2022-2026 sont des facteurs qui impacteront positivement les perspectives économiques susmentionnées.

Notons que les prévisions de croissance du FMI pour la République du Congo sont légèrement en hausse sur la période étudiée avec 4,1% pour 2023 et 4,6% pour 2024.

En 2022, la dynamique de la reprise de l’économie congolaise est déjà en marche avec une croissance positive de 0,4% contre -1,5% en 2021.

Répartition de l'activité économique par secteur	Agriculture	Industrie	Services
Emploi par secteur (en % de l'emploi total)	33,5	21,5	45,0
Valeur ajoutée (en % du PIB)	9,5	23,5	60,2
Valeur ajoutée (croissance annuelle en %)	1,5	-7,9	5,7

Source : Banque Mondiale - Dernières données disponibles



Entretien avec Théodore Ikemo, Directeur général de la Caisse Congolaise d’Amortissement (CCA), un établissement public à caractère administratif. La CCA a en charge la gestion de la dette publique.

Quelles sont les missions principales de la CCA ?

La Caisse Congolaise d’Amortissement des emprunts souscrits par la République du Congo -en sigle CCA- est l’organe technique qui assiste le Gouvernement dans la négociation et la gestion des emprunts souscrits par l’Etat à moyen et long terme.

La CCA a, entre autres, la charge de toutes les opérations d’émission de titres d’endettement, en devise étrangère, sur le marché international et tient à jour les statistiques de la dette publique.

La Caisse Congolaise d’Amortissement est un établissement public administratif, doté de la personnalité juridique et de l’autonomie financière. Elle est placée sous la tutelle du ministère en charge des Finances et bénéficie pour ses opérations, de la garantie du Trésor public.

Le texte initial de 1971 a fait l’objet d’une actualisation au début des années 2000. L’ordonnance n°6-2001 du 5 février 2001 prend en compte les différentes évolutions législatives et réglementaires intervenues tant au niveau sous-régional que national, en modifiant et complétant les dispositions du texte d’origine.

Le comité national de la dette publique (CNDP) dont la CCA assure le secrétariat permanent coordonne les activités de gestion de la dette publique. La Caisse Congolaise d’Amortissement assure la transparence des données de la dette.

La CCA procède également, pour le compte de l’Etat, aux emprunts à moyen et à long terme, sur le marché national et international et assurer leur gestion.

Elle propose au gouvernement une politique d’endettement

public conforme aux orientations du plan national de développement économique et social et aux ressources fiscales.

Le règlement des arriérés des créances des entrepreneurs est l’une des exigences du Fonds monétaire international (FMI). La dette intérieure est-elle bientôt apurée ?

L’apurement de la dette intérieure obéit à un processus qui comprend 3 étapes : la centralisation de toutes les données à la CCA, étape qui a été exécutée ; la réalisation des audits de l’ensemble de la dette par des cabinets privés en cours d’achèvement ; la mise en place d’un plan d’apurement qui est en cours d’adoption par les autorités compétentes.

En attendant l’adoption du plan d’apurement, des paiements ont été effectués au profit de certaines catégories de créanciers. En effet, courant 2022, le Gouvernement a entrepris le paiement des arriérés commerciaux. La première phase a permis de régler toutes les dettes auditées et validées d’un montant inférieur ou égal à 10 millions. La deuxième phase a consisté à payer les créances de la tranche supérieure jusqu’à 50 millions de FCFA. Dans le cadre du paiement de cette tranche, les créanciers avaient le choix entre une décote de 35% sur la créance validée et paiement intégral du solde après décote ; ou l’étalement du paiement de la créance sur 5 ans avec règlement de la première échéance au cours de l’année 2023.

En mars 2023, le gouvernement a réglé les créances dont les montants de la tranche allaient jusqu’à 80 millions de FCFA. Le traitement retenu pour cette catégorie était le même que celui de la deuxième phase.

Quel est votre rôle dans les projets d’investissement financés sur emprunt ?

A sa mission originelle de gestion des emprunts extérieurs, le législateur avait adjoint à la CCA en 1979, l’exécution des dépenses d’investissement de l’Etat. Avec cette nouvelle mission la CCA a joué le rôle de comptable assignataire du budget d’investissement et donc acteur de la dépense publique en matière d’investissement.

Tenant compte des évolutions et des réformes la gestion des investissements publics est partagée actuellement par trois instances (autorité de régulation des marchés publics, délégation générale aux grands travaux et direction générale du contrôle des marchés publics).

La CCA n’assume plus la mission de comptable assignataire du budget d’investissement et donc n’est plus acteur de la dépense publique en matière de ladite matière.

Au sein de la CEMAC, un corridor au cœur de l'Afrique centrale

Le Congo est membre de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale, comme le Cameroun, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine et le Tchad. Le Chef d'Etat congolais est le Président dédié du Programme des Reformes Economiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC).

La CEMAC a réalisé la meilleure performance continentale en matière d'inflation, avec 5% en moyenne, soit un écart de 9 points par rapport à la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Avec une croissance de 2,9 % en 2022, qui s'accroîtra à 3,3%, la région doit relever certains défis comme la faiblesse de la production locale, le déficit d'infrastructures pénalisant les échanges, et la faible valorisation des ressources naturelles. La dernière Conférence des chefs d'État a rendu hommage au champion régional des réformes, Denis Sassou-Nguesso. Le président congolais a, en effet, piloté le PREF-CEMAC, le programme des réformes économiques et financières, un instrument mis en place en urgence en 2019 pour coordonner les réponses aux crises, garantir la transformation structurelle des économies et renforcer la résilience. Ce mécanisme a contribué fortement à la résilience et la relance des économies de la région. La CEMAC s'attèle maintenant à créer les conditions la libre circulation effective dans son espace pour mettre en œuvre la Zlecaf.

Les 11 projets intégrateurs prioritaires retenus pour la période 2023-2028 font la part belle aux corridors

routiers et ferroviaires, parmi lesquels le fameux pont route-rail qui doit relier, à horizon 2028, les capitales des deux Congo, Brazzaville et Kinshasa. 70% des projets intégrateurs de la CEMAC présentés à la table ronde de Paris en 2020 ont effectivement démarré en 2023.

La Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale doit également lever le problème au niveau du transfert des devises avec la Banque des États d'Afrique centrale (BEAC).

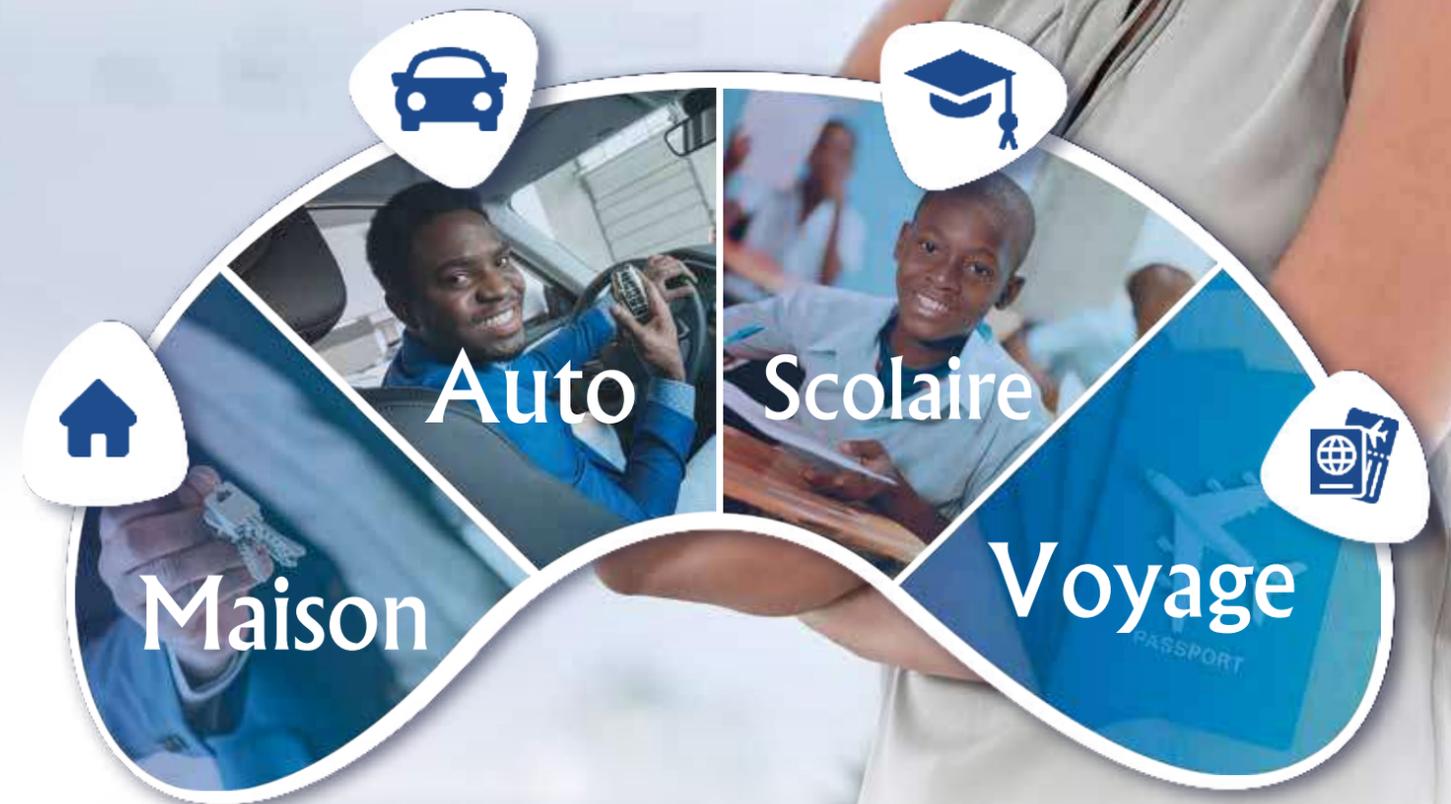


Crédit Assurances

SOUSCRIVEZ AU CRÉDIT D'ASSURANCE DE VOTRE CHOIX

1 000 000 FCFA
AU MAXIMUM

REMBOURSABLE EN 12 MOIS



LA STRATÉGIE NATIONALE DE LA MER ET DES EAUX CONTINENTALES

Une des priorités de la République du Congo est l'élaboration de la stratégie nationale pour la mer et les eaux continentales, la formation du personnel et son acculturation au concept de l'AEMEC, la création de l'Institut des Hautes Études Maritimes et Fluviales à Brazzaville, l'équipement et la formation des centres de coordination AEMEC et des postes avancés.

Le Congo est membre de l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre dont le siège est à

Abidjan mais, dans la CEMAC, il n'existe pas d'école de hautes études maritimes et fluviales. Ce projet sera donc, à terme, régional.

L'UE est disposée à apporter son expertise pour la mise en place de la stratégie nationale de l'Action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales. Cette stratégie permettra au gouvernement de renforcer la promotion des espaces maritimes et fluviaux afin qu'ils puissent contribuer efficacement au développement économique du pays.



Entretien avec Isidore Ondoki, Coordinateur national du Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC), bénéficiant d'un accord de financement d'un montant de 100 millions de dollars, sur une période de cinq ans, entre la République du Congo et la Banque mondiale.

Pouvez-vous nous donner les grands axes du PDAC ?

Le développement du Projet tient au financement des plans d'affaires de production, de commercialisation, de transformation et de mécanisation des groupes de producteurs et des microentreprises, à travers un instrument financier dénommé le fonds à coûts partagés. Mais aussi à la réhabilitation des pistes de desserte rurale, y compris des voies d'eau ; la construction des ouvrages de franchissement ; l'électrification des bassins de production ; la gouvernance et les réformes du secteur agricole. Il s'agit également de renforcer la capacité acteurs privés et des institutions publiques et de réaliser des études stratégiques du secteur agricole.

Le PDAC sera clôturé le 31 décembre 2023. Quel avant-bilan en dressez-vous ?

En attendant une étude d'impact et un rapport d'achèvement en novembre 2023, le bilan du projet est plus qu'honorable avec près de 15 milliards FCFA de subventions des plans d'affaires ; plus de 1600 kilomètres de routes de desserte rurale réhabilités et entretenus, dont 248 km de voies d'eau et 3 bassins de production électrifiés. Citons aussi :

- un centre agropastoral ;
- deux stations piscicoles réhabilitées pour la production des alevins ;
- un laboratoire des cultures in vitro ;
- un laboratoire SAH en cours d'installation ;
- une banque de gènes en cours de construction ;
- un laboratoire de contrôle des semences en cours d'installation ;

- un laboratoire de contrôle des maladies de cultures en cours d'installation ;
- la recherche et la conservation variétale renforcée sur le manioc, l'arachide, le maïs et le soja et le haricot ;
- une ferme école mise en place à l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et de Foresterie (ENSAF) ;
- Des appuis multiformes dans les lycées publics d'enseignement agricole.

Les financements du PDAC ont généré des effets positifs importants auprès des plans d'affaires subventionnés, la réhabilitation et l'entretien des pistes agricoles, le raccordement électrique des bassins de production, l'élaboration des réformes et le renforcement des capacités. Il y a eu un renforcement de la sécurité alimentaire grâce à l'augmentation des rendements et des surfaces cultivées : 360 760 tonnes de produits agricoles et 274 241 tonnes de produits transformés ont été commercialisés grâce aux plans d'affaires financés. On note la création d'environ 11 3700 emplois directs dont 3 120 emplois permanents et le désenclavement de 403 villages soit 306 757 habitants. L'accès à l'électricité pourra favoriser la création d'entreprises et d'autres opportunités d'affaires, le meilleur fonctionnement des structures sanitaires, administratives, et scolaires, l'amélioration des recettes de l'Etat, le confort des populations et le sentiment d'appartenance nationale. Le projet a sans doute retenu en milieu rural des jeunes hommes et jeunes filles grâce à la création des emplois en milieu rural.

Préconisez-vous une agriculture durable nourrissant certes la population mais limitant son impact sur l'environnement ?

La République du Congo a beaucoup régressé dans sa capacité de production de nourriture, malgré d'énormes potentialités. Selon nos autorités, notamment M. Paul Valentin Ngobo, Ministre chargé de l'Agriculture, tout effort doit être fait pour réduire la facture des importations alimentaires. La stratégie de mise en place des Zones Agricoles Protégées répond, entre autres, à cet objectif. Dans un pays où la protection de l'environnement est une grande priorité pour les plus hautes autorités, le PDAC a été mis en œuvre dans le respect des politiques de sauvegarde environnementale et sociales de la Banque mondiale et du Gouvernement. Globalement, le PDAC a été classé dans les projets de catégorie « B », dont les impacts négatifs sont modérés et gérables. Cela a été confirmé par les études environnementales et sociales des plans d'affaires et des infrastructures. Plusieurs outils de sauvegarde ont été élaborés et appliqués dans le but d'atténuer les impacts négatifs potentiels inhérents aux activités du projet.

Le Plan National de Développement (PND) 2022-2026

Le PND 2022-2026 s'articule autour du développement de six piliers stratégiques : l'agriculture au sens large, l'industrie, les zones économiques spéciales, le tourisme, l'économie numérique et la promotion immobilière.



Le PND 2022-2026 représente le référentiel dans la conduite des politiques publiques de développement du gouvernement. À travers ce programme quinquennal axé sur la croissance inclusive, l'exécutif compte poser les bases d'une économie forte, diversifiée et résiliente. Sa mise en œuvre passe par un ensemble de programmes et d'actions cohérents concourant à la réalisation des objectifs des axes stratégiques définis par la Task-Force des politiques économiques et sociales : le développement de l'agriculture au sens large ; le développement industriel ; le développement du tourisme ; le développement de l'économie numérique ; la promotion immobilière et le développement des zones économiques spéciales. Ces programmes et actions sont contenus dans le Programme Pluriannuel des Actions Prioritaires (PPAP). Elaboré dans l'optique d'opérationnaliser les orientations stratégiques retenues dans le PND, cet outil de planification, indispensable au pilotage et à l'appréciation des performances des programmes, vise notamment la maîtrise des dépenses publiques, la stabilisation et la relance de l'économie nationale.

Le Plan National de Développement, adopté par le gouvernement, comporte 343 projets évalués à 8 962 milliards 59 millions de franc CFA. Pour financer ce PND, le gouvernement compte sur ses ressources propres et

sur les ressources extérieures (dons et legs ; emprunts et partenariats public-privé).

Dans le cadre de sa mise en œuvre, un portefeuille de projets dits prioritaires ou d'urgence a été arrêté par le gouvernement, en tenant compte de la capacité du pays à mobiliser les ressources aussi bien intérieures qu'extérieures. Ces projets ont été ciblés en tenant compte de leur impact important et de leur effet d'entraînement.

Toutefois, le gouvernement est en retard dans l'opérationnalisation du PND 2022-2026 et dans la prise en compte de plusieurs problématiques liées à la planification des priorités et la mobilisation des partenaires au développement. Il entend entamer une offensive communicationnelle en direction de ses partenaires et du secteur privé, afin de mobiliser davantage de ressources financières, le budget national ne suffisant pas pour financer les projets. Les ressources disponibles représentent à peine 24% du coût global du programme, soit 2 161 milliards FCFA. En août 2023, le gouvernement congolais a réussi à mobiliser les principales banques du pays, pour accompagner la mise en œuvre du Plan national de développement (PND) 2022-2026. L'exécutif espère ainsi rattraper le retard constaté dans l'exécution des projets prioritaires de ce programme quinquennal axé sur la croissance économique.



Entretien avec Hocine Benkhaled, Directeur général adjoint de la Banque Commerciale Internationale (BCI), filiale depuis 2019 du groupe Banque Centrale Populaire (BCP), 6^{ème} groupe bancaire panafricain par la taille de ses actifs.

Quelle est votre Feuille de Route Stratégique ?

La BCI a validé courant 2020 sa Feuille de Route Stratégique déclinée en Plan à Moyen Terme 2021 – 2024. Celui-ci se traduit par une ambition globale mettant en exergue le concept de Banque Universelle avec un positionnement équilibré sur les marchés Corporate et Retail, avec une ouverture aux nouveaux segments : jeunes, professionnels, Très Petites Entreprises, associations, institutionnels. Le présent adressage permet de densifier le portefeuille en fonction du potentiel et des opportunités du marché. Cette ambition est également portée par le repositionnement de la BCI en tant qu'acteur de référence du top 5 du secteur bancaire congolais par son expertise, la qualité de son service et la couverture intégrale des besoins de ses clients. Pour ce faire, ce référencement s'exécute autour de trois (03) principaux attributs :

- Une banque experte à travers un modèle de service ayant une approche proactive, une relation personnalisée, et un conseil expert pour les opérations «complexes» de la clientèle ;
- Une meilleure qualité de service aussi bien au niveau commercial (réactivité) qu'opérationnel (fiabilité), pour les moments de vie clés de la relation «Clients» ;
- Des gammes complètes couvrant l'ensemble des besoins bancaires de la clientèle et précurseur des nouvelles offres au Congo, grâce à l'appui du Groupe BCP.

Quels services proposez-vous aux entreprises ?

La BCI a changé pour mieux accompagner ses clients avec de nouveaux services de qualité et encore plus de produits

innovants. Pour les spécificités relatifs au Corporate Banking, notre offre porte principalement sur les crédits, la collecte des dépôts, les placements, les produits digitaux, le Trade Finance, le Cash Management, le Cash Advance, les opérations de Commerce International... Parmi les innovations, l'on ne se gardera pas de citer : BCINET, BCI Scan, les partenariats avec les sociétés de téléphonie mobile, le concept d'Agency Banking organisé en réseau franchisé, prolongeant les services bancaires dans les zones à fort potentiel, non desservies par les banques. En relation avec les filiales spécialisées du Groupe BCP, nous proposons à nos clients institutionnels et entreprises, des salles de marchés financiers ; et en pool bancaire nationaux ou régionaux, des financements syndiqués.

Comment la BCI accompagne-telle le développement de la République du Congo ? Et quelle est votre stratégie de développement ?

Financer l'économie est une mission noble assignée aux établissements de crédit. Cet accompagnement passe par la mise en place des mécanismes de financiarisation des populations. La BCI occupe de bonnes positions relatives aux parts de marché sur les créances sur l'économie, avec une présence avérée pour le financement des particuliers, des PME-PMI, des grandes entreprises publiques et privées. A cela s'ajoute une volonté de plus en plus portée vers les financements de projets structurants dans le cadre des Partenariats Publics Privés. C'est dans ce contexte que la BCI se positionne parmi les acteurs clés de financement de l'économie dans le droit fil du projet de société « la marche vers le développement » cher à son Excellence Denis Sassou Nguesso, Président de la République, Chef de l'Etat, et traduit dans les faits dans le cadre du Plan National de Développement (PND) 2022-2026.

Notre stratégie de développement, s'organise autour des axes et leviers majeurs, moteurs de la croissance et générateurs de PNB en vue d'atteindre les objectifs assignés à travers la mise en place d'une nouvelle approche clientèle, un enrichissement de l'offre et une accélération de la transformation digitale. Aussi, de nombreux chantiers transverses ont été engagés en vue d'améliorer les processus, l'organisation, le réseau de distribution, les systèmes d'information, la maîtrise des risques, la satisfaction clientèle et une communication dense et ciblée. Fidèle à ses valeurs de PROXIMITÉ, CITOYENNETÉ, PERFORMANCE et INNOVATION, la BCI adresse plusieurs grands enjeux transverses pour améliorer son positionnement sur l'échiquier financier national.

Accroître la production du secteur privé

Le secteur privé est appelé à jouer un rôle majeur dans la diversification de l'économie congolaise. À moyen terme, la production du secteur privé non pétrolier devrait croître, parallèlement aux niveaux d'emploi et de revenu.



Le gouvernement entend mener des actions pour renforcer la création d'entreprises. Il convient d'inciter les acteurs nationaux de l'économie à saisir les opportunités d'investissement que leur offre le Plan national de développement. Le secteur privé doit dorénavant prendre conscience qu'il est au centre des stratégies du développement économique global. D'après les chiffres du premier Recensement général des entreprises du Congo (Regec) publiés en mars 2022, le secteur privé national pèse plus de 4 611,8 milliards de francs CFA de chiffre d'affaires global, avec une forte disparité entre les grands groupes industriels et les très petites entreprises, ainsi que petites et moyennes entreprises (PME) locales. Le secteur formel constitue 82,8% du chiffre d'affaires global ; en revanche, les acteurs informels très présents dans l'économie congolaise (94%) ne génèrent pas un chiffre d'affaires significatif.

Les activités économiques sont concentrées en grande partie en milieu urbain, à l'exception des départements du Kouilou, du Pool, des Plateaux, de la Cuvette, de la Cuvette-Ouest et de la Likouala où les activités productives sont en milieu rural. Dans huit départements, le chiffre d'affaires

est dominé par les Unités économiques du secteur tertiaire. Dans la Likouala, le secteur primaire réalise 72,9%, alors que dans le Kouilou et la Sangha, c'est le secteur secondaire qui apporte la plus grande part du chiffre d'affaires.

Ce premier Regec a permis d'identifier 79 775 entreprises actives, dont 92,6% de très petites entreprises, 5,8% de PME et 0,1% de grandes entreprises. Les enquêteurs se sont également intéressés au profil des promoteurs de ces entreprises congolaises (78% d'hommes contre 29,5% de femmes et 70,5% de nationaux) et des dirigeants sociaux (75,1% d'hommes contre 24,9% de femmes, pour 69,3% nationaux et 30,7% d'étrangers).

Globalement, neuf entreprises sur dix sont créées sur fonds initial du promoteur, avec une forte influence de jeunes sociétés dont l'âge moyen à la création varie entre 3,8 et 7,2 ans. En matière de volume d'emplois, le secteur informel emploie 58,4% de personnes actives au Congo, alors que quatre emplois sur cinq sont créés par les Unités économiques évoluant dans le secteur tertiaire, les secteurs secondaire et primaire apportant, respectivement, 18,6% et 3,2%. Pour le gouvernement congolais, les résultats de ce Regec constituent une véritable boussole pour la

politique publique en faveur du secteur privé national et de la mise en œuvre du Plan national de développement 2022-2026. Ces données vont orienter le gouvernement dans ses réformes, notamment en matière de l'amélioration du climat des affaires. L'un des principaux partenaires du Congo, la Banque mondiale finance de nombreux projets liés au développement du secteur privé et au renforcement du système statistique national.

Le développement du secteur privé national passe aussi par la création des chaînes de valeur, à l'image des vingt-quatre clusters bénéficiaires du Programme de renforcement des capacités commerciales et entrepreneuriales (PRCCE II) dont le principal bailleur est l'Union européenne (UE).

Ces clusters, un groupement de 343 entrepreneurs, sont répartis dans trois chaînes de valeur maïs et aviculture, fruits/légumes/produits forestiers non ligneux et bois/menuiserie. Ces producteurs sont présents à Brazzaville et à Pointe-Noire, mais également dans les départements de la Bouenza, de la Lékoumou, du Niari, du Pool et de la Sangha. Lancé depuis 2017, l'appui de l'UE a déjà favorisé l'émergence d'une génération de Très petites entreprises/Petites et moyennes entreprises compétitives, à travers le concept de clusters. Les clusters ont bénéficié à ce jour des équipements évalués à près de 1,6 milliard FCFA et de deux laboratoires d'analyse des produits agro-alimentaires d'une valeur de 490 millions FCFA.



Entretien avec Ludovic Itoua, Directeur général de la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID), l'organe technique qui assiste le Ministre de l'Economie et des Finances dans l'exercice de ses attributions en matière fiscale.

Pouvez-vous nous donner les grands axes du plan d'action stratégique 2022-2025 de la DGID ?

Les 6 axes stratégiques 2022-2025 de la DGID sont :

- L'amélioration de la politique fiscale, en trouvant l'équilibre nécessaire entre la mise en place d'un système fiscal attractif, compétitif, exhaustif et capable de générer la plus grande partie des ressources budgétaires et en le maintenant socialement équitable et favorisant la création d'emplois et la croissance économique ;
- La gestion efficace du registre des contribuables, en élargissant le nombre de contribuables actifs, assurant

l'intégrité du fichier des contribuables, améliorant les activités d'identification et de formalisation des contribuables ;

- L'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers, à travers l'établissement d'une relation de confiance et d'incitation à l'accomplissement volontaire des obligations fiscales par les contribuables, y compris en améliorant le suivi de la performance et de la satisfaction des usagers, et en publiant les données clés de suivi ;
- Le renforcement des fonctions de base de l'administration fiscale, à travers la réorganisation des services et l'appui aux fonctions clés telles que la déclaration, le paiement, le contrôle, le traitement des contentieux et le recouvrement ;
- La réorganisation structurelle de la DGID, en reprécisant/redéfinissant la distinction entre les missions des services centraux et celles des structures opérationnelles, en renforçant la segmentation des contribuables et l'application du principe d'interlocuteur fiscal unique, en intégrant au sein des structures opérationnelles toutes les fonctions fiscales, y compris le recouvrement. Elle vise aussi la mise en place d'un programme de formation et de gestion des ressources humaines basées sur la performance, et la simplification et digitalisation des services.
- La modernisation des infrastructures de la DGID, pour être un acteur du développement harmonieux par la modernisation des infrastructures afin de contribuer efficacement à l'amélioration de son image en cohérence avec les politiques qu'elle développe.

Une nouvelle impulsion pour les partenariats publics-privés (PPP)

Le gouvernement a décidé d'accélérer la diversification de l'économie. Cette volonté politique s'est traduite par la mise en place d'un ministère de la Coopération internationale et du Partenariat public-privé en mai 2021 puis par la loi du 30 décembre 2022 relative aux contrats de PPP.



Le Congo a dédié un ministère axé sur des projets en PPP pour séduire les investisseurs étrangers. Comptant développer des initiatives de partenariat public-privé pour dynamiser certains secteurs économiques du pays, ce ministère s'est lancé dans la promotion de la destination Congo auprès des investisseurs internationaux.

Une nouvelle impulsion a été donnée avec la loi du 30 décembre 2022 relative aux contrats de partenariat public-privé. Elle vise explicitement à attirer de nouveaux investisseurs afin de financer les infrastructures du Plan National de Développement (PND). Ce plan prévoit de lever 8 000 milliards de FCFA (12,2 milliards d'Euros) au profit de six secteurs prioritaires. Plusieurs projets sont déjà gérés en PPP, dont les zones économiques spéciales de Pointe-Noire,

Oyo-Ollombo et Ouesso, avec le groupe Arise, ou le nouveau quai à conteneurs du Port Autonome de Pointe-Noire, en développement avec le groupe émirati Abu Dhabi Ports. De manière générale, dans un PPP, l'État conserve la propriété et définit le degré de participation du secteur privé qui est rémunéré pour la fourniture d'un actif ou d'une installation. Les PPP constitue ainsi un mode de financement innovant et une alternative à l'endettement public pour la République du Congo.

Pour nouer des partenariats et investir, les conditions passent par un climat des affaires propice. Pour ce faire, le Congo a mis en place un guichet unique pour la création d'entreprise, un comité de dialogue public-privé et le vote de la loi sur la création de la Haute Autorité de lutte contre la corruption.

Investir

Grâce au PND 2022-2026, la projection de la croissance économique est de 3,5% en 2023 avec un vivier d'opportunités. L'objectif stratégique d'attirer davantage d'investisseurs étrangers passe par l'opérationnalisation en cours des Zones Economiques Spéciales (ZES).

“L'amélioration du climat des affaires et la consolidation du socle juridique et judiciaire du secteur productif, créateur de richesses, devraient s'accélérer et conférer une attractivité plus forte à notre pays auprès des partenaires.”

Extrait du discours du Président de la République Chef de l'Etat, Denis Sassou Nguesso, sur l'état de la Nation devant le Parlement réuni en congrès le 3 janvier 2022.



L'Agence pour la Promotion des Investissements (API)

Porte d'entrée des investisseurs, l'API assure notamment l'accueil, l'information, l'assistance et l'accompagnement des investisseurs étrangers et nationaux dans les étapes de mise sur pied de leurs projets d'investissements.



L'API a pour mission de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière d'investissement à travers les activités de promotion et de facilitation des investissements privés ; de contribuer à l'amélioration de l'environnement des affaires ; de concevoir et promouvoir une image de marque de nature à attirer les investisseurs potentiels au Congo.

L'API assure également aux investisseurs une assistance notamment pour l'obtention des visas nécessaires au séjour du personnel étranger au Congo et des autorisations permettant la mise en œuvre de l'exécution des programmes d'investissement. Elle apporte son aide au développement des partenariats entre les entreprises congolaises et étrangères et accompagne les entreprises congolaises dans l'extension de leurs activités.

Les investisseurs étrangers peuvent également s'appuyer

sur l'API dans leur recherche et développement des relais de croissance au Congo.

Présente dans l'organisation des manifestations économiques et commerciales, l'API met à disposition des investisseurs des informations fiables sur les opportunités d'investissements et autres données économiques, commerciales et techniques. Elle accompagne les investisseurs dans la réalisation des études d'identification, de faisabilité, de suivi et évaluation des projets d'investissement.

Etablissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, l'Agence pour la Promotion des Investissements (API) a été créée par loi n°19-2012 du 22 août 2012 et a officiellement lancé ses activités en juillet 2014. Elle est administrée et gérée par un Comité de direction et une direction générale.



Entretien avec Annick Patricia Mongo, Conseillère spéciale du Premier ministre et Directrice générale de l'Agence pour la Promotion des Investissements (API-Congo). Cette avocate expérimentée a concouru à ce que la République du Congo soit la première destination des investissements directs en Afrique centrale.

Dans le Plan National de Développement (PND) 2022-2026, quels sont les secteurs économiques prioritaires pour les investissements ?

Le Plan National de Développement (PND 2022-2026) est la déclinaison du programme de société de Son Excellence Monsieur le Président de la République Denis Sassou Nguesso, « Ensemble, poursuivons la marche » qui place la diversification économique et les objectifs d'une croissance économique durable, résiliente et inclusive au cœur de ses préoccupations.

C'est à ce titre que, du point de vue de l'API-Congo, en lien avec la mission qui est la nôtre, telle que prescrite par la loi 19-2012 du 22 août 2012, et qui comprend la promotion du Congo comme destination des investissements et la facilitation des investissements privés en vue de l'accroissement des investissements dans tous les secteurs de l'activité économique, les secteurs prioritaires pour les investissements relèvent des principaux axes stratégiques prioritaires retenus par le PND 2022-2026 et aussi des domaines transversaux qui viennent en appui pour le développement de ces secteurs stratégiques.

De ce point de vue, nous encourageons et accompagnons généralement les investisseurs qui orientent leur décision d'investissement dans l'Agriculture au sens large, l'industrie, le tourisme, le numérique, les Zones Economiques Spéciales, l'Immobilier, les infrastructures de base et plus généralement les secteurs d'activités transversales qui concourent à l'atteinte des objectifs du PND 2022-2026 comme l'énergie et autres infrastructures de base.

Quelle est la place du secteur privé dans la mise en œuvre du PND 2022-2026 ?

De par les objectifs socio-économiques poursuivis par le PND 2022-2026, le secteur privé est appelé à jouer un rôle prépondérant dans la mise en œuvre de ce plan.

En effet, l'Etat attend beaucoup du secteur privé qui a été, dans une certaine mesure, associé à l'élaboration de ce plan et sensibilisé à plusieurs reprises sur cette question de la participation attendue du secteur privé à la mise en œuvre du PND. Evidemment, il n'est pas question pour le secteur privé d'investir à fond perdu à la convenance de l'Etat. Ce serait un non-sens parce que le secteur privé à vocation à attendre de ses investissements un retour sur investissements. Aussi, il s'agit pour l'Etat, de créer les conditions pour susciter l'adhésion du secteur privé à la réalisation des investissements escomptés dans les secteurs prioritaires du PND 2022-2026 et pour le secteur privé, il s'agit de saisir les opportunités que présentent les projets matures du PND 2022-2026. La participation du secteur privé est escomptée jusqu'à hauteur de 70% des investissements dans le financement des projets du PND, y compris dans le cadre des investissements sous forme de partenariat Public Privé.

L'importance de la place faite à l'intervention du secteur privé dans la réalisation des objectifs du PND peut se résumer dans la déclaration du Premier Ministre, Chef du Gouvernement qui disait dans l'un de ses discours que "le Gouvernement sera jugé à sa capacité de mobiliser les investisseurs privés pour l'investissement dans les secteurs du PND 2022-2026".



► **Les instances habilitées de la ZLECAF ont finalisé l'examen juridique des trois principaux protocoles de la ZLECAF parmi lesquels le protocole sur l'investissement. Que va apporter ce dernier au Congo en matière d'IDE ?**

Le Congo est un Etat partie à l'accord de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF) qu'il a signé le 18 mars 2018, ratifié le 27 décembre 2018, et la loi promulguée le 7 février 2019. Depuis lors, le Gouvernement travail à sensibiliser les acteurs économiques sur les enjeux de la ZLECAF à travers la vulgarisation de la stratégie nationale pour la mise en œuvre de la ZLECAF.

Les dispositions de ce protocole sur l'investissement dont l'API-Congo a été associée à la négociation pour le compte du Congo, sont de nature à encourager les investissements et les échanges intra-africains, mais aussi à faire de l'Afrique une destination des investissements tant pour les investisseurs hors Afrique, que pour les investisseurs africains afin d'investir dans les autres pays du continent.

Un certain nombre des dispositions relatives à l'investissement sont désormais communes pour tout le continent.

L'intégration de la notion du développement durable dans ce protocole est désormais la vision partagée par tous. C'est-à-dire que les Etats parties s'accordent à faciliter au mieux les investissements qui prennent en compte en les conciliant, les préoccupations des pays visant leur développement économique et social et la protection de l'environnement.

Autre innovation : la mise en place d'une Agence panafricaine pour le commerce et la promotion des investissements censée impulser une nouvelle dynamique aux Agences de promotion des investissements nationales des pays membres de la ZLECAF, et créer les conditions pour l'attraction et l'accroissement accrus des investissements durables intra-africains.

Le Congo qui a déjà une tradition d'attraction des investissements étrangers, notamment dans le secteur pétrolier, entend redoubler d'efforts et optimiser les réformes nécessaires pour s'aligner sur les meilleures pratiques en matière d'attraction et de rétention des investissements de manière à positionner le pays parmi les destinations privilégiées des investisseurs et des investissements de tous les horizons, y compris dans les secteurs hors pétrole, propices à l'approfondissement de la diversification de l'économie nationale.

Vous êtes dorénavant Conseillère spéciale du Premier ministre. En quoi consiste votre mission à la Primature ?

En effet, je bénéficie de la confiance du Premier Ministre Chef du Gouvernement qui a bien voulu me nommer Conseillère Spéciale, chargée de la Promotion des Investissements et de l'amélioration du Climat des Affaires.

Ma mission est d'assister le Premier Ministre Chef du Gouvernement afin qu'il prenne les mesures adaptées aux besoins de notre secteur privé en matière d'amélioration du climat des affaires.

Je dois dire que c'est une tâche exaltante mais très contraignante et ardue en termes d'obligations de résultats attendus. Parce que, comme vous le savez, le climat des affaires singulièrement est une affaire de tous et la problématique est transversale.

Des réformes et des textes sont élaborés, si chacun là où il est, dans la sphère des affaires et dans l'administration et en règle générale dans l'environnement de l'investissement, ne participe pas à l'application effective des textes pris et à la mise en œuvre efficace des réformes entreprises, tous nos efforts seront vains, et c'est précisément à ce niveau que la tâche est difficile.

Ma mission à la primature comprend donc une part importante de la sensibilisation des parties prenantes au climat des affaires et à l'environnement de l'investissement sur l'importance et l'urgence qu'il y a de prendre conscience des enjeux inhérents au climat des affaires et à la promotion des investissements et donc au marketing de notre pays comme vivier des opportunités qui ne demandent qu'à être exploitées et comme destination des investissements tous azimuts.

Entre autres, en toile de fond, il y a le dialogue public investisseur qu'il faut susciter et tisser sans cesse par tous les moyens, de manière à rapprocher au mieux et entretenir une concertation permanente entre les administrations publiques et les investisseurs, et créer ainsi les conditions qui permettent d'améliorer en continue le climat des affaires et l'offre d'attractivité de notre pays. C'est à ce prix que le Congo pourra s'arrimer efficacement aux évolutions internationales, en se dotant des capacités accrues d'attraction et de rétention des investissements utiles et innovants, favorables à la diversification économique prônée.

C'est ce à quoi nous nous attelons et c'est en considération de cette vision des choses que la première édition du « Petit déjeuner des investisseurs » a été organisée le 25 février 2023. Celle-ci a réuni les investisseurs et entreprises de droit congolais autour du Premier Ministre et de certains membres du Gouvernement, en vue d'un dialogue direct et franc qui a été bien apprécié par les entreprises. Cet événement qui est le premier du genre, aura permis aux investisseurs installés au Congo d'exprimer franchement et directement leurs doléances au gouvernement d'une part, et d'autre part, il aura débouché sur des résolutions propres à améliorer de façon notable le climat des affaires et l'environnement de l'investissement sur plusieurs aspects. Par ailleurs, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a pris plusieurs circulaires à l'attention des administrations publiques afin d'interdire certains comportements décriés par le secteur privé.

Huit femmes sont actuellement membres du gouvernement sur 37 ministres. La place des femmes au Congo est-elle plus importante dans le monde des affaires ?

A ce jour nous sommes à environ 20% de femmes au Gouvernement. Ce qui n'est pas si mal que ça même si l'on est encore en deçà de la règle de 30% de femmes dans la sphère de décisions. Il y a bien de grands pays, dits développés, qui ont un taux inférieur à celui du Congo.

Je voudrais aussi saisir l'occasion que vous m'offrez à travers cette question pour relever un fait qui n'est pas si souvent évoqué et qui est à l'avantage de notre pays à savoir l'égalité Homme/Femme en matière de salaires. On ne le dit pas assez souvent, nous sommes l'un des pays qui se distingue par le fait que les hommes et les femmes, à compétence égale, gagne le même salaire. La question du sexe ne se pose même pas quand il s'agit de la rémunération des employés ou cadres. Comme vous le savez bien, ce n'est pas le cas dans bon nombre de pays, y compris dans certains pays développés.

Quant à la place de la femme dans le monde des affaires, elle est très importante et il y a beaucoup de femmes dans les affaires au Congo. Et si à ces affaires on devait y ajouter la dimension sociale, je dirais même que la femme est le socle des affaires qui nourrissent réellement la population au Congo, parce que ce sont elles qui sont les tenancières des très petites et petites entreprises, aussi bien du secteur informel que du secteur formel de l'artisanat, qui sont pourvoyeuses d'emplois, y compris sous forme d'auto-emploi. Chacun sait combien ces secteurs d'activités fondent le sous-bassement et le creuset des très petites et PME/PMI constituant l'essentiel de l'économie congolaise. En considérant uniquement le secteur formel, au regard des statistiques de l'Agence Congolaise de Création des Entreprises (ACPCE), en moyenne annuelle, entre 2015 et 2021, 26% des entreprises créées l'ont été par les femmes.

Le Congo dispose donc d'un potentiel important de femmes entrepreneures et ce n'est pas par hasard que la 12^{ème} édition du Forum international des femmes entrepreneures (Fied) réunissant plus de vingt (20) pays sous le thème « Accompagnons les entreprises africaines pour renforcer les capacités des filières de transformation, accélératrices du « Made in Africa », s'est tenue au Congo, à Brazzaville, du 31 juillet au 5 août 2023, sous le haut patronage de Mme Antoinette Sassou Nguesso, épouse du Chef de l'Etat.

Un rendez-vous de référence : le Petit déjeuner des investisseurs

La première édition du Petit déjeuner des investisseurs, organisée par la Primature sous le thème « Ensemble améliorons le climat des affaires », s'est tenue en février 2023. Un dialogue direct et franc a pu ainsi se nouer entre le gouvernement et les investisseurs installés au Congo.



Initiée pour devenir le rendez-vous de référence entre le gouvernement et les investisseurs, cette première édition du Petit déjeuner des investisseurs a réuni autour du Premier Ministre Chef du Gouvernement M. Anatole Collinet Makosso, huit ministres, plus de 70 chefs d'entreprises nationaux, internationaux ainsi que les présidents des syndicats patronaux, Uni Congo et Unoc.

Plusieurs secteurs étaient représentés notamment les forestiers, les agriculteurs au sens large, les miniers, les commerçants, les industriels, les transporteurs, transitaires, les entreprises de l'assistance aéroportuaires, les hôteliers, les entreprises dans le domaine numérique et de l'audiovisuel, ainsi que celles du domaine de la santé, du bâtiment et des travaux publics.

Préalablement à cette rencontre, Mme Annick Patricia Mongo, Conseillère spéciale du Premier Ministre, Chef du Gouvernement chargée du climat des affaires et Directrice générale de l'Agence Pour la Promotion des Investissements (API) avait reçu mission

de réaliser une enquête sur la perception des chefs d'entreprises sur le climat des affaires.

Cette enquête a démontré que l'insécurité judiciaire, le harcèlement fiscal, les lenteurs administratives, l'absence d'infrastructures de base, l'absence de dialogue entre le gouvernement et le secteur privé, mettent un frein à l'épanouissement du secteur privé.

Parmi les propositions faites au gouvernement figurent la création d'une véritable charte du contribuable, la construction des infrastructures de base sur toute l'étendue du territoire.

Se dégagent aussi de ce rapport des motifs de satisfaction notamment la large attribution par l'Etat des conventions d'établissement, la quiétude et la paix régnant au Congo, l'amélioration de la situation économique du pays, les bonnes perspectives et les réformes engagées ou en cours.

Le face à face avec les investisseurs, créateurs de richesses et d'emplois, a constitué un moment au cours duquel les membres du gouvernement concernés ont pu répondre

aux préoccupations soulevées comme la dette intérieure, la Caisse d'Assurance Maladie Universelle (CAMU), le prix du carburant, de l'exploitation des grumes et les prix des produits de première nécessité.

Pour répondre aux préoccupations du secteur privé, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a conclu en prenant huit résolutions. Il s'agit notamment de la mise en place d'une équipe sous l'autorité du ministre des finances, chargée de rationaliser ou réduire les contrôles fiscaux et douaniers, gérer les contrôles fiscaux encore ouverts, examiner la question des transferts de fonds ; puis de la mise en place d'un atelier d'appropriation sur la question du partage de production dans le cadre de l'exploitation du bois ainsi que la mise en place d'une équipe de veille sur les questions des abus judiciaires. Le chef du Gouvernement a promis d'examiner la question de la subvention mise en place pour l'importation du blé et le prix du pain et va travailler à l'implantation des dépôts de stockage de carburant dans les

zones enclavées. En dernier ressort, la Primature compte organiser dans les meilleurs délais, la session inaugurale du Comité National de Concertation.

La deuxième édition aura lieu à Brazzaville, soit en fin d'année, soit en février 2024.

9 RAISONS D'INVESTIR AU CONGO

- Un corridor au cœur de l'Afrique centrale
- Un pays stable
- L'abondance de ressources naturelles
- L'accès à un marché de plus de 174 millions de consommateurs
- Un cadre légal et réglementaire non discriminatoire
- Des mesures d'incitations fiscales
- 4 zones économiques spéciales
- Une stratégie de développement efficace
- L'amélioration continue du climat des affaires

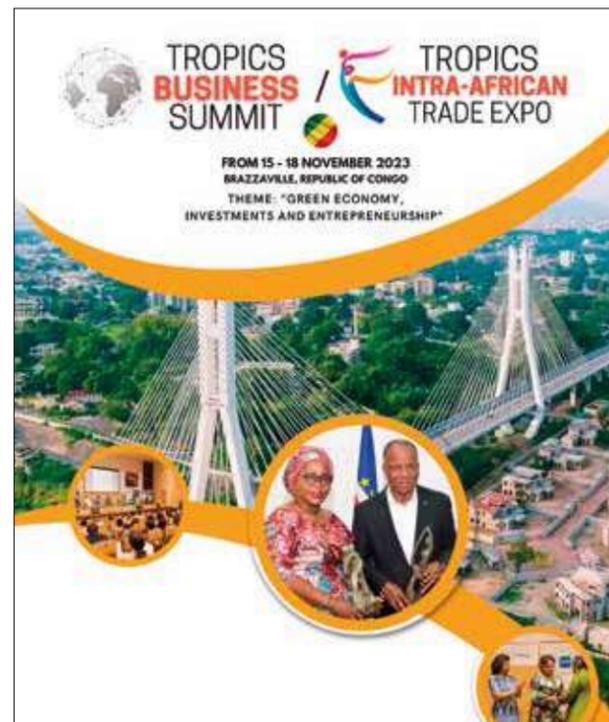
Le Tropics Business Summit

Du 15 au 18 novembre 2023, Brazzaville accueille la 7^{ème} édition du Tropics Business Summit (TBS) & Trade Expo. Placé sous le thème « Investissements verts, investissements et entrepreneuriat », ce sommet vise à promouvoir les investissements intra-africains et étrangers et à repositionner l’Afrique à l’échelle mondiale.

Le Tropics Business Summit est le plus grand forum d’investissement pour le développement du continent. Il souhaite combler le déficit de financement entre les secteurs public et privé anglophones, francophones, lusophones, arabophones et hispanophones pour l’industrialisation de l’Afrique. Devenu le premier sommet des entrepreneurs, innovateurs, investisseurs, family offices et champions du partenariat public-privé, le TBS veut accélérer l’ère du commerce intra-africain et promeut une coopération bilatérale gagnant-gagnant avec le reste du monde.

Depuis sa création en octobre 2017 en Afrique du Sud, le comité d’organisation est resté déterminé à dialoguer avec les délégués à travers un programme axé sur les résultats. Il facilite le réseautage et les opportunités d’affaires pour les investisseurs afin d’explorer des projets concrets pour les sponsors et partenaires. En termes d’impact, le dernier Tropics Business Summit a attiré une enveloppe de 500 millions de dollars d’investissements grâce à la mobilisation d’investisseurs en Afrique, en Europe et en Asie du Sud-Est.

Cette 7^{ème} édition du Tropics Summit se déroulera à Brazzaville dans le bassin du Congo, poumon de l’Afrique. Le sommet a une capacité à connecter plus de 800 conférenciers et panélistes, plus de 75 gouvernements et



plus de 100 investisseurs et avec un public mondial de près de 500 000 participants numériques en Afrique et au-delà dans une variété de secteurs publics et privés.

LA DIASPORA CONGOLAISE, UN GISEMENT D’INVESTISSEMENT À BOOSTER

Le gouvernement souhaite sensibiliser et mobiliser les Congolais de l’étranger aux avantages des dispositifs d’accompagnement entrepreneurial.

L’accès au crédit pouvant se révéler un frein, du fait de la demande de garanties du prêt, du coût élevé et de sûretés réelles, le ministère des PME, de l’Artisanat et du Secteur informel s’appuie sur le Fonds d’Impulsion de Garantie et d’Accompagnement (FIGA). Cet outil permet une assistance

directe aux entreprises en création, en reprise d’activités ou en développement, confrontées aux problèmes d’accès aux ressources financières, matérielles et immatérielles. De plus, à travers l’ACPCE, un guichet unique de formalités administratives, le gouvernement offre des facilités en matière des procédures administratives et des exonérations pour des porteurs de projets. Les formalités de création d’entreprise ne durent que 48 heures.



E-Facture PRO DE BCINET
FACILITE VOS ACHATS ET PAIEMENTS EN LIGNE EN TOUTE SÉCURITÉ
VOTRE SOLUTION ENTREPRISE

LA BANQUE, C’EST VOUS.
 Téléchargez gratuitement notre application **BCINET** sur votre Mobile, tablette, ...
 GET IT ON Google Play | Download on the App Store



Entretien avec Michel Djombo, Président de l'Union Patronale et Interprofessionnelles du Congo (Unicongo) depuis le 22 novembre 2022. Cette association patronale représente les entreprises du secteur privé au Congo et défend leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et institutionnels.

Comment est structurée Unicongo ?

Unicongo, en tant que principal syndicat patronal de la République du Congo, assume la mission de représenter et de défendre les intérêts des employeurs et des entreprises opérant dans l'économie formelle du pays. Contrairement à une confédération, Unicongo ne regroupe pas des associations professionnelles, les entreprises adhérant directement à cette union. Notre large base de membres s'étend des très petites entreprises (TPE) aux grands groupes, regroupés au sein de 15 fédérations sectorielles distinctes.

Pour remplir pleinement notre rôle, nous nous sommes assignés cinq missions principales :

- **Conduite des négociations collectives avec les syndicats de travailleurs** : Notre Union est la seule autorisée par les autorités publiques à négocier les conditions de travail, les salaires, les avantages sociaux et d'autres aspects des relations de travail dans les divers secteurs de l'économie nationale. Notre objectif est de parvenir à des accords équitables et mutuellement acceptables pour toutes les parties.

- **Plaidoyer auprès des pouvoirs publics** : Notre engagement quotidien consiste à plaider en faveur de politiques soutenant les entreprises et favorisant le développement économique de la République du Congo.

- **Source d'information de qualité** : Nous mettons à la disposition de nos membres des informations essentielles concernant la législation du travail, les meilleures pratiques en matière de gestion des ressources humaines et d'autres sujets pertinents.

- **Représentation devant les tribunaux** : Plusieurs de nos adhérents occupant des postes de juges assesseurs dans les tribunaux du Travail et du Commerce, nous servons de représentants des employeurs dans les commissions traitant des litiges liés aux licenciements pour toutes les entreprises, membres ou non d'Unicongo.

- **Recherche et analyse** : Nous réalisons des études et des recherches économiques afin de fournir à nos membres, aux institutions internationales et au gouvernement des données et des analyses pertinentes. Ces informations aident les entreprises à prendre des décisions éclairées et à anticiper les évolutions du marché.

En somme, Unicongo joue un rôle central dans la promotion des intérêts des employeurs et des entreprises de la République du Congo, en veillant à la défense de leurs droits, à leur représentation dans les négociations et à la création d'un environnement favorable aux affaires et à la croissance économique.

Quelle est votre stratégie notamment en ce qui concerne l'amélioration du dialogue public-privé ?

Nous nous efforçons d'éviter la situation où nous attendons passivement que des mesures soient mises en œuvre avant d'exprimer des opinions contradictoires, surtout lorsque nous considérons que ces mesures vont à l'encontre de l'amélioration du climat des affaires. Au lieu de cela, nous adoptons une approche proactive en maintenant un dialogue constant avec les autorités publiques. De plus, en 2021, nous avons élaboré un livre blanc qui a dressé un diagnostic clair de l'environnement des affaires dans notre pays, en proposant quelques pistes de solutions. En 2024, nous prévoyons de renouveler cet exercice, en élargissant notre réflexion pour inclure des propositions visant à réellement diversifier notre économie.

Quels conseils donneriez-vous à un futur investisseur au Congo ?

Le conseil que nous donnons systématiquement aux nouveaux entrants sur le marché congolais est de s'associer dans la mesure du possible à une société locale, de préférence un adhérent d'Unicongo. Investir avec un partenaire local offre de nombreux avantages : connaissance du marché, réseaux, réduction des risques, conformité réglementaire, crédibilité, ressources locales, responsabilité sociale, adaptation culturelle et accès à des incitations gouvernementales. Cependant, le choix du partenaire exige une diligence raisonnable et une clarté dans les objectifs. En fin de compte, cette collaboration peut aider les investisseurs étrangers à réussir sur notre marché qui peut parfois s'avérer complexe.

S'implanter au Congo avec l'appui des services de l'API

Membre de plusieurs forums régionaux, le Congo offre un environnement favorable aux investisseurs internationaux. Par ailleurs, ce pays d'Afrique centrale a prévu toute une série d'incitations dévoilées aux investisseurs par les services de l'API.

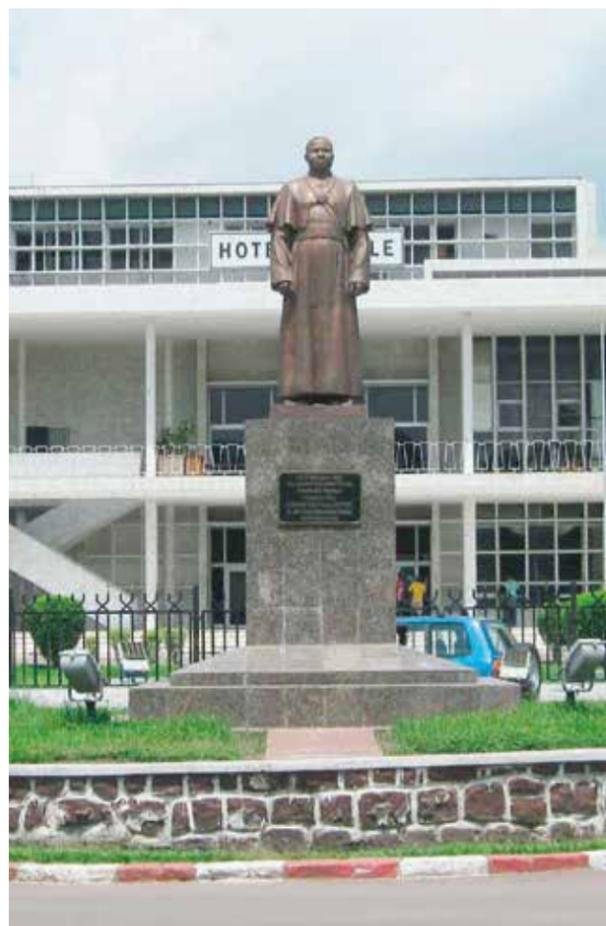


La législation congolaise crée un climat favorable au développement des entreprises, en particulier grâce à l'adhésion du Congo à de nombreuses organisations régionales et internationales. La loi de finances 2023 a supprimé vingt-quatre prélèvements liés à l'import-export et les entreprises agricoles bénéficient d'une exonération d'impôt sur les sociétés et de taxe spéciale sur les sociétés. Ces exonérations des droits et taxes s'inscrivent dans la droite ligne du PND 2022-2026. Les principales mesures introduites dans la loi de finances visent la parafiscalité prélevée par

plusieurs administrations pendant et après les opérations d'importation. L'API accompagne chaque année plus d'une centaine d'entreprises au Congo et favorise le partenariat entre les entreprises locales et les multinationales désireuses de s'installer dans le pays.

La monnaie

Membre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac) et donc de la zone Franc, le Congo bénéficie d'un taux de change fixe entre le Franc CFA et l'Euro.



► Le droit des affaires

L'appartenance du Congo à l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada) rend applicable un ensemble de règles claires et modernes qui régissent notamment le droit des sociétés et les autres domaines les plus importants du droit des affaires dans les dix-sept Etats membres.

Le droit de la propriété intellectuelle

Le pays est également membre de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), qui uniformise la protection des droits de propriété intellectuelle et industrielle ainsi que la procédure centralisée de dépôt.

Le droit des assurances

Le Congo a ratifié le traité CIMA (Conférence interafricaine des marchés d'assurances), qui crée une réglementation unique des opérations d'assurances et institue une Commission régionale unique de contrôle de ces activités.

Les conventions fiscales

Le Congo a conclu trois conventions fiscales, dont une convention avec la France en date du 21 novembre 1987. Une convention est en cours de négociation avec le Maroc. Une convention tendant à empêcher la double-imposition existe également au sein de la CEMAC, permettant de réduire la charge fiscale entre les Etats membres, sauf en matière de transfert de dividendes.

Des engagements internationaux

Le Congo a adhéré au CIRDI (Centre international de règlement des différends liés à l'investissement) et à l'AMGI (Agence multilatérale de garantie des investissements). Cependant, il n'a pas ratifié la Convention de New York sur la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères.

Succursale

Les sociétés étrangères peuvent exercer directement une activité, sans créer de société, en constituant une succursale au Congo. Cependant, il faut noter que toute succursale d'une société étrangère, dont le siège n'est pas situé dans un Etat membre de l'Ohada, doit être transformée en société après deux ans d'existence, sauf prolongation accordée par le ministère du Commerce.

Création d'une société

Les formalités de déclaration liées à la création, au transfert, à l'extension, à la modification et cessation des activités commerciales s'effectuent à ce guichet unique qu'est l'Agence congolaise pour la création des entreprises (ACPCE).

L'ACPCE regroupe en son sein : la direction départementale du commerce pour l'établissement de l'autorisation d'exercice d'activités commerciales ; la direction départementale du travail pour l'immatriculation d'ouverture d'entreprise ; le greffe du tribunal de commerce pour l'établissement du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ; la chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers (CCIAM) pour inscription ; la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) pour immatriculation ; l'institut national de la statistique (INS) pour l'obtention des numéros SCIET- SCIEN.

A l'ACPCE, les formalités s'effectuent en un seul lieu, en un seul paiement, en un seul document et en seulement une seule heure.



ASSUREZ-VOUS ET VOTRE FAMILLE.

NSIA vous offre une couverture exceptionnelle avec nos produits en Assurance Vie et Non Vie.

☎ (+242) 06 633 64 21 / 05 547 80 16
04 454 74 36 / 1030

Brazzaville :

Direction Générale : 1, Avenue Cardinal Emile BIAYENDA
Agence City Center : Avenue du Camp, Immeuble Pharmacie Mavré

Pointe-Noire : Rond point KASSAI / Immeuble NBY (Face CNSS).

Agence Poaty Bernard: Croisement Avenue Jacques OPANGAULT Boulevard Felix TCHICAYA, en face de POATY BERNARD

Dolisie : En diagonale de l'hôtel MOUTSINGA

www.nsiacongo.com - Suivez-nous également sur



NSIA, le vrai visage de l'assurance.

La DGID au service de la croissance économique

La Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID) est l'organe technique qui a pour mission principale d'assister le ministère de l'économie et des finances dans l'exercice de ses attributions en matière fiscale.

Missions et compétences :

La DGID a pour principales missions de :

- Mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière fiscale ;
- Élaborer les avant-projets de textes législatifs et réglementaires et les projets de conventions fiscales internationales en matière fiscale ;
- Déterminer l'assiette, assurer la liquidation et le contrôle des impôts tant directs qu'indirects, des droits d'enregistrement, de timbre, de publicité foncière et des taxes assimilées ;
- Connaître du contentieux des impôts et taxes assimilées ;
- Rechercher et sanctionner les omissions, les dissimulations, les insuffisances et d'une manière générale les infractions fiscales ;
- Participer à la constitution et à la gestion des biens du domaine privé mobilier et immobilier de l'Etat ;
- Aliéner des biens du domaine mobilier et immobilier de l'Etat ;
- Assurer la gestion de la curatelle, des successions, des biens vacants et de biens placés sous séquestre ;
- Ester en justice pour le compte de l'Etat en matière fiscale ;
- Tenir, en collaboration, avec les administrations partenaires, le registre national de la propriété foncière de l'Etat ;
- Veiller, de concert avec les administrations publiques partenaires, au respect de la législation en matière d'immatriculation des propriétés.

Organisation :

La direction générale des impôts et des domaines est dirigée et animée par un directeur général. Monsieur Ludovic Itoua est directeur général depuis 2019 avec pour mission la maximisation des recettes fiscales, l'amélioration de la confiance entre les contribuables et l'administration fiscale. Outre le secrétariat de direction chargée de réceptionner le courrier et le service informatique chargé d'assurer l'exploitation et la maintenance des applications informatiques, dix directions opérationnelles sont à compétence nationale :

- la direction du contrôle des services ;



M. Ludovic Itoua, Directeur général des Impôts et des Domaines

- la direction de la réglementation et du contentieux ;
- la direction de l'enregistrement, de la fiscalité foncière et domaniale ;
- la direction de la fiscalité des grandes entreprises ;
- la direction de la fiscalité des petites et moyennes entreprises ;
- la direction de la fiscalité des particuliers ;
- la direction de la fiscalité pétrolière ;
- la direction des études et de la prévision ;
- la direction des vérifications générales et de la recherche.

Régime fiscal congolais :

Le système fiscal congolais comprend plusieurs régimes d'imposition.



Parmi les régimes spécifiques, citons l'impôt sur les sociétés forfaitaire (ISF) qui s'applique à titre spécifique aux personnes morales étrangères qui se livrent sur le territoire de la République du Congo à des activités industrielles, commerciales et autres. Le taux d'imposition est de 33% depuis 2020.

Les autres régimes spécifiques offrant des avantages particuliers aux investissements nationaux et étrangers et garantissant un meilleur retour sur investissement sont les suivants :

- le régime des sociétés mères et filiales ;
- le régime fiscal des succursales ;
- le régime fiscal des quartiers généraux de sociétés ;
- le régime fiscal des holdings ;
- le régime d'intégration fiscale des groupes de sociétés ;
- le régime fiscal des zones économiques spéciales ;
- le régime fiscal des entreprises agréées à la charte des investissements.



La charte des investissements prévoit deux régimes : les régimes privilégiés et les mesures d'incitation. Les régimes privilégiés sont constitués du Régime général G ; du Régime spécial S et du Régime de la zone de développement préférentielle.

Le régime général G s'applique aux entreprises qui ont réalisé un investissement supérieur ou égal à 100 000 000 FCFA. Le régime « S » est un régime de promotion des petites et moyennes entreprises. Il s'applique aux entreprises de droit congolais qui ont réalisé un investissement supérieur ou égal à 30 000 000 FCFA et inférieur 100 000 000 FCFA. Coexiste également un Régime fiscal des zones franches de santé (LF2014).



Un portail internet fiscal est disponible pour faciliter toutes les démarches y compris douanières : <https://impots.gouv.cg/portail-client-web/>



Entretien avec Fernand Gaboumba Moukengué, Directeur général de LCB CAPITAL, filiale de LCB Bank. Diplômé du Leeds Metropolitan University de Londres, il dirige cette société de bourse intervenant sur le marché financier de l'Afrique centrale depuis 2015.

Quelle est votre stratégie de développement ?

Créée en 2015, LCB CAPITAL est une société de bourses agréée par la COSUMAF (Commission de Surveillance des Marchés Financiers) et active sur toute l'étendue de la zone CEMAC et qui propose à sa clientèle une gamme variée et innovante de solutions d'investissement et de placement sur les marchés financiers.

LCB CAPITAL opère notamment dans les domaines de l'intermédiation boursière, la dématérialisation et la conservation de titres et le conseil financier.

LCB CAPITAL se distingue par son indépendance entrepreneuriale, la performance et la simplicité de ses solutions d'investissement et de placement ; toutes parfaitement adaptées aux spécificités, besoins et exigences de chacun de ses clients.

Avez-vous une action de conseil pour les investisseurs en matière de placement ?

Vous souhaitez assurer l'avenir de vos enfants, préparer votre retraite ou constituer un capital à transmettre plus tard ? Autant de projets de long terme pour lesquels vous pouvez envisager de diversifier votre épargne en bourse. Quelles sont les précautions à prendre ? Comment bien investir ? Conseil n°1 : soyez prêt avant d'investir ; Conseil n°2 : effectuez les vérifications avant de signer tout document auprès d'un intermédiaire financier ; Conseil n°3 : suivez vos placements après avoir investi.

Restez en contact avec votre intermédiaire financier et avec

lui, vérifiez que votre investissement correspond toujours à vos objectifs et à votre profil.

Comment LCB CAPITAL accompagne-t-il le développement de la République du Congo ?

Le rôle des acteurs du marché financier dont fait partie LCB CAPITAL est crucial dans le développement de l'économie Congolaise. En effet, nous travaillons à la mise en place de solution de financement aussi bien pour l'Etat que pour le secteur Privé. En accompagnant les entreprises et l'Etat dans leurs projets de développement, dans leurs choix stratégiques et organisationnels, LCB CAPITAL contribue tant soit peu au développement de l'économie congolaise

Quelle incidence va avoir la récente augmentation du capital de la Bourse des valeurs mobilières d'Afrique centrale (BVMAC) ?

En effet, l'augmentation de capital par incorporation de créances a permis à la BVMAC d'obtenir une réduction de sa dette. L'idée derrière l'augmentation de capital est surtout de renforcer les fonds propres afin de donner un coup d'accélérateur au processus de dynamisation du marché financier, 2^e étape après la fusion physique et institutionnelle en 2019. Ce qui devrait être facilité par l'inscription très prochaine à la cote de la bourse des entreprises d'Etat. Le Gabon, le Congo, la Guinée équatoriale et le Cameroun ont déjà transmis chacun une liste d'entreprises publiques dont elles souhaitent vendre une partie du capital à la bourse. La transmission de leurs listes devrait permettre de vivifier un tant soit peu la bourse sous régionale.

Un virage stratégique dans les PPP

La loi du 30 décembre 2022 sur les partenariats publics-privés (PPP) insuffle un nouveau dynamisme de l'investissement au Congo. Les nouveaux PPP auront vocation à financer des infrastructures du PND 2022-2026 au profit de six secteurs de développement prioritaires.

Le plan quinquennal prévoit de lever 8 000 milliards de francs FCFA, au profit de six secteurs : l'agriculture, le développement industriel, les zones économiques spéciales, le tourisme, l'économie numérique et la promotion immobilière. Voulu par la Présidence de la République congolaise, le virage stratégique des partenariats public-privé (PPP) a abouti à la loi du 30 décembre 2022, traduisant un vrai changement de cap.

L'État va recentrer ses financements sur l'essentiel : le régalién, les missions de service public, l'extension de la protection sociale, l'éducation. Il va encourager le privé et les investisseurs internationaux à prendre le relais, en leur offrant un cadre juridique moderne et attractif.

Les premiers contrats de PPP ont été signés en 2011, mais le besoin d'institutionnaliser, de pérenniser et de sécuriser le recours à ce type de contrats se faisait de plus en prégnant. La loi pose le cadre dans lequel un PPP est signé entre un organisme public et une entreprise privée avec pour objectif de permettre une répartition des ressources, des risques, des responsabilités et des avantages entre les deux parties. Il s'agira le plus souvent de contrats de construction, de maintenance et d'exploitation d'équipements publics (routes, hôpitaux, centrales, aéroports, chemins de fer, etc.) d'une durée de 20 à 30 ans. Le législateur congolais a su tirer profit des expériences étrangères et notamment française. Il est acté dans la loi que le contrat de PPP pourra confier au prestataire privé l'exploitation d'un service public.

La loi distingue entre les PPP à « paiement par les usagers » (la rémunération du partenaire privé provient de l'exploitation de l'ouvrage ou du service public), et les PPP à « paiement public » (la rémunération provient de versements de l'entité publique).

La trame sous-jacente de ces contrats de PPP restera unique : un financement de l'infrastructure lissé dans le temps, une rémunération du cocontractant lié à la satisfaction d'objectifs de performance fixés dans le



contrat. La loi laisse une grande liberté aux parties pour organiser leurs relations. Elle prévoit quatre types de procédure de passation : l'appel d'offres, le dialogue compétitif, l'offre spontanée à l'initiative d'un partenaire privé et l'entente directe qui permet à la personne publique d'engager directement les discussions avec un candidat pré-identifié à l'avance et attribuer ensuite le contrat. Une commission de passation des contrats de PPP choisira la procédure retenue.

Plusieurs importants projets sont d'ores et déjà gérés en PPP : citons le contrat de concession et de développement des zones économiques spéciales de Pointe-Noire, Oyo-Ollombo et Ouessou, avec le groupe Arise, la concession en BOT du Chemin de fer Congo-Océan (CFCO), également avec Arise, les barrages de Mourala et Nyanga, avec le consortium sino-congolais Energaz-CGGC, ou encore le développement du nouveau quai à conteneurs du Port Autonome de Pointe-Noire, avec le groupe émirati Abu Dhabi Ports. La société suisse 3PRS vient, pour sa part, d'obtenir la concession pour la production d'eau potable avec La Congolaise des Eaux (LCDE), dans les villes de Pointe-Noire et Dolisie.



Entretien avec Jean-Marc Thystère Tchicaya, Ministre des Zones économiques spéciales et de la Diversification économique depuis septembre 2022, après avoir été ministre des Transports, de l'Aviation civile et de la Marine marchande (2021-2022) ainsi que ministre des Hydrocarbures (2015-2021).

Le Plan national de développement (PND) 2022-2026 met l'accent sur la diversification économique. Quel est votre plan d'action ?

Les orientations stratégiques du PND renvoient au choix privilégiant le développement « d'une économie forte, diversifiée, résiliente pour une croissance inclusive et un développement durable ».

Ce choix s'appuie sur les piliers stratégiques suivants : l'agriculture au sens large, avec l'idée de faire de ce secteur un levier de la transformation structurelle de l'économie, base d'une dynamique de croissance forte et durable ; l'industrie, pour élargir la base productive de l'économie et les opportunités de créations d'emplois ; les Zones Economiques Spéciales, en vue de renforcer l'industrialisation, attirer plus d'investisseurs privés, tant nationaux qu'étrangers, et asseoir une base d'exportation des produits locaux transformés ; le tourisme, en visant à exploiter de façon optimale le potentiel touristique national ; l'économie numérique, pour accroître la modernisation et la compétitivité de l'économie ; l'immobilier, dans la perspective d'assurer un logement décent à tous les congolais et de construire des infrastructures économiques et commerciales.

Il convient de noter que le PND 2022-2026 n'exclut pas les activités ne faisant pas partie des piliers stratégiques, notamment la santé, l'éducation, la défense, la sécurité et l'environnement. S'agissant du Département dont j'ai la charge, nous retenons que les Zones Economiques Spéciales doivent, en s'appuyant sur les autres piliers du PND, être le levier de la promotion irréversible d'un tissu industriel hors pétrole fort, créateur d'emplois et porteur de richesse.

L'opérationnalisation de cette vision appelle, au niveau gouvernemental, une stratégie efficace permettant une meilleure prise en compte des missions et responsabilités transversales.

La mise en place de cette stratégie passe par l'adoption d'un Plan stratégique national et d'une loi sur la Diversification Economique.

Au niveau des Zones Economiques Spéciales, la mise en œuvre des 3 programmes prioritaires retenus dans le Plan National de Développement 2022-2026 concerne :

- la gouvernance des zones économiques spéciales ;
- l'aménagement et la viabilisation des espaces des zones économiques spéciales ;
- le développement des activités industrielles, commerciales et touristiques dans les ZES.

Pour atteindre ces objectifs de performance, le Département s'est engagé, en sus de la prise en compte de ses responsabilités au niveau du pilotage de la diversification économique, dans une démarche de développement des zones économiques spéciales, laquelle exige :

- la recherche de développeurs nationaux ou internationaux pour l'aménagement et la viabilisation des ZES ;
- la mobilisation des investisseurs privés nationaux et internationaux crédibles porteurs des projets durables et de qualité ;
- l'obtention de la part de l'Etat d'un budget pro- diversification et des fonds devant permettre l'aménagement et la viabilisation des zones économiques spéciales ;
- la recherche des financements étrangers par le développement d'un partenariat avec des partenaires bilatéraux ou multilatéraux au développement en vue de financer des projets à fort impact ;



- l'implication, dans le cadre du contenu local, des PME/ PMI en joint-venture ou en sous-traitant des investisseurs internationaux qui viendraient s'installer dans les zones économiques spéciales ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de communication et de marketing efficace en vue de la promotion des zones économiques spéciales et de la diversification économique.

Le lancement des activités de la ZES d'Igné est-il effectif ? Où en est-on avec le développement des zones économiques spéciales de Pointe-Noire d'Oyo- Ollombo et de Ouessou ?

La viabilisation de la ZES d'Igné a été enclenchée avec la réhabilitation du Parc Industriel et Commercial de Maloukou dont la concession a été confiée à la Société Macefield Congo Ventures SAS, filiale du groupe Crystal Ventures. En effet, aux termes de la convention de concession signée entre la République du Congo et le groupe Crystal Ventures, il a été confié à la filiale congolaise de ce Groupe,

le développement, l'opérationnalisation et l'exploitation du Parc Industriel et Commercial de Maloukou, donnant ainsi à cette filiale, le statut de développeur au régime des ZES de ce Parc. A ce jour, les travaux de réhabilitation de ce Parc sont bien exécutés conformément au cahier de charges soumis au développeur. A cet effet, la période de mis en service de ce Parc est fixée au premier trimestre 2024 avec l'opérationnalisation de toutes les usines. Les potentiels investisseurs notamment ceux évoluant dans les secteurs de l'agro-industrie, la fabrication de matériaux de construction sont invités à prendre contact avec la société Macefield ou l'Agence de Planification, de Promotion et le Développement des ZES en vue de leur installation dans ce Parc. Outre le Parc Industriel et Commercial de Maloukou, sont attendus des investisseurs qui pourraient, à l'image des ZES de Pointe-Noire, d'Oyo-Ollombo et de Ouessou, assurer le développement de la ZES d'Igné. Notre principal défi dans le développement de cette zone réside dans l'assurance d'une source d'énergie stable, dédiée et de haute qualité.



Les travaux de la ZES de Pointe-Noire sont exécutés conformément au cahier de charges soumis au développeur. A ce jour, les travaux de construction des voiries, d'aménagement urbain et de génie civil dans l'enceinte de la ZES sont en voie d'achèvement. Les travaux de connexion au réseau électrique sont exécutés en ce qui concerne la première phase, notamment l'éclairage de toute la ZES. La deuxième phase de ces travaux portant sur la construction d'une ligne haute tension a démarré avec la signature d'un contrat de fourniture d'électricité entre la Centrale Electrique du Congo et la société PICP. Au regard de ce qui précède, la construction de la ZES de Pointe-Noire n'est pas un mythe comme certains le croiraient.

A l'image de la ZES de Pointe-Noire, le développement de la ZES d'Oyo-Ollombo a été confié au Groupe Arise IIP avec l'Accord-cadre signé le 4 octobre 2022 avec la République du Congo.

Le seul investisseur, installé jusqu'à ce jour dans cette zone économique, est la société COFCAO Farming, spécialisée pour la production de pâte de chocolat. La pose de la première pierre de construction de l'usine a eu lieu en octobre 2022. Située dans une des régions stratégiques du pays, la ZES de Ouessou a aussi été attribuée au Groupe Arise IIP pour son développement suite à un Accord-cadre signé entre ce Groupe et la République du Congo en vue de la viabilisation de cette ZES.

Plusieurs industriels, parmi lesquels SPECTECH, ont marqué leur intérêt à investir dans cette ZES. Des accords et contrats sont en cours de rédaction pour approbation et attribution définitives.

Quels sont les pays avec lesquels vous avez noué des partenariats dans le cadre du développement des ZES ?

La République du Congo, dans le cadre des activités liées aux zones économiques spéciales, a développé des partenariats avec la République Populaire de Chine, l'Île Maurice, le Gabon, le Togo, le Rwanda et le Benin. Aujourd'hui, des démarches ont été entreprises pour notre adhésion à l'Organisation Africaine des Zones Economiques (Africa Economic Zones Organisation, AEZO). Ceci nous permettra d'élargir la base de notre partenariat à d'autres pays Africains développant des Zones Economiques Spéciales.

- Au niveau du développement de la ZES de Pointe-Noire, la République du Congo et le Groupe Arise IIP ont signé, en date du 4 octobre 2022, un accord cadre entériné par une convention de développement signé entre l'Agence de Planification, de Promotion et de Développement des ZES et la société Plateformes Industrielles du Congo Pointe-Noire, PICP en sigle, une Joint-Venture née de l'accord-cadre signé entre le Congo et le Groupe Arise IIP. De plus, plusieurs autorisations destinées à la réalisation de ce projet ont été délivré à la société PICP afin de lui permettre de débiter ces travaux ; il s'agit notamment de l'obtention du certificat de conformité des études d'impacts environnementales et sociales, de l'obtention d'un permis forestier délivré par le Ministère de l'Economie Forestière destiné à assurer l'approvisionnement en bois de la ZES, des arrêtés au titre du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique pour la production d'Eau et de l'électricité.

La construction de la Zone économique spéciale (ZES) de Pointe-Noire

D'une superficie de 27 000 hectares, la réalisation de la ZES de Pointe-Noire jouera un rôle clé dans l'industrialisation du Congo et soutiendra les initiatives prises dans le cadre du Programme national de développement 2022-2026.



La ZES de Pointe-Noire est le fruit d'un partenariat public-privé conclu en juin 2022 entre le Congo et Arise IIP, une entreprise présente au Gabon, au Bénin et au Togo. Arise IIP, spécialisée dans la conception, le financement et le développement de plateformes industrielles, est également en charge du développement de la ZES de Ouessou.

Le Président Denis Sassou Nguesso a inauguré, en novembre 2022, les travaux à Loango dans le département du Kouilou, pour rendre effective la diversification de l'économie congolaise.

Avec une superficie de 27 000 hectares, cette ZES sera donc développée par le groupe Arise Congo. Sur cet espace constitué de deux zones, il sera construit des ouvrages à caractère commercial, industriel, résidentiel, incluant des infrastructures et des réseaux de connectivité.

Le groupe Codimex, par l'intermédiaire de sa filiale MBTP, leader dans le secteur du BTP en République du Congo

et en Afrique, a été désigné pour mener à bien les travaux d'aménagement de la Zone Économique Spéciale (ZES) de Pointe-Noire. Les travaux, déjà commencé, sont menés par une équipe multidisciplinaire de 300 personnes.

Ce projet ambitieux vise à attirer des investissements directs étrangers estimés à un milliard de dollars, dont 150 millions seront consacrés au développement de l'écosystème industriel.

Les activités retenues sont les produits pétroliers raffinés ; les métaux et l'ingénierie ; les produits chimiques ; l'industrie alimentaire et des boissons ; les produits minéraux non métalliques ; le bois et les produits dérivés du bois ; le papier et les produits du papier ; la production des produits en plastique et verrerie.

Cette zone va générer, dans sa première phase, 24 000 emplois dont 8 000 directs et 16 000 indirects. Ces emplois seront régis par le code de travail congolais, et donneront, à ce titre, la priorité à la main d'œuvre locale.



Entretien avec Nicéphore Antoine Thomas Fylla Saint Eudes, Ministre du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé depuis le 15 mai 2021. Docteur en sciences économiques et politiques, il est député de Kinkala depuis 2017.

Quels sont les projets prioritaires du Gouvernement concernant le secteur industriel ?

L'activité industrielle repose aujourd'hui sur les industries pétrolières, forestières et minières. L'industrie manufacturière reste peu développée.

Pour créer un secteur industriel plus compétitif, le Gouvernement a opté pour la promotion de l'industrialisation à travers les projets prioritaires, inscrits dans le Plan National de Développement (PND 2022-2026), à savoir :

- la valorisation des ressources naturelles ;
- la transformation des produits manufacturiers, agroalimentaires et agroindustriels ;
- l'industrialisation en veillant à la protection de l'environnement dans les parcs industriels ;
- le renforcement des infrastructures de base et l'exploitation des atouts géographiques et culturels ;
- le renforcement des capacités des PME/PMI locales.

Le développement industriel ne doit-il pas passer avant tout par des implantations d'industries d'extraction et de transformation des ressources naturelles ?

L'objectif du Gouvernement est de diversifier l'économie, de sorte à ne plus trop dépendre de la seule ressource pétrolière dans son état brut.

Toutefois, le Congo entend tirer profit de son potentiel en ressources naturelles par l'amélioration de la gouvernance en matière de gestion des ressources naturelles.

Le processus de la diversification de l'économie est en cours. En effet, la sylviculture et le secteur minier sont en évolution rapide, et représentent 39% du PIB national et près de 73% des exportations. Dans cette perspective, le PND 2022-2026, met l'accent sur l'accroissement de la production

des hydrocarbures liquides et gazeux, la transformation des produits agro-pastoraux et halieutiques, la transformation des matériaux locaux et des produits médicaux et forestiers. Il y a lieu de souligner que le Gouvernement met aussi un accent particulier sur les chaînes de valeur agricoles. Car, l'agriculture est indispensable au développement industriel. Ainsi, dans le cadre du PND 2022-2026, il s'agit essentiellement de la mise en œuvre du projet de développement intégré des chaînes de valeurs et du renforcement des opérateurs du secteur agricole dans le cadre de l'approche de la chaîne de valeur.

Toutefois, l'industrialisation ne saurait se développer sans le renforcement des infrastructures énergétiques, hydrauliques et de transport ainsi que l'appui à la compétitivité du secteur privé et le développement de la qualité des produits locaux et des normes pour un meilleur positionnement sur le marché de la ZLECAF.

Quelle place occupe le secteur privé dans la mise en œuvre des politiques publiques ?

Le Gouvernement est conscient que le secteur privé occupe une place de choix dans la création de richesse et d'emplois. Ainsi, la participation du secteur privé dans le PND 2022-2026 est attendue à hauteur de 80% sur le coût total de 8 935 118 millions de FCFA.

Nous sommes aussi conscients que cette participation du secteur privé dépend d'un bon environnement des affaires. D'où la mise en place du processus pour l'amélioration du climat des affaires qui repose principalement sur deux outils : le Comité Interministériel pour l'Amélioration du Climat des Affaires (CIACA) et le Comité National de Concertation entre le secteur privé et les administrations publiques (CNC).



Les travaux des comités techniques du National de Concertation entre le secteur privé et les administrations publiques (CNC) sont présidés par les représentants du secteur privé. Ces travaux ont abouti à l'élaboration des propositions du secteur privé devant permettre au CIACA d'approuver les réformes sur le climat des affaires.

Par ailleurs, notre ministère qui est l'interface avec le secteur privé (national ou étranger) développe un dialogue économique permanent avec les différentes parties prenantes pour l'amélioration des conditions d'exercice du secteur privé et une meilleure gestion des relations entre les administrations publiques et le secteur privé afin de favoriser les investissements et accompagner le développement du secteur privé en général.

Quel est le statut actuel de la zone industrielle de Maloukou ? Est-elle opérationnelle ?

Le Parc industriel et commercial de Maloukou est une composante de la Zone économique spéciale de Maloukou qui couvre 224 km². Pour une meilleure rentabilité, la gestion de la Zone économique spéciale de Maloukou a été cédée à la société rwandaise Crystal venture, installée au Congo à travers la société de droit congolais nommée Macefield. Cette société a pour mission de viabiliser la zone industrielle, notamment, sur les questions d'électrification et de distribution d'eau.

La viabilisation du Parc industriel est en cours. Plusieurs entreprises ont déjà débuté leurs activités sur le site.

Quels conseils donneriez-vous à un investisseur qui souhaite investir en PPP dans votre pays ?

Le gouvernement a mis en place un cadre juridique et institutionnel des contrats de partenariat public-privé. Ainsi, la loi du 30 décembre 2022 sur les PPP, apporte un nouveau dynamisme de l'investissement au Congo. Ce type de contrat devraient également contribuer au financement du PND 2022-2026.

Pour un investisseur, la République du Congo présente des atouts économiques en termes de sécurité des investissements étrangers ; d'énormes potentialités du sol et sous-sol ; des zones économiques spéciales et de tourisme.

La République du Congo dispose d'un climat favorable au développement. Avec une population majoritairement jeune, connectée et largement scolarisée, le pays importe plus de 80% de ses produits de consommation. Elle s'étend sur une superficie de 342 000 km² et comprend environ 5 millions d'habitants. Elle est une porte d'entrée stratégique dans la sous-région Afrique centrale. En effet, le pays est situé de part et d'autre de l'équateur et remplit une fonction naturelle de transit et de plateforme de transbordement pour les pays voisins. Elle dispose d'un littoral qui s'étend sur environ 170 km le long de l'océan Atlantique, abrite un port en eau profonde qui lui confère un rôle géostratégique majeur et représente un atout considérable en termes de développement économique.

Le développement industriel

Le programme quinquennal en cours permet à l'État d'investir dans les infrastructures nécessaires à la croissance des industries. Cette ambition politique confère une place de choix au secteur de l'industrie appelée à devenir un vecteur de création de richesses et d'emplois pour les jeunes.



Le secteur industriel contribue à hauteur de 23,5% au PIB et emploie 21% de la population active. Les secteurs du pétrole, du bois et des mines sont les principaux moteurs de l'économie. Toutefois, le gouvernement s'est engagé à diversifier l'économie à partir de l'agriculture au sens large ; à développer les Zones économiques spéciales et les zones industrielles, en vue d'attirer les investissements et favoriser le développement d'industries congolaises, tournées vers l'exportation; promouvoir les échanges et investissements directs étrangers; à promouvoir le contenu local par l'appui à la création des entreprises congolaises; développer le système national de normalisation et de la qualité ; à rendre fonctionnelles les unités de la zone industrielle et commerciale de Maloukou ; à relancer les industries dans les domaines de la fonderie, la cimenterie, la céramique, l'énergie solaire et les mines. En 2023, la croissance du PIB de 2,3% se justifie à travers la relance des investisse-

ments dans le secteur pétrolier et dans celui de l'industrie manufacturière. Le Congo mise sur l'agro-industrie comme l'un des piliers de son Plan national de développement 2022-2026. Ce Plan place au cœur du processus de diversification avec l'agriculture au sens large ainsi que l'industrie dans la composante liée à la transformation des produits de base.

En 2023, le ministère du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé s'est doté d'un plan stratégique ministériel. Il s'agit d'une réforme globale engagée par le gouvernement avec le soutien de la Banque mondiale car, dès le 1^{er} janvier 2024, toute la République du Congo passera au budget programme. Ce document fixe les orientations ministérielles pour les cinq prochaines années, donc de 2024-2028. Le passage à un nouveau mode de gestion budgétaire permettra à terme d'améliorer la performance des actions publiques et d'assurer la gestion axée sur les résultats.

Un écosystème au service de

L'INDUSTRIALISATION DU CONGO

Les Plateformes Industrielles du Congo (PIC) sont un partenariat public-privé entre **Arise IIP (70 %)** et le **gouvernement de la République du Congo (30 %)** axé sur le développement stratégique de l'économie congolaise.

PIC vise à promouvoir une industrialisation durable en regroupant différentes entreprises et en créant des synergies entre elles, augmentant ainsi leur efficacité individuelle et collective. La plateforme industrielle fournit un écosystème durable permettant aux entreprises manufacturières de prospérer.

Plateformes Industrielles du Congo – Pointe-Noire, avec une superficie de 2 700 hectares, est une zone industrielle bien intégrée avec des services d'infrastructure de classe mondiale formant un environnement d'affaires holistique aux entreprises manufacturières. La zone industrielle de Pointe-Noire est appelée à devenir une plaque tournante de l'industrialisation et un centre d'activités économiques dans le pays, dont le développement économique est en cours depuis de nombreuses années. La zone industrielle est destinée à renforcer ce développement en permettant de transformer les matières premières locales comme: le bois, le gaz naturel, les minerais métalliques; mais aussi en créant des emplois locaux. De nombreux secteurs sont également visés.

INFRASTRUCTURES CLÉS

- ✓ **Guichet unique dédié regroupant** l'ensemble des services et organismes concernés.
- ✓ Jetée à l'intérieur de la **ZES pour un accès direct** au port (ZES PNR)
- ✓ **Connexion ininterrompue et abordable aux portes** des principaux services publics – eau, électricité et internet.
- ✓ Disponibilité du **gaz naturel** à des prix compétitifs
- ✓ **Station d'épuration** des eaux usées
- ✓ **Parc à grumes**
- ✓ Zone **commerciale et résidentielle**
- ✓ **Caserne de pompiers et centre médical**
- ✓ **Espaces verts**

CARACTÉRISTIQUES DE LA ZES

- ✓ **Investissement total** : 150 millions d'euros en phase 1e
- ✓ **Système fiscal unique**
- ✓ **Approvisionnement assuré** en matières premières
- ✓ **Connexion ininterrompue et abordable aux portes des principaux services publics** – eau, électricité et internet.
- ✓ 100% d'exonération des importations **d'équipements, de machines et de matières premières** en rapport avec la production.
- ✓ 100% d'exonération **sur les biens** et services locaux
- ✓ 100% de liberté **de rapatriement** des revenus
- ✓ 100% d'exonération **de l'impôt** sur les sociétés



Le développement des TPE/PME et TPI/PMI

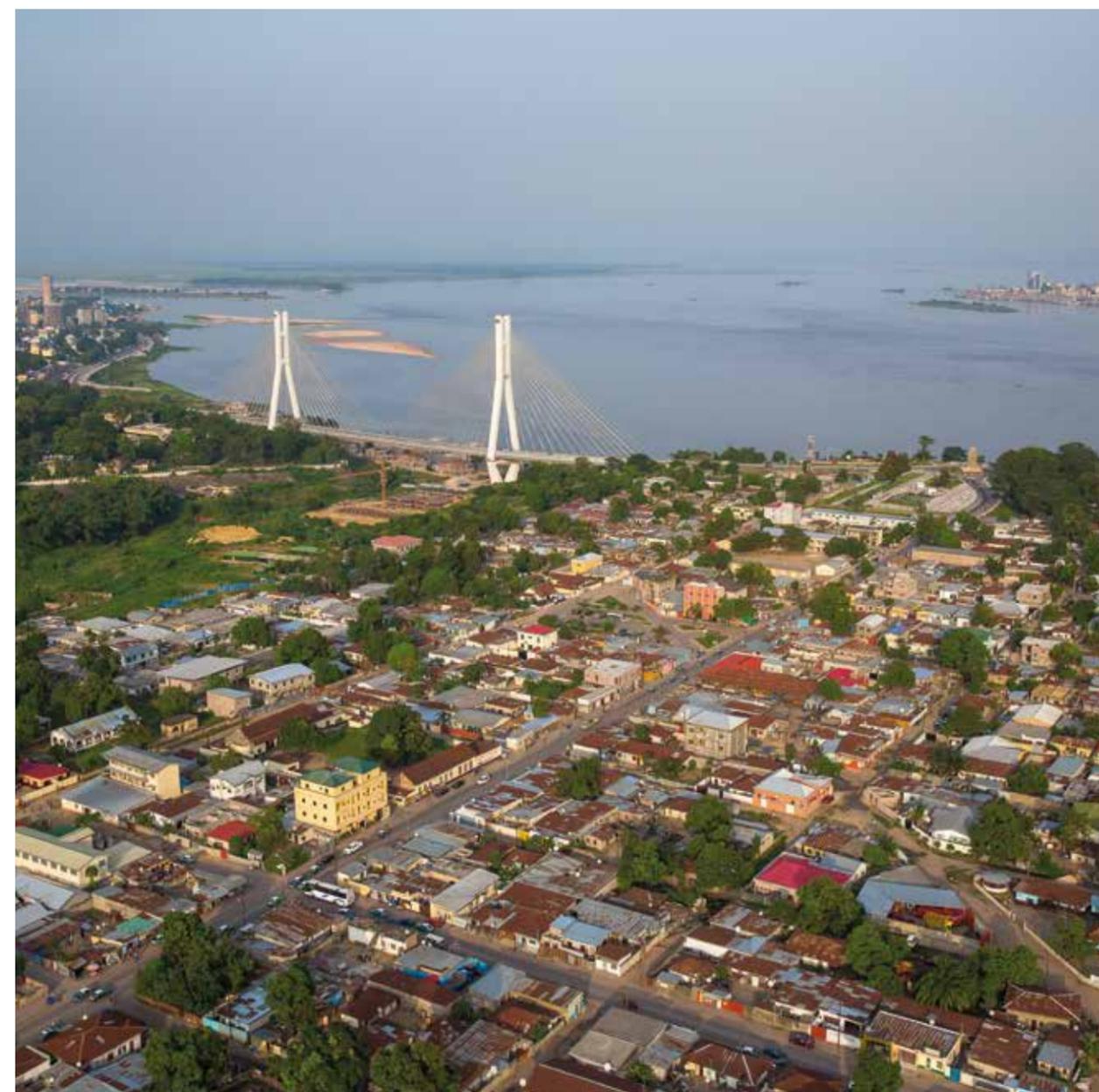
Le milieu entrepreneurial congolais est en nette progression, notamment grâce aux efforts consentis par le gouvernement et ses partenaires pour la promotion des Très Petites Entreprises (TPE) ou Industries (TPI) et des Petites et Moyennes Entreprises (PME) ou Industries (PMI).



Depuis plus de deux décennies, le gouvernement congolais par l'intermédiaire du ministère des petites et moyennes entreprises s'est lancé dans un processus simplifié d'accompagnement des entreprises privées. Au cours de la période quinquennale de 2017-2021, le Congo a enregistré à travers les services du guichet unique (ACPCE), 10 748 créations avec un rythme mensuel moyen de 174 entreprises et un taux d'accroissement annuel moyen de plus de 15,9%. Le pourcentage des femmes

promotrices/dirigeantes d'entreprise est de 26,61% de l'ensemble des créations de la période de référence.

Le Fonds d'Impulsion de Garantie et d'Accompagnement des très petites, petites et moyennes entreprises et de l'Artisanat (FIGA) est un acteur important de l'écosystème entrepreneurial soutenant les projets de création des entreprises dans les montages des dossiers financiers et autres, qui se matérialise par un accompagnement ambitieux de l'Etat congolais. Le FIGA a accompagné 439



projets pour un montant de 340 593 113 millions de FCFA pendant la seule période des mois mars-avril 2023.

Aux côtés du FIGA qui fait office d'organe opérationnel des interventions de l'Etat et de ses partenaires en faveur des PME, l'on dénombre d'autres accompagnateurs institutionnels des PME (ACPCE, ADPME, ANA, BSTPE) sous tutelle du ministère des petites et moyennes entreprises, qui œuvrent aux différents stades du projet entrepreneurial en amont de la création de l'entreprise. De son côté, la Banque de développement des Etats d'Afrique centrale (BDEAC) cible les secteurs porteurs

de croissance qui favorisent l'éclosion des PME/PMI, véritables vecteurs pour un développement économique durable avec un accent particulier dans l'accompagnement de l'entrepreneuriat féminin et des jeunes. Elle favorise la création des industries pour limiter les importations de produits finis et créer de la valeur ajoutée dans l'économie nationale à travers une transformation locale de matières premières. Enfin, dans le domaine du commerce, elle accompagne les opérateurs économiques dans leurs activités d'importation et d'exportation pour la conquête des marchés internationaux.



Entretien avec Delphine Édith Emmanuel Adouki, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et l'innovation technologique depuis le 15 mai 2021. Titulaire d'un doctorat d'Université en droit public (Paris 1), d'un DEA d'études internationales et d'un DESS en administration internationale, elle a la charge de la formation supérieure de la jeunesse congolaise.

Quels sont les grands axes de la stratégie de la recherche scientifique et de l'innovation pour la période 2022-2026 ?

Tout d'abord, il convient de rappeler que la République du Congo s'est dotée en octobre 2022 d'une Politique Nationale de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (PNRSI), élaborée à partir de l'analyse diagnostique de l'économie congolaise faite dans le cadre du Plan National de Développement (PND) 2022-2026, instrument de mise en œuvre du Projet de société du Président de la République « Ensemble, poursuivons la marche ». La PNRSI définit clairement l'ambition réelle de notre pays de transiter systématiquement vers une économie durable basée sur la connaissance. Elle représente un support d'accompagnement mis à la disposition des décideurs, de l'ensemble des acteurs, de la société civile et des partenaires au développement pour le secteur de la recherche scientifique et de l'innovation technologique.

Pour permettre la mise en œuvre réussie de cette Politique, nous avons validé en décembre de la même année, un instrument opérationnel de Politique en matière de Science, Technologie et Innovation, notamment, la Stratégie et le Plan d'Action de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (SPARSI) de la République du Congo. Cet instrument s'articule autour de six (6) principaux axes stratégiques accompagnés d'un premier plan opérationnel qui couvre la période de 2023 à 2026. Il s'agit d'un plan budgétisé et consolidé sous forme de programmes issus des contributions de l'ensemble des institutions et centres de recherche scientifique, de technologie et d'innovation du pays.

Ces différents axes stratégiques sont :

- Renforcement des capacités institutionnelles : avec l'objectif de rendre notre système national de recherche scientifique

et de l'innovation performant et cohérent en s'assurant que les différents acteurs impliqués à travers leurs institutions respectives, interviennent dans l'exécution de la recherche scientifique et l'innovation dans une parfaite interaction entre eux.

- Renforcement de l'offre de connaissances scientifiques et techniques d'utilité publique : La République du Congo entend miser sur une économie basée sur la connaissance pour accompagner la société face aux grands défis auxquels elle est confrontée.

- Renforcement des capacités de l'offre de service : cet axe stratégique dresse notre ambition à devenir un pays compétitif dans la sous-région aussi bien en matière d'innovation que de recherche scientifique. C'est une ambition qui doit nécessairement passer par notre capacité à offrir le service nécessaire à travers les infrastructures, l'implication du secteur privé, l'amélioration du cadre de la recherche, la protection et la valorisation des résultats et la formation continue des chercheurs.

- Accroissement de la capacité de la demande et de l'adoption de technologie : face à l'évolution rapide du monde de la technologie, il est question à travers cet axe stratégique de construire un rapprochement des technologies avec les décideurs, pour que ces derniers s'engagent davantage dans la création d'un système politique qui met en lumière les besoins technologiques et leur transfert afin de favoriser leur absorption ou usage.

- Promotion de la coopération nationale, internationale et multipartite : Cet axe vise à la dynamisation de la coopération scientifique et technologique de l'État congolais à l'échelle nationale et internationale, aussi avec les pays, les organisations

internationales, les organisations non gouvernementales, les organismes et les entreprises privées dont la compétence dans l'une au moins des disciplines scientifiques et technologiques, représente un intérêt majeur pour le pays.

- Renforcement des liens entre l'offre et la demande en matière de recherche et d'innovation : Pour favoriser le développement du secteur industriel face aux besoins en technologie, il est important de favoriser le rapprochement des organismes de recherche (publics et privés) et les industries en levant les barrières ou goulots d'étranglement à la collaboration entre chercheurs, innovateurs, inventeurs et industriels.

Par ailleurs, nous devons souligner deux éléments très importants. D'abord, les six axes stratégiques de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique pour la période de 2023 à 2026 se déclinent en 31 orientations stratégiques dont la mise en œuvre est soutenue par les programmes et projets ainsi que les activités concrètes à réaliser, tous inscrits dans le plan opérationnel que nous avons évoqué précédemment.

Enfin, la SPARSI est dotée d'un mécanisme de suivi et évaluation basée sur la Gestion Axée sur les Résultats (GAR).

Pour l'attractivité des études supérieures, il convient que les formations répondent à la demande des entreprises. Quelle action menez-vous en ce sens ?

En ce qui concerne l'attractivité des études supérieures, nous sommes effectivement conscients que les formations doivent répondre à la demande des entreprises. C'est dans cette perspective qu'une réflexion sera menée au cours de la 4ème session du Conseil National de l'Enseignement Supérieur (CNES) qui se tiendra les 27, 28 et 29 septembre 2023.

Les principaux axes de réflexion retenus sont, entre autres :

- L'adéquation formation-emploi ;

- Le Statut National de l'Étudiant Entrepreneur (SNEE) ;

- Les besoins du monde du travail ;

- L'insertion professionnelle des diplômés.

Et qu'en est-il du Statut National de l'Étudiant Entrepreneur (SNEE) ?

L'entrepreneuriat est une alternative à la réduction du chômage des diplômés face aux difficultés de leur insertion sur le marché du travail et peut apporter de manière générale des solutions aux questions relatives au chômage des jeunes, contribuant ainsi à faciliter leur intégration dans l'environnement socio-économique.

La République du Congo bénéficie de la mise en place d'une expérience pilote pour étudier les possibilités de développement d'un dispositif qui permettra aux étudiants de développer leurs compétences à l'entrepreneuriat et de les rendre acteurs à leur insertion professionnelle à travers le déploiement (Programme

Entreprendre de l'AUF) du Statut National de l'Étudiant-Entrepreneur dans 9 pays d'Afrique subsaharienne, Caraïbe et Océan Indien (Congo, Cameroun, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Sénégal, Haïti et Maurice).

Le projet du SNEE sera soumis au Conseil National de l'Enseignement Supérieur pour validation. La volonté ministérielle est affirmée avec une participation directe ayant pour rôle de fédérer toutes les initiatives entreprises autour de l'entrepreneuriat étudiant, de mettre en place un cadre juridique et de mobiliser des acteurs nationaux impliqués dans l'entrepreneuriat.

Où en est la construction de l'Université Inter-Etats Congo-Cameroun, à Mokéko dans le Département de la Sangha ?

En ce qui concerne la construction de l'Université Inter-États Congo-Cameroun, pour la partie congolaise, le travail en amont est suffisamment avancé. En effet, après la signature, le 12 décembre 2012, de la Convention portant création de cette Université, le ministère en charge de l'enseignement supérieur a déjà acquis officiellement dans le district de Mokéko un terrain d'une superficie de 117 hectares 08 ares 59 centiares (soit 1.170.859,95 m²) destiné à la construction de ladite Université.

Actuellement, nous attendons la publication sous peu de l'avis d'appel d'offres relatif à l'attribution des marchés devant porter sur les études et la construction de l'Université par le ministère en charge des grands travaux.

Vous êtes membre fondateur du réseau des juristes francophones de l'environnement, constatez-vous une prise de conscience des étudiants congolais pour l'écologie et un engouement pour les diplômés s'y rattachant ?

Nous avons noté une prise de conscience des étudiants congolais pour l'écologie, car des étudiants finalistes de l'École Nationale Supérieure d'Agronomie et de Foresterie (ENSAF) à l'Université Marien Ngouabi ont mis en place une ONG pour la préservation des écosystèmes aquatiques au Congo.

Aussi un engouement a été constaté pour les diplômés se rattachant à l'écologie, parce que beaucoup d'étudiants s'inscrivent à :

- l'ENSAF en master dans les filières suivantes : gestion de l'environnement et gestion durable des forêts ;

- l'Institut Supérieur des Sciences Géographiques, Environnementales et de l'Aménagement (ISSGEA) à l'Université Denis Sassou Nguesso en licence de l'environnement.

Ressources humaines et enseignement

Suivant la réforme du système éducatif, pour diversifier l'économie et développer l'employabilité des jeunes, l'enseignement supérieur constitue un enjeu majeur pour le Congo.



Dès 2022, le Premier ministre faisait le constat que le système éducatif congolais présentait des défis importants dans les domaines de l'accès à l'équité, l'égalité du genre, l'amélioration de la pertinence et de la qualité des apprentissages, l'adéquation de la formation qualifiante aux besoins de l'économie nationale et du marché de l'emploi, le nombre et la qualité des enseignants pour beaucoup bénévoles et sans formation, l'intensification de la violence en milieu scolaire et universitaire. Il s'agissait de construire un pacte social à la fois participatif et inclusif sur l'école pour les cinq ou dix prochaines années.

Les modifications apportées aux programmes sont entrées en vigueur dès la rentrée scolaire 2022-2023. Ce réaménagement des programmes scolaires concerne les sciences, les mathématiques et le français, a indiqué le ministre de l'Enseignement préscolaire, secondaire et de l'Alphabétisation.

Ne possédant que deux universités publiques, -l'université Marien-Ngouabi et l'université Denis Sassou-N'Guesso, toutes situées dans la capitale Brazzaville -le Congo peine à contenir le nombre croissant de nouveaux étudiants. L'université s'inscrit, en effet, dans un vaste mouvement de

renforcement des capacités d'offre de formation, fondé sur la mise en place des structures de formation permettant de favoriser l'initiation aux métiers, l'acquisition des connaissances et compétences, en adéquation avec les besoins du développement et les emplois disponibles ou potentiels.

Aussi, une Université publique verra bientôt le jour à Pointe-Noire. La construction de cette université qui entend se hisser aux standards des meilleures universités d'Afrique a requis la mobilisation d'un espace foncier à Loango à même de recevoir les infrastructures administratives, pédagogiques et de recherche, les bâtiments destinés aux œuvres universitaires, les installations sportives et de loisirs à l'usage des facultés, les écoles supérieures, les instituts et les laboratoires.

Parallèlement, fruit de la collaboration entre le gouvernement et l'Eglise catholique du Congo, l'Université de Liambou sera le premier établissement d'enseignement supérieur du genre installé à proximité du département de Pointe-Noire. Son ouverture en octobre 2023 va permettre de répondre à la problématique de la migration des bacheliers de la ville océane et de ses environs vers Brazzaville.



UNIVERSITE DENIS SASSOU N'GUESSO (UDSN)
 Etablissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière
 Université du 21^{ème} siècle, panafricaine pour relever les défis du développement



Entretien avec le Professeur Ange Antoine Abena, Président de l'Université Denis Sassou Nguesso (UDSN) de Kintélé depuis décembre 2021. Il est par ailleurs, membre de l'Académie Nationale des Sciences et Technologie du Congo (ANSTC).

Vous êtes à la tête d'une université du 21^{ème} siècle, panafricaine, pouvez-vous nous décrire ses atouts ?

L'université Denis Sassou Nguesso est effectivement une université du 21^{ème} siècle à vocation panafricaine et d'excellence pour relever les défis du développement. Comme vous le savez, l'excellence ne peut pas constituer un vain mot : cette excellence est supportée par un certain nombre de critères. C'est en cela que les orientations du Chef de l'Etat et du gouvernement ont poussé à faire que cette université s'ouvre au monde du travail à travers des formations scientifiques, techniques et professionnelles. Cette université aura à terme au moins 10 établissements. A l'heure actuelle, nous en comptons trois : l'Institut supérieur des Sciences géographiques, Environnementales et Aménagement (ISSGEA), l'Institut supérieur d'Architecture -Urbanisme -Bâtiment et Travaux publics, et enfin une Faculté des Sciences appliquées dans laquelle, comme son nom l'indique, sont enseignés la biologie appliquée, les mathématiques appliquées, la chimie appliquée et la physique appliquée.

Le concepteur a fait en sorte que nos infrastructures soient adaptées à cette ambition. Etant placés à la tête de cet établissement, nous avons la mission d'atteindre les objectifs progressivement de façon à ce que les atouts de l'UDSN soient attractifs pour les jeunes congolais et les jeunes africains.

L'université est située à la périphérie Nord de Brazzaville, presque au bord du fleuve Congo, dans la commune de Kintélé, loin de tout ce qui peut perturber nos étudiants.

Le Président de la République a mis en place des moyens roulants pour faciliter l'accès au site et des résidences universitaires pouvant accueillir plus de 10 000 étudiants. Notre structure a tous les atouts pour devenir un pôle d'excellence de la sous-région et pourquoi pas de la région. L'an dernier, nous comptons 1 341 étudiants. Le président de la République, Son Excellence Denis Sassou Nguesso a patronné le 24 juillet 2023 la cérémonie de remise des diplômés à la première promotion des 320 licenciés de l'université.

La dernière sélection a porté sur 350 nouveaux étudiants donc nous tournons toujours autour de 1 400 étudiants.

Avez-vous noué des partenariats avec des universités étrangères ?

Beaucoup puisqu'en deux ans, nous avons noué plus de 10 partenariats avec des universités aussi bien africaines qu'étrangères. Je peux vous en citer quelques-unes : l'Université de Douala, l'Université de Ndjamena, l'Ecole d'architecture de Lomé, l'Université Cheikh-Anta- Diop de Dakar, l'Université San Pedro de Côte d'Ivoire, l'Université Abdou-Moumouni du Niger, l'Université de Hainan en Chine, l'Université des hydrocarbures du Venezuela et bien d'autres...

Nous renforçons le partenariat avec l'université de Hainan et allons recevoir bientôt une délégation chinoise pour un projet commun comme celui, par exemple, de recherche sur le manioc qui constitue l'aliment de base des Congolais.

Avez-vous inscrit des formations spécifiques face aux enjeux environnementaux ?

Comme signalé précédemment, nous avons un Institut des Sciences géographiques, environnementales et de l'aménagement. Cette année, nous ouvrons trois Masters.

Le premier est directement en lien avec les sciences environnementales, il s'agit d'un master géosciences, aménagement et gestion des écosystèmes. Le deuxième qui s'ouvrira à la Faculté des Sciences appliquées, est intitulé « Valorisation des Bioressources et déchets » Le troisième master est axé sur « la construction et l'urbanisme durable ». Structure moderne de l'Enseignement supérieur, nous proposons des cursus innovants pour relever les défis du développement en nous attachant à notre devise : « Rigueur, Excellence et Lumière ».

CONTACTS UTILES



Agence pour la Promotion des Investissements (API)

152, avenue Charles de Gaulle
Plateau ville quartier ex-trésor en face du Gab d'UBA
Brazzaville
apicongo.bzv@gmail.com
Tél. : +242 06 666 81 62
www.apicongo.org

Ministère des Zones économiques Spéciales

contact@zes.gouv.cg
Tél. : +242 06 956 57 99

Agence Congolaise pour la Création des Entreprises (APCE)

Avenue Emile Biayenda (ex Foch) à côté de la Mandarine
Centre-ville Brazzaville
Tél. : +242 06 628 72 90
EMail : infos@acpce.cg
www.acpce.cg

Office national de l'Emploi et de la Main-d'œuvre

Quartier Mpila
Avenue Edith Lucie Bongo
BP 2006 Brazzaville
Tél. : +242 06 664 87 34
Email : contact@onemo.cg

Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Métiers de Brazzaville

Avenue du Camp
BP 92 Brazzaville
Tél. : +242 05 521 7004
Email : cciam_brazza@yahoo.fr

Chambre de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie de Pointe-Noire

35, boulevard du Général Charles de Gaulle
Pointe-Noire
Tél. : +242 05 584 82 31 / +242 06 458 85 76
<https://cciampnr.cg/>
Email : info@cciampnr.com

Unicongo (Union Patronale et Interprofessionnelles du Congo)

Immeuble Capinfo, Boulevard Denis Sassou Nguesso
BP 42 Brazzaville
Tél. : +242 06 629 59 06 et +242 06 841 04 07

L'Union représente les entreprises du secteur privé au Congo et défend leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et institutionnels. Ses membres sont regroupés en 15 fédérations professionnelles à vocation nationale.

UNOC (Union Nationale des Opérateurs économiques du Congo)

Immeuble ELBO-Suites Brazzaville
Tél. : + 242 05 526 22 04 / + 242 06 638 00 30 / + 242 06 663 2567
contact@patronat-unoc.cg

L'UNOC accompagne ses adhérents dans l'exercice de leurs activités par une assistance juridique, opérationnelle et d'intermédiation avec les pouvoirs publics, les organismes financiers et les autres entreprises au niveau national, sous-régional, régional et international.

Banques & Assurances

Le secteur financier soutient l'économie. La libéralisation financière a favorisé l'émergence au Congo d'un secteur privé bancaire très solvable. L'adoption d'un statut particulier des contrôleurs des assurances va permettre un paiement plus rapide des sinistres.

“Le processus de fusion et d'opérationnalisation du marché financier de la CEMAC, conformément aux hautes instructions des Chefs d'Etat, demeure une priorité.”

Extrait du discours de Monsieur le Ministre de l'économie et des finances, Jean-Baptiste Ondaye, à l'occasion de la cérémonie d'installation des nouveaux dirigeants de la COSUMAF le 16 juin 2023.





Jean Baptiste Ondaye est Ministre de l'Économie et des Finances depuis le 24 septembre 2022. Cet économiste de formation était, depuis 2009, Secrétaire général de la présidence de la République. Il est désormais chargé d'orienter les politiques publiques vers une économie forte, diversifiée et résiliente pour une croissance inclusive.

Né le 15 janvier 1958 à Makoua, titulaire d'un diplôme d'études économiques supérieures, option planification de l'économie nationale, obtenu en 1983 à l'École supérieure d'économie de Berlin en Allemagne, Jean-Baptiste Ondaye intègre une année après le ministère du Plan où il aura une riche carrière jusqu'en 2008 en occupant plusieurs fonctions.

Chef de service des investissements et agréments, chargé de la Commission nationale des investissements, il sera nommé sept ans plus tard, en 1991, directeur de la Réglementation économique, cumulativement à ses fonctions de secrétaire permanent de la Commission nationale des investissements jusqu'en 1997. La même année, il est promu au poste de directeur général de l'Économie, membre du Comité de direction de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale.

En 1999, Jean-Baptiste Ondaye prend la tête de la Direction générale du plan et du développement. Pendant dix ans, il assurera ce poste cumulativement aux fonctions de secrétaire technique du Comité national de lutte contre la pauvreté, membre du Comité de suivi des négociations avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, membre suppléant du Comité inter-états de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et coordonnateur technique des programmes avec les agences du système des Nations unies.

Il fait son entrée dans le sillage du chef de l'État en 2009 comme Secrétaire général de la présidence de la République, avec rang et prérogatives de ministre. Une confiance qui sera renouvelée en 2016 par le Président Denis Sassou Nguesso

qui le garde à ce poste avec une nouvelle responsabilité, celle de présider aux destinées du Comité de suivi et évaluation des politiques et programmes publics et du Comité national ad hoc de lutte contre la malnutrition.

Cet économiste de formation, spécialisé des questions de planification, a plusieurs défis à relever à la tête du ministère de l'Économie et des Finances. Au titre des principaux enjeux, on peut citer la mobilisation des ressources en vue de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2022-2026 ainsi que du fonctionnement optimal de l'État ; l'accélération de la diversification de l'économie nationale ; le désendettement et la viabilisation de la dette de l'État ; l'exécution du Programme conclu avec les institutions financières internationales au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) 2022-2024 ; l'exécution du Plan de résilience sur la crise alimentaire 2022-2023 et le défi de la rationalisation de la gouvernance économique et financière. Son action passe par un certain nombre d'actions prioritaires, parmi lesquelles le renforcement de la diversification économique, de la croissance et de la résilience face aux chocs, l'accélération de la numérisation de la collecte des recettes fiscales et douanières, la dématérialisation des marchés publics, ainsi que la mise en place des outils de prévision et de gestion de la trésorerie de l'État et des risques budgétaires.

Pour le Ministre de l'Économie et des Finances, il s'agit d'atteindre la performance économique et financière à l'horizon 2026 pour une gouvernance moderne des finances publiques du Congo en favorisant ainsi une croissance économique plus forte, plus durable et plus inclusive.

Le système bancaire et financier congolais

L'ensemble des banques pratique des activités de banque universelle. En dépit d'une forte présence d'acteurs bancaires, le taux de bancarisation demeure encore très faible. Les banques étrangères contrôlent près de 90% du marché.



Avec dix établissements de crédit actifs (hors établissements de microfinances et banques de développement), on distingue : les groupes panafricains (UBA, EcoBank, BGFI Bank) ; les groupes marocains (LCB, CDCO, BCI) et des banques congolaises notamment BSCA Bank, Banque Postale, BCH et BESCO. Avec 31,76% de part de marché, la filiale congolaise BGFI devance LCB (13,9%) et le Crédit du Congo (11,31%) - CDCO, filiale de la Banque marocaine Attijariwafa- en termes de créances sur l'économie.

On note une évolution mitigée au niveau de l'activité du système bancaire national. En effet, l'encours des crédits bruts accordés à la clientèle a connu une contraction de 5,2% pour revenir à 1338,1 milliards de FCFA au 30 avril 2023, ainsi qu'un recul des créances en souffrance de 2,9%, pour s'établir à 253,4 milliards.

Concernant le marché des titres publics de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), le Comité national économique et financier (Cnef) relève que le Trésor public congolais est resté actif, mobilisant

CHIFFRES CLÉS

10

BANQUES

24

INSTITUTIONS DE MICROFINANCE EN 2022

16,69%

TAUX DE BANCARISATION

► ainsi des financements à hauteur de 612,9 milliards de FCFA à fin avril 2023, soit une hausse de 37,1% par rapport au montant levé un an plus tôt. Cette évolution a apporté un encours des titres publics congolais à 1857,2 milliards, représentant 31% du total de la Cemac.

En dépit d'une forte présence d'acteurs bancaires, le taux de bancarisation demeure encore très faible, 16,69% selon la Commission Bancaire d'Afrique Centrale.

Le système bancaire et financier congolais est concentré sur l'intermédiation traditionnelle et a réussi la digitalisation.

Le paysage bancaire s'est considérablement transformé, passant d'un contexte de fragilité marqué par des crises

à un paradigme rassurant à la fois solide, intégré, et de plus en plus systémique. Dans les réformes entreprises, on trouve la libéralisation et l'autonomisation du secteur bancaire ; le renforcement des mesures de surveillance, de contrôle interne, de LAB/FT par les régulateurs, BEAC et COBAC ; le relèvement du niveau du capital social en l'occurrence celui des fonds propres ; la convergence voire l'alignement aux évolutions majeures du secteur financier mondial avec les normes bâloises ; l'arrivée des acteurs privés.

La Banque centrale s'attaque, de son côté, à l'implémentation des réformes engagées dans le secteur du crédit avec l'élaboration des textes réglementaires relatifs à la mise en œuvre d'un répertoire de sûretés mobilières en République du Congo. Ceci permettra aux acteurs du secteur bancaire, clients et prêteurs, de recevoir, conserver et rendre accessible au public certaines informations relatives aux sûretés réelles mobilières. L'objectif de cet outil vise à l'asymétrie d'informations entre emprunteurs et prêteurs d'argent et de rendre le crédit plus accessible. Par exemple, les banques congolaises ne financent pas suffisamment le secteur agricole.

À côté de cette réforme, la BEAC va accroître le panier des instruments de financements de l'économie notamment le crédit-bail et l'affacturage qui aideront le secteur privé à accéder aux emprunts sans grande contrainte.



LCB CAPITAL

BANK OF AFRICA

SOCIÉTÉ DE BOURSE

AVEC NOUS,
VOTRE
ÉPARGNE
VOUS RAPPORTERA
BIEN PLUS.

Société Anonyme au capital de 500 000 000 FCFA
Agrément COSUMAF N° MFAC-SB-01/2015
Avenue de l'amitié, immeuble diamond 2^{ème} étage

+242 06 493 00 37 info@lcb-capital.com www.lcb-capital.com



Entretien avec Dieudonné Ndinga Moukala, Directeur général des Mutuelles Congolaises d'Épargne et de Crédit (MUCODEC), 1^{er} réseau de microfinance du Congo Brazzaville depuis 1984, avec près de 420 000 mutualistes.

Comment les MUCODEC s'inscrivent dans le paysage économique congolais ?

Les Mutuelles Congolaises d'Épargne et de Crédit (MUCODEC) sont un réseau d'établissements de microfinance axé sur les micro-entrepreneurs, les personnes à faible revenu et les petites et moyennes entreprises. Ils jouent un rôle crucial dans l'inclusion financière, en fournissant des services essentiels aux particuliers et aux petites entreprises, en stimulant l'économie et en contribuant à la réduction de la pauvreté et au développement socio-économique.

Quels avantages sont accordés aux sociétaires ?

Les sociétaires des MUCODEC peuvent bénéficier de plusieurs avantages en termes de services financiers et de services gratuits. Voici quelques-uns de ces avantages : la souplesse dans l'ouverture des comptes en termes de documents à fournir et des frais ; la gratuité de la carte monétique et son assurance ; l'accès à de nombreux services financiers : les sociétaires des MUCODEC peuvent bénéficier d'une gamme de produits et de services financiers tels que l'épargne, le crédit, les services de paiement, les transferts d'argent, etc., le transfert d'argent domestique au taux de 1% ; les services digitaux comme l'application MUCODEC Mobile ou le Push Pull en partenariat avec les services de Mobile Money ; la gratuité de certains services comme les opérations de retrait d'argent au guichet et au DAB ; l'obtention du relevé de compte ; le grand parc des distributeurs automatiques de billets dans les

grandes villes et dans certaines localités de l'arrière-pays ; la participation à la gouvernance : les sociétaires ont le droit de participer aux assemblées générales, de voter pour élire les administrateurs et d'influencer les décisions de la mutuelle. Ainsi ils ne sont pas que clients, Ils sont également copropriétaires. Les Taux d'intérêt compétitifs : les MUCODEC offrent des taux d'intérêt plus avantageux que les banques commerciales.

2024 sera l'année des 40 ans de votre institution financière. Quels sont vos axes de développement ?

Les MUCODEC ont prouvé leur valeur en tant qu'acteur clé de la microfinance au Congo Brazzaville. Pour renforcer leur impact, elles pourraient envisager une expansion géographique en ouvrant de nouvelles agences dans des zones non couvertes. De plus, l'éducation financière devrait être mise en avant avec des programmes adaptés visant à renforcer les compétences économiques et entrepreneuriales des bénéficiaires. Il est également important d'investir dans le développement du personnel pour améliorer la qualité des services et développer de nouvelles expertises. Une diversification accrue des produits et services financiers serait judicieuse afin de répondre aux besoins spécifiques des différents segments socio-économiques du pays tout en contribuant au développement économique local et à la création d'emplois durables.

Enfin, continuer à investir dans la digitalisation permettrait aux sociétaires d'accéder facilement à leurs comptes via une plateforme numérique, facilitant ainsi les transactions financières. Après 40 ans d'excellence dans le domaine de la microfinance au Congo Brazzaville, il est essentiel que les MUCODEC continuent à se développer stratégiquement pour assurer leur succès continu. Il est aussi temps de commencer à exporter le modèle MUCODEC dans d'autres pays de la sous-région.

Les Etablissements de microfinances

Les établissements de microfinance (EMF) sont regroupés au sein de l'APEMF-Congo. L'association compte 24 établissements qui exercent leurs activités sur l'ensemble du territoire national.



La plus grande institution de microfinance est l'épargne mutuelle et de crédit (Mucodec), un réseau de fonds fédéraux communs de placement, dont la mission est de soutenir les petites entreprises. La majeure partie des activités de Mucodec est axée sur les employés du secteur public. Mucodec a réalisé, en 2021, un résultat de six milliards FCFA, grâce à l'épargne et aux crédits accordés à leurs 412 179 sociétaires, en dépit de la crise double sanitaire et économique. Avec 45 agences réparties sur le territoire congolais, le réseau MUCODEC est la première institution financière au Congo Brazzaville. Les Mucodec fonctionnent sans capitaux étrangers, ni apport financier des banques locales. Toutes les caisses sont constituées en réseaux autour d'un organe faitier, la fédération qui impulse la même stratégie managériale et commerciale.

La situation de l'inclusion financière au Congo s'est globalement améliorée. Conformément au règlement de la Cemac/Umac/Cobac du 3 juillet 2020 et au règlement

de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac), relatif au service bancaire minimum garanti, la Direction générale des institutions financières nationales (DGFIN) a enjoint les établissements de crédit de fournir les services bancaires de base gratuitement.

En plus des institutions de microfinance, existe le Fonds pour la participation à la promotion des entreprises et à leur développement (CAPPED), dont la mission est de contribuer à la promotion des initiatives économiques et sociales de ses membres. En outre, en novembre 2007, le gouvernement a créé la Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) pour mener à bien toutes les opérations bancaires visant à mettre en œuvre la politique du logement. Elle a été suivie en 2008 par la création d'un Fonds national pour le logement pour aider les ménages congolais à financer le développement de la propriété privée. En outre, dans la zone CEMAC, près de 70% des prêts en moyenne sont garantis par des garanties personnelles, dont la valeur dépasse en moyenne largement le montant du prêt.



Entretien avec Mwandza Ibata, Directeur général adjoint des Assurances Générales du Congo (AGC). Première société privée d'assurance dans le pays, elle a été créée en 2000 à la faveur de la libéralisation du marché des assurances au Congo.

Quels produits proposez-vous aux entreprises ?

Comme vous l'avez si bien notifié, les Assurances Générales du Congo sont une société privée qui existe depuis le 9 février 2000, date à laquelle AGC a ouvert ses portes à Pointe-Noire, la capitale économique du Congo. Aujourd'hui, il faut y ajouter la branche AGC-Vie qui nous amène à considérer que AGC est un petit groupe du marché congolais des assurances.

L'éventail des produits que nous proposons aux entreprises s'étend des assurances dites de responsabilités civiles et professionnelles, aux assurances dommages aux biens et aux personnes. Quant aux produits d'assurance nous comptons l'indemnité de fin de carrière, la prévoyance décès et l'épargne horizon retraite.

Quelle est votre stratégie de développement ?

Nous pensons que le développement de l'industrie congolaise des assurances en général, et celui des AGC en particulier, s'articule en deux axes majeurs :

- Le renforcement de l'intervention de l'Etat en rendant certaines assurances obligatoires et lutter contre la fraude.
- Développer les produits encore inexistants sur le marché. Lancer le processus de digitalisation des produits basiques.

Quels conseils donneriez-vous à un nouvel investisseur au Congo ?

Au regard des récents événements sociaux et politiques sur le continent africain, plusieurs investisseurs pourraient à raison plonger dans l'afro scepticisme et arrêter purement et simplement d'investir en Afrique subsaharienne en particulier.

Nous osons croire et pensons que ces temps anciens sont révolus et qu'à l'instar de la nouvelle crise gabonaise les intérêts, des-uns et des-autres sont préservés.

Au Congo, le climat des affaires est serein et en constante amélioration. Tel est l'objectif du gouvernement congolais afin d'être mieux classé par la revue Doing Business.

Les opportunités d'affaires existent dans quasiment toutes les filières d'activités et nous, Assurances Générales du Congo (AGC), sommes disposés à accompagner tous les investisseurs.

Vers une expansion du marché de l'assurance

Le secteur des assurances joue un rôle important dans le développement économique en mobilisant des investissements sécurisés par des garanties contre des risques éventuels. Aussi, de nouvelles compagnies sont arrivées au Congo afin de remédier au faible taux de pénétration.



Le Congo dispose de plusieurs compagnies d'assurances ; la branche générale type accident et risques divers arrive en tête, suivie du secteur de l'assurance-vie, en plein essor. L'assureur public Assurances et Réassurances du Congo (ARC) et son compatriote privé Assurances générales du Congo (AGC) se réservaient les premières places mais, avec sa fusion avec Sanlam Congo, la Nouvelle société interafricaine

d'assurance (NSIA) pourrait devenir leader. De son côté, Sunu, présent depuis 2022, a mis en œuvre des stratégies innovantes pour se distinguer de ses concurrents. Le groupe a misé sur la transformation digitale en créant une plateforme de proximité permettant de transposer le métier d'assurance sur le mobile. Autres acteurs majeurs : Africaine des Assurances Congo (AAC), Colina Congo ou LCS Assurances...



CHIFFRES CLÉS

(Fin décembre 2021)

8
COMPAGNIES D'ASSURANCES

6
COMPAGNIES NON-VIE

2
COMPAGNIES D'ASSURANCE VIE

29,2 milliards
DE CAPITAL SOCIAL POUR L'ENSEMBLE DES COMPAGNIES

6 milliards
DE FCFA POUR LA BRANCHE VIE (20,5% DU TOTAL)

23,2 milliards
POUR LA BRANCHE NON-VIE (79,5 DU TOTAL)

62,5%
DE CAPITAUX ÉTRANGERS

- Le faible taux de pénétration à l'assurance est principalement dû au non-respect des assurances obligatoires et aussi à l'ignorance du grand public et des autres services administratifs sur les finalités de l'assurance. Il ressort des exposés que les assurances obligatoires (automobile, importation de biens et marchandises et autres...) ne sont pas toujours appliquées. Deux autres problèmes minent le secteur des assurances en République du Congo comme dans le reste de l'espace CIMA (Conférence interafricaine des marchés d'assurances). Il s'agit des difficultés dans le paiement des victimes des sinistres et l'absence d'un texte harmonisé fixant le statut des contrôleurs des compagnies d'assurances sur le continent africain.

Il serait nécessaire d'améliorer la perception de l'industrie de l'assurance par le public, en sensibilisant à l'importance des assurances, les droits des assurés et les bénéficiaires des contrats d'assurances et informer sur les questions de procédures de souscription de règlement des sinistres. Il s'agit de contribuer à la sécurisation accrue des personnes, des biens et des activités humaines, de vulgariser les mécanismes de prévoyance comme complément aux régimes obligatoires de couvertures sociales et de favoriser l'essor des activités économiques.

La Direction des Assurances du Congo est l'organe technique qui assiste le directeur général des institutions financières nationales dans l'exercice de ses attributions dans le domaine des assurances.

Plus qu'un assureur, un patrimoine national.

Avec 24 ans d'expérience de confiance

SIEGE SOCIAL
Avenue Sergent Malamine
(Centre-ville – Brazzaville)
BP : 1110 – Brazzaville
Tél. : +242 06 918 9300
Email : contact@agccongo.com

AGENCE AGC BRAZZAVILLE
(Centre-ville – Brazzaville)
BP : 1110 – Brazzaville
Tél. : +242 06 666 44 42
Email : contact@agccongo.com

AGENCE AGC POINTE-NOIRE
Avenue Ngouedi – derrière l'hôtel Eloïs
BP : 796 – Pointe-Noire
Tél. : + 242 06 960 07 77
Email : pnr.agence@agccongo.com



Entretien avec Joël Ellah, Directeur général des filiales NSIA au Congo, qui a l'ambition d'être la référence sur le marché congolais de l'assurance Vie et Non Vie à l'horizon 2025 en termes de rentabilité, de qualité de service et de part de marché.

Quels produits proposez-vous aux entreprises ?

Nous proposons une gamme complète de produits d'assurance spécifiquement conçus pour répondre aux besoins des entreprises au Congo. Pour en présenter quelques-uns, nous pouvons citer :

- Assurance automobile : nous proposons une assurance spécifique pour couvrir l'ensemble des véhicules de l'entreprise contre les dommages matériels et les responsabilités en cas d'accidents.
- Assurance multirisques professionnelles : cette offre couvre les risques liés aux biens immobiliers et mobiliers, aux équipements, aux pertes d'exploitation, ainsi qu'à la responsabilité civile professionnelle. Cela garantit une protection globale pour les entreprises contre une variété de risques potentiels.
- Assurance responsabilité civile : cette couverture est conçue pour protéger les entreprises contre les réclamations de tiers en cas de dommages matériels ou corporels causés par leurs activités professionnelles.
- Assurance santé : des régimes d'assurance santé sur mesure pour les employés des entreprises, garantissant ainsi un accès à des soins médicaux de qualité pour leur personnel.
- Assurance retraite complémentaire : des solutions complémentaires pour aider les entreprises à offrir à leurs employés une sécurité financière accrue pendant leur retraite. Ces produits permettent aux travailleurs de constituer un complément de revenu pendant leurs années de retraite et ainsi améliorer leur qualité de vie future.

Nous sommes convaincus que cette gamme de produits répond aux besoins spécifiques des entreprises congolaises et nous

offrons une flexibilité et une personnalisation pour nous adapter à chaque secteur d'activité.

Quels sont vos axes de développement au Congo ?

Pour devenir la référence sur le marché congolais de l'assurance Vie et Non Vie d'ici 2025, nous avons défini 3 grands axes de développement stratégiques.

Tout d'abord, nous avons investi dans un Call Center moderne et efficace pour améliorer la communication avec nos clients et faciliter leur accès à nos services.

Ensuite, nous avons mis à disposition du marché le Tour NSIA : une initiative novatrice visant à sensibiliser le grand public sur l'importance de l'assurance. Le Tour NSIA, avec son bus aménagé équipé d'outils de communication et de souscription permet également d'organiser des rencontres d'affaires sur place, favorisant ainsi les opportunités de partenariats et de ventes de produits NSIA.

Enfin, nous avons l'ambition de lancer la première plateforme de vente en ligne de produits d'assurances Vie et Non Vie. La digitalisation transcrit notre volonté d'offrir une expérience client fluide et inégalée. En combinant ces axes de développement, nous sommes confiants dans notre capacité à atteindre nos objectifs ambitieux et à devenir le leader du marché de l'assurance Vie et Non Vie au Congo.

Quels conseils donneriez-vous à un nouvel investisseur ?

Un nouvel investisseur envisageant de pénétrer le marché congolais doit :

- Étudier le marché en profondeur : avant de vous lancer, prenez le temps de bien comprendre le marché congolais. Analysez la demande existante, les acteurs en présence, les réglementations locales et les spécificités culturelles afin d'adapter votre offre aux besoins du marché.
- Collaborer avec des partenaires locaux ayant une connaissance approfondie du marché et des relations établies. Ces partenaires aideront à naviguer dans l'environnement commercial congolais et à accélérer le processus d'implantation.
- Priorisez la qualité de service et la satisfaction client pour fidéliser vos clients et gagner en crédibilité sur le marché.
- Soyez prêt pour l'innovation : le Congo est un marché en développement, et les besoins des clients évoluent rapidement. Soyez prêt à innover et à proposer des solutions adaptées aux défis actuels et futurs.
- Choisissez un acteur de référence pour vos assurances : NSIA Assurances.

En suivant ces conseils, vous pourrez poser des bases solides pour votre entreprise et saisir les opportunités prometteuses qu'offre le marché congolais.

Le Congo, membre de la CIMA

Le traité de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) créé une réglementation unique des opérations d'assurances et institue une Commission régionale unique de contrôle de ces activités.



La CIMA est un exemple unique d'intégration de la régulation et de la supervision de l'industrie des assurances regroupant 14 pays d'Afrique de l'ouest et du centre.

La mission de la CIMA est de travailler au développement sain et harmonieux de l'industrie des assurances en assurant la protection des assurés et bénéficiaires de contrats et la stabilité financière des économies. Ce traité a adopté un code des assurances unique, englobant les règles du contrat d'assurance et les règles applicables aux acteurs : assureurs, réassureurs, intermédiaires d'assurance.

Dans les établissements supervisés par la CIMA, on dénombre 185 sociétés d'assurances agréées et 19 sociétés de réassurances agréées. Les quatorze Etats membres de la CIMA ont collectivement mobilisé plus de 1 500 milliards de

Francs CFA (2 443 116 567,31 USD) de primes d'assurances au cours de l'année 2021, soit une progression de 10% par rapport à l'exercice 2020.

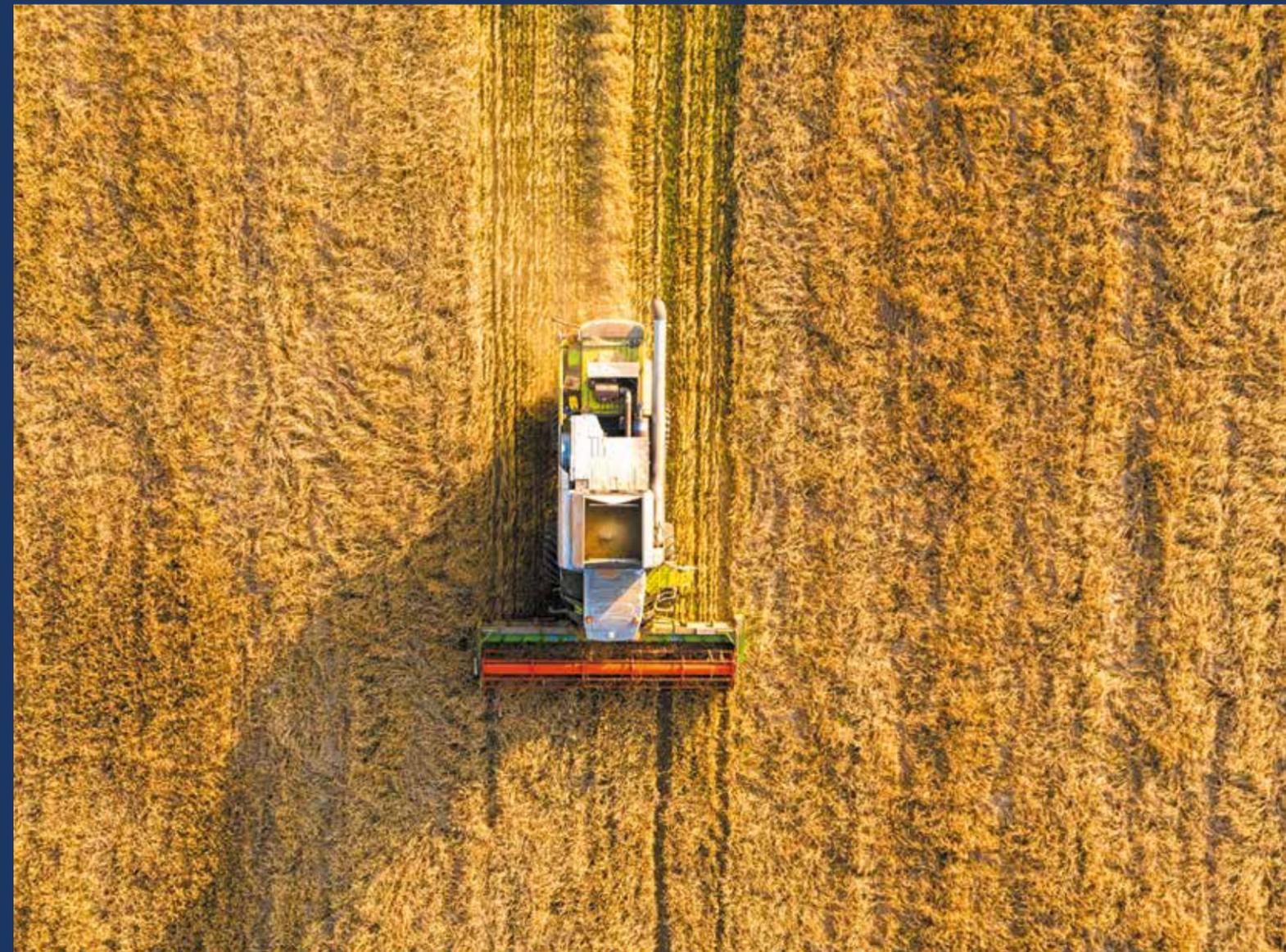
La dématérialisation des services d'assurance est inévitable, car le taux de pénétration des services d'assurances se situe à moins de 2% au sein des populations de la sous-région CEMAC. La digitalisation va permettre de toucher un plus grand nombre de personnes notamment les couches défavorisées qui, jusqu'ici, ne bénéficiaient pas des services classiques d'assurances. La digitalisation est un projet inscrit dans le cadre de l'actualisation de la réglementation des assurances en Afrique. L'industrie de l'assurance dans la zone est résolument engagée à impulser en 2023 une nouvelle dynamique à son développement et à transformer la perception de l'assurance aux yeux des différents acteurs.

Agriculture, élevage, pêche & agro-industries

La stratégie nationale de développement agricole est axée sur l'entrepreneuriat local. Les secteurs agropastoral et halieutique restent des piliers de la diversification économique. L'agro-industrie est un des axes majeurs du Plan National de Développement 2022-2026.

“ *Il s'agit de créer les conditions d'une agriculture nouvelle qui accroît notre capacité de production et réduit nos importations des denrées alimentaires.* ”

Message à la Nation de Monsieur Sassou Nguesso, Président de la République à l'occasion du 62^{ème} anniversaire de l'indépendance du Congo le 14 août 2022.





Paul Valentin Ngobo est ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche depuis mai 2021. Alors que l'agriculture au sens large est une des 6 priorités du PND 2022-2026, Paul Valentin Ngobo doit agir pour la sécurité alimentaire, contribuer à la création des emplois dans le secteur agricole et à la sécurité sanitaire des aliments.

Né à Fort Rousset, actuellement Owando, le 3 octobre 1970, Paul Valentin Ngobo est professeur des universités depuis 2014. Agrégé de Sciences de gestion depuis 2001, il était -jusqu'à sa nomination en 2021- professeur à l'université Paris Dauphine.

Cet universitaire était déjà bien connu des acteurs agricoles à travers son projet : Incubateur agricole du Congo (IAC). Agrégé des Sciences de gestion, Paul Valentin Ngobo a fait de la mécanisation de l'agriculture l'une de ses priorités afin de faire du Congo l'une des principales puissances agricoles de l'Afrique centrale. Réputé pour sa ténacité, il a à cœur de rendre le secteur agricole attractif aux jeunes par la mise en place des incubateurs, source d'emplois et de revenus.

Paul Valentin Ngobo a pour mission d'instaurer des zones agricoles protégées (ZAP) dans les douze départements du pays afin de renverser la balance d'importation massive de produits agricoles. Le gouvernement de la République du Congo importe, en effet, pour plus de 700 milliards de francs CFA de produits alimentaires, preuve de la faible productivité intérieure due au trop bas niveau d'agro-industrialisation du pays. Le développement de l'agriculture a pour but de créer les conditions d'une sécurité alimentaire, de la baisse des importations et de ramener la courbe du chômage de plus de 11% à 6% grâce aux emplois créés.

Pour l'instauration des ZAP, le ministère de l'Agriculture octroie aux groupements agricoles des hectares de terres préparées, des locaux d'habitations et de stockage, du matériel. Depuis septembre 2021, période

de lancement, l'État rachète les récoltes auprès de ces groupements. La stratégie déployée à la fois au niveau de la production végétale, au niveau de l'élevage et même de la pisciculture, commence ainsi à donner des résultats.

Les actions du ministère sont liées à la sécurité alimentaire, la réduction des importations et la diversification de l'économie. Le défi sera certainement relevé tant ce secteur dispose d'énormes potentialités au Congo.

Paul Valentin Ngobo souligne l'importance de promouvoir des pratiques agricoles durables complétant le développement dans le secteur de la pisciculture dans le pays. En encourageant la production d'aliments biologiques, il souhaite répondre à la demande croissante des consommateurs pour des produits sains, tout en créant de nouvelles opportunités économiques pour les agriculteurs. L'agriculture biologique présente également des avantages environnementaux significatifs. Elle favorise la conservation des ressources en eau, la préservation de la fertilité des sols et la réduction de l'érosion. Le ministre appuie sur la formation des jeunes dans le domaine de l'agriculture biologique qui permettra de renforcer la capacité du Congo à produire des aliments sains.

Selon le dernier rapport de suivi de la situation économique et financière de la République du Congo, publié par la Banque mondiale, en protégeant sa population et le secteur vital de l'agriculture contre les effets du changement climatique, le Congo favorisera, par ailleurs, la construction d'une économie durable, résiliente et inclusive.

Des atouts considérables en matière d'agriculture

Malgré 10 millions d'hectares de terres arables, le Congo dépend toujours des importations pour nourrir sa population ce à quoi veut remédier le gouvernement. Le secteur agricole au sens large, est désigné comme premier pilier du Plan national de développement 2022-2026.



Malgré son fort potentiel agricole, le Congo importe aujourd'hui près de 70% de ses produits agricoles vivriers. Avec le PND 2022-2026, le Congo projette une croissance économique de 7% en 2023. Le quart de cette croissance escomptée proviendrait des revenus agricoles. Par ailleurs, l'agriculture demeure un puissant réservoir d'emplois pour les jeunes.

Le Projet de Développement Intégré des Chaines de Valeurs Agricoles au Congo (PRODIVAC) vise à contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et la diversification de l'économie du pays. Le projet couvre prioritairement les corridors des grands centres de commercialisation de Brazzaville et Pointe Noire, et

les bassins de production dans les départements de Plateaux, Pool, Bouenza, Cuvette et Niari. Le PRODIVAC est en cohérence avec le Plan national de développement élaboré par le Gouvernement du Congo et pour lequel, l'agriculture est l'un des principaux piliers de diversification, de croissance, de compétitivité, de création d'emplois durables et de réduction de la pauvreté. Le Projet concentre ses interventions sur quatre chaînes de valeurs (manioc, maïs, volaille et poissons) priorisées par les acteurs directs sur base de la demande des marchés, leur contribution à l'économie nationale (substitution aux importations) et l'impact potentiel sur les ménages agricoles, les jeunes et les femmes. Il s'articule autour de quatre ►

CHIFFRES CLÉS

5,8%

DU PIB EN 2023 (AGRICULTURE, ÉLEVAGE, CHASSE ET PÊCHE)

34%

DE LA POPULATION ACTIVE

10 millions

D'HECTARES DE TERRES ARABLES 2% CULTIVÉES

10%

DU PIB MOBILISÉ POUR ACCOMPAGNER LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE

700 milliards

DE FRANCS CFA/AN D'IMPORTATION DE DENRÉES ALIMENTAIRES

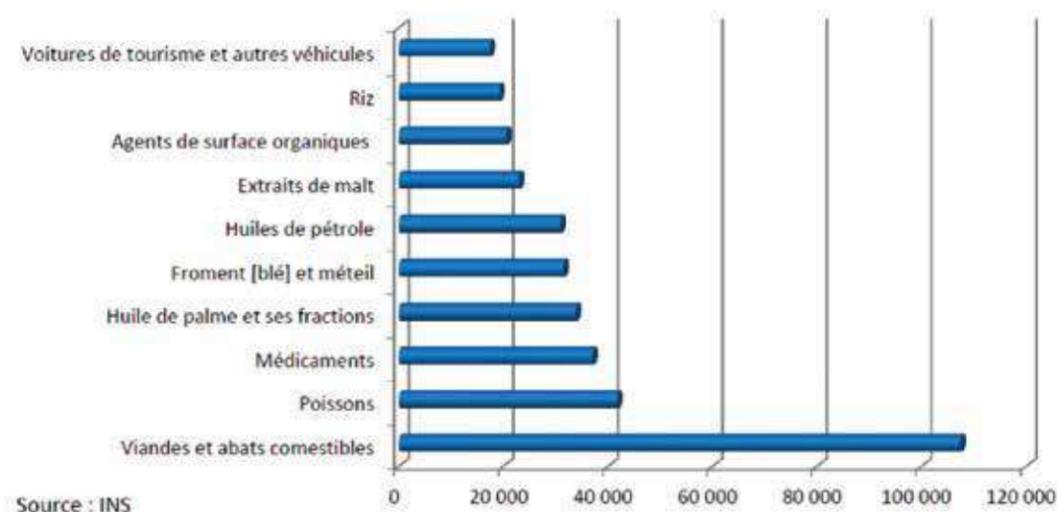
100

ZONES AGRICOLES PROTÉGÉES (ZAP) PRÉVUES

- composantes : le développement des compétences et promotion de l'entrepreneuriat agricole ; l'amélioration de la productivité, et de la résilience des systèmes de

production agricole ; le développement institutionnel et dialogue public-privé ; la coordination et gestion du projet. L'objectif global est de promouvoir une agriculture compétitive et résiliente à travers le développement intégré des chaînes de valeurs agro-alimentaires au Congo. Le projet touche 355 000 personnes dans les différents segments des chaînes de valeur agro-alimentaires retenus. Le projet cible prioritairement les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables, notamment les peuples autochtones, en contribuant à augmenter les possibilités d'emplois et de revenus dans les activités de production et de transformation par l'augmentation de leur attractivité et de leur rentabilité, par des appuis au développement de l'entrepreneuriat agricole et par un appui-conseil adéquat. Une autre initiative du gouvernement a été de mettre en place un projet d'appui au développement de l'agriculture commerciale (PDAC) afin d'encourager le développement de l'agriculture à petite échelle. C'est dans cet esprit que le PDAC a prévu en 2022 deux milliards de francs CFA de subventions en vue de la mécanisation de l'appareil productif d'une cinquantaine d'exploitants. Devant la nécessité de développer les compétences des jeunes dans le domaine de l'agriculture, une ferme-école a, par ailleurs, été installée sur le site de l'Incubateur agricole du Congo, à Gamboma, dans le département des Plateaux, grâce au soutien de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Dix principaux produits importés par le Congo en valeur (mds fcfa) en 2020



Les Zones agricoles protégées

Pour attirer les investisseurs étrangers et nationaux, l'État a mis en place la politique des Zones Agricoles Protégées (ZAP) pour assurer l'autosuffisance alimentaire, mais aussi garantir de l'emploi aux jeunes.



Cette initiative consiste à identifier les terres d'une superficie de 100 hectares, à les labourer, à construire des bases vies, à mettre en place des systèmes d'irrigation et à accompagner les entrepreneurs sur l'acquisition des intrants semences. S'inscrivant dans le cadre de la diversification économique, de la synergie entre la recherche scientifique et le développement agricole au Congo et aussi à l'appui aux exploitants agricoles, les ZAP pourraient avoir une vocation sous-régionale.

Le programme d'installation de 100 zones agricoles protégées a démarré en 2023 et va s'étendre sur l'ensemble du territoire national dans le cadre du plan national de développement 2022-2026.

Quatre zones agricoles protégées ont déjà été ouvertes dans les départements de la Bouenza, de la Lékoumou, des Plateaux et de la Cuvette, pour l'élevage de petits ruminants

et la production de denrées de base, tels le manioc, l'arachide, le maïs, le soja. D'autres activités ont été menées pour stimuler la production agricole. Les filières « manioc » et « cacao » ont été revitalisées à travers, respectivement, l'introduction de cultivars à forte performance agronomique et la distribution des pieds de cacaoyers à haut rendement. En mai 2023, la ZAP de Mayoumina avait enregistré un rendement de 111 tonnes de maïs sur une superficie de 100 hectares dont 58 consacrés au maïs, le reste des hectares étant consacré au manioc et au soja déjà arrivés à maturité. Le lancement de la première zone agricole protégée en zone forestière, la ZAP de Ketta dans le district de Mokeko, dans le département de la Sangha a été effectué en 2023. Cette ZAP s'étend sur une superficie de plus de 60 hectares. Les 19 groupements qui évoluent dans cette première ZAP forestière vont mettre en terre plusieurs cultures parmi lesquelles le maïs, la banane et le manioc.

AGER ALIMENT, des produits 100% congolais

Notre entreprise de production et commercialisation d'aliments de volailles, porcs, Poissons et Ruminants, est dotée d'une usine ultra moderne d'une capacité de plus de 15.000 tonnes/an, soit la plus grande Unité d'Aliment de Bétail (UAB) installée au Congo.



Ager Aliment a mise en place un système de transit complet afin de fournir des produits de qualité répondant aux normes internationales pour les éleveurs sur tout le territoire congolais. Située à Gamboma, dans le département des Plateaux, Ager aliment entend produire plus de 3 millions de sacs d'aliments en 5 ans.

Aliment Volaille

Comme pour tous nos aliments, nous partons toujours du contexte local pour définir nos recettes. Notre objectif est avant tout de contribuer fortement au développement de la filière avicole locale en

apportant des solutions adaptées pour la rendre plus compétitive.

Aliment Porc

Le porc est élevé pour sa viande particulièrement appréciée par les Congolais. Avec une demande en forte augmentation, les professionnels locaux de la filière porcine se heurtent à des difficultés d'approvisionnement en aliment de bonne qualité. Nous intervenons auprès des professionnels de la filière pour offrir des solutions s'adaptant le mieux à leurs enjeux, avec des aliments répondant à des exigences qualitatives et sanitaires



strictes. Notre solution consiste en un aliment correspondant à chaque stade physiologique de l'animal et à ses besoins particuliers.

Aliment Poisson

Pour les exploitations piscicoles congolaises, quel que soit le système d'élevage utilisé - en étang, en bac hors sol, en Cubitainer, en cage flottante ou en enclos-, nous mettons à votre disposition des aliments qui vous assurent des résultats optimisés. Nos aliments en forme de granulés flottants découlent d'un mélange optimal et équilibré d'ingrédients pour nourrir efficacement vos poissons :



Aliment Ruminant

Pour toutes les espèces de ruminants d'élevage : bovins caprins et ovins, l'alimentation doit être équilibrée, prérequis indispensable pour assurer des performances de qualité (croissance, engraissement, production laitière). La ration alimentaire des ruminants se caractérise par la présence significative de fourrages dont la qualité doit faire l'objet de la plus grande attention. L'aliment AGER vient compléter la ration alimentaire à base de fourrage. Son but est d'équilibrer la ration de base et de la compléter pour combler les carences des fourrages et permettre un meilleur niveau de production.

<https://ageraliment.cg>



Les secteurs agropastoral et halieutique

Le Congo dispose d'une diversité de zones agroécologiques propices à la pratique des activités agropastorales et halieutique, d'une population jeune et des ressources en terres suffisantes se prêtant au développement de plusieurs variétés d'élevages.



Le gouvernement a engagé une véritable croisade en faveur du développement de l'élevage bovin, porcin, caprin et de volaille ainsi qu'une pisciculture à grande échelle, des piliers de la croissance et de la diversification économique. Les principaux défis auxquels est confronté le secteur de l'élevage au Congo sont ceux liés à la production et au coût élevé de l'aliment de bétail.

En termes d'infrastructures de soutien à la production agropastorale et halieutique, d'importantes activités ont été menées avec l'appui des partenaires techniques et financiers du pays. Il s'agit de la réhabilitation et l'entretien de pistes agricoles ; de la construction d'étangs au profit des populations ; de la mise en exploitation de l'unité de production d'aliments de poissons à Etoumbi, dans le département de la Cuvette-Ouest ; de la construction et l'équipement d'un centre communautaire de pêche, doté d'un complexe frigorifique, à Okombé dans le district de N'Tokou et de la poursuite des travaux de construction du

Point de débarquement amélioré de Yoro à Brazzaville, avec l'appui du Royaume du Maroc. Afin de sauvegarder la viabilité sanitaire des cheptels, source de protéines sûres et indispensables pour les populations, un programme essentiel d'immunisation vaccinale a été mis à exécution.

Le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO définit son action pour l'avenir à travers la transformation vers des systèmes agroalimentaires plus efficaces, inclusifs, résilients et durables pour une meilleure nutrition, un meilleur environnement et une meilleure condition de vie. La signature des projets intitulés « Contribution au programme de vulgarisation de l'agriculture biologique par l'approche champs écoles producteurs (CEP) » et « Appui au renforcement des capacités techniques en élevage de poissons en bacs et cages flottantes » au Congo s'inscrit dans la recherche des solutions durables à la problématique de l'alimentation et de la nutrition. Le budget respectif de ces deux projets est de 225 000 dollars américains et 286 000 dollars américains.



Entretien croisé avec Nasrine Mabonzo, Hugues-Henry Ngouelondele, Gilles Latran Ngabangui, Co-fondateurs en 2020 de l'entreprise de production et de commercialisation d'aliments de bétails AGER ALIMENT.

Quelle est la raison d'être d'AGER ALIMENT ?

M. Ngouelondele : A ce jour, il sied de rappeler qu'en République du Congo le secteur de l'agro-industrie accuse un déficit de production important, qui devrait être comblé en majorité par les importations. Malgré tout, ces dernières ne suffisent pas à combler le marché intérieur et dès lors, les acteurs de cette branche font toujours face à de nombreux défis ce qui a motivé notre engagement pour répondre aux problématiques liées à la chaîne de valeur agricole en République du Congo.

De surcroît, il est important de noter l'action du Gouvernement actuel, au travers de ses différents programmes dont le PND 2022-2026 pour le développement au sens large de l'agriculture et de l'industrie qui fixe un cadre propice. Aujourd'hui AGER ALIMENT propose une gamme large et variée de toute la gamme volaille, l'aliment porc, l'aliment ruminant et l'aliment poisson. Par ailleurs, nous soulignons que notre première UAB a la capacité de produire de l'aliment sur mesure pour d'autres types d'espèces comme les autruches, etc.

Nous avons été bien entendu confrontés à des difficultés comme, par exemple, trouver des financements. Au Congo il n'existe pas encore de Banque agricole pour accompagner ce type de projet. Nous espérons qu'avec ses programmes de diversification de l'économie nationale, l'Etat congolais lancera prochainement un projet de création d'une banque agricole comme chez nos voisins de l'Afrique de l'Ouest, qui aiderait à la structuration des filières agro-industrielle de notre Pays.

De même, notre principal défi reste la chaîne d'approvisionnement en intrants notamment en maïs, qui

représente plus de 50% du produits finis. Or, la culture du maïs en République du Congo se fait encore à faible échelle comparé à l'immense demande du marché. L'une des causes est le fait que la filière agricole congolaise reste encore principalement informelle. Pour faire face à ces difficultés, AGER ALIMENT aujourd'hui fédère en coopératives des exploitants agricoles de la région des plateaux, pour la production de maïs.

Quelles sont vos perspectives de développement dans ce sous-secteur de la fabrication des aliments du bétail dans les cinq prochaines années ?

M. Latran : AGER ALIMENT a mis sur le marché ses premiers produits le 5 décembre 2021. Cette deuxième année d'exploitation nous permet de réaliser des résultats positifs, en outre nous avons pu doubler notre production dès le premier trimestre 2023. Actuellement, AGER ALIMENT dispose de deux Unité d'aliments de bétails localisées à Gamboma dans le département des Plateaux. Pour les cinq prochaines années, nous souhaitons continuer notre implantation sur l'ensemble du territoire nationale d'une part et de demeurer compétitif en termes de qualité et de prix de nos produits d'autre part. Nous désirons aussi consolider des relations productives à long terme avec nos différents partenaires : l'Etat, nos clients, nos fournisseurs, consommateurs..., en créant ainsi, une situation gagnant-gagnant pour tout le monde.

Comment mesurez-vous l'impact social, économique et environnemental de votre projet sur le territoire national ?

Mme Mabonzo : Tout d'abord, en termes d'emploi et d'activité, AGER ALIMENT, possédant la seule usine opérationnelle dans le département des plateaux, a engendré un grand nombre d'emplois directs et indirects pour les populations de la région. De plus, nous développons une politique de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) qui inclut :

- Le respect des normes de sécurité alimentaire, mise en œuvre des normes HACCP et les règles de bonnes pratiques de fabrications (BPF) ;
- Le respect de la réglementation du commerce ;
- La mise en place de politiques sociales et caritatives au profit des populations locales telles, l'an dernier, la distribution de kits scolaires à trois écoles de Gamboma et, cette année, la réfection d'une école de la région.

Enfin, l'un de nos défis, est d'exercer notre activité de manière responsable et durable, matérialisé par le fait que notre industrie ne pollue pas les sols, nos déchets sont systématiquement recyclés.

La pêche et l'aquaculture, deux domaines porteurs

Le gouvernement s'est engagé à encourager une pêche industrielle durable et équitable en République du Congo. La pisciculture en bacs hors sol et cages flottantes offre une alternative à la pêche traditionnelle en mer. Activités agropastorales et halieutique, d'une population jeune et des ressources en terres suffisantes se prêtant au développement de plusieurs variétés d'élevages.



Pour une mise en œuvre effective de la composante 3 « suivi, contrôle, surveillance » du projet d'amélioration des conditions d'exercice de la pêche maritime et de la durabilité de sa gestion équitable en République du Congo, le Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche a lancé en février 2023 l'audit physique de la flotte de pêche maritime industrielle. L'objectif principal visé par cet audit physique de la flotte de pêche maritime industrielle est de mettre à jour et de fiabiliser le registre national des navires de pêche industrielle, pour une meilleure maîtrise de l'effort de pêche dans la zone Economique Exclusive nationale (ZEE), afin de permettre au Congo Brazzaville de s'aligner sur des standards

internationaux en matière de registre des navires de pêche. La totalité de la pêche industrielle et de la pêche artisanale motorisée s'exerce à partir de Pointe-Noire. Compte tenu de ses caractéristiques océanographiques, cette zone offre des conditions favorables pour l'exercice d'une pêche ciblant des espèces déverbales et les petits pélagiques. Toutes fois les stocks présents dans les eaux du Congo font l'objet d'un suivi par le Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE) dont le Comité Scientifique a émis des avis appelant à une réduction générale de l'effort de pêche déployé dans la ZEE du Congo. La flotte industrielle sous pavillon congolais connaît une augmentation rapide. Cette situation fait craindre pour la durabilité de la ressource



halieutique et pourrait fortement impacter si on ne prenait garde, la sécurité alimentaire de la population. Le Fonds d'aménagement halieutique (FAH) contribue à l'amélioration des activités de la pêche maritime et continentale ainsi qu'au développement de la pisciculture. Cette structure de l'État finance une assistance dans le cadre d'un appui technique aux pêcheurs et aux aquaculteurs. Il mène les opérations de balisage de la zone réservée à la pêche artisanale, finance les travaux d'inventaire des eaux continentales publiques, les eaux mixtes de la sous-région et les eaux du patrimoine foncier d'origine coutumière. La pisciculture en bacs hors sol et cages flottantes offre une alternative crédible à la pêche traditionnelle en mer. Elle permet de contrôler et de gérer efficacement la production de poisson, tout en préservant notre environnement marin. La densité et la répartition du réseau hydrographique congolais, ainsi que l'importance des terres inondables garantissent à la pêche continentale un potentiel non négligeable.

Malgré les atouts hydrologiques et les potentialités de développement exceptionnelles existantes, le sous-secteur de la pêche et pisciculture continentale ne parvient pas encore à satisfaire la demande nationale en produits halieutiques.

Le gouvernement a sollicité une assistance de la FAO aux fins de renforcer les capacités techniques des pisciculteurs à l'élevage de poissons en cages flottantes et en bacs hors sol. Cette assistance permettra aussi d'élaborer une cartographie du potentiel piscicole du pays, dans l'objectif de poursuivre la mise à l'échelle des essais pilotes d'élevage en cage flottante et en bacs hors sol, réitérant le soutien de la FAO à la politique du gouvernement pour la mise en œuvre du Plan national de développement 2022-2026.

Financé principalement par l'Union européenne, un nouveau port de pêche industriel, doté de 3,5 hectares de terre-pleins et de deux quais de 405 mètres de long, plus un appontement de 190 mètres pour les pirogues protégés par une digue de 350 mètres, sera construit de toute pièce au nord du port de Pointe-Noire. Le début des travaux, prévus pour durer 17 mois, est programmé en 2023.

Le projet de mise en place d'un observatoire et la promotion de la transparence, du dialogue et du partage d'informations avec le public en matière de gestion durable des ressources halieutiques au Congo a été lancé en mai 2023.

UN NOUVEAU MODÈLE AGRO-INDUSTRIEL

Les agro-industries sont des leviers pour augmenter la productivité, accélérer la croissance et vaincre la pauvreté. Elles réduisent les coûts des aliments et les incertitudes des approvisionnements. Dans cette optique, l'option prise par l'État congolais d'ouvrir ce secteur au partenariat public-privé favorisera la mise en valeur de nouvelles filières respectueuses de l'encadrement des risques environnementaux et sociaux tout en assurant les meilleures pratiques sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Par ailleurs, la valorisation des investissements étrangers permettra d'accroître l'offre alimentaire locale en produits végétaux et animaux. En lien avec l'incubateur agricole initié par le ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage, ces placements contribueront à corriger le déficit en produits de première nécessité et stimuler la production nationale.

Le PDAC et la transformation de l'agriculture congolaise

Issu de l'accord de financement entre la République du Congo et la Banque mondiale du 20 septembre 2017, le Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC) est mis en œuvre depuis le 30 avril 2018. Il sera clôturé le 31 décembre 2023, avec des résultats jugés globalement satisfaisants, dans toutes ses composantes.

Son instrument financier principal d'appui aux agriculteurs, le fonds à coûts partagés du PDAC, doté d'environ 16 milliards de FCFA, a soutenu près de 15 000 acteurs agropastoraux et halieutiques issus de 1 134 groupements ou coopératives, y compris ceux des populations autochtones.

Les financements du PDAC sur la production, la transformation, le transport et la commercialisation des produits agricoles ont renforcé le système national de production de nourriture, notamment depuis 2020, lorsque le pays a été menacé par les effets de la pandémie de la COVID-19. De quoi répondre aussi directement aux objectifs du Plan National de Développement 2022-2026. Ces résultats appréciables s'expliquent, entre autres, par l'amélioration des conditions de travail des acteurs, grâce à la mécanisation, au suivi et à l'encadrement des bénéficiaires à l'utilisation des semences de bonne qualité. Ainsi, 348 000 tonnes de produits vivriers ont été mises sur le marché par les agriculteurs soutenus par le PDAC, entre 2020 et 2023. Les bénéficiaires du projet ont acquis 42 tracteurs agricoles dont une moissonneuse batteuse ; près de 5 000 ha de manioc ont été emblavés ; près de 600 ha de pisciculture ont été mis en place ; 6 000 tonnes de viande de bœuf, de mouton et de poulet ont été vendus et 14 500 000 œufs ont été mis sur le marché national.

Le PDAC a permis la **réhabilitation et à l'entretien de plusieurs pistes de desserte agricole** sur l'ensemble du territoire national en vue de désenclavement des bassins de production. Près de 1 600 km de pistes agricoles ont été entretenues, y compris avec l'apport des ONG, en haute intensité de main d'œuvre (HIMO), dont 248 km de voies d'eau (la Libenga et la Motaba dans la Likouala et la Ndéko et canaux alentours, dans la Cuvette). Cela a facilité sans doute le désenclavement des



Coopérative des éleveurs de Nguéné, Ollombo, Plateaux.

bassins de production et l'évacuation des produits agricoles vers les centres de consommation. Des ponts ont été construits sur la Louémé, à Bilala (Kouilou), sur la Louamba, à Louamba (Bouenza), sur la Nkankaya, à Taaba (Pool), sur la Lébomi, à Doubandjo et sur la Lola, à Engobé (Cuvette-Ouest). Tous ces ouvrages contribuent aujourd'hui au brassage des populations.

L'**électrification** des bassins de production agricole de la Dihessé (Bouenza), d'Inoni-Falaises (Pool) et d'Etsouali (Plateaux) a été rendue possible grâce à l'installation de 72 km de lignes électriques, au profit de 6 000 personnes, qui ont à présent accès à l'électricité. La construction de la ligne électrique d'Etsouali a permis de connecter au réseau électrique national le Centre d'Exploitation des Machines Agricoles, la ferme semencière du CNSA et la ZAP (Zone Agricole Protégée).

Un centre agropastoral a été construit à Tchiamba-Nzassi sur une superficie de 10 ha. Un complexe qui a vu le jour grâce à la collaboration du conseil départemental et municipal de Pointe-Noire et du ministère en charge de l'agriculture. Ce centre accueillera près de 150 exploitants agricoles qui exerceront les activités de maraîchage, d'élevage porcin et de fabrication d'aliment de bétail. Ce qui participera bientôt à l'augmentation de l'offre de nourriture à Pointe-Noire.

A terme, plus de 1 000 emplois directs et indirects pourront être créés, grâce, entre autres, à la commercialisation des produits maraîchers et d'élevage.

Dans le secteur de **la recherche agricole**, plusieurs investissements ont été faits au profit de l'Institut National de Recherche Agronomique (IRA), notamment dans la Zone de Recherche Agronomique de Loudima (réhabilitation du circuit électrique, installation des serres, d'une station de pompage d'eau et d'une sole irriguée de 5 ha, acquisition d'un tracteur avec accessoires ...) et à Brazzaville (acquisition d'un véhicule 4x4, formation des chercheurs, installation d'une bache à eau, des serres d'acclimatation et de germination, des laboratoires CIV, SAH et construction et équipement d'une banque de gènes...).

Le projet a œuvré pour le **renforcement des capacités des établissements d'enseignement supérieur et professionnel agricoles**. A l'ENSAF près l'Université Marien Ngouabi, plusieurs activités ont été faites (ferme école, amphithéâtre, bâtiments administratifs, bourses aux étudiants, nouveaux programmes de formation...). Les lycées agricoles ont bénéficié de l'appui du PDAC (un tracteur pour le lycée agricole de Brazzaville, des bâtiments administratifs aux lycées de Brazzaville et de Ouesso, du matériel didactique pour les lycées et collèges agricoles de Ouesso, Makoua, Ewo, Ongogni, Lékana, Odziba, LEPAAC, Mindouli, Sibiti ...). Les apprenants bénéficient désormais des meilleures conditions de travail ce qui augure une meilleure qualité de la main d'œuvre agricole nationale pour les prochaines années.

Le PDAC a contribué à l'**amélioration du climat des affaires du secteur agricole** : mise en conformité des coopératives et groupements à l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés coopératives, création des plateformes de dialogue public privé, organisation des forums sur l'Agriculture, l'élevage et la pêche en 2018, 2020, 2023, organisation du Forum GrowCongo Investir dans l'agriculture, le 25 février 2020, à Amsterdam au Pays-Bas. Un centre national d'insémination artificielle et des laboratoires de contrôle de semences et des maladies des végétaux sont en cours d'installation.

En somme, l'exécution du PDAC a été une opportunité pour la République du Congo de commencer la transformation de son agriculture. Il reste que les acquis soient pérennisés et que le pays continue à soutenir d'autres acteurs agropastoraux et halieutiques afin de continuer à impulser cette nouvelle dynamique née de l'action du PDAC.



Mécanisation agricole, société LE GRENIER, Ignié-Pool.



Maraîchage au centre agropastoral de Tandou Binzéné à Pointe-noire.



Pont sur la Louémé, piste agricole PiliKondi, Bilala Cacao Mvouti, Kouilou.



Pisciculture, Groupement Lissanga à EWO, Cuvette-ouest.

L'agro-industrie, un des piliers du PND 2022-2026

Le Congo mise sur l'agro-industrie comme l'un des piliers de son Plan national de développement 2022-2026. Le gouvernement encourage ainsi l'implantation et le développement des agro-industries en s'appuyant sur des investissements privés.



Une nouvelle dynamique agricole est facilitée par des investissements agro-industriels. Le département du Niari est l'un des principaux bénéficiaires de ces réformes entreprises par les autorités congolaises avec le soutien de bailleurs comme la Banque mondiale et la CNUCED. Situé à 160 km de Pointe-Noire, il a vu depuis quelques années l'installation d'acteurs internationaux à l'instar d'Agri Resources Group ou encore Tolona, une entreprise espagnole.

Installée à Dolisie depuis 2016 où elle y gère plus de 69 000 hectares de terres, Agri Resources Congo, filiale d'Agri Resources Group (la branche agricole de Monaco Resources Group) a investi dans la production locale



de céréales (riz et maïs) et maraîchère (chou, poivrons, oignons verts, piment, oignon). Ils produisent plus de 20 tonnes de légumes, et cela, grâce à la main d'œuvre locale et des pratiques agricoles durables. La prochaine étape est centrée sur la transformation de ces matières premières.

Le groupe Tolona, également présent sur les bords du fleuve Niari, produit du maïs et autres cultures à haute valeur ajoutée. L'entreprise s'est également lancée dans l'élevage de volailles destinées à la production d'œufs, afin de fournir le marché local à prix réduits.

Ces deux exemples illustrent la nouvelle dynamique, fruit de réformes du gouvernement qui veut accompagner les plus petits exploitants, comme le témoigne la validation début 2022 du projet d'appui au développement de l'agriculture commerciale (PDAC).

Dans son message de vœux à la Nation à l'occasion du nouvel an 2023, le président de la République, Denis Sassou Nguesso, a réitéré le « ferme engagement » de construire la première usine de fabrication d'engrais et de fertilisants du pays dans la Zone économique spéciale (ZES) de Pointe-Noire. Son coût est évalué à 2,5 milliards de dollars.

Le Plan national de développement 2022-2026 place donc

au cœur du processus de diversification, l'agriculture au sens large ainsi que l'industrie dans la composante liée à la transformation des produits de base.

LE CONGO, FUTUR EXPORTATEUR D'ENGRAIS

Le Congo dispose aussi d'importants gisements de potasse essentiels à la production d'engrais. La société australienne Kore Potash, qui exploite deux gisements d'une superficie de 650 km² dans le Kouilou, entend investir 4 milliards de dollars (près de 2500 milliards FCFA) sur vingt ans, pour une production annuelle de 5 millions de tonnes de potasse.

Cette réserve de potasse est considérée de classe mondiale, avec une importante teneur des minerais et une faible profondeur des dépôts en moins de 300 mètres. Le développement de la production pourrait hisser le Congo au rang des grands pays exportateurs d'engrais et l'aider à détenir 6% de la production mondiale, selon des estimations officielles.

OPPORTUNITÉS

Les opportunités d'affaires dans les domaines de l'agriculture, le maraîchage, l'arboriculture, la pêche (continentale et maritime), la pisciculture et l'élevage ainsi que la transformation de produits agro-pastoraux, etc. s'avèrent innombrables. Ce secteur porte au total sur plus de 10 millions de terres exploitables. Il est possible d'investir dans la production et l'exportation de produits vivriers tels que le café, les palmiers à huile, la pommes de terre, le cacao, etc. L'agro-industrie congolaise offre des opportunités. La filiale du groupe Attijariwafa Bank, Crédit du Congo, s'est engagée à accompagner le secteur privé dans la facilitation des opérations bancaires en République du Congo.

Biodiversité & développement durable

Le Congo a un vrai projet gouvernemental de protection de l'environnement et du climat. 17 aires protégées couvrent 13% du territoire national, autant de sanctuaires pour la biodiversité. Le recyclage est une opportunité pour une gestion durable des déchets.

“A l'image de la Grande muraille verte, la décennie mondiale sur l'afforestation, initiée par la Commission Climat du Bassin du Congo, dans le cadre de son mandat, figurera à n'en point douter au titre des contributions décisives apportées par l'UA et, à travers elle, par notre continent tout entier à la lutte contre le réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité.”

Extrait du discours de Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo, Président de la Commission Climat du Bassin du Congo, le 18 février 2023 à Addis-Abeba, lors de la réunion des chefs d'Etat et de gouvernements africains sur le changement climatique.





Entretien avec Arlette Soudan-Nonault, Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo depuis le 15 mai 2021, qui a à cœur de mobiliser la communauté internationale vers de réelles actions dans la lutte contre le changement climatique en Afrique.

Coordonnatrice technique de la Commission Climat du Bassin du Congo, vous préparez le Sommet des trois plus grands bassins forestiers mondiaux. Qu'attendez-vous concrètement de cet événement ?

L'enjeu central du Sommet « Amazonie/Bornéo-Asie du Sud Est et Mékong /Congo, Sommet des trois bassins des Ecosystèmes de biodiversité et des forêts tropicales » qui se tiendra à Brazzaville les 26, 27 et 28 octobre prochains est de constituer, à travers l'union des trois bassins, une alliance mondiale, des écosystèmes de biodiversité et des forêts tropicales, une Alliance/Coalition dotée d'une gouvernance strictement Sud – Sud, structurant les trois écosystèmes mondiaux qui représentent 80% des forêts tropicales à travers le monde, regroupent les 2/3 de la biodiversité terrestre et assurent le rôle vital de régulateur mondial de l'équilibre carbone et de la vie sur terre. Les trois bassins devraient capter 80% de la mobilisation financière existante et future annoncée lors de la COP 27 pour le climat et de la COP 15 pour la biodiversité. Cette alliance mondiale des trois bassins constituera une force de proposition et de négociation légitime, au sein des instances multilatérales du climat et de la biodiversité.

Le Sommet vise six objectifs stratégiques :

- définir et adopter les grandes lignes d'un schéma de gouvernance mondial à travers un accord de coopération entre les trois bassins et la formation d'une alliance mondiale des trois bassins ;
- élaborer une stratégie commune, dotée d'un programme de travail et d'un portefeuille de projets d'investissement en vue d'anticiper et préparer les requêtes de financement auprès des mécanismes de financement existants et à venir ;
- signer des conventions de financement avec les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux, la philanthropie mondiale et

développer des mécanismes financiers avec le secteur privé notamment avec la création d'un marché carbone souverain pour assurer un financement pérenne des trois bassins ;

- créer une plateforme de coopération scientifique et technique sous-régionale et intercontinentale et renforcer les capacités dans les trois sous-régions ;
- décloisonner les questions climatiques et de biodiversité, étroitement liées à l'échelle des problématiques écosystémiques et réconcilier le droit de l'environnement issu de l'Accord de Kunming-Montréal et du droit du climat issu de l'Accord de Paris ;
- constituer une organisation de proposition et de négociation légitime de référence au sein des instances multilatérales du climat et de la biodiversité. L'atteinte des objectifs requiert l'adoption à Brazzaville des lignes directrices qui structurent la vision politique et stratégique de l'Alliance/Coalition des trois bassins dont les principes fondateurs seront adoptés par les parties prenantes lors du Sommet et qui feront l'objet de la déclaration des Chefs d'Etats et de Gouvernements des trois bassins. Il est par conséquent fondamental que ces principes et les textes qui les définiront fassent l'objet d'une vaste consultation de l'ensemble des parties prenantes dans les trois bassins en vue de bénéficier de leurs contributions, de leur adhésion et de leur approbation en vue d'en garantir la mise en œuvre et le résultat.

Faut-il relancer la coopération Nord-Sud ? La participation de l'Union européenne est-elle importante ?

La coopération nord-sud nous paraît indispensable pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris notamment le maintien de la hausse de la température à 1,5 degré Celsius. Les engagements en termes de compensation des pays du nord plus pollueurs à



l'endroit des pays du sud bons élèves en termes d'atténuation donc moins pollueurs ne sont pas jusqu'alors respectés. Il sied de noter que le sommet de « l'Amazonie/Bornéo-Asie du Sud Est et Mékong /Congo, Sommet des trois bassins des Ecosystèmes de biodiversité et des forêts tropicales » réunira plusieurs catégories de participants et parmi ceux-ci figurent les partenaires financiers : Les Fortunes «500» et organisations philanthropiques ; Les bailleurs de fonds multilatéraux ; Les marchés financiers, dont l'accompagnement est nécessaire pour l'organisation réussie du Sommet. La participation de L'Union Européenne est importante et se fera à travers la Communauté scientifique qui sera représentée par les membres du groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du climat (GIEC), de la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services Écosystémiques (l'IPBES) et des experts climat et biodiversité nationaux des États engagés (tel le département français de la Guyane qui fait partie du bassin amazonien), ainsi que les représentants des Institutions de recherche et de formation sur les forêts tropicales installées en Amérique du Nord (Canada et USA), en Europe, en Asie, en Australie et en Nouvelle Zélande.

Dans le Bassin du Congo, qui devrait percevoir les crédits Carbone ? Les projets ou les pays ?

Le changement climatique s'accélère et la pression monte sur les pays et les entreprises pour la mise en œuvre effective de l'Accord de Paris sur le climat.

La demande des crédits carbone par les pays africains devient de plus en plus pressante. L'Afrique et son secteur privé ne profitent pas du tout du marché carbone. Pourtant cette Afrique abritant le deuxième poumon écologique mondial et de vastes écosystèmes absorbants et stockeurs de carbone (forêts, mangroves et tourbières...), ne reçoit actuellement seulement que 11% des compensations carbone du monde.

Le Bassin du Congo avec ses vastes forêts tropicales est assis sur une mine d'or économique, une manne verte grâce à son potentiel de crédits carbone encore peu exploité. Pour cela, ces pays devraient bénéficier et des compensations et des crédits carbone. D'où l'élaboration par la Commission Économique pour l'Afrique du protocole normalisé et harmonisé sur les gaz à effet de serre pour promouvoir l'intégrité du marché carbone et les investissements relatifs aux activités économiques résilientes aux changements climatiques dans les pays membres de la Commission Climat du Bassin du Congo. Dans la plupart des projets carbone, les revenus tirés de la vente des crédits carbone font l'objet d'un partage équitable entre les bénéficiaires (le porteur du projet et les populations riveraines et dans la mesure du possible l'Etat). Ce partage est fonction des principes définis dans le cadre du mécanisme de partage des bénéfices.

Quelle est votre stratégie concernant la Contribution déterminée au niveau national (CDN) ?

La République du Congo, conformément aux dispositions de l'Accord de Paris ratifié le 21 avril 2017 avait procédé à la révision



- de sa première CDN en 2021 et a soumis le document révisé au Secrétariat de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC), le 2 août 2021.

La République du Congo, bien que faisant partie du groupe des pays en développement à faibles émissions de gaz à effet de serre, entend contribuer à l'effort mondial en rehaussant son ambition dans la lutte contre le changement climatique. La stratégie adoptée pour la révision de cette CDN s'est appuyée sur 5 piliers :

- Le renforcement de la volonté politique et de l'adhésion des parties prenantes nationales et des partenaires au développement ;
 - La révision, l'alignement et l'actualisation des objectifs, des politiques et des mesures établies dans les domaines du climat et du développement durable ;
 - L'intégration de nouveaux secteurs et/ou gaz à effet de serre dans la CDN révisée ;
 - L'évaluation des coûts et des possibilités d'investissement des actions prioritaires retenues dans les domaines du climat et du développement durable ;
 - Le suivi des progrès et le renforcement de la transparence.
- La République du Congo a amélioré sa CDN en élargissant le champ des secteurs faisant l'objet d'atténuation et en ajoutant le secteur de la foresterie qui n'avait pas été pris en compte lors de la précédente soumission de 2015. Ainsi, les secteurs retenus ont été :

- l'énergie avec les sous-secteurs de la production énergétique ;
- le transport ;
- les ménages et les services ;
- les procédés industriels et utilisation des produits (PIUP) ;
- l'agriculture ;
- la foresterie et autres affectations des terres ;
- les déchets.

Selon la CDN révisée, le niveau de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sera de 56,91% en 2025 et de 54,66% en 2030 dont 51,69% et 47,50% respectivement nécessitant un soutien international (scénario conditionnel). Avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD) dans le cadre du programme Adapt'Action, la République du Congo a, en décembre 2022, élaboré le plan d'action de mise en œuvre de la CDN révisée. Ce plan d'action comprend les mesures d'atténuation ; les mesures d'atténuation et d'adaptation pour le secteur de la foresterie et autres affectations des terres (AFAT) ; les mesures d'adaptation ; les mesures transversales.

Comme vous le voyez, la République du Congo, très faible émettrice de gaz à effet de serre, fait plus que sa part dans le combat mondial contre le réchauffement. Notre revendication d'une justice climatique n'en est que mieux fondée.



Un vrai projet gouvernemental

Le Congo compte parmi les États les plus proactifs du continent sur les questions de développement durable. En protégeant sa population et le secteur vital de l'agriculture contre les effets du changement climatique, le Congo favorise la construction d'une économie durable, résiliente et inclusive.



Le Congo regorge d'une grande diversité biologique riche dans des biotopes et des écosystèmes variés et d'une intégrité écologique remarquable. La République du Congo est partie prenante pour la Convention climat et l'a ratifiée dès 1996, ainsi que ses instruments juridiques subséquents que sont le protocole de Kyoto et l'Accord de Paris. Sous l'impulsion du chef de l'Etat congolais, Denis Sassou Nguesso, président de la Commission climat du Bassin du Congo, le Congo n'a ménagé aucun effort dans la recherche des solutions face au défi climatique. Ainsi, dans le cadre de la conservation de son capital naturel, pourvu d'une biodiversité extraordinaire, le Congo consacre 13% de son territoire à dix-sept aires protégées. En outre, depuis 2008, le pays a adhéré au processus de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation

des forêts (REDD+) et soumis sa contribution déterminée au niveau national à la convention. À la fin de 2022, les activités REDD+ mises en œuvre couvraient une superficie forestière d'environ 1,35 milliard d'hectares, environ 75% de la déforestation mondiale.

La Commission climat du Bassin du Congo est l'une des trois commissions créées par les chefs d'Etat et de gouvernements africains à l'issue du sommet de l'action organisée en marge de la COP22 à Marrakech, en vue de renforcer les actions de lutte contre les changements climatiques sur le continent en lien avec le développement économique de l'Afrique.

Parallèlement, en actualisant son Plan National d'Action pour L'Environnement (PNAE), avec l'appui du bureau pays du PNUD et de ses autres partenaires, le gouvernement de

CHIFFRES CLÉS

17

AIRES PROTÉGÉES

13,2%

DU TERRITOIRE NATIONAL

4 700 km

FLEUVE CONGO AVEC UN DÉBIT DE 50 000 M³/S

145 500 km²

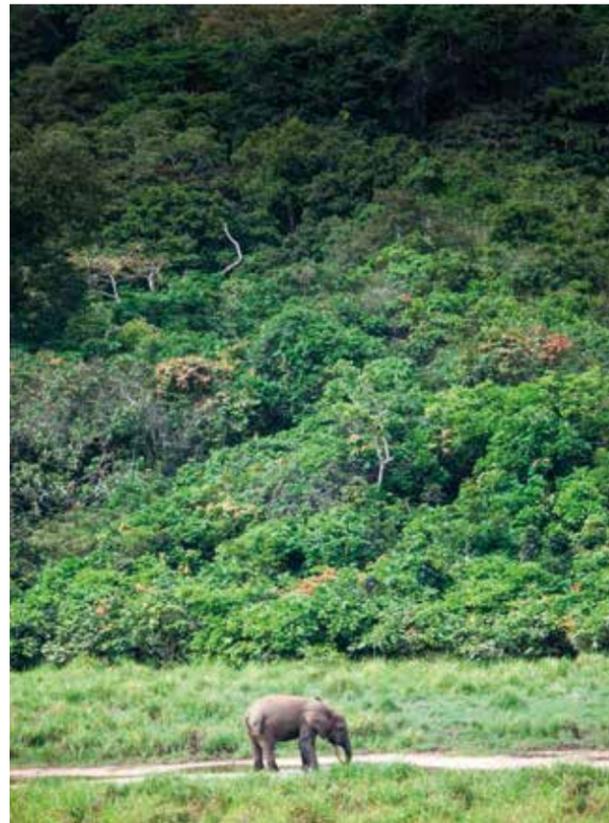
DE TOURBIÈRES

► La République du Congo a fait montre de son engagement à prendre en compte les thématiques émergentes liées au développement national et au contexte international dans tous les secteurs stratégiques de développement du pays. À ce titre, le gouvernement avec l'appui de ses partenaires, a choisi des options qui cadrent avec les ambitions du pays en vue de relever les grands défis pour les dix prochaines années en s'arrimant à son Plan National de Développement (PND) tels que la préservation des tourbières qui constituent un réel réservoir de gaz carbonique pour l'humanité.

Depuis plus de trente ans, la Wildlife Conservation Society (WCS) joue un rôle majeur dans la conservation de la faune et des lieux sauvages au Congo, en collaboration avec le gouvernement, les acteurs nationaux et les communautés locales.

La Banque mondiale a approuvé en mars 2023 un financement de 82 millions de dollars en soutien au Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo) de la République du Congo. Le montant total comporte un prêt de 70 millions de dollars de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et un don de 12 millions de dollars du Partenariat Mondial pour des Paysages Durables et Résilients (PROGREEN).

Le ProClimat Congo vise à renforcer la gestion des paysages et améliorer les activités économiques de communautés locales sur trois zones sélectionnées comprenant des aires protégées menacées par l'extension des activités agricoles et par le braconnage, ainsi que des districts souffrant de niveaux élevés de vulnérabilité et d'exclusion, notamment dans les départements du Pool et de la Lékoumou. Ce projet permettra de mettre en œuvre



des pratiques agricoles résilientes sur une superficie de 25 000 hectares et d'organiser une gestion durable des paysages sur 1,2 million d'hectares d'aires protégées. Plus de 23 000 personnes devraient bénéficier d'appuis pour la mise en œuvre d'activités économiques locales dans les domaines de l'agriculture, de l'agroforesterie, des produits forestiers non ligneux et de l'écotourisme.

LE FONDS BLEU EN CHIFFRES

24 programmes sectoriels

254 projets référencés

75% des projets sont issus du secteur public

23% des ONG et de la société civile

2% du secteur privé

46,5% des projets ont une maturité 3 pouvant être financés sous une période de 6 mois

10 milliards USD de valorisation du pipeline de projets

3,6 milliards USD répartis sur les programmes sectoriels : 5 pour l'hydroélectricité et 10 pour l'approvisionnement en eau potable

Le Fonds bleu pour le Bassin du Congo

L'accord portant création du Fonds bleu pour le Bassin du Congo a été signé par douze pays de la sous-région à Oyo, le fief du Président Denis Sassou Nguesso, en mars 2017. Il s'agit d'un enjeu africain et planétaire



Le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo est le principal outil financier de la Commission Climat du Bassin du Congo (CCBC). Il a pour objectif de mobiliser les ressources nécessaires auprès des contributeurs et investisseurs, en vue du financement de la mise en œuvre des programmes et projets concourant au développement durable et à la promotion de l'économie bleue dans son champ d'intervention.

Bien qu'il soit le continent qui contribue le moins aux émissions globales, l'Afrique est l'une des régions

les plus vulnérables aux changements climatiques, où des dizaines de millions de personnes subissent, chaque année, les effets néfastes des sécheresses, des inondations, des érosions, des glissements de terrain, du stress hydrique, de l'insécurité alimentaire et d'autres effets secondaires accentués par les changements climatiques.

En mars 2023, un fonds de plus de 65 milliards de FCFA a été débloqué pour soutenir le bassin du Congo lors de la conférence One Summit Forest de Libreville au Gabon. ►



► Plusieurs bailleurs de fonds se sont engagés à participer à cette opération de financement au profit des États des 15 pays du bassin du Congo. Il s'agit de la fondation Walton pour 20 millions d'euros, un peu plus de 13 milliards de FCFA. La Fondation Conservation International à hauteur de 30 millions d'euros, soit 19,6 milliards de FCFA. Le reste de l'enveloppe est à la charge de la France. En marge de cette même conférence, le Maroc a annoncé qu'il accompagnera la mise en œuvre du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, à travers le Centre de Compétences Changement Climatique du Maroc (4C Maroc). Ce Fonds a également pour objectifs de promouvoir l'économie bleue du Bassin du Congo, avec un principe de gestion communautaire et régionale, pays dans lesquels seront développés des projets dans les secteurs clés de l'agriculture bio, l'écotourisme, l'artisanat traditionnel, l'énergie, avec l'objectif de renforcer les économies durables de la région et d'offrir une alternative à la déforestation. D'autres financements, notamment ceux en provenance de pays les plus pollués sont attendus.

LE PROJET CONGOPEAT

Ce projet, fruit de la coopération entre la République du Congo et l'Université de Leeds, vise la production d'une cartographie améliorée et l'approfondissement des données scientifiques de la zone des tourbières de la Cuvette Centrale du Bassin du Congo notamment le stock de carbone séquestré, en vue d'une gestion durable de ces écosystèmes fragiles. Financé par le Conseil de Recherche sur l'Environnement naturel (NERC) du Royaume-Uni sur cinq ans, il va élargir les travaux sur un vaste complexe de tourbières. Ces tourbières, qui s'étendent sur 145 500 kilomètres carrés, soit plus d'un quart de la superficie de la France, sont reconnues comme la plus grande zone de tourbières tropicales au monde. Compte tenu du carbone renfermé dans les tourbières, leur protection est devenue une priorité mondiale. La tourbe est un type de sol des zones humides, constituée de matières végétales partiellement décomposées et est riche en carbone. Une réserve d'environ 30 milliards de tonnes de carbone est estimée dans les tourbières découvertes, soit l'équivalent de trois ans d'émissions mondiales liées aux énergies fossiles. La construction d'un Institut de recherche sur les tourbières du Congo à Brazzaville aboutira à un centre

d'excellence régional. L'objectif principal est de créer un Institut qui mène des recherches de niveau mondial sur les tourbières d'Afrique Centrale.



L'ambition d'un monde sans déchet

Averda innove pour sauver notre futur grâce à des solutions révolutionnaires et ambitieuses qui valorisent les déchets permettant d'atteindre la neutralité carbone.

Votre partenaire pour la préservation de la biodiversité et des forêts tropicales.



Visitez
averda

averda.com

Our world without waste

Le Sommet des Trois Bassins

Cette conférence internationale qui se tient du 26 au 28 octobre 2023 à Brazzaville, est consacrée aux trois bassins forestiers les plus importants du monde : l'Amazonie, le Congo et le Mékong.

Le sommet, supervisé par l'Organisation des Nations unies, réunira les représentants des 29 États des trois écosystèmes : 15 pays du bassin du Congo, avec la République du Congo pour chef de file, 9 pays du bassin amazonien (Brésil, Bolivie, Pérou, Équateur, Colombie, Venezuela, Guyana, Surinam et Guyane) et les 5 pays du bassin de Bornéo-Mékong (Chine, Cambodge, Laos, Thaïlande et Vietnam) ainsi que les pays associés de l'ASEAN. Sont également attendues à ce sommet les organisations politiques et économiques sous-régionales des trois écosystèmes.

Ce Sommet est le second du genre initié par le chef de l'Etat congolais, Denis Sassou Nguesso, après celui tenu du 31 mai au 3 juin 2011. Créé à l'initiative de la Commission Climat du bassin du Congo, il a vocation à constituer une coalition mondiale destinée à soutenir la Décennie 2021-2030 des Nations unies pour la restauration des écosystèmes. Les pays de la Commission Climat du bassin du Congo ont décidé d'adopter une position commune lors du sommet des trois bassins tropicaux.

Chaque année, les forêts du monde absorbent 16 milliards de tonnes métriques de CO₂, soit plus de 40 % des émissions mondiales de combustibles fossiles. Les trois bassins que constituent l'Amazonie, le Bornéo-Mékong et le Congo, représentent un enjeu majeur pour la survie de la planète.

La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) souligne l'importance de la préservation de l'écosystème des forêts notamment en Afrique où les enjeux climatiques sont indéniables. Le continent en proie à la déforestation abrite le deuxième plus grand massif forestier de la planète. Le défi est d'allier la préservation des forêts d'Afrique à l'impératif de développement économique.

Les différentes agences onusiennes travaillent à la réussite de ce grand rendez-vous des acteurs de lutte contre le changement climatique, à travers la tenue du Sommet des trois grands bassins forestiers de la planète et la décennie de l'environnement. Ainsi, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la

culture (Unesco) participera à ce sommet qui servira de cadre de concertation pour la création d'une coalition mondiale pour la protection de l'environnement et de la biodiversité.

LE PROJET BIODEV2030

Biodev2030 est une approche expérimentale mise en œuvre dans 16 pays pilotes aux contextes socioéconomiques, environnementaux et géographiques multiples. Il vise à apporter aux gouvernements de chacun des pays les moyens d'identifier et d'engager, conjointement avec le secteur privé et la société civile, des mutations profondes dans les secteurs de l'économie ayant une incidence stratégique sur le développement et sur la biodiversité du pays. A l'horizon 2030, le Congo ambitionne de sécuriser sa biodiversité par une meilleure connaissance de ses composantes, une gestion durable, et en y intégrant développements humain et socio-économique. Le Comité de pilotage du projet Biodev2030 au Congo travaille en étroite collaboration avec les équipes techniques du WWF Congo.



La gestion durable des déchets

Le Congo est l'un des premiers pays du continent africain à interdire l'importation, la production et la commercialisation des sachets et films en plastique à usage unique. Le gouvernement alerte la société congolaise sur les enjeux des traitements des déchets.

Le ministre de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo, Arlette Soudan-Nonault, souhaite intensifier la lutte contre le changement climatique, à travers la mise en place des projets incluant la collecte, le tri, le transport, le recyclage, la valorisation et l'élimination des déchets.

La solution pour l'élimination des déchets consiste à promouvoir une économie circulaire dans laquelle le plastique sera réutilisé au lieu d'être jeté. Pour ce faire, les collectivités locales doivent élaborer des plans de gestion écologique incluant la collecte, le tri, le transport, le recyclage, la valorisation et l'élimination des déchets.

La ville de Brazzaville génère environ 300 tonnes de déchets par jour, selon les chiffres officiels. Face à cette situation, le Cercle des élites en voyages tourisme et environnement (CEVTE) et l'initiative Good Deeds Days promouvant le développement durable dans 120 pays se sont associés pour la mise en œuvre de la campagne « Brazzaville sans déchets plastiques » d'ici fin 2023. Neuf communes de la capitale congolaise seront débarrassées pendant un mois des tonnes d'emballages et de bouteilles plastiques qui jonchent les rues et polluent l'environnement. « Brazzaville sans déchets plastiques » vient ainsi renforcer la gestion durable des déchets dans ce pays d'Afrique centrale. Par ailleurs, l'association Recy Plast gère une décharge installée sur une superficie de 4 700 m² au quartier Kombé, dans la banlieue de la capitale Brazzaville depuis 2019.

En février 2022, les autorités municipales de la ville industrielle de Nkayi, située dans le département de



la Bouenza, ont annoncé la construction d'une usine de valorisation des déchets plastiques en pavés. Ces pavés seront commercialisés pour divers travaux d'aménagements au niveau local. L'installation qui bénéficiera à 120 000 personnes est financée à hauteur de 21 milliards de francs CFA (environ 32 millions d'euros) par l'Union européenne (UE) dans le cadre de son programme « villes résilientes ». Il est axé sur le développement local et durable, mais aussi sur l'action climatique dans plusieurs municipalités notamment africaines.

Au rythme actuel, la pollution plastique devrait tripler d'ici à 2050 et générer près de 20% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Les déchets plastiques représentent 85% de tous les déchets marins. En Afrique, ce sont 165 millions de tonnes de plastique qui arriveront en fin de vie dans les dix ans.

OPPORTUNITÉS

Le Congo appelle les investisseurs à intervenir dans les secteurs des énergies durables et des forêts. Le thème des déchets est le cœur de l'économie verte, concept dont la république du Congo a fait son fer de lance en matière de développement. L'implication du secteur privé est aussi attendu dans ce secteur.

La filière Bois

Le secteur forestier reste aujourd'hui majeur pour l'économie nationale. Les bois en grumes étant interdits d'exportation depuis le 1^{er} janvier 2023, les entreprises doivent désormais transformer le bois sur place.

“Depuis 40 ans, l'ensemble de notre population est invité à planter un arbre dans le cadre de la Journée nationale de l'arbre, célébrée dans notre pays le 6 novembre de chaque année. C'est ce type d'action volontariste, jointe à un code forestier rigoureux, qui nous a permis de maintenir l'un des taux de déforestation le plus faible au monde.”

Extrait de la déclaration du Président Denis Sassou Nguesso à la COP27 le 8 novembre 2022.



Les atouts de l'économie forestière

Le secteur forestier du Congo reste aujourd'hui le 2^{ème} secteur économique du pays qui est un important producteur de feuillus tropicaux, notamment des grumes, des avivés et des panneaux.



Le Ministère de l'Économie forestière vise en priorité la réduction de la pauvreté et à faire de la filière forêt et bois, un secteur de croissance. En effet, le secteur forestier congolais est indispensable non seulement dans le combat contre le réchauffement climatique mais aussi au plan économique, contribuant à 6% du produit intérieur brut du Congo et à 36% de ses recettes fiscales. La République du Congo possède une couverture forestière évaluée à 22,4 millions d'hectares, ce qui représente 65% de la superficie totale du territoire, dont 14,67 millions d'hectares sont attribués sous forme de concession forestière (DGF, 2020). Il y a une potentialité d'environ 300 espèces d'arbre, mais seulement une cinquantaine font l'objet d'une exploitation et d'une transformation commerciale. 71 000

hectares sont constitués de forêts de plantation avec une forte dynamique ces dernières années et l'avènement de projets de plantations industriels. Après le lancement du projet d'opérationnalisation du Système national de mesure, de notification et de vérification (Syna-MNV), du Projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre issues des forêts en République du Congo (Préforest) et de celui du Renforcement du potentiel en bois énergie durable en République du Congo (Prorep), un mémorandum d'entente relatif à la gestion forestière a été signé le 20 avril 2023, entre la ministre de l'Économie forestière et la représentante de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Le document confie aux structures étatiques la coordination de trois

CHIFFRES CLÉS

22,4 millions

D'HECTARES DE SURFACE FORESTIÈRE

65%

DE LA SUPERFICIE TOTALE DU TERRITOIRE

6,6 millions

D'HECTARES DE FORÊT DE PRODUCTION

100%

DE PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

6%

DU PIB

36%

DES RECETTES FISCALES

35

ENTREPRISES FORESTIÈRES

2^{ème}

EMPLOYEUR DE L'ÉTAT APRÈS LA FONCTION PUBLIQUE



projets de suivi des émissions de carbone, de bois énergie durable et de plantations forestières. Ces trois projets bénéficient des financements du Fonds vert pour le climat d'environ 27,9 milliards FCFA et de l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (Cafi) de 5,3 milliards FCFA. L'agence onusienne FAO agit en tant que partenaire technique de mise en œuvre desdits projets.

Financé à hauteur de 27,9 milliards FCFA par le Fonds vert pour le climat, le Proforest est destiné à la création de 14,500 hectares de plantations agroforestières, ainsi que de 500 hectares de régénération naturelle assistée dans

les départements des Plateaux, du Pool, de la Bouenza, du Niari et du Kouilou. Le projet Prorep, quant à lui, consiste à la construction de 2 700 hectares de plantations consacrées au bois énergie pour alimenter la capitale, Brazzaville. Il a bénéficié d'un financement du Cafi à hauteur de 4,1 milliards FCFA. Le Cafi est également le financier du projet Syna-MNV, d'un coût global de 1,2 milliard FCFA, pour une durée de deux ans sur l'ensemble du territoire national. Il permettra, à terme, d'évaluer les performances nationales en matière de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation du couvert forestier, avec un accent particulier sur la lutte contre la pauvreté.

UN PROJET D'AGROFORESTERIE COMMUNAUTAIRE

La promotion de l'agroforesterie communautaire constitue un véritable défi à relever dans un contexte de changement climatique. Ce projet d'agroforesterie communautaire est financé à hauteur de 8 millions de dollars, grâce à des fonds additionnels accordés par le Programme d'investissement pour la forêt et le Fonds stratégique pour le climat. Lancé en janvier 2023, il vise la plantation de 15 000 hectares d'arbres, dans le cadre du Projet de développement intégré des chaînes de valeurs agricoles au Congo (PRODIVAC). La gestion des financements alloués est confiée à la Banque africaine de développement (BAD). Sur les 15 000 hectares à aménager au cours des prochains mois, 500 hectares sont pour les filières de cacao et de la noix de cajou, 4 500 hectares de forêts pour le bois énergie et 10 000 hectares de terres individuelles pour le développement des cultures vivrières comme le maïs, la banane et le manioc.

La planification se fera en accord avec le Programme national d'afforestation et de reboisement (Pronar) chargé de l'opérationnalisation du projet agroforesterie. Ce projet vise à faciliter l'accès aux terres sécurisées pour les producteurs locaux et à renforcer les capacités techniques et organisationnelles des groupements communautaires. Il concerne les districts de Djambala (Plateaux), de Louingui (Pool), de Nkayi et Loudima (Bouenza).



Entretien avec Georges Bitar, Directeur général de Bois et Placages de Lopola (BPL), une société gérant à la fois l'exploitation forestière et la transformation industrielle du bois en République du Congo.

Comment est structurée votre activité dans le Bassin du Congo ?

L'entreprise bois et placages de Lopola est une entreprise familiale sous forme d'une SARL. Nous sommes basés dans la Likouala depuis l'an 2000. Nous avons installé notre usine de transformation en 2003. Nous transformons toutes les essences commercialement viables dans une Unité Forestière d'Aménagement (UFA) pleinement aménagée depuis 2009.

Nos marchés sont majoritairement à l'export et nous employons environ 250 personnes. Je suis heureux de dire que nous sommes parmi les premiers à nous être installés dans la Likouala et nous sommes fiers d'avoir aidé au désenclavement de cette belle région.

Le principe de partage de production du bois constitue l'une des réformes du nouveau code forestier de la République du Congo. Quelles conséquences cela engendre pour votre production ?

A mon avis - qui est celui de la majorité des compagnies forestières -, le Principe de Partage de Production (PDP) n'est pas adapté au secteur forestier et ceci pour des raisons environnementales, commerciales, juridiques et surtout pratiques.

Le développement durable et la sauvegarde des forêts pointent vers une meilleure utilisation des ressources ligneuses, vers une transformation poussée. Or, le principe du PDP comme décrit par le projet de loi incite les entreprises à produire plus et à investir moins dans la transformation.

Commercialement, nos inquiétudes sont légitimes et je crois qu'il n'est guère nécessaire de s'étendre. Juridiquement, le principe ébranle les fondements des conventions signées avec le gouvernement et les raisons qui ont fait que les sociétés forestières ont décidé de s'installer au Congo et d'investir si lourdement.

Le côté pratique demande une logistique gigantesque qui pourrait être préjudiciable à toutes les parties prenantes du secteur. Il faut se rappeler que le secteur du bois au Congo est le premier employeur privé et le secteur qui a su tenir bon durant toutes les crises que le pays a enduré en assumant pleinement sa responsabilité civique.

Comment prenez-vous en compte les enjeux environnementaux ?

Notre entreprise est aménagée et se dirige vers une certification légale.

Nous sommes très fiers de faire partie d'un pays pleinement engagé à la protection de l'environnement à tous les niveaux de son gouvernement. Je félicite l'engagement visionnaire et déterminé de Son Excellence Monsieur le Président de la République.

La transformation du bois sur le territoire national

Le gouvernement congolais veut une meilleure gouvernance du secteur forestier avec l'adoption du nouveau code forestier de 2020 et l'engagement de l'État d'interdire l'exportation des grumes pour favoriser le développement de l'industrie de transformation du bois au niveau local à travers des zones économiques spéciales.



Le gouvernement congolais veut faire passer une loi spécifique pour consacrer le partage de production entre l'État propriétaire et les compagnies forestières.

Le principe de partage de production du bois constitue l'une des réformes du nouveau code forestier de 2020 de la République du Congo. Mais la complexité des modalités de partage de production entre l'État et les concessionnaires freine à ce jour sa mise en œuvre. Pour

cela, les autorités ont initié une étude pour définir les contours de la réforme et lancé une consultation des parties prenantes, notamment des parlementaires, des partenaires techniques et financiers, du secteur privé et de la société civile.

En initiant le partage de production des produits forestiers, l'exécutif compte augmenter la contribution du secteur au produit intérieur brut. La révision de la fiscalité forestière avec l'introduction de deux nouvelles



taxes, à savoir la taxe d'occupation et la taxe de résidus, résulte de la volonté du gouvernement de booster les recettes de la filière forêt-bois. Cette politique est consolidée par l'idée de développer une industrie du bois capable d'approvisionner le marché national.

En effet, le partage de production peut aller de 20 à 60%, selon le volume des grumes produits par le concessionnaire. La durée de la convention d'aménagement et de transformation est passée à 30 ans, contre 25 ans dans l'ancienne loi. Cette durée permet de mener à bout l'aménagement et sécurise les investissements dans l'aménagement réalisé par le concessionnaire forestier. Il y a également l'obligation d'obtenir un certificat de légalité pour pouvoir réaliser l'exploitation à but industriel.

Parallèlement, la mise en œuvre de l'Accord de partenariat volontaire (APV) entre la République du Congo et l'Union européenne (UE) veut déployer un

système informatisé de vérification de la légalité du bois (SIVL). Cet outil est censé permettre au Congo de vendre en toute transparence son bois sur le marché européen. Les concessions forestières sont attribuées à 35 entreprises forestières. La Congolaise Industrielle des Bois (CIB), filiale d'Olam Agri, est devenue en 2022 la première entreprise en Afrique à mener à terme un projet certifié Forest Stewardship Council™ (FSC™) avec la construction d'un restaurant pour les employés de la Wildlife Conservation Society Congo (WCS) et de la Fondation Nouabale Ndoki (FNN). La CIB est le fleuron national de l'industrie forestière suivi de la société privée Industrie forestière de Ouesso (IFO).

La mesure interdisant l'exportation des grumes est entrée en vigueur en République du Congo depuis le 1er janvier 2023. Le principal défi reste le renforcement des compétences locales dans la transformation du bois, l'utilisation des matériaux et le choix des espèces.

OPPORTUNITÉS

Les opportunités d'investissement dans le secteur du bois au Congo portent sur l'exploitation forestière ainsi que sur la production de bois de service (charbon de bois, bois d'énergie) et la transformation : menuiserie, ébénisterie... Le Congo entend créer deux zones économiques spéciales dédiées à la transformation du bois, à Ouesso au nord et à Pointe-Noire sur la côte Atlantique Sud.



BOIS ET PLACAGES DE LOPOLA



Tourisme & Culture

Le secteur du tourisme est sous exploité en République du Congo et offre de fait de réelles opportunités d'affaires. L'écotourisme peut se conjuguer ici avec le tourisme culturel. 2023 est l'année de la célébration du 70^{ème} anniversaire de la littérature congolaise.

“ J'ai évoqué le Tourisme, cet or vert qui ne tarit pas. J'ai en ce domaine de grandes ambitions pour le Congo, avec l'organisation de notre territoire en trois zones de développement écotouristique et une politique offensive de recherche des investissements privés. ”

Extrait du discours d'investiture du Président de la République, Denis Sassou Nguesso.





Entretien avec Lydie Pongault, Ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs depuis le 24 septembre 2022. Elle occupait auparavant le poste de Conseillère, chef de département de la Culture, des Arts et du Tourisme à la Présidence depuis 2013.

En termes d'action, quelle incidence a le regroupement, au sein du même ministère, de la culture et du tourisme ?

Permettez que je complète la question en évoquant, également, le rapprochement entre la culture et les loisirs. L'action du Gouvernement, à bien des niveaux, connaît un caractère transversal. Mais il apparaît évident que certains secteurs complètent les autres, et la culture est nourricière du tourisme et des loisirs. A titre d'illustration, je vous citerais le tourisme mémoriel, qui met le patrimoine au service de la découverte d'un pays par les voyageurs. Que l'on parle de Brazzaville comme ex-Capitale de la France Libre, ville porteuse d'édifices comme le Centre de Formation et de Recherche en Art Dramatique (CFRAD) et la Case de Gaulle, ou de Loango comme lieu de déportation des esclaves pendant la Traite négrière, il ressort la même chose : la mémoire, l'histoire servent le tourisme. Il en est de même pour les arts, autre versant de notre vitalité culturelle. Brazzaville, ville créative de l'Unesco, avec des événements comme le Festival Panafricain de Musique (FESPAM), est une des vitrines du génie africain et suscite la promotion de la destination Congo. Je ne parle pas du tourisme de recherche, qui est un atout supplémentaire. Des chercheurs comme Nicolas Martin-Granel, consacré à l'œuvre d'un de nos plus grands écrivains, Sony Labou Tansi, n'hésitent pas à arriver au Congo, rechercher les manuscrits originaux, recueillir des témoignages et même faire publier des inédits. Fort de ces opportunités, le ministère dont j'ai la charge met au cœur de son orientation stratégique et de sa structuration cette interdépendance entre deux secteurs jadis dissociés. Nous avons un bijou dans les mains.



Quand sera-t-il procédé à la réouverture du musée national et du Centre de recherche et de formation en arts dramatiques (Cfrad) ?

Pour des raisons d'ordre administratif et structurel, nous ne pouvons pas encore communiquer la date exacte de la réouverture du musée national. Quant au CFRAD, l'heure est à la réforme et à la reconstruction. Nous n'en sommes pas encore à l'ouverture des portes.

Quelles opportunités peuvent trouver des investisseurs privés dans le secteur du tourisme au Congo ?

Il convient, avant d'évoquer la question des opportunités, de rappeler un des crédos de Son Excellence Monsieur Denis Sassou Nguesso, Président de la République, Chef de l'Etat. Ce crédo, c'est la paix, avec pour corollaire la quiétude,



mais, aussi, un domaine de placements de capitaux. Le développement des infrastructures touristiques, par exemple ; notamment les réceptifs, les équipements nécessaires pour la visualisation des animaux dans les aires protégées en général, et les parcs nationaux en particulier où se pratiquent l'écotourisme, tourisme de prédilection qui s'adapte le mieux aux potentialités de notre pays. L'aménagement des sites touristiques tels que les chutes (la Loufoulakari, Béla, Dimani), les cascades et les nombreuses grottes. La découverte des forêts primaires du Mayombe, du Chaillu, du Nord Congo par la pratique du tourisme d'aventure, de vision et du trekking. La construction des infrastructures et structures liées à l'offre touristique (voies d'accès, réceptifs et autres équipements). La numérisation des activités touristiques (promotion, marketing, commercialisation des produits). L'organisation des événements à caractère touristique tels que les foires, les salons, le symposium, les festivals, les colloques, les événements culturels et sportifs. Je peux également citer la formation dans les métiers du tourisme par la création des structures de qualité en vue de l'amélioration des services dans les établissements de tourisme. Et, enfin, le développement du tourisme de congrès avec l'utilisation, par exemple, du centre de conférence international de Kintélé, du Palais des congrès ou des tours jumelles de M'Pila.



L'écotourisme, un secteur au potentiel considérable encore inexploité

La richesse de la faune et de la flore a amené les autorités du Congo, par ailleurs grand pays forestier, à aménager des aires protégées. Développer l'écotourisme est une ambition du gouvernement afin que ce secteur contribue véritablement à l'économie nationale et à la création d'emplois.



Le Congo compte cinq parcs nationaux, plusieurs réserves et des sanctuaires de grands singes. Ces derniers couvrent le pays du nord au sud et de l'est à l'ouest et constituent des endroits privilégiés pour observer la grande faune équatoriale. Dans le Parc d'Odzala-Kokoua, situé dans le nord, on peut voir surtout des buffles et des éléphants de forêts, des singes – gorilles et chimpanzés notamment – et de nombreuses variétés d'antilopes : sitatungas, guibs harnachés, céphalophes, sylvicapres. Dans le Nord du pays, le Parc National Nouabalé-Ndoki et la Réserve communautaire du Lac Télé abritent également

une population significative d'éléphants de forêt, de gorilles, de chimpanzés, de lions de forêts, de buffles, de panthères, et plus de 300 espèces d'oiseaux et bien d'autres petits mammifères.

Dans la réserve Lésio-Louna/Léfini, vivent en liberté totale gorilles de plaine, antilopes, potamochères, hippopotames, etc. Dans le département du Kouilou, le Parc National de Conkouati Douli, qui s'étale de l'océan aux Monts du Mayombe, est très riche en flore et en faune, notamment en éléphants de forêt, en chimpanzés et en gorilles, est sur la liste indicative du patrimoine mondial de l'Unesco depuis le 12 juin 2008.

CHIFFRES CLÉS

3 à 4,5%

DU PIB

10%

DU PIB D'ICI 6 ANS

3,8 millions

D'HECTARES D'AIRES PROTÉGÉES ET DE PARCS NATIONAUX

16

AIRES PROTÉGÉES

5

PARCS NATIONAUX

11%

DU TERRITOIRE NATIONAL

969

ÉTABLISSEMENTS HÔTELIERS

On peut apercevoir toutes sortes d'oiseaux aquatiques – aigle-pêcheur, héron, martin-pêcheur – au cours de la remontée des cours d'eau Congo, Oubangui, Alima, Niari et Sangha, mais aussi des hippopotames (vers Mossaka) et des crocodiles (vers Impfondo), plus discrets. Migrer vers un tourisme durable, c'est l'objectif du gouvernement du Congo qui a conclu dès décembre 2020 un accord de financement de 14 millions de dollars avec l'Agence des États-Unis pour le Développement international (Usaid) par le biais du groupe Congo Conservation Company (CCC). Nourrissant de grandes ambitions dans le développement de l'écotourisme considéré comme l'un des domaines stratégiques de diversification de l'économie, CCC œuvre déjà dans la conservation de la biodiversité et la promotion de l'écotourisme dans les aires protégées d'Odzala-Kokoua, dans le département de la Cuvette Ouest, et dans celle de Nouabalé-Ndoki, dans la Sangha. La nouvelle stratégie de CCC consiste à développer l'écotourisme dans les parcs animaliers d'Odzala et de Nouabalé-Ndoki. L'objectif étant d'attirer le maximum de touristes vers le Congo, en vue d'en faire une meilleure destination touristique et un levier pouvant contribuer à la dynamique économique nationale.



Concernant le projet de conservation intégré, avec les communautés, dans le lac Télé, il s'agit de valoriser la gestion des écosystèmes des tourbières et de la promotion de l'écotourisme.

Ce projet validé par le Programme des Nations unies pour l'environnement (Pnue) sera mis en œuvre sur une période de cinq ans avec un budget de plus de six millions de dollars. Selon le dernier rapport de la Banque mondiale, l'écotourisme pourrait apporter une impulsion notable à la création d'emplois, au développement rural et aux exportations de services. Son développement repose notamment sur l'amélioration de la réglementation et l'allocation de ressources en faveur de la protection du patrimoine naturel, sur le renforcement des organismes de réglementation et de contrôle, et sur l'expansion des infrastructures de transport et des efforts de marketing.



Entretien avec Driss Chafiq, Directeur général du Centre international de conférence et du Grand Hôtel de Kintélé, un établissement hôtelier avec des installations 5 étoiles avec un palais de congrès de 1 500 places doté d'un hélicoptère faisant face au mytique Fleuve Congo.

Pouvez-vous nous décrire les atouts qui font la notoriété et la réputation tant nationale qu'internationale du Centre international de conférence et du Grand Hôtel de Kintélé ?

Tout d'abord, notre emplacement est l'un de nos atouts majeurs. Nous sommes situés en face du mytique Fleuve Congo, offrant ainsi une vue panoramique exceptionnelle qui crée une atmosphère unique pour nos clients. Cette situation privilégiée fait de notre établissement un lieu de choix pour les voyageurs nationaux et internationaux.

Ensuite, nos installations sont de classe mondiale. Le Centre International de Conférence & Grand Hôtel de Kintélé est un établissement 5 étoiles, ce qui signifie que nous offrons le plus haut niveau de confort et de luxe à nos clients. Nos chambres sont spacieuses et élégamment décorées, avec des équipements modernes pour répondre aux besoins de nos clients les plus exigeants.

Le palais de congrès de 1 500 places est un autre atout majeur. Il est équipé des dernières technologies audiovisuelles et peut accueillir des événements de grande envergure, des conférences internationales.

La salle des Banquets étant modulable, elle peut accueillir jusqu'à 1000 convives et est spécialement conçue pour une variété de célébrations festives et..., tandis que nos autres salles de réunion sont parfaitement équipées pour répondre aux besoins des groupes de travail. Cette polyvalence en fait un espace d'exception, idéalement adapté aussi bien aux rencontres d'affaires qu'aux événements sociaux.

Enfin, notre hôtel propose 200 chambres réparties sur 5 niveaux avec 7 types de chambres différents, ce qui constitue un avantage unique que peu d'hôtels offre à Brazzaville.

En ce qui concerne notre réputation, nous avons acquis une notoriété tant grâce à notre service exceptionnel que par notre personnel qualifié et dévoué offrant une expérience client inoubliable. Nous sommes fiers de notre hospitalité chaleureuse et de notre attention aux particularités.

Qu'apportez-vous plus particulièrement à la clientèle d'affaires ?

Nous avons la capacité d'accueillir des manifestations de grande envergure. Notre établissement est spécialement conçu pour répondre aux besoins des événements aussi nationaux qu'internationaux, grâce à sa configuration et à la qualité de ses infrastructures. Cela nous permet d'offrir un niveau de service et de confort exceptionnel à nos clients.

La qualité de nos prestations est un autre élément distinctif du Grand Hôtel de Kintélé. Nous accordons une attention minutieuse aux détails, en mettant l'accent sur la satisfaction de notre clientèle, qui provient en partie de l'étranger. Nous suivons rigoureusement nos indicateurs de performances afin de maintenir des normes élevées dans tous les aspects de notre établissement, que ce soit en termes de qualité du service, de propreté, de confort des chambres ou encore de satisfaction globale.

L'emplacement de notre hôtel est également un



atout majeur. Situé dans un environnement naturel exceptionnel, le Grand Hôtel de Kintélé offre à nos clients un cadre paisible et magnifique pour se détendre et se ressourcer. De plus, avec le Centre International de Conférence, les participants bénéficient d'un accès facile aux événements et aux activités qui s'y déroulent en salle.

Nous sommes fiers de notre personnel dévoué et professionnel, formé pour offrir un service attentif, amical et efficace. Notre équipe est constamment à l'écoute des besoins spécifiques de nos clients et se donne pour mission de fournir une assistance personnalisée à tout moment.

Comment vous préparez-vous à accueillir le Sommet des 3 Bassins forestiers ?

L'accueil d'un événement de grande envergure tel que le Sommet des 3 Bassins forestiers est une étape cruciale pour garantir le succès de l'événement, bien évidemment qui nécessite une planification minutieuse et une coordination efficace.

Afin de garantir une prise en compte méticuleuse de chaque aspect, nous collaborons étroitement avec les organisateurs du sommet pour approfondir notre compréhension de leurs besoins spécifiques, en termes d'espaces de logistique et de services.

Nous effectuons de manière planifiée, une vérification soignée de nos installations de conférence, de nos espaces d'hébergement et de nos équipements audiovisuels pour nous assurer qu'ils sont en parfait état de fonctionnement, bien entendu avec la participation des partenaires tant étatiques que privés.

Aussi, avec nos chefs, nos équipes de restauration y travaillent pour concocter des menus personnalisés, parfaitement adaptés aux exigences et aux préférences des participants, nous accordons également une attention particulière aux restrictions alimentaires et aux régimes spécifiques.

Nous attachons une grande importance à la durabilité environnementale, et nous avons donc mis en œuvre des pratiques écoresponsables, telles que la gestion des déchets, et d'autres pratiques saines.

Pousser les investissements touristiques et hôteliers

Le tourisme s'inscrit désormais au centre des ambitions de développement du Congo formalisées par le Président Denis Sassou Nguesso. Le Congo souhaite bénéficier de l'appui des investisseurs sur ce secteur devenu stratégique avec l'objectif d'atteindre 10% du PIB d'ici 6 ans.



Pour sortir l'économie congolaise du tout-pétrole, le gouvernement congolais a inscrit le tourisme parmi les six piliers du Plan national de développement (PND, 2022-2026), avec l'agriculture ou encore le numérique. Le tourisme sert de vecteur pour faire accélérer la croissance d'autres secteurs tels le transport, l'hôtellerie ou l'artisanat. Servant de transbordement dans la sous-région Afrique centrale, le port de Pointe-Noire a accueilli début avril 2023 son tout premier bateau de croisière transportant 150

touristes de diverses nationalités. Depuis l'obtention de sa concession en 2009, le groupe français Bolloré a consenti d'importants financements pour sa modernisation. Le port peut accueillir des bateaux marchandises de 300 mètres de long transportant jusqu'à 15 000 conteneurs. Le port de Pointe-Noire est la porte océane d'Afrique centrale. C'est le plus grand port d'Afrique centrale mais du point de vue touristique, beaucoup reste à faire. L'offre hôtelière s'est considérablement enrichie et diversifiée. A Brazzaville, Le Grand hôtel de Kintélé est



un établissement 5 étoiles faisant partie du Centre International de Conférence situé sur la sortie nord de la capitale. Grand Lancaster, le Radisson Blu, l'Olympic Palace, le Ramada ou le Mikhael's offrent le niveau de confort requis par les hommes d'affaires et disposent de salles de réunions suffisamment spacieuses où peuvent se réunir plusieurs dizaines de personnes venues d'Afrique, d'Europe, des Etats-Unis ou d'Asie. Pointe-Noire, la deuxième ville du pays, n'est pas en reste sur le plan de l'hôtellerie et des salles de conférences dont les conditions acoustiques et sécuritaires permettent le bon déroulement des réunions d'affaires.

Ollombo, avec son magnifique Pefaco Hôtel Alima Palace offre également toutes les conditions pour le tourisme d'affaires et de congrès.

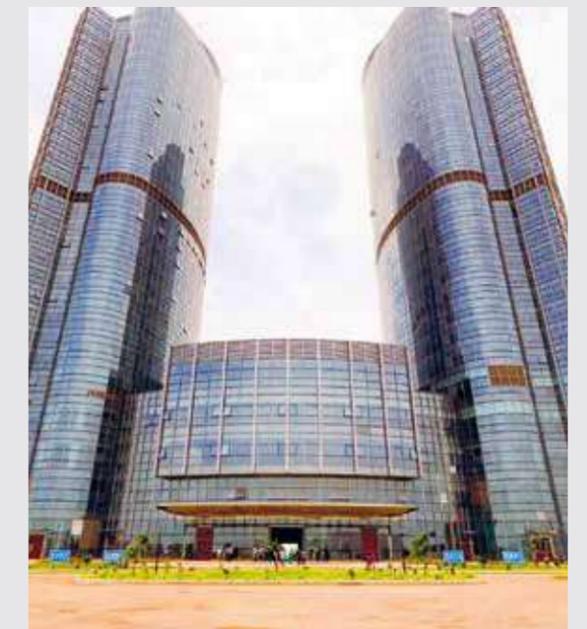
OPPORTUNITÉS

Le secteur du tourisme offre de fait de réelles opportunités d'affaires. Le gouvernement souhaite organiser le territoire en trois zones de développement écotouristique et mener une politique offensive de recherche des investissements privés.

LE NOUVEAU CENTRE DES AFFAIRES DE BRAZZAVILLE OPÉRATIONNEL EN 2023

Situé au quartier Mpila, sur les berges du fleuve Congo, ce centre commercial, fruit d'un joint-venture avec la Chine est constitué de deux tours jumelles de trente étages chacune pour un coût global de 174 milliards de FCFA (289 millions de dollars).

La première tour abritera un hôtel cinq étoiles d'une capacité d'accueil de 349 chambres parmi lesquelles 20 suites présidentielles, des salles de conférences et communication et d'autres commodités répondant aux normes édictées en la matière. La seconde sera essentiellement constituée de bureaux abritant les services publics et privés, et dont la concentration administrative devrait impacter sur le secteur des affaires et contribuer à améliorer la compétitivité de l'économie nationale à travers la facilitation des procédures du commerce extérieur.



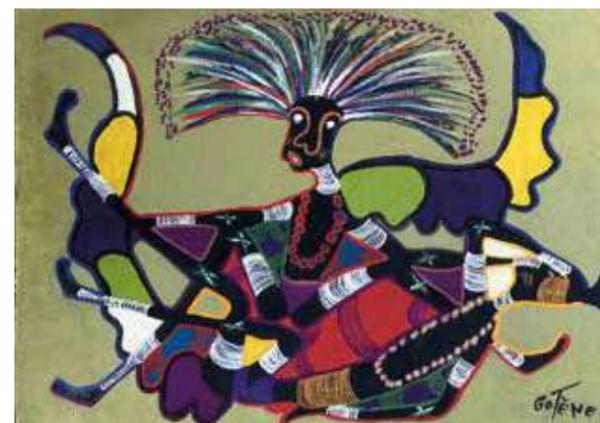
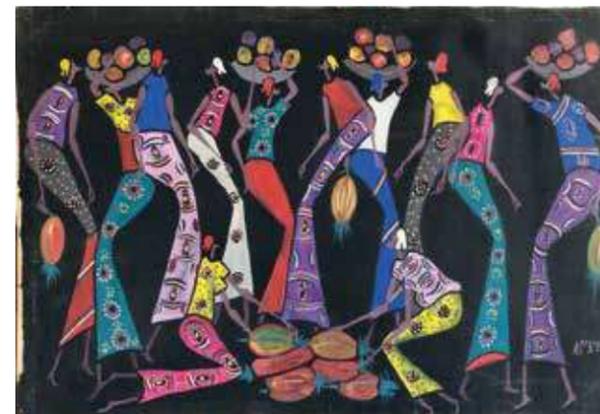
La très influente école de Poto-Poto

Fondée en 1951 par le Français Pierre Lods, l'école de peinture de Poto-Poto a formé plusieurs milliers d'artistes dont certains de réputation internationale. Elle constitue un important héritage du patrimoine congolais.

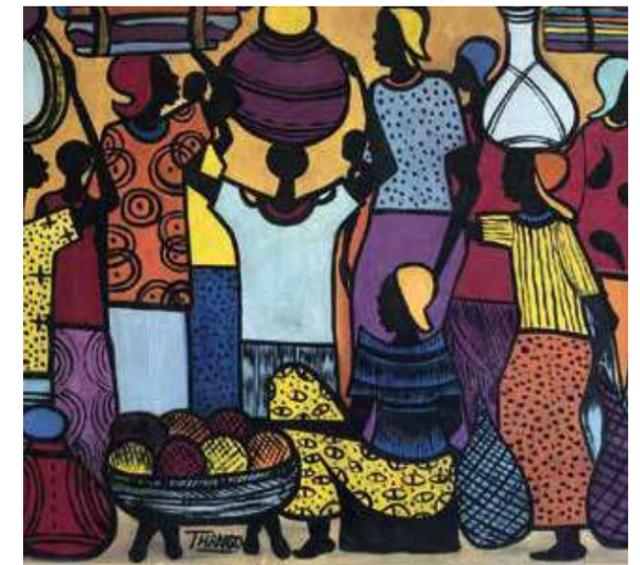


Bâtie au pied d'un baobab, l'école de peinture de Poto-Poto est bordée par d'autres arbres qui protègent l'édifice tel un nid d'oiseau. L'école compte parmi ses anciens des peintres de réputation internationale comme Marcel Gotène, François Thango, François Iloki, Philippe Ouassa, Jacques Zigoma, André M'Bon ou encore Michel Hengo. Certains sont installés à l'étranger. Sous l'influence de Félix Ossali, le premier élève de Lods, le style Miké, qui signifie « petit » en lingala, se développe. Composé de petits personnages aux formes schématiques et élancées, il n'est pas sans évoquer les peintures rupestres du Tassili.

La mode du style Miké se situerait entre 1950 et 1954. Ce style, facilement reconnaissable est encore aujourd'hui la signature de l'école. Il sera copié dans toute l'Afrique. La reconnaissance de l'école dépasse rapidement les frontières du Congo. La première exposition collective a lieu en 1952 à la galerie Palmes à Paris. La consécration a lieu en 1955-1956 lors de l'exposition au MOMA de New-York. Elle se confirme en 1958, quand plusieurs membres représentent l'école de Poto-Poto à l'Exposition Universelle de Bruxelles. Aujourd'hui, la deuxième génération de peintres de l'École de Poto-Poto assume pleinement son héritage, oscillant



de la tradition africaine vers la modernité universelle. Ne se limitant plus à une production de « mikés » ou à des sujets traités en aplats, généralement cernés de noir à la manière de leurs aînés, ou encore à des thèmes rituels, ils se lancent dans des productions de style plus naturaliste, impressionniste ou abstrait. Leurs œuvres portent toujours le sigle PPP : Peintre de Poto-Poto. A chaque vente, 30 % revient



automatiquement dans une caisse collective afin d'assurer le bon fonctionnement de l'École... Parmi ces artistes citons Pierre Claver N'Gampio, Sylvestre Mangouanza, Jacques Iloki, Gerly Mpo, Antoine Sitta, Adam Opou, Serge Dezon, Laetitia Mahoungou, Thierry Bongoualenga, René Bokoulemba, Romain Sylvere Mayoulou, Vanessa Agnagna, Albin Massa, Aris Dihoulou, etc.

En 2002, l'école a reçu la médaille Picasso de l'UNESCO. En 2014, le centre national d'art et de culture Georges Pompidou - Beaubourg de Paris a exposé les chefs d'œuvre de Marcel Gotène, de Nicolas Ondongo et de Jacques Zigoma dans le cadre de l'exposition « D'une rive à l'autre ».

L'école reçoit dorénavant une subvention accordée par l'Unesco et Parfait Mbon, le directeur de l'école, va mettre en place une galerie virtuelle pour permettre aux artistes de vendre leurs œuvres dans le monde entier.

1953-2023 : 70 ANS DE LA LITTÉRATURE CONGOLAISE

70 ans déjà depuis que la littérature congolaise écrite s'affirme et s'étend au-delà des frontières par le génie de ses talentueux écrivains. Le Congo se démarque par sa singularité au sein de l'espace littéraire d'Afrique francophone. En effet, pays de taille modeste, il constitue pourtant l'un des viviers les plus importants d'écrivains africains d'expression française. Son grand nombre d'auteurs, leur effervescence créatrice exprimée au travers des différents genres du champ de l'écriture moderne,

roman, poésie, théâtre, nouvelle, témoignent de l'existence d'une véritable littérature nationale avec Henri Lopes, Sony Labou Tansi, Julien Mabiata Bissila, Emmanuel Dongala, André Yaba, Aimé Éyengué, Bertrand Nguyen Matoko et bien d'autres... Dans ce riche tableau, Alain Mabanckou constitue aujourd'hui l'un des auteurs majeurs de la littérature congolaise contemporaine. Il s'agit du premier écrivain à occuper la chaire internationale de Création artistique au Collège de France.

Grands travaux & Aménagement du territoire

Une multitude de grands chantiers ont vu le jour dont les travaux de construction de la ZES de Pointe-Noire. Les investissements portent notamment sur la construction, la sous-traitance et l'assistance sur des centrales hydroélectriques ou à gaz, et sur le transport et la distribution de l'électricité.

“Ainsi, sur la base des projets bien étudiés, bien mûris, bien sélectionnés, prévus dans le cadre du Plan national de développement 2022 – 2026, J'exhorte le gouvernement à mobiliser des partenariats public-privé fiables et des financements adéquats, en vue de la poursuite de notre marche vers le développement.”

Extrait du message sur l'état de la Nation du Chef de l'Etat, Denis Sassou Nguesso, devant le parlement réuni en congrès le 28 novembre 2022.





Entretien avec Jean-Jacques Bouya, Ministre d'Etat, Ministre de l'Aménagement du Territoire des Infrastructures et de l'Entretien Routier depuis le 15 mai 2021. Il a, auparavant, occupé les responsabilités de : Conseiller aux transports et à l'équipement du Chef de l'État, Délégué général aux grands travaux, Ministre à la Présidence de la République, chargé de l'aménagement du territoire et de la délégation générale aux grands travaux et de Ministre de l'aménagement, de l'équipement du territoire et des grands travaux.

En ce qui concerne l'entretien routier et la construction des ponts, quels sont les chantiers en cours ?

A l'entame de mon propos, je voudrais vous exprimer ma reconnaissance pour l'opportunité que vous m'offrez d'échanger avec vous sur des questions qui touchent directement mon département ministériel. Le Gouvernement de la République s'est toujours préoccupé du développement des infrastructures dans le but de créer des conditions propices à la diversification économique inclusive et à la modernisation du pays. La disponibilité des infrastructures économiques performantes constitue un des préalables indispensables à la réussite de toute action visant l'amélioration des conditions de vie des populations et la réduction de la pauvreté. C'est dans ce sens que la Banque Mondiale soulignait en 1994 que « l'infrastructure est la roue de l'activité économique, et sa défaillance dans les pays pauvres retarde leur décollage économique ». Voilà pourquoi, depuis plus de deux décennies, le Président de la République s'est engagé dans un vaste programme de maillage du pays en infrastructures de base. Les grands projets de développement réalisés, à travers le pays, et la municipalisation accélérée tournante dans les départements s'inscrivent dans ce chapitre.

En ce qui concerne l'entretien routier, nous sommes en train d'exécuter par le biais du Fonds routier, les travaux

d'entretien et de réhabilitation des routes suivantes:

- Entretien de la route Tandou Youmbi-Tchizalamou-Bioko (52 km), dans le département du Kouilou ;
- Réhabilitation de la route Komono-Yaya-Mossendjo, départements du Niari et de la Lekoumou ;
- Entretien de la route Madingou-Carrefour Missala-Kimandou-Indo, départements de la Lékoumou et de la Bouenza;
- Entretien de la route Loudima Poste-Kitaka- Mont- Mbelo-Carrefour. Kitaka-Ecole de la Sowapo, département de la Lekoumou ;
- Réhabilitation de la route Ngamanzambala-Kindamba (49 km), dans le Pool ;
- Traitement des érosions de Kinkala, dans le Pool ;
- Traitement de l'érosion de la Mpama, au PK27+300, tronçon Djambala-Lékana, dans les Plateaux ;
- Réhabilitation de la route Inkouélé-Otsini-Mbandza et les bretelles Mapemé et Bomba, dans les Plateaux ;
- Réhabilitation de la route Ottui-Koumou-Okiené (43 km), dans les Plateaux ;
- Réhabilitation de la route Ombelé-Okonda-Olingossayo-Mondzeli et bretelle Olingossayo-Pamba-Boua (38,6 km), dans la Cuvette ;
- Réhabilitation de la route Owando-Ollombo-Oyeké-Manga (30 km), dans la Cuvette ;
- Réhabilitation des routes Issengué-Boya (22 km) ;



Carrefour. Eboko-Carref. Aboua-Ongara-Mvoula-Itaniéré (17 km) ; Carrefour. Aboua-Village Ndoua (7 km), toujours dans la Cuvette ;

- Réhabilitation de la route Ewo-Mbomo, dans la Cuvette-Ouest ;
- Réhabilitation de la route Ngbala-Bolozo, dans la Sangha ;
- Traitement des zones compressibles de la route Enyellé-Dongou, dans la Likouala.

Outre ces interventions, nous procédons au traitement des points de dégradation sur la RN2 et sur la RN8. Le tronçon routier Djambala-Lékana fortement dégradé, quant à lui, fait l'objet d'une expérimentation de structure rigide.

Dans le secteur des ponts, douze ponts sont en cours de construction pour les uns et en réhabilitation pour les autres. A ces grands ponts s'ajoutent le pont sur la rivière Louwala dans la Bouenza ; le pont sur la Ngoko, dans le département de la Cuvette Ouest, le pont sur la rivière Louvila dans le Niar ; le pont sur la Mpoukou, sur les rivières Foula et Lissengué, dans la Lékoumou ; le pont sur la rivière Ndouo, dans le Pool ; les ponts sur les rivières Loko et Megné, dans la cuvette.

Pour l'aménagement du territoire, quelles sont vos priorités ?

En République du Congo, l'aménagement du territoire est sous-tendu à la loi n° 43-2014 du 10 octobre 2014

d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire. En raison du caractère multisectoriel et multi acteur que revêt l'aménagement du territoire, cette loi institue les organes de concertation sur la politique d'aménagement du territoire qui ont vocation à parvenir aux décisions concertées sur la mise en valeur du territoire. Ceci pour garantir la cohérence des interventions humaines à différents niveaux. Ces organes sont :

- le Conseil national d'aménagement et de développement du territoire, présidé par le Président de la République, Chef de l'Etat, qui a vocation de fixer les orientations générales sur la mise en valeur du territoire ;
- le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire, Présidé par le Premier Ministre, Chef du gouvernement, qui a vocation à coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sectorielles, harmoniser les programmes d'aménagement et d'équipement du territoire, et assurer les arbitrages nécessaires ;
- les Commissions départementales et municipales d'aménagement du territoire, présidées par les Préfets de départements, qui ont vocation à veiller à la cohérence de projets de mise en valeur du territoire au niveau local. A ce jour, la priorité du gouvernement consiste en :
 - l'opérationnalisation de ces organes de concertation, du reste déjà mis en place ; à titre d'exemple, la session



inaugurale du secrétariat technique permanent du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire, qui marque le lancement effectif des activités de ce dernier qui, s'est tenu, du 7 au 10 août 2023 ;

- l'élaboration et/ou l'actualisation des documents de planification spatiale multisectorielle des activités (schéma national d'aménagement du territoire (SNAT), schémas départementaux d'aménagement du territoire (SDAT), plan national d'affectation des terres (PNAT), code de l'aménagement du territoire en vue d'une mise en valeur optimale du territoire.

Toutes ces actions prioritaires trouveront leurs réponses avec la mise en œuvre imminente du programme d'utilisation durable des terres (PUdT), fruit de la Lettre d'intention signée, en 2019, entre le Congo et le Central African Forest Initiative (CAFI).

Vous êtes pilote professionnel d'avion et tout un chacun connaît votre passion pour les découvertes scientifiques. Où en est le projet du Centre de maintenance des aéronefs de Brazzaville ?

Le projet de construction du centre de maintenance aéronautique est un vieux projet que nous caressons,

depuis quelques années, dans le cadre de la coopération économique entre la République du Congo et la République Populaire de Chine. Une convention a été signée par les deux Etats pour la mise en œuvre de projet à titre de don. Les travaux consisteront en la construction sur une superficie de 85 095 m² :

- d'un hangar de maintenance d'une superficie 4991,15 m² pouvant recevoir deux avions ;
- des bâtiments auxiliaires adjacents sur le flanc gauche et la partie postérieure d'une superficie de 7667,49 m² ;
- d'un tarmac et d'une chaussée aéronautique de remorquage des aéronefs avec une emprise de 25 mètres ;
- des aires de stationnement pouvant accueillir 68 voitures ;
- des locaux techniques, des guérites ainsi que des aménagements extérieurs, des Voiries et Réseaux Divers (VRD).

L'entreprise et la mission de contrôle sont déjà connues. Ce sont le constructeur China Road Bridge and Corporation et le consortium International Engineering Corporation (CRBC) et Beijing China Entreprise Construction and Development Supervision Consulting, Vous comprenez que c'est un projet qui existe et son exécution est imminente.

La modernisation du Fonds routier

Au Congo, le réseau nécessite des travaux d'entretien et de réhabilitation des routes bitumées ou en terre. L'établissement public en charge de cela va être modernisé pour une plus grande efficacité.



Dans les priorités de l'année 2023, le ministère a l'impérieuse nécessité de moderniser le Fonds routier, dans le but d'en faire une structure digne de répondre aux nombreux défis concernant l'entretien des routes.

Le Président de la République, Denis Sassou Nguesso a instruit le Gouvernement, lors du Conseil des Ministres du 1er février 2023, de procéder à l'entretien des pistes agricoles et rurales, voies de communication absolument essentielles à l'intérieur du pays. Pour ce faire, le Gouvernement va apporter une aide financière complémentaire du Fonds routier. Cet organe public doté de la personnalité morale, est chargé du financement des programmes de protection du patrimoine routier national, de la prévention et de la sécurité routière, de l'entretien du réseau routier, ainsi que des opérations de réhabilitation et d'aménagement des routes. Il a aussi été décidé la réhabilitation de la route Enyellé-Impfondo dans le département de la Likouala.

La lutte contre la pauvreté de la population congolaise passe par le rétablissement des infrastructures de transports nécessaires pour la relance socioéconomique et faciliter l'accès aux marchés. Cette décision du Président de la République liée à l'amélioration des routes rurales va aider les agriculteurs à expédier leurs marchandises et faciliter le développement d'industries telles que le tourisme et l'agriculture.

Le gouvernement entend engager aussi, en 2023, des travaux de réhabilitation des voiries urbaines et de lutter contre les érosions à Brazzaville et à Pointe-Noire. L'objectif est d'améliorer la circulation urbaine en proie aux érosions et aux nids de poule.

Le ministère de l'Aménagement du Territoire des Infrastructures et de l'Entretien routier souhaite également améliorer ses performances internes, assainir le processus de passation des marchés public

Les PPP : des ressources pour les infrastructures

Le Congo mise sur les partenariats publics-privés (PPP) pour financer des infrastructures de base et soutenir la diversification de son économie.



Pendant de longues années, le Congo a financé ses infrastructures sur fonds propres ce qui représentait une charge pour les finances publiques, matérialisée par une hausse de l'endettement et des projets parfois mal calibrés.

Le Chef de l'État congolais, Denis Sassou Nguesso, a promulgué le 12 janvier 2023 une loi qui fixe les procédures et les modalités permettant aux acteurs privés d'entreprendre avec l'État. Fruit d'une réflexion profonde sur les contrats de partenariat public-privé, cette loi se présente également comme un outil important de l'État congolais pour financer le développement avec l'apport des acteurs privés. Ces partenariats auront vocation à financer les infrastructures prévues dans le PND, le Plan national de développement 2022-2026. Le plan quinquennal prévoit en effet de lever

8 000 milliards de francs FCFA sur 4 ans, dont près de 6 600 milliards de francs CFA (environ 10 milliards d'euros) à travers les PPP. La loi relative aux contrats PPP est une réelle ambition de mettre en marche un dynamisme autour des investissements privés pour développer des projets d'envergure qui vise à contribuer à l'essor de la République du Congo. Sa promulgation est intrinsèquement liée à une volonté gouvernementale afin de délivrer des infrastructures et d'autres projets économiques de qualité pour le peuple congolais.

La loi sur le contrat de partenariat public-privé a été initiée par le ministre de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé. À travers le programme « Congo, terre d'opportunités », il fait appel aux partenaires privés à investir au Congo dans les domaines de l'agriculture, du tourisme, des zones économiques spéciales, des forêts et d'autres services.

Cette loi prévoit un Comité national du partenariat public-privé dirigé par le Premier ministre qui décidera, en fonction des priorités du Plan national de développement, des projets qui feront l'objet de contrats avec les opérateurs économiques. Un Comité technique, présidé par le ministre en charge des Partenariats public-privé, validera les projets qui seront transmis au Comité national du partenariat public-privé.



Un projet de territoire concerté

Face à l'évolution croissante des populations depuis l'indépendance, le gouvernement s'attèle, à travers un projet de territoire concerté et partagé, à répondre aux enjeux de cohésion sociale, de compétitivité économique et de développement durable.



urbain. Il couvre le domaine du développement urbain et évolue sous la tutelle du ministère de l'Aménagement, de l'équipement du territoire et des Grands travaux. L'objectif du projet était d'une part d'améliorer le cadre de vie des quartiers précaires sélectionnés de Pointe- Noire et Brazzaville et de permettre à la population d'avoir accès aux infrastructures et aux services de base décentés et d'autre part de renforcer les capacités de gestion des autorités nationales et locales.

La République du Congo s'est dotée en mai 2023 de Plans locaux d'urbanisme (Plu), en vue de réguler le lotissement de ses deux principales villes - Pointe- Noire et Brazzaville- confrontées à plusieurs problèmes d'urbanisation.

En République du Congo, la population avoisine aujourd'hui les 5,9 millions, dont les deux tiers en milieu urbain, avec un taux de croissance de 2,55%. Cette évolution constante conduit à un déséquilibre urbain attribué au manque de viabilisation préalable des centres urbains qui connaissent un vieillissement irréversible dû à la faiblesse des mécanismes réglementaires, de financement adapté et au déficit en logements décentés à coût modéré.

Le projet Durquap, est un projet du gouvernement de la République du Congo qui a été financé et mis en œuvre conjointement avec la Banque mondiale pour une durée de cinq ans, de 2016 à 2021. D'un montant de 120 millions de dollars américains, dont 40 millions de dollars pour l'Etat, ce projet permet de répondre à certains défis du développement



OPPORTUNITÉS

Le Congo est en pleine phase de reconstruction de ses infrastructures. Ce qui en fait un secteur prioritaire d'investissement et une mine d'opportunités pour les affaires. Les domaines de la construction et de la maintenance sont ici placés en haut de l'échelle et offrent des possibilités plus qu'intéressantes d'investissement.

Mines

L'exploration des minerais tels que le fer, la potasse, le phosphate, le zinc, le manganèse, l'or, l'argent, le diamant, représente autant d'opportunités d'affaires. Aussi, la dynamique filière des mines, acteur de la diversification économique, attire ainsi de plus en plus d'investisseurs étrangers.

“ S'il est vrai que notre pays dispose d'un sous-sol riche en ressources minières, le secteur minier, hors pétrole, ne contribue qu'à hauteur de 1% du PIB. En développant la mine solide, nous pourrions assurer le relais des hydrocarbures dont les stocks s'amenuisent et disposer de ressources financières supplémentaires, qui pourront être affectées au financement de nos investissements. ”

Extrait du message à la Nation du Chef de l'Etat, Denis Sassou Nguesso, à l'occasion de la fin d'année 2022 et du Nouvel An 2023, le 31 décembre 2022.



Un important potentiel minier

Malgré ces nombreuses potentialités, le secteur minier demeure sous-exploré et sous-exploité. Aussi, le développement de l'industrie minière est l'un des piliers de la diversification de l'économie congolaise.



Le potentiel minier est sous-exploré et sous-exploité alors qu'il est quantifié notamment à 25 milliards de tonnes des réserves de fer, 3,2 milliards de tonnes de réserve de potasse, 2,2 millions de tonnes de réserves de cuivre et 531 millions de tonnes de réserves de phosphate.

Les principales exportations actuelles du pays comprennent le cuivre affiné, le cobalt, l'or et le minerai d'étain. Le cuivre affiné est en tête des exportations, avec plus de 2,5 milliards de dollars en chiffres d'exportations, suivi de l'or avec 58,6 millions de dollars et des diamants avec 3 millions de dollars. Un gisement de gypse a été découvert dans le département de la Bouenza, au sud du pays. Ce minerai précieux est utilisé pour la valorisation du calcaire présent en abondance dans le pays, parce qu'il est lui-même employé comme intrant dans la fabrication du ciment.

Le secteur minier repose aussi en partie sur la production de minerai de fer, de phosphate et de potasse. Cependant, ces activités-là restent largement sous-développées, en raison d'une part de leur emplacement souvent éloigné des centres urbains et d'autre part de leur accès réduit à l'électricité. Or, l'énergie étant essentielle pour l'extraction et pour le processus d'affinage de ces minerais, l'approvisionnement en électricité devient alors non-négociable.

CHIFFRES CLÉS

25 milliards
DE TONNES DES RÉSERVES DE FER

3,2 milliards
DE TONNES DE RESSERVE DE POTASSE

2,2 millions
DE TONNES DE RESSERVES DE CUIVRE

531 millions
DE TONNES DE RESSERVES DE PHOSPHATE

Créé en 2010, le Centre de recherches géologiques et minières (CRGM) fait partie de l'objectif stratégique du gouvernement pour développer le secteur minier du Congo. Le Centre de recherches géologiques et minières (CRGM) est un centre d'excellence en matière d'études géologiques et d'exploitation minière en Afrique centrale. Ses efforts sont accompagnés de recherches approfondies pour établir avec précision la géologie et la stratigraphie du pays. Le CRGM est placé sous la tutelle du ministère des Mines.

Le développement de l'industrie minière

Vu le potentiel de développement considérable au regard des ressources du sous-sol local, l'industrie minière pourrait jouer un rôle déterminant dans l'atteinte des objectifs d'émergence.

La dynamisation de la pratique des partenariats publics privés (PPP) devrait favoriser la diversification d'une économie congolaise restée trop longtemps tributaire de la seule rente pétrolière. Elle pourrait notamment donner un coup d'accélérateur à la mise en valeur du potentiel minier du pays. Le sous-sol congolais dispose d'un potentiel de plusieurs milliards de tonnes de réserves de fer, dont 517 millions pour le seul méga-gisement du mont Nabemba et d'importants gisements de cuivre, dont l'exploitation requiert des investissements lourds, désormais rendus envisageables par la nouvelle loi du 30 décembre 2022 sur les PPP.

Le Code minier du Congo, finalisé en 2005, établit un cadre réglementaire attractif pour les entreprises souhaitant mener des opérations minières dans le pays. Le Code propose quatre types de titres miniers, à savoir l'autorisation de prospection; le permis de recherches; l'autorisation d'exploitation industrielle; et le permis d'exploitation. Le gouvernement congolais fournit donc à la fois l'infrastructure adéquate et un cadre réglementaire attrayant pour les investisseurs régionaux et internationaux souhaitant y investir.

Par exemple, la potasse de Sintoukola a le potentiel de transformer le secteur minier du Congo en participant à la diversification d'une économie congolaise. Le district de Sintoukola est un bassin de potasse d'importance mondiale en République du Congo, avec des gisements à très haute teneur et à faible profondeur situés à proximité de la côte. D'après l'étude de faisabilité datant de 2019, le projet peut générer des revenus annuels de 773 millions de dollars. Appuyée par le fonds public d'Oman et le chilien SQM, l'entreprise britannique Kore Potash Plc, centrée sur le développement des phosphates congolais et sa mine de Kola, a signé un contrat en juin 2022 avec son nouveau partenaire, l'entreprise chinoise de travaux Sepco, filiale de PowerChina, pour la construction de Kola.

La première usine de polymétaux a été inaugurée en 2019 dans la région de la Bouenza, au sud du pays. Issue de capitaux chinois, elle produit 20 000 tonnes de cuivre par an, destiné essentiellement à l'exportation. Dans un proche avenir, cette usine produira également du zinc et du plomb.

Deux conventions pour l'exploitation du gisement de fer d'Avima, Badondo et Nabemba, ont été signées en mars 2021,

entre le gouvernement et la société minière Sangha Mining Development. La perspective d'exportation est prévue en 2023 pour une production annuelle de plus de 100 millions de tonnes de minerais de fer. La société minière devrait également construire des infrastructures connexes, une ligne de chemin de fer Sangha-Kouilou, un port minéralier et des installations énergétiques.

Les autorités du Congo-Brazzaville projettent la construction d'un réseau ferroviaire Nord-sud de 1 000 km pour faciliter l'évacuation de la production du minerai de fer via le port minéralier de Pointe-Noire.

LA SUSPENSION DE L'EXPLOITATION ARTISANALE DES POLYMÉTAUX

Le gouvernement de la République du Congo a décidé en janvier 2023 de suspendre l'exploitation artisanale des polymétaux sur toute l'étendue du territoire national.

Cette mesure vise à sécuriser les investissements de la Société de recherche et d'exploitation minière (SOREMI) du Congo, dont le périmètre minier dans le sud du pays est envahi par des exploitants miniers artisanaux. Ces exploitants miniers artisanaux, dont des ressortissants étrangers, exploitent illégalement sur les sites de la SOREMI. La SOREMI opère dans le district de Mfouati, dans le département de la Bouenza (au sud du pays), où elle exploite des polymétaux, à savoir le zinc, le cuivre et le plomb.



La démarche de RSE des sociétés minières

Toutes les entreprises minières sont sollicitées pour construire, avec les parties prenantes, des programmes de responsabilité sociale d'entreprise (RSE).



Les entreprises du secteur minier sont ainsi appelées à se référer à l'approche de gestion qui intègre efficacement les questions économiques, environnementales et sociales dans les opérations, visant à créer des avantages à long terme pour les parties prenantes et à assurer le soutien, la coopération et la confiance des communautés locales dans lesquelles l'entreprise évolue. Selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement, « un projet minier qui est développé, exploité et fermé avec une acceptabilité écologique et sociale pourrait être considéré comme contribuant au développement durable ». Le développement durable cherche ainsi à concilier le progrès économique et social avec la préservation de l'environnement considéré comme un patrimoine à transmettre aux générations futures.

Pour réglementer l'investissement dans le secteur minier, la République du Congo a adopté en avril 2005 un code minier. Ce code minier met en place des conditions attractives et établit un régime clair concernant les accords pour l'exploration et l'exploitation minières. Le livre 2 du code

minier dans ses articles 102 et suivant, définit les droits et obligations spécifiques relatifs aux opérations minières, de la sécurité industrielle, de l'hygiène, de la préservation de l'environnement et de la surveillance administrative. La politique de développement durable du Congo génère des inégalités importantes entre, d'un côté, des firmes puissantes, de l'autre côté, des populations et des acteurs locaux peu préparés à intégrer le développement durable comme objectif en soi.

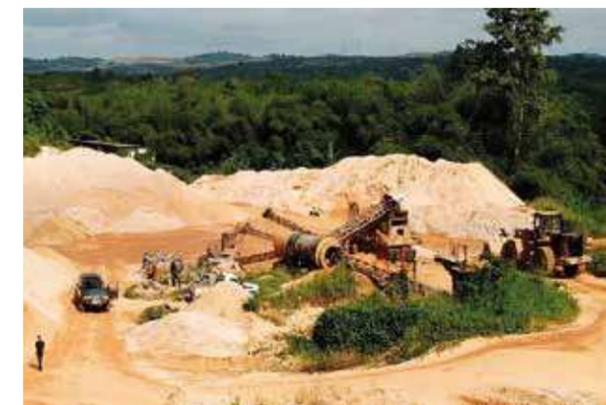
Le gouvernement encourage l'investissement privé dans le cadre des différents outils législatifs mis en place, il joue un rôle de suivi et de contrôle des activités minières, dans un cadre clair, transparent et non discriminatoire. Ces objectifs sont également affirmés dans les textes législatifs qui fixent le principe de garantir un équilibre entre le développement des activités productives et la gestion de l'environnement, dont le rôle essentiel est de garantir la stabilité des systèmes de production. Les entreprises du secteur minier sont ainsi appelées à intégrer ces préoccupations à leurs activités quotidiennes.

Le Code minier

Le Code minier garantit les conditions fiscales, douanières, financières et de contrôle des changes pendant la durée de validité des titres miniers. De plus, pendant la même période, les titulaires de ces titres sont admis au bénéfice des nouvelles conditions plus avantageuses.

Le Code minier s'applique à la prospection, la recherche, l'exploitation, la détention, la circulation et la transformation des substances minérales ou fossiles sur l'ensemble du territoire national. Les hydrocarbures sont exclus du champ d'application du Code minier. Hormis la loi portant Code minier et les textes susmentionnés, d'autres textes régissent les activités minières au Congo. Il s'agit notamment de la loi n° 003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement et de la loi n° 6-2003 du 18 janvier 2003 portant sur la charte des investissements. Les substances minérales ou fossiles contenues dans le sol et le sous-sol de la République du Congo constituent le patrimoine minier national. Elles constituent la propriété de l'Etat, conformément à la Constitution du 20 janvier 2002. Toutefois, l'exploitation de ces substances est essentiellement effectuée par des sociétés privées étrangères auxquelles l'Etat confie le droit de conduire une ou plusieurs opérations minières sur les substances minérales ou fossiles contenues dans le sol et le sous-sol. L'exploitation minière est ainsi ouverte à la libre entreprise. Par ailleurs, les mines ou gisements de substances minérales découverts par les entreprises publiques pour leur compte, peuvent être exploités soit directement, soit en régie intéressée ou par tout autre mode, notamment en association avec des entreprises privées ou d'autres entreprises publiques.

Toute personne morale ou physique souhaitant exercer des activités minières doit obtenir les titres correspondants. Pour ce faire, elle doit présenter les capacités techniques et financières nécessaires à la bonne exécution des opérations minières. Le Code minier organise l'activité minière de type industriel en trois phases correspondant à quatre principaux



types de titres miniers : l'autorisation de prospection, le permis de recherches, l'autorisation d'exploitation industrielle et le permis d'exploitation.

OPPORTUNITÉS

Le secteur minier attire un nombre croissant d'investisseurs. Le Code minier a réduit la part de l'Etat à 10% contre 35% dans les codes passés. Les dispositions fiscal-douanières et la charte des investissements permettent aux investisseurs d'exercer en toute confiance dans le pays. La redevance minière varie de 2% à 7% selon les substances minérales non précieuses et de 5% en ce qui concerne les substances minérales précieuses.

Hydrocarbures

1^{er} producteur de pétrole brut de la CEMAC, le Congo souhaite valoriser le gaz naturel. Le secteur du pétrole offre des possibilités d'investissement, notamment dans les domaines de la prospection et du développement des unités industrielles ou commerciales.

“*Le Congo a un rôle essentiel à jouer dans l'industrie de l'énergie mondiale et l'Opep prévoit de l'encourager.*”

Mohammed Barkindo, Secrétaire général de l'Organisation des pays producteurs de pétrole (OPEP) le 23 août 2021 à Brazzaville.





Entretien avec Bruno Jean Richard Itoua, Ministre des Hydrocarbures depuis mai 2021, qui est en charge du secteur pétrolier et gazier en lien avec le défi de la transition énergétique. Il a assuré en 2022 la présidence tournante de l'OPEP.

Quels sont les enjeux de la construction du mégacentre de production et de liquéfaction du gaz naturel dont le coup d'envoi a été donné le 25 avril dernier par le Président Denis Sassou Nguesso ?

Le projet en question constitue une avancée économique significative pour la République du Congo, se positionnant dans un secteur du GNL en forte croissance globale. Il est notable que le prix du gaz naturel liquéfié ait connu une augmentation décuplée en l'espace de deux ans. Cette mise en valeur du gaz naturel est destinée à stimuler la croissance économique du pays en générant un nouvel ensemble industriel source de revenus pour le gouvernement. Cette initiative nous équipera également pour satisfaire nos exigences internes en matière d'énergie, en transformant le gaz en électricité. Cette électricité sera cruciale pour soutenir des secteurs tels que les industries minières et forestières, et pour élargir la distribution de gaz domestique, tandis que le gaz pourrait impulser les industries notamment celle prévus dans les zones économiques spéciales et particulièrement la production de fertilisants

De plus, ce projet positionnera la République du Congo parmi les nations exportatrices de GNL, un cercle relativement restreint. Plus précisément, le calendrier prévoit que la production commencera au cours du troisième trimestre de 2023, avec une projection d'exportation de GNL atteignant plus de trois millions de tonnes annuelles (3 MTPA) d'ici fin 2025. La modalité d'exportation se fera via deux unités flottantes de liquéfaction de gaz naturel, ou méthaniers, ayant des capacités respectives de 0,6 MTPA et 2,4 MTPA. Il est à noter que ce dernier méthanier entrera en opération en 2025. Parallèlement à ces actions, des stratégies de



développement en haute mer seront déployées, ciblant des champs pétroliers tels que Minsala et Nkala. Ces sites verront des opérations de forage pour de nouveaux puits ainsi que l'établissement d'infrastructures dédiées au traitement, à la liquéfaction et au stockage du gaz.



Souhaitez-vous attirer des investisseurs internationaux notamment dans les activités d'exploitation offshore ?

La dépendance de notre économie, vis-à-vis du pétrole et du gaz, représentant 70% de nos revenus, souligne l'importance vitale d'accroître les investissements dans ce secteur. Ceci est d'autant plus crucial à la suite du ralentissement économique global engendré par la crise de la Covid-19.

À ce jour, nous avons réussi à mobiliser près de dix milliards de dollars américains pour l'industrie pétrolière congolaise. Une hausse des investissements directs étrangers est envisagée pour stimuler l'écosystème industriel du secteur pétrolier. Les retombées immédiates espérées comprennent la création d'emplois, en particulier grâce à la reprise des activités au sein des entreprises de services et de prestations pétrolières, ainsi que dans l'ensemble de la chaîne de services liée à l'exploitation pétrolière. Dans cette perspective, nous œuvrons à élaborer un environnement financier des plus attractifs pour maximiser notre potentiel de production pétrolière. Ainsi, les investisseurs désireux de s'implanter au Congo découvriront des actifs pétroliers prometteurs. En collaboration avec l'État, ils pourront concrétiser des projets offrant des retours financiers attractifs.

Quel est le but de la réforme interne du ministère dont vous avez la charge ?

La structuration d'un ministère est le reflet de la vision que nous souhaitons instaurer, matérialisée par une stratégie qui tient compte des principaux leviers en vue de l'atteinte des objectifs fixés. Face au contexte énergétique actuel et aux défis associés à la valorisation de nos ressources minières, il est devenu impératif d'adopter des méthodes d'analyse, de contrôle et de certification plus linéaires. De ce fait, une réforme en profondeur s'est avérée nécessaire au sein du Ministère des Hydrocarbures. Cette réforme vise à fluidifier la chaîne de commandement pour répondre aux exigences croissantes émanant de l'État.

Par ailleurs, notre mission inclut l'instauration durable d'un pôle d'expertise et de connaissances afin de mieux maîtriser la chaîne de contrôle. Pour ce faire, il nous a semblé essentiel de redéfinir l'organisation du Ministère des Hydrocarbures. Ainsi, nous avons structuré le ministère autour de quatre Directions Générales et d'une Inspection, à savoir :

- Direction Générale Amont Pétrolier ;
- Direction Générale Aval Pétrolier ;
- Direction Générale du Gaz ;
- Direction Générale de l'Économie, de l'Audit et du Trading ;
- Inspection Générale.



Entretien avec Serge Nongo Mbole, Directeur général de X-OIL Congo, opérateur du secteur pétrolier en République du Congo depuis 2002, dont les activités sont la distribution et la commercialisation de produits pétroliers.

Quelle est votre stratégie de développement ?

Notre stratégie de développement est axée sur un triptyque composé de :

- Rapprochement de nos points de vente vers la clientèle la plus éloignée. Conformément à cette politique de proximité, nous avons établi une feuille de route pour étendre significativement notre réseau de distribution à court terme, non seulement en zone urbaine mais aussi dans les localités reculées, mal desservies car difficiles d'accès.
- Développement de l'offre de diversification avec un focus sur la restauration rapide. Nos points de vente doivent redevenir des lieux conviviaux où les usagers pourront bénéficier d'une expérience mémorable au-delà de l'approvisionnement en carburant.
- Décarbonisation basée sur l'intégration d'une technologie de dernière génération sur le solaire dans nos offres à la clientèle, et pour le fonctionnement de nos stations-services.

Quel est le volume en pourcentage de chiffre d'affaires de vos clients industriels ?

Le pourcentage des clients industriels est de 25%. Il est en plein essor et nous pensons avoir des prévisions de clôture à 35% d'ici à la fin d'année 2023, comptant sur les projets gaz ENI et les Plateformes Industrielles du Congo.

Comment se traduit votre souci de performance environnementale ?

Cela se traduit à travers différents axes. Tout d'abord, notre entreprise est dotée d'un service Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement (en sigle QHSE), qui a très récemment évolué pour

devenir un Département QHSE & Développement Durable. L'objectif de ce changement est d'intégrer les aspects relatifs à la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) dans les activités de l'entreprise, tout en veillant à l'impact de notre commerce sur la biodiversité.

Dans le cadre de ce nouvel élan, nous mettons en place des indicateurs de performance nous permettant de nous évaluer par rapport à nos objectifs, en exemples :

- La réduction de 5% du nombre de kilomètres parcourus par an, contribuant ainsi à la réduction d'émission de gaz provenant de nos véhicules.
- La réduction de la consommation électrique de 2% par an, en encourageant par exemple le personnel à adopter des gestes et habitudes simples tels qu'éteindre les appareils à la fin de l'heure, et la lumière lorsqu'ils sortent d'une salle, à mieux gérer l'utilisation des climatiseurs (ne pas les laisser en marche toute la journée), etc.
- La mise en place d'un système de recyclage dans tous les sites par la séparation des déchets afin qu'ils soient collectés par un partenaire agréé par l'Etat, et détruits et/ou recyclés. Ce processus nous permettra de connaître le tonnage de déchets recyclés par an, et de faire les ajustements nécessaires.
- La promotion des énergies propres comme l'énergie solaire, notre ambition étant d'augmenter de 10% par an le nombre de sites alimentés en énergie solaire, jusqu'à atteindre 100% d'ici 7 ans.

La production nationale de pétrole

Le secteur des hydrocarbures occupe une place prédominante dans l'économie avec les activités de sous-traitance et les services liés. 2023, une année charnière dans le domaine des énergies fossiles avec le lancement de nombreux projets dont l'objectif est d'amener le Congo à la maturité économique.



Le Congo Brazzaville est un marché de 5,7 millions d'habitants, classé au 3ème rang des pays d'Afrique subsaharienne producteurs de pétrole. Avec une production de 340 000 barils/jour, le pétrole représente 2/3 des recettes de l'Etat. Ainsi, la structure de l'économie congolaise n'a globalement pas évolué au cours des quinze dernières années. Elle repose principalement sur le secteur des hydrocarbures, qui représente environ 42 % du PIB, 80 % des exportations et 60 % des recettes intérieures. Malgré son rôle prépondérant dans l'économie et le tissu industriel du pays, le secteur du pétrole n'emploie que 20 % de la main-d'œuvre.

Plus d'une trentaine de champs sont en phase d'exploitation avec une dizaine de multinationales opérant sur les champs pétroliers.

Dans son dernier rapport la Banque mondiale souligne que si la République du Congo veut se mettre sur la voie de la prospérité à long terme, elle doit diversifier son économie de sorte à être moins dépendante du pétrole. Avec la récente volatilité des prix du pétrole, le Congo souhaite réduire son exposition aux fortes fluctuations cycliques des marchés mondiaux des matières premières. Aussi, les pouvoirs publics se sont engagés dans la transition écologique tout en assurant une meilleure ►

CHIFFRES CLÉS

3^{ème}

RANG DES PRODUCTEURS DE PÉTROLE D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

5^{ème}

RÉSERVE DE GAZ NATUREL D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

80%

DES EXPORTATIONS DUS AUX HYDROCARBURES

42%

DU PIB

2/3

DES RECETTES DE L'ETAT

2,9 milliards

DE BARILS (RÉSERVES ÉVALUÉES)

0

TORCHAGE À L'HORIZON 2030

- ▶ valorisation des champs matures. Près d'1,8 milliard d'Euros d'investissements directs étrangers dans le secteur pétrolier sont attendus par les pouvoirs publics grâce à des investissements importants à venir pour la production de GNL, des projets de production de biocarburants (acacia,



ricin, etc.) et des projets d'exploration dans le pré-sel, etc... En matière d'hydrocarbures, le Congo a deux challenges principaux. Le premier consiste à stopper le déclin et stabiliser la production de pétrole liquide, le deuxième concerne le gaz. TotalEnergies, Perenco ou encore Eni ont un plan d'investissement de 4 milliards de dollars au Congo. Pour satisfaire la demande, le pays doit aller vers le mix énergétique pour continuer d'assurer le financement de son développement, mix énergétique dans lequel les énergies fossiles auront encore une place. Il est cependant possible de produire de l'énergie fossile propre. Le Congo est ainsi en train de développer un projet de culture de ricin avec Eni pour produire des biocarburants. Pour sa part, TotalEnergies a lancé un projet qui permettra la séquestration de 10 millions de tonnes de carbone, soit beaucoup plus que ce qu'ils émettent en carbone. Le Congo sera encore une fois pour le monde un puits de carbone sans compter l'atout des tourbières

LA VALORISATION DE GAZ : ZÉRO TORCHAGE À L'HORIZON 2030

Dans le cadre du Gas Master Plan (GMP), une des priorités du gouvernement est de rendre effective la décision prise en 2007 d'arrêter de torchage. S'il n'est pas réutilisé pour le fonctionnement des champs, le gaz rejeté sera connecté selon les options du GMP. Il sera agrégé par un agrégateur et ensuite mis à la disposition des utilisateurs potentiels, conformément aux textes du GMP.

Dès la fin 2023, les premières cargaisons de GNL devraient partir de Pointe-Noire et la capacité sur les 3 plateformes sera triplée dès l'année prochaine.

L'objectif principal du gouvernement est l'export,

ensuite le marché intérieur, la zone industrielle spéciale (ZES) et les industries. (Est-ce qu'il est bon de dire ça comme ça, l'objectif principal devrait être le marché intérieur après l'export) Ce gaz servira également à la production d'électricité et devrait être utilisé pour initier une filière pétrochimique en faveur de l'agriculture. Par ailleurs, l'Etat va réévaluer son potentiel gazier. Les chiffres actuels doivent, en effet, être actualisés, car, pendant longtemps, les compagnies actives au Congo cherchaient plutôt de l'huile -les hydrocarbures liquides- et non du gaz. Il est aussi question d'adapter le code gazier.

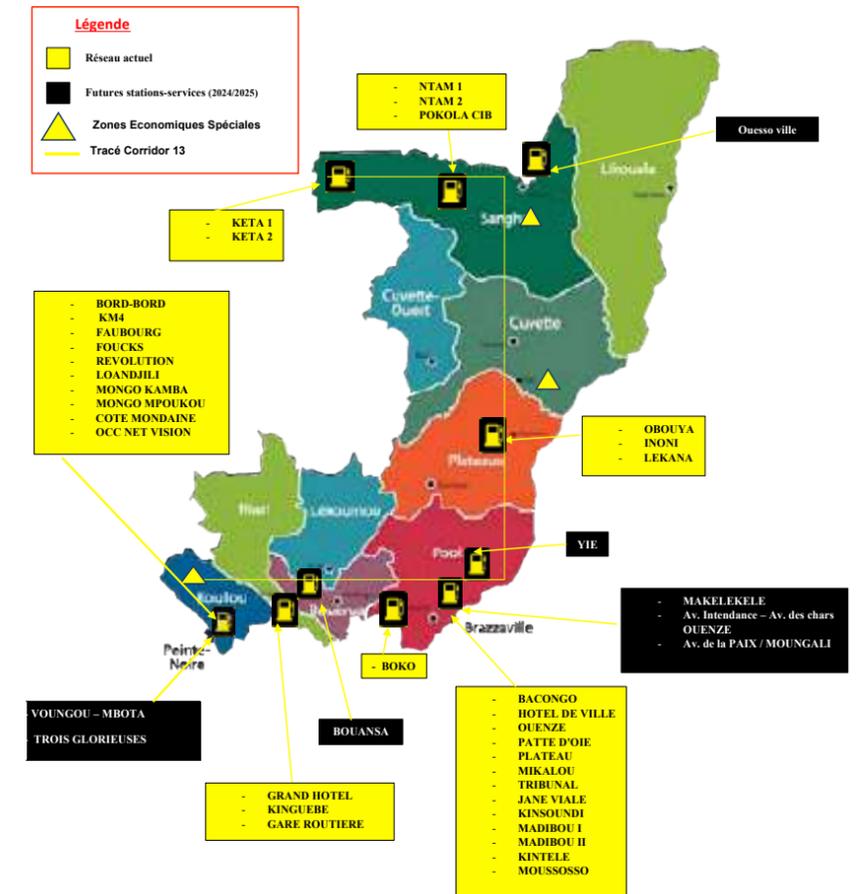
X-OIL Congo, un ancrage local pour des défis mondiaux

Animée par la recherche constante de satisfaction du client à travers un service de qualité résultant de sa capacité à comprendre la nature des activités et les besoins des différents segments de sa clientèle, la société X-OIL Congo est votre partenaire idéal en matière de fourniture, stockage et utilisation de carburants et lubrifiants.



À travers un réseau de plus de 30 stations-services en croissance régulière, des équipes dédiées pour répondre aux exigences spécifiques de la clientèle entreprise, X-OIL Congo vous propose un service unique et adapté, que vous soyez un particulier, un transporteur public, une PME ou une multinationale. Grâce à son expertise et son savoir-faire dans la distribution de produits pétroliers, la société X-OIL Congo est partie prenante des grands projets industriels du pays, ancrant ainsi son enracinement dans le secteur après 21 ans d'activité.

L'accompagnement des Plateformes Industrielles du Congo par la fourniture exclusive de carburant et lubrifiants X-OIL LUBRICANTS pour l'implantation des zones économiques spéciales de Pointe-Noire, Oyo et Ouesso ; l'implication, pour les mêmes services, au plan « CORRIDOR 13 » qui vise le désenclavement de la zone nord du pays avec une ouverture directe sur le Port Autonome de Pointe-Noire et la consolidation de l'intégration économique sous-régionale avec la RCA et le Tchad ; l'engagement à l'initiative HSE « Zéro Incident et aucun impact négatif sur l'Environnement » de



la société ENI Congo en rapport au développement du gaz naturel liquéfié du programme Marine XII ; l'orientation vers le biomimétisme par la mise en place d'un département QHSE & Développement Durable et l'implémentation d'un programme

de décarbonisation des activités en offrant à sa clientèle la technologie solaire de dernière génération... sont autant de chantiers par lesquels X-OIL Congo s'inscrit et compte œuvrer activement pour les grands défis nationaux et internationaux.

Un mégacentre de production et de liquéfaction du gaz naturel

Le Congo-Brazzaville va se doter d'un centre de production et de liquéfaction du gaz naturel pour un investissement de 5 milliards de dollars. Le coup d'envoi des travaux de construction a été donné le 25 avril 2023 par le président Denis Sassou Nguesso.



Selon le dernier rapport de la Banque mondiale, le secteur du gaz naturel offre au Congo une possibilité immédiate de diversification de ses exportations. Ses réserves prouvées de gaz naturel sont les cinquièmes les plus vastes en Afrique subsaharienne et elles sont encore largement inexploitées.

Le projet de gaz naturel liquéfié du groupe ENI appelé Congo GNL a pour objectif de valoriser les ressources gazières du permis Marine XII situé dans l'offshore congolais. ENI dans son projet a pour partenaire la Société Nationale des Pétroles du Congo ainsi que la société Lukoil. Ce projet stratégique, dont l'investissement est de près de 5 milliards de dollars, pourra, à terme, produire

d'ici 2025 trois millions de tonnes par an (MTPA) de GNL. Le projet exportera les premières gouttes de GNL à partir du 3^{ème} trimestre 2023 pour une production initiale de 0,6 MTPA.

Ce changement total de paradigme apportera une nouvelle ressource aux revenus de l'Etat. De façon plus spécifique, le corpus du projet prévoit 41 nouveaux puits, 7 nouvelles plateformes, 2 installations flottantes de GNL ainsi que la mise en place d'une usine offshore de prétraitement de gaz.

En février 2022, l'Union Européenne a accordé le label vert au gaz naturel, ainsi le projet Congo LNG est un projet vert qui s'inscrit totalement dans la dynamique de développement durable et de la transition énergétique. Il participera à la diversification de l'économie congolaise par le développement de l'agriculture grâce aux engrais, à une meilleure distribution de gaz domestique sur tout le territoire national permettant de combattre la déforestation liée à l'utilisation du charbon comme bois de chauffe, à un développement de la production et de la distribution d'électricité sur le territoire national.

Plusieurs milliers d'emplois directs et indirects vont être créés. De plus, les communautés locales pourront avoir un accès à l'enseignement grâce à la construction d'un lycée d'excellence à Ollombo où près de 10 000 élèves bénéficieront d'une formation de haute qualité.






HPCI-SARL SOLUTION DIVERSIFIEE AU SERVICE DES INDUSTRIES D'EXPLOITATION PETROLIERE ET GAZIERE .

HPCI-SARL mise sur une approche éthique qui soit à la fois économiquement rentable, socialement équitable, écologiquement responsable. 

■ DIRECTION GÉNÉRALE
Croisement Av. Agostino Neto et Mgr Pwaty (Ex Bâtiment CFCO)
Pointe Noire, Rép. Du Congo
Tél : +242 05 520 91 88 / +242 06 665 27 28
hygieneprodige@hpci-sarl.net

■ AGENCE DE BRAZZAVILLE
Avenue Félix Eboué (En face de l'ambassade de Russie)
Brazzaville, Rép. Du Congo
Tél : +242 04 437 80 55
hygieneprodige.bzv@hpci-sarl.net

■ FILIALE D'ABIDJAN
Cité des Arts
Rue Marcelin YACE (face domaine UEESO)
BP 30/2296
Tél : + 255 27 22 24 02 47 / 07 06 04 65 95
Info.abidjan@hpci-sarl.net



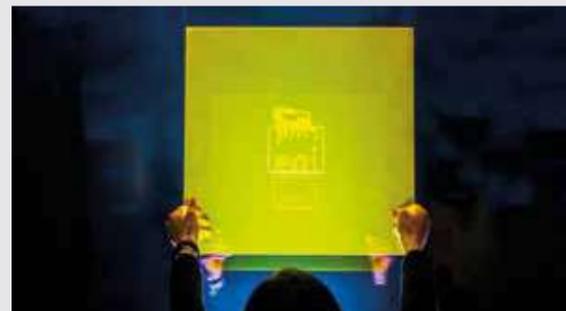
LA PRODUCTION DE BIOCARBURANTS

Le gouvernement du Congo et le groupe énergétique italien Eni ont signé le 4 octobre 2021 à Brazzaville, un protocole d'accord pour la production de biocarburants à base d'huile de ricin. Le projet doit être mis en œuvre à partir d'une phase pilote avec des semis de ricin sur plus de 200 hectares, et une phase industrielle qui verra le développement de cultures sur plus de 150 000 hectares.

Le projet devrait générer 90 000 emplois d'ici à 2030, a assuré le groupe italien au gouvernement congolais.

Eni inscrit le protocole d'accord, signé pour le développement de la filière biocarburants dans le

pays d'Afrique centrale, dans ses engagements pour soutenir des initiatives de transition énergétique dans les pays producteurs de combustibles fossiles



OPPORTUNITÉS

Le contexte est favorable aux opportunités d'affaires dans ces marchés stratégiques (amont pétrolier, aval pétrolier, parapétrolier). Près d'1,8 milliard d'euros d'investissements directs étrangers dans le secteur pétrolier sont attendus par les pouvoirs publics grâce à des investissements importants à venir pour la production de GNL, des projets de production de biocarburants (acacia, ricin, etc.) et des projets d'exploration dans le pré-sel, etc...



DE L'ÉNERGIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU CONTENU LOCAL

RECHERCHE ET PRODUCTION D'HYDROCARBURES



NOS FILIALES



Transport de matières dangereuses



Société de services pétroliers

Energie & Hydraulique

Avec un potentiel hydroélectrique estimé à plus de 22 000 MW, le Congo veut atteindre un taux d'accès à l'électricité de 50% d'ici 2030. Le gouvernement souhaite avoir aussi recours à l'éolien et au solaire. De nombreuses opportunités existent dans les domaines de l'énergie et de l'eau, secteurs libéralisés.

“Concernant la fourniture d'électricité, l'accroissement de l'offre, la densification du réseau de distribution et l'augmentation du taux de couverture nationale ont tiré avantage des travaux de modernisation en cours.”

Extrait du message à la Nation du Chef de l'Etat, Denis Sassou Nguesso, à l'occasion de la fin d'année 2022 et du Nouvel An 2023, le 31 décembre 2022.



L'amélioration du taux d'accès à l'électricité

Jusqu'à présent, l'électricité était fournie par des centrales à gaz et des barrages hydro-électriques. Grâce au mix énergétique, le Congo envisage d'atteindre un taux d'accès à l'électricité de 50% dans les communautés urbaines et rurales d'ici 2030.



En matière d'infrastructures de production d'énergie électrique, le Congo peut compter sur les centrales à gaz de la Côte Matève (300 MW) et de Djeno (50 MW) ainsi que sur des centrales thermiques pour Brazzaville et les chefs-lieux de département. La centrale hydroélectrique d'Imboulou (120 MW) ainsi que la centrale hydroélectrique de Liouesso, pour une capacité de 19 MW ont été mises en service et celle de Moukoulou (74 MW) a été réhabilitée. Avec la mise en service en 2022, de la nouvelle turbine à gaz de Pointe-Noire, d'une capacité de 170 MW, la production énergétique de la Centrale électrique du Congo atteint 484 MW et permet ainsi d'approvisionner plus de 2 millions de ménages. La puissance électrique globale du Congo est désormais 650 MW pour une demande électrique de 600 MW. L'augmentation des capacités de la Centrale électrique du Congo va assurément contribuer à l'amélioration de la fourniture énergétique et à la réduction des délestages dans les deux principales villes du pays. En 2015, les lignes de transport d'électricité s'étendaient sur 1 500 kilomètres

alors qu'en 2002, ces lignes n'étaient longues que de 700 kilomètres. Le réseau a donc plus que doublé. Toutefois, le taux d'électrification en milieu rural reste très faible, soit moins de 10 %, selon les sources officielles, alors qu'en zone urbaine, le taux d'électrification est estimé à 47 %. L'électrification des communautés rurales figure parmi les priorités du gouvernement. Pour permettre de finaliser la réalisation du Boulevard énergétique, le gouvernement s'est fixé comme défi de régler la question du transport et de distribution de l'énergie disponible. En effet, l'énergie n'est pas consommée sur les sites de production, il faut la transporter vers les points de transformation et, une fois transformée, l'énergie doit être distribuée. Or, le réseau de distribution est extrêmement fragile. Les postes de transformation secondaires comme les lignes de moyenne et de basse tension sont vétustes. Cette situation explique les délestages récurrents. Autre axe de progrès attendu : l'extension du transport de l'énergie dans les zones périphériques des grandes villes.



Energie Electrique du Congo (E2C), Société Anonyme Unipersonnelle, née des cendres de la Société Nationale d'Electricité, le 14 août 2018 a pour objet la gestion pour le compte de l'Etat, du patrimoine public de l'électricité. Elle est chargée entre autres, d'exploiter à titre transitoire comme opérateur, le service public de l'électricité. Ses principales missions sont la Production, le Transport, la Distribution et la Commercialisation de l'énergie électrique sur toute l'étendue du territoire National. La puissance totale disponible est d'environ 600 MW. Environ 1600 km de lignes constituent le réseau national de transport d'énergie sous des tensions de 110 kV et 220 kV de Pointe-Noire à Owando avec 20 postes de transformation HT/THT et un centre de conduite informatisé doté d'un système EMS/SAADA.

93 Av. de l'Indépendance, Brazzaville - Web : e2c.cg



Entretien avec Jean Bruno Danga Adou, Directeur général de Energie électrique du Congo (E2C) qui a pour mission la production, le transport, la distribution et la commercialisation de l'énergie électrique sur tout l'ensemble du territoire national.

Pouvez-vous nous dresser un bilan des principales avancées d'E2C en vue de l'électrification du territoire congolais ?

Sur les principales avancées depuis la création de Energie Électrique du Congo (E²C), il y a la construction des lignes Moyenne Tension en zone rurale qui a permis de connecter de nombreuses localités au réseau électrique.

Au niveau des principales agglomérations, nous avons entrepris la densification du réseau par la construction des postes Moyenne Tension/Basse Tension (MT/BT) et des Feeders Moyenne Tension qui ont contribué à électrifier des zones qui n'étaient pas encore raccordées au réseau de distribution.

A cela s'ajoute le renforcement de capacité de transformation de deux postes THT à Brazzaville et Pointe-Noire. Il en a résulté que le nombre de polices d'abonnement est passé de 300.000 polices d'abonnement en fin 2018 à 440 000 polices en juin 2023.

Les entreprises sont très sensibles aux probabilités de perturbations électriques. Le problème des délestages est-il résolu au Congo ?

La question de délestage est abordée sur 3 volets : la production, le transport et la distribution.

Au niveau de la production, la puissance installée est supérieure à la demande. Cependant lorsqu'il y a entretien des groupes de la CEC de Pointe-Noire, cela entraîne en déficit qui conduit aux délestages.

Au niveau du transport, la question se pose pour Brazzaville

essentiellement car la ligne de transport d'électricité Pointe-Noire – Brazzaville a une capacité limitée, tenant compte de la demande actuelle de Brazzaville. Cependant des études ont été approuvées pour l'augmentation de la capacité et d'ici l'année prochaine le projet va être engagé. En outre, il nous reste trois postes sources principaux où nous avons des contraintes notamment Loudima, Ngoyo et Mbouono. A ce niveau, nous sommes en train de construire un poste à Dolisie et allons acquérir des transformateurs de 70 MVA pour Ngoyo (à Pointe-Noire) et Mbouono (à Brazzaville) pour remédier à ces contraintes.

Au plan de la distribution, le programme de densification que nous avons engagé a permis d'éradiquer le phénomène à ce niveau et des postes MT/BT sont en construction dans les différents centres pour prévenir la surcharge des postes existants et ne plus retomber dans ce phénomène.

Dans l'ensemble, nous pouvons dire que la question de délestage est sous contrôle. Toutefois, comme cela se passe également dans le grand réseau, nous ne sommes pas à l'abri des pannes généralisées qui sont souvent mal perçues, ce que nous appelons "Black-out" qui ne durent en principe que 2 heures maximum et concerne tout le réseau.

Avez-vous une ambition sociétale face aux enjeux environnementaux ?

Energie Electric du Congo (E²C SAU) entend améliorer de manière qualitative sa légitimité sociétale telle qu'elle est perçue par l'opinion publique nationale et internationale.

Ainsi, dans le cadre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), E²C assumera un rôle prépondérant à la contribution de l'assainissement des lieux de vie par la gestion et la valorisation des déchets ; l'assistance financière aux élèves et étudiants méritants et capables de poursuivre les cursus pertinents au sens des enjeux de développement du secteur énergétique du Congo ; la promotion des initiatives écocitoyennes liées aux économies d'énergie et à la protection de l'environnement.

Les projets de barrages hydroélectriques

Le Congo dispose d'un potentiel hydroélectrique estimé à plus de 22 000 MW. Le gouvernement veut augmenter la capacité énergétique du pays au profit du développement industriel conformément à sa politique de diversification de l'économie.



Rien que pour l'hydroélectricité, le pays a des potentialités estimées à 22 000 mégawatts, mais à peine 3 % sont exploités à ce jour. Deux nouveaux barrages hydroélectriques à Mourala et Nyanga dans le sud du pays vont être construits grâce à un PPP signé en mai 2022 par le gouvernement avec un consortium de deux sociétés privées. Ces deux nouveaux barrages hydroélectriques auront une capacité de 331 mégawatts. Le premier dénommé Mourala produira 230 mégawatts tandis que le second appelé Nyanga est évalué à 101 mégawatts. La convention intègre aussi la réhabilitation intégrale du barrage hydroélectrique de Liouesso, dans le département de la Sangha, d'une capacité de 19 mégawatts, inauguré en 2017 par le chef de l'Etat.

Sélectionnée en mai 2021 pour réaliser les études, la construction et la mise en exploitation en mode BOT (Built Operate Transfer) du barrage de Chollet (600 MW), la firme chinoise China Gezhouba Group a vu son contrat résilié par

le Cameroun et le Congo qui conduisent conjointement le projet. Le gouvernement cite comme motif de cette décision, la volonté du prestataire China Gezhouba sollicitait en effet la réalisation du projet en mode EPC (Engineering, Procurement and Construction) et non en mode BOT comme initialement prévu par les parties. Projet intégrateur majeur dans la zone Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA et Guinée équatoriale), le barrage hydro-électrique de Chollet devait être construit sur le fleuve Dja, la frontière fluviale entre le Cameroun et le Congo. L'entrée en service de cette infrastructure énergétique devait permettre de résorber le déficit énergétique de ces deux pays, mais aussi ceux des pays voisins tels que la Centrafrique et le Gabon. Les études pour la construction du barrage de Sounda, qui pourra générer jusqu'à 1000 MW, sont lancées. Le projet avance sous forme de BOT, dans le cadre d'un contrat de concession avec une entreprise chinoise (China Roadways Twenty) déjà adjudicataire.

L'exploitation des énergies renouvelables

Les potentialités en énergies électriques renouvelables sont inestimables au Congo. Elles s'articulent autour de l'hydroélectricité, la biomasse, l'éolienne et le solaire.



Le projet sur les énergies renouvelables pour électrifier Pointe-Noire et ses environs, est en cours. Sa réalisation vise à combler le déficit en électricité, notamment dans les localités où il en manque. Il contribuera à réduire enfin les délestages et répondre aux attentes légitimes d'un plus grand nombre d'usagers. Inaugurée le 22 mai 2023, la première tranche - la partie thermique de la centrale- du projet

de centrale hybride thermique/solaire d'Impfondo, chef-lieu du département de la Likouala, au nord-est du pays a été livrée. Le projet, d'une capacité prévue de 3,4 MW, est réalisé par Produits de Construction de Brazzaville (PROCOB), une filiale de la société belge ABC Contracting et financé par le Trésor public congolais. Le coût global des travaux s'élève à 18,5 milliards de FCFA (près de 28 millions d'euros) répartis en deux phases. La première,

celle de la construction de la centrale thermique de secours et d'appoint d'une puissance installée de 3 400 KW avec des lignes d'évacuation moyenne tension (MT) associées représente un coût de 4,5 milliards de FCFA (6 millions d'euros). Dans un deuxième temps, le coût de la construction de la centrale solaire en module de 6 000 KWC (kilowatt crête) devant servir de centrale principale ainsi que la réhabilitation des réseaux existants de basse et moyenne tension et de l'éclairage public s'élève à 14,8 milliards de FCFA (22 millions d'euros). La centrale sera composée de 12 000 panneaux de type cristallin de 550 watts. L'exploitation sera confiée à l'opérateur public E²C. L'hydrolienne est en expérimentation à Loubassa, dans le district de l'île Mbamou.

Le Congo vient, par ailleurs, de réaliser un projet ambitieux, avec la création d'une unité d'assemblage et de production de panneaux solaires à Oyo dans la Cuvette.



UN CENTRE DE RECHERCHE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Dépendant essentiellement des énergies fossiles, le Congo s'est doté d'un Centre d'excellence de recherches sur les énergies renouvelables, inauguré le 23 avril 2023 par le Président Denis Sassou Nguesso. Situé à Oyo, à 400 kilomètres au nord de Brazzaville, ce centre a été mis en service pour pallier aux multiples problèmes d'électricité et développer les énergies renouvelables est aussi une manière de fournir davantage d'énergie à la population. Bâti sur un terrain de 10 000 mètres carrés, il est le fruit de la coopération entre le Congo, le groupe pétrolier italien Eni et l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI). Les travaux du centre d'Oyo ont duré cinq ans et leur coût est estimé à 24 millions d'euros, soit plus de 15,7 milliards de francs CFA.



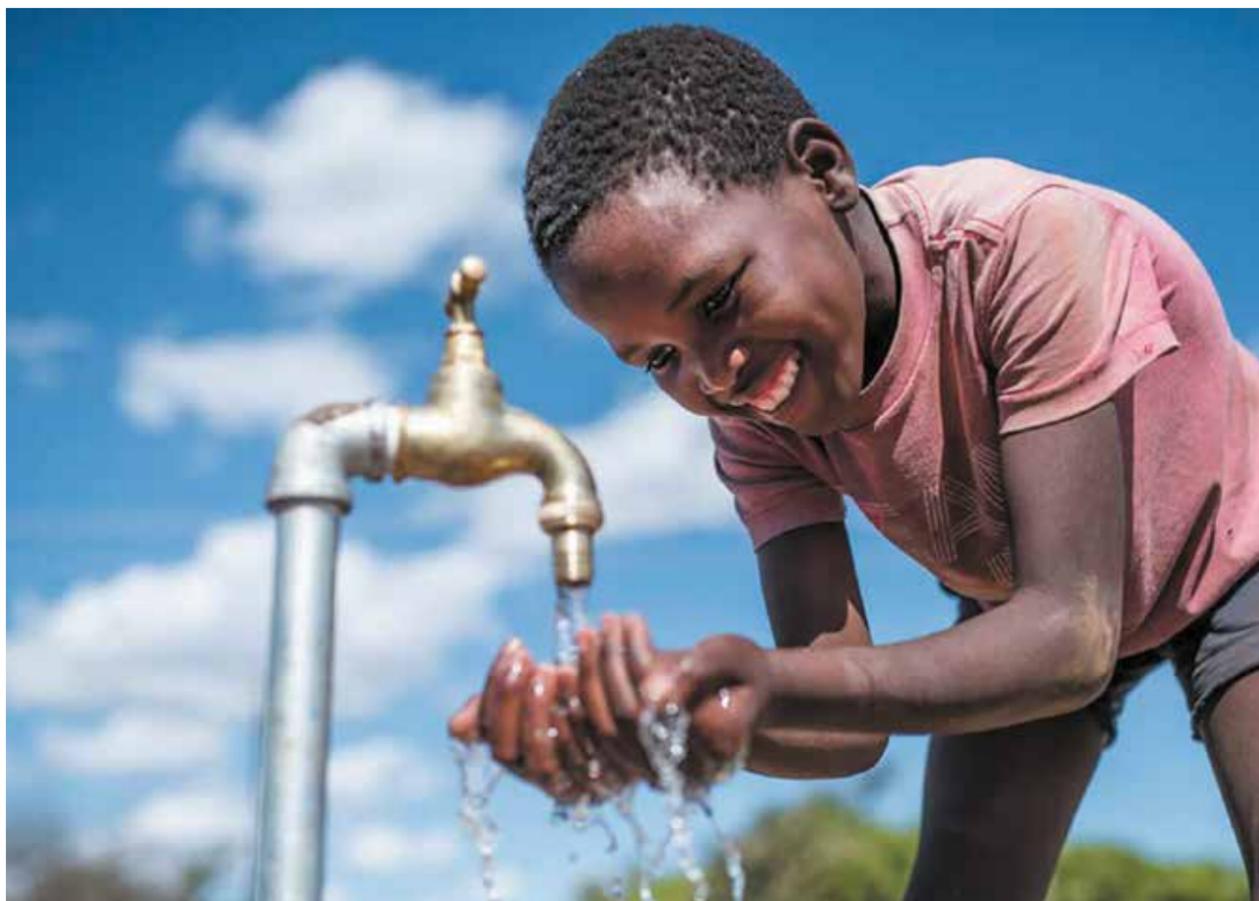
Le but ultime du centre n'est pas seulement d'étudier les possibilités de diversification énergétique, mais aussi de promouvoir l'accès à l'énergie renouvelable. Le Centre d'Oyo accueillera des chercheurs du Congo mais aussi d'autres pays d'Afrique et d'ailleurs.

OPPORTUNITÉS

Dans les domaines de l'énergie pour lesquels la demande est très forte et qui ont été libéralisés, on trouve de nombreuses opportunités. Les investissements portent non seulement sur la construction, la sous-traitance et l'assistance sur des centrales hydroélectriques ou à gaz, mais sur le transport et la distribution de l'électricité. Il est aussi possible d'investir dans la réalisation de microcentrales électriques à base d'énergie solaire ou éolienne, ou encore à base de bio-carburants

L'amélioration de l'accès à l'eau potable

Le gouvernement souhaite améliorer le taux d'accès à l'eau potable, actuellement pas à la hauteur du potentiel hydrologique du pays. 74% de la population a accès à une source d'eau salubre mais ce chiffre chute à 46% dans les zones rurales.



Dans son projet de société, « Ensemble poursuivons la marche », le Président de la République, Denis Sassou Nguesso, a mis l'accent sur l'offre de l'eau potable à la portée de tous les ménages. Les investissements consentis par l'Etat, avec l'appui des partenaires au développement sont orientés vers le développement d'un certain nombre de programmes permettant de garantir la pérennité de la ressource au profit des générations futures. L'accès à l'eau potable constitue un problème sanitaire et social au sein même de Brazzaville.

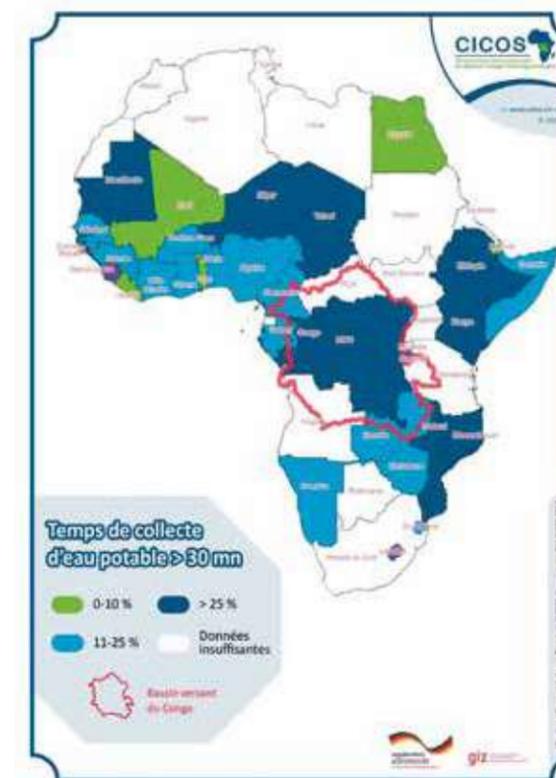
Grâce à un financement de 100 millions d'euros (65,5 milliards FCFA) de l'Agence française de développement (AFD), 30 000 branchements ont été réalisés et livrés en juin 2023 dans douze quartiers périphériques de la capitale, 580 km de canalisations et 154 km de réseau de La Congolaise des eaux (LCDE) réhabilités, un centre de télégestion des réseaux créé ainsi que le renforcement des stations d'eau de Djiri et du Djoué, permettant au service public LCDE d'améliorer sa desserte et d'enregistrer de nouveaux abonnés dans ces quartiers reculés de Brazzaville.



Concernant l'usine de traitement d'eau du Djoué, les travaux ont été réalisés sur les unités A et B et la zone de captage de l'eau au bord du fleuve. Quant à la deuxième usine, la pose des anti béliers et la réfection des armoires électriques ont également été faites par le Projet d'extension en zones périphériques et de renforcement du service public d'eau potable à Brazzaville (PEPS). Au niveau des pots ablocs de Djiri, il y a eu des travaux de renouvellement des équipements, la pose de nouvelles électropompes. La capacité de production d'eau des usines s'est accrue, passant de 900 m³/h à 5000 m³ de réservoir.

En février 2023, un accord pour le financement du projet Système d'alimentation en eau potable (SPA) a eu lieu entre le 3PRS SA et l'IFC (Groupe Banque mondiale). La capacité des installations de pompage et de production d'eau potable de 10 950 000 m³/an (30 000 m³/jour) permettra ainsi de renforcer les besoins d'alimentation en eau potable de la population de Pointe-Noire. Le promoteur du projet, 3PRS SA a également obtenu la concession de la ville de Dolisie à partir de la rivière Loubomo. Les études APD du projet ayant pour base le concept Aquabloc (capacité de production d'eau potable de 15 000 m³/jour) sont validées.

Le Congo figure parmi les pays en ressource d'eau abondante et pléthorique, avec environ 1522 m³ d'eau par an.



Temps de collecte pour l'eau potable en Afrique



Entretien avec Jean-Serge Sita, Directeur général de Hygiène Prodiges Com International en sigle HPCI-SARL, une société spécialisée dans les divers segments d'activités de nettoyage industriel en Onshore et Offshore, l'assainissement, la gestion de déchets (non dangereux et dangereux) et la dépollution des sols et eaux dont le siège est à Pointe-Noire, en République du Congo.

Pouvez-vous nous décrire les différentes prestations de HPCI-SARL ?

Nous sommes en mesure de proposer des prestations diverses :

- Écrémage des huiles
- Nettoyage Industriel
- Nettoyage des capacités
- Maintenance des équipements, Installation des équipements
- Obturation des pipes et déviation des effluents
- Décaissement des sols souillés
- Mise à disposition des équipements pétroliers On et Off-shore
- Engineering.

Nous faisons également le nettoyage professionnel des bureaux et espaces verts, l'application des 3D (désinsectisation, désinfection, dératisation) ainsi que l'assainissement de l'environnement.

Qu'apportez-vous aux entreprises congolaises ?

Étant certifié iso 9001 nous apportons aux entreprises des prestations de qualité afin de rendre leur environnement de vie ou de travail sain, leurs installations fonctionnelles tout en favorisant la protection de l'environnement répondant à leurs besoins et aussi un accompagnement dans la mise

à disposition des équipements de pointe. A titre d'exemple nous avons accompagné la CORAF (la Congolaise de raffinerie) dans la maintenance des équipements permettant le traitement des produits pétroliers.

Comment HPCI-SARL s'engage-t-elle en faveur du développement durable ?

Notre politique Qualité Hygiène Sécurité Environnement intègre la notion de développement durable. C'est en cela qu'elle est dénommée politique Qualité Hygiène Sécurité Environnement Développement durable (QHSE-DD), elle matérialise l'importance que revêt le développement durable au sein de HPCI-Sarl.

Ainsi, dans sa mise en œuvre, nous nous engageons en misant sur une approche éthique qui soit à la fois économiquement rentable, socialement équitable, écologiquement responsable et en opérant à tous les niveaux de l'entreprise, en associant les collaborateurs et les parties prenantes au meilleur avenir de l'entreprise.

Nous faisons participer les riverains aux activités d'HPCI-Sarl, nous travaillons par exemple avec les communautés locales de la mairie de Ngoyo à Djéno.

Nous développons une meilleure politique de gestion des déchets en sensibilisant notre personnel sur le tri de déchets (DIB, DIS, DEEE, DID).

Nous menons des actions de sensibilisations sur la réduction de la consommation énergétique tel que le respect des consignes sur les dispositions à prendre avant de quitter le lieu de travail s'agissant d'éteindre les lumières, vérifier les robinets, arrêter la climatisation...

En ce qui concerne les droits de l'homme, dans sa profonde aspiration au rayonnement international, HPCI-Sarl s'engage au respect des Droits de l'Homme en ces termes : Travailler dans le respect de la dignité et des droits fondamentaux des personnes. Preuve de son adhésion au principe ancré dans les valeurs, les politiques et l'engagement à respecter les normes internationales. Nous tenons à respecter nos engagements concernant les Droits de l'Homme. Par conséquent, nous nous engageons à observer une tolérance zéro envers toute violation de Droits de l'Homme. Encourageant ainsi, comme nous exhortons nos clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux, ainsi que les autres personnes concernées par nos activités, à nous alerter en cas de violations potentielles des Droits de l'Homme ou de suspicions de telles violations.

Les projets d'assainissement

L'assainissement collectif et l'entretien des caniveaux reviennent théoriquement aux communes. Manquant de ressources financières et des services adéquats, le gouvernement leur vient en appui avec l'aide de partenaires extérieurs.

En juin 2023, l'Agence française de développement (AFD) a annoncé relancer des projets dont elle assurera le financement en République du Congo. 150 milliards FCFA sont déjà mobilisés à cet effet. Le premier projet porte sur le drainage des eaux pluviales à Brazzaville et Pointe-Noire, en vue d'améliorer leur résilience au phénomène d'inondation qu'elles subissent ces dernières années. L'Etat congolais est fortement engagé pour l'exécution d'importants travaux d'infrastructures déjà en place. En effet, des quartiers entiers sont dépourvus de système de drainage des eaux de pluie. La ville de Brazzaville, par exemple, est pourtant traversée par des collecteurs naturels, comme La rivière Tsiémé, les ruisseaux de Madoukou et de la Mfoa. Mais, aucun système adéquat d'assainissement public n'assure convenablement l'évacuation des eaux de pluie. Le second projet porte sur la résilience des villes d'Owando et de Nkayi dont la première phase est exécutée. Les travaux à effectuer portent sur la réhabilitation, l'extension des systèmes de collecte, de gestion des eaux pluviales, ainsi que sur la lutte contre les érosions hydriques dans ces deux villes.

L'aménagement de la rivière Tsiémé, dans le 6^{ème} arrondissement de Brazzaville, Talangai figure aussi au nombre de ces projets que l'AFD finance. Les fonds pour son exécution afin d'améliorer les conditions de vie de la population riveraine sont déjà disponibles et il ne reste que la quote-part du Congo liée à l'expropriation.

La France soutient les projets de drainage pluvial et d'assainissement de Brazzaville et de Pointe-Noire qui bénéficient directement à plus de 500 000 personnes. Le Japon va également contribuer à l'assainissement de Pointe-Noire avec un don en matériel de voiries correspondant à 830 millions FCFA.



Une autre priorité du Congo demeure l'achèvement des travaux d'assainissement du Centre hospitalier universitaire de Brazzaville, financé dans le cadre du mécanisme du C2D de la coopération Congo/France.

Enfin, face à l'insalubrité, la campagne « Brazzaville sans déchets » est lancée. Cette campagne d'assainissement est mise en œuvre dans la capitale du Congo par le Cercle des élites en voyages tourisme et environnement (CEVTE) et l'initiative citoyenne Good Deeds Days.

OPPORTUNITÉS

En République du Congo, le domaine de l'eau offre des opportunités innombrables notamment en termes de traitement et d'assainissement.

Transports

La République du Congo poursuit les réformes du secteur du transport terrestre. Porte d'entrée de l'Afrique centrale, Pointe-Noire est le principal port en eaux profondes du Golfe de Guinée. L'aéroport Maya-Maya de Brazzaville est l'un des plus modernes du continent.

“La ZLECAf devrait augmenter considérablement les flux de trafic sur tous les modes de transport : routier, ferroviaire, maritime et aérien.”

Vera Songwe, Secrétaire générale adjointe de l'ONU et Secrétaire exécutive de la CEA à Addis-Abeba le 9 février 2022.





Entretien avec Honoré Sayi, Ministre des Transports, de l'Aviation civile et de la Marine marchande depuis le 27 septembre 2022. Il avait auparavant été nommé Ministre de l'Énergie et de l'Hydraulique en mai 2021.

Quels sont les grands axes de votre feuille de route 2024-2028 ?

Les grands axes de notre feuille de route 2024-2028 s'inscrivent, dans la matérialisation de la vision du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Denis Sassou Nguesso, à travers son projet de société « Ensemble poursuivons la marche » et sont bien entendus en symbiose avec le PND 2022-2026.

Pour le sous-secteur du transport routier, nous procédons à la refonte et la digitalisation des actes administratifs. Il s'agira particulièrement de la refonte et la classification du permis de conduire en deux types : celui destiné aux particuliers et la licence professionnelle accordée aux conducteurs de véhicules des transports des passagers et marchandises lourdes.

Dans le sous-secteur du transport ferroviaire, nous procédons à la réhabilitation de la voie, des ouvrages d'arts et des bâtiments des gares sur tout le réseau ferré du Congo ; la réparation du tunnel long ; le renforcement du matériel roulant ; la construction d'un atelier d'entretien et de maintenance de matériel roulant à Brazzaville ; la réouverture des écoles de formation aux métiers des chemins de fer.

En ce qui concerne les transports maritimes, notre but principal est le développement des ports maritimes et des quais portuaires. Nous construisons un port minéralier et poursuivons la redéfinition et développement de l'armement national SOCOTRAM. Parallèlement, nous créons un registre international de navires de commerce et de pêche pour faire du Congo un Etat de pavillon et nous attelons à la protection des espaces maritimes contre toutes formes de pollution, de piraterie et de criminalité en mer.

Enfin, dans le sous-secteur de transport aérien, un village aéroportuaire va être créé avec des dispositifs au standard international et nous procédons à la mise en exploitation des aéroports secondaires, produits des différentes municipalisations accélérées. Ceci s'accompagne de la relance des activités de la compagnie Eclair et la Société Nouvelle Air Congo ; la création de terminaux destinés aux vols à la demande de la clientèle spécifique ; l'achèvement du processus de certification des aéroports internationaux. Nous souhaitons l'ouverture aux sociétés de transport aérien capables d'assurer notre vocation de hub sous-régionale.

Par sa position géostratégique et ses aéroports internationaux, le Congo occupe une place incontournable en Afrique centrale. Souhaitez-vous en faire un hub international ?

En aviation, un hub désigne une plate-forme ou un aéroport choisi par une compagnie aérienne pour y faire transiter une partie notable de ses passagers et marchandises. Il est souvent utilisé pour connecter des segments d'un réseau local.

Le Congo dispose d'un aéroport international certifié OACI, il s'agit de l'aéroport de Maya-Maya de Brazzaville dont le certificat a été remis le 21 juillet 2023 et publié dans les informations aéronautiques du Congo, le 7 août 2023, avec des chaussées aéronautiques, des équipements et des installations terminales modernes et futuristes, sans oublier la présence autour de l'aéroport d'un nombre important des hôtels à très bon prix, capables de loger un maximum des passagers en transit. Le Congo peut bien mettre en place un hub international qui ne souffrira d'aucun dysfonctionnement surtout quand on sait que depuis 2014, le Gouvernement de



la République du Congo est en train de consentir de gros investissements relatifs à la mise en place de la couverture et des mesures de sécurité aériennes, de la politique à ciel ouvert « open sky » et surtout de la volonté clairement affichée du Chef de l'Etat de faire de Brazzaville une plaque tournante de la sous-région.

Le gouvernement exécute en ce moment un très grand projet de construction des installations de maintenance des avions à l'aéroport Maya-Maya de Brazzaville. Les compagnies aériennes intéressées pour cette activité peuvent concentrées, puis dispatcher en étoile et par vague leurs vols pour offrir un maximum de combinaisons de voyages possibles et mieux remplir leurs plus gros avions. Brazzaville est connecté actuellement à plusieurs villes : Paris, Libreville, Yaoundé, Lomé, Kinshasa, Luanda, Douala, Cotonou, Abidjan, Bamako, Dakar et Dubaï. Il est manifeste que le hub à Brazzaville sera une réalité.

Nous avons des populations importantes d'Afrique de l'ouest qui sont installées à Brazzaville mais aussi à Kinshasa en République Démocratique du Congo. Nous pouvons faire que ces personnes circulent facilement entre les deux Congo et leurs pays d'origine en utilisant le hub de Brazzaville.

Quels défis sont à relever concernant le transport ferroviaire ?

Le Chemin de Fer Congo-Océan (CFCO) est l'opérateur unique qui exploite la voie ferrée congolaise. Le CFCO est l'un des premiers chemins de fer construits en Afrique. Il comporte trois tronçons d'écartement métrique de 1,067m et de poids à l'essieu de 17 tonnes.

La voie reliant Pointe-Noire à Brazzaville, construite entre 1924 et 1934, longue de 510 km, comporte de fortes déclivités et des courbes à faible rayon particulièrement dans la zone du Mayombe. Le nouveau tracé dans cette même zone, appelé réalignement du CFCO, construit entre 1976 et 1985, est long de 91 km. Le tronçon Mont-Bélo/Mbinda à la frontière du Gabon, construit entre 1959 et 1962, est destiné à transporter le minerai de manganèse du Gabon au port de Pointe-Noire. Après la fin de l'exploitation de cette dernière ligne en septembre 1991 par la COMILOG, celle-ci a été remise en dotation au chemin de fer Congo-Océan (CFCO) depuis 1993.

Le réseau ferré congolais est dégradé dans son ensemble. En raison de la vétusté de la voie ferrée, la vitesse moyenne de circulation des trains, est passée de 15 à 25 km/h contre 55 à 75 km à l'origine. Cet état de fait a sensiblement réduit

sa capacité de transport qui est actuellement de l'ordre de 0,7 million de tonnes marchandises contre 2,5 millions projetés. Le parc de locomotives de ligne, est de 43 engins. La disponibilité moyenne mensuelle actuelle, est de 9 locomotives, alors que les besoins optimaux pour une bonne offre à la demande actuelle, sont de l'ordre de 26 locomotives de ligne et au moins 8 de manœuvre. Le parc de wagons commerciaux et de service, connaît également un fort degré d'obsolescence. Il est de 893 au parc au 30 mai 2023 dont seulement 356 en service.

Les principaux défis à relever consiste à engager la modernisation et le renforcement du réseau ferroviaire à travers des partenariats avec des opérateurs privés et à réinstaurer les règles pratiques d'entretien et de la maintenance de la voie et du matériel roulant.

L'état de dégradation actuel de l'ensemble du réseau ferré congolais, nécessite un important investissement pour sa réhabilitation. Les études entreprises récemment, ont estimé les besoins d'investissement de l'ordre de 350 milliards de francs CFA. La seule réhabilitation de la ligne Mont-Bélo/Mbinda dans toutes ses composantes, est estimée à : 260 milliards FCFA.

Or, la voie principale du chemin de fer Congo-Océan, est un maillon essentiel de transport de marchandises (produits en conteneurs, farine, riz et ciment, carburants et gaz, produits divers de première nécessité, grumes et bois sciés, etc.) entre le port maritime de Pointe-Noire et le port fluvial de Brazzaville. Sa capacité de massification lui permet d'enlever près de 15% du trafic partant et arrivant au Port de Pointe-Noire, soit environ 2 484 000 tonnes. Ce volume de trafic peut être optimisé et augmenté si le chemin de fer est réhabilité. La ligne ex-Comilog demeure le principal moyen d'acheminement du minerai de fer de la zone de Mayoko dans le Département du Niari, vers le port de Pointe-Noire. Plus de 6 millions de tonnes par an de minerai, sont projetés à être évacués par voie ferrée.

Le financement devant porté sur la modernisation du réseau ferré congolais, peut se réaliser dans le cadre d'un contrat de délégation de service public ou en partenariat public-privé (PPP) ou encore en BOOT (Build, Own, Operate & Transfer).

Le développement des transports dans tous ses modes passe-t-il par l'arrivée de nouveaux investisseurs privés ?

Le développement des transports, dans son ensemble relève principalement de la politique publique. Si dans le cadre du PND 2018-2022, les transports en constituaient l'un des piliers, mais celui de 2022-2026, les transports en sont un support pour la mise en œuvre des autres piliers. Cependant, dans



l'atteinte des objectifs du PND dont le développement des transports fait partie, le Gouvernement en raison des lourds investissements à consentir ne peut prétendre évoluer seul, il aura toujours besoin de l'accompagnement des opérateurs privés tant congolais qu'étrangers.

Une telle perspective reposera sur l'organisation d'un partenariat Public-Privé par l'incitation des Investissements Directs Etrangers (I.D.E.) avec l'appui du ministère en charge de la Coopération Internationale et du Partenariat Public-Privé. De même, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de financement des projets notamment le renforcement des liens de coopérations avec les banques de d'investissement et de développement aux plans régional et international. Le projet de création de la banque maritime régionale de développement en est une illustration.

Le développement des transports maritimes constitue-t-il aussi un défi pour le Congo ?

Le sous-secteur des transports maritimes et de la marine marchande demeure l'un des maillons importants de l'économie



nationale qui devra répondre aux attentes du Gouvernement en matière de diversification de l'économie nationale.

Le Gouvernement de la République du Congo a entrepris de mettre en place des mécanismes visant à faire des transports maritimes, un secteur porteur, attractif, compétitif et respectueux du droit maritime international à travers

la gouvernance des océans au service du développement de l'économie maritime, en particulier et de l'économie nationale, en générale.

Il s'agira de se focaliser sur le développement du port autonome de Pointe-Noire (PAPN) qui constitue une plateforme essentielle des transports maritimes, de la chaîne logistique maritime et portuaire, ainsi que du commerce par voie maritime.

Afin de valoriser la vocation de pays de transit par son positionnement géographique adéquat vis-à-vis des routes maritimes desservant la sous-région d'Afrique centrale, nous souhaitons la connectivité du port aux autres modes de transports.

Nous nous attachons à la préservation et la protection du milieu marin contre toutes formes de pollution marine. La gestion durable des richesses de la mer peut assurer développement des activités économiques liées à la mer pour réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie des populations.

Vous avez obtenu les présidences du Comité des ministres de l'ASECNA et de l'OMAOC. Un succès inédit pour le Congo ?

Le Congo est membre de l'ASECNA et l'OMAOC. Avant la tenue à Brazzaville, des réunions statutaires de ces organisations, le Congo occupait les postes de Vice-Président. Le principe est clair, après le mandat du président, c'est le Vice-Président qui prend automatiquement la Présidence à l'issue de la session de renouvellement du Bureau du Comité des Ministres.

Les deux organisations ayant tenu leurs réunions à Brazzaville en République du Congo, du 17 au 21 juillet 2023, le Congo s'est vu confié les Présidences des Comités des Ministres de l'ASECNA et de l'OMAOC en application des statuts de ces deux organisations.

C'est ainsi, que ma modeste personne a été élue Président du Comité des Ministres de l'ASECNA et Président du Comité des Ministres de l'OMAOC le 21 juillet 2023. Une double élection qui traduit incontestablement le rayonnement diplomatique de Son Excellence Monsieur Denis Sassou Nguesso, Président de la République et Chef de l'Etat qui ne ménage aucun effort dans le renforcement des relations entre le Congo et les pays membres des organisations précitées. C'est inédit comme vous le dites, que les Présidences de ces deux Organisations aient été confiées à ma modeste personne le même jour. Mais, le grand mérite revient au Chef de l'Etat pour son action diplomatique très porteuse.

L'optimisation des infrastructures routières

Le Congo a lancé, depuis quelques années, un vaste programme de construction des infrastructures routières modernes devant lui permettre de renforcer son rôle de pays de transit dans la sous-région.



La route nationale N°1 (Brazzaville-Pointe-Noire), mise en service en 2016, est au cœur du maillage routier du pays. Elle poursuit un double objectif : relier la côte atlantique à l'extrême nord et, partant, désenclaver l'ensemble des départements du pays. Ainsi, le Congo renforce sa position de carrefour de transit en Afrique centrale.

La construction de la route reliant le Congo et le Cameroun a réalisé un des objectifs du Document de stratégie d'intégration régionale de l'Afrique centrale pour la période

2019-2025 (DSIR) qui vise à relever des défis spécifiques, notamment le déficit infrastructurel dans le domaine des transports. Yaoundé n'est plus qu'à 7 heures de route de la frontière congolaise. Cet ouvrage permettra une meilleure circulation des personnes et des biens entre les deux pays, mais aussi le désenclavement des zones à fortes potentialités économiques d'agriculture, de minerais, de bois du Nord du Congo et du Sud-est du Cameroun.

Outre le financement de ce corridor, la Banque africaine de Développement (BAD) avait approuvé, en décembre 2019, un

CHIFFRES CLÉS

23 234 km

DE ROUTES

3 111 km

DE VOIES BITUMÉES

601 km

RN 1 DE POINTE-NOIRE À BRAZZAVILLE

7

PÉAGES OPÉRATIONNELS SUR LA RN 1

850 km

RN 2 DE BRAZZAVILLE À OUESSO

3 154,8 millions

DE TONNES DE FRET PAR AN AU 1ER JUIN 2023

prêt de 56 millions de dollars pour le financement des axes routiers entre les deux Congo, notamment le pont routier-rail visant à connecter Yaoundé, Libreville, Brazzaville et Kinshasa.

En mars 2019, la gestion des principaux axes routiers du pays a été confiée à la société privée La Congolaise des Routes S.A. (LCR), dans le cadre d'une concession de 30 ans. Il s'agit des corridors Brazzaville – Pointe-Noire (535 km), Brazzaville – Ouesso (835 km) et Brazzaville – Mindouli (150 km).

En 2023, la question de l'entretien routier fera l'objet de vraies réflexions après les dégâts observés après les pluies diluviennes qui se sont abattues en décembre 2022 sur la capitale congolaise. Le travail du ministère consistera aussi à la refonte et la digitalisation des actes administratifs ainsi que la classification des permis de conduire. Autres grands objectifs : la construction et l'entretien des corridors Ndéndé-Doussala-Dolisie-Pointe-Noire-Brazzaville ; Pointe-Noire-Brazzaville-Bangui-N'Djamena ; Brazzaville-Oyo-Okoyo-Lékéti-Frontière Gabon et Ouesso-Sangmélina-Yaoundé-Douala.



Le Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN)

Seul port en eau profonde de la sous-région, le Port Autonome de Pointe-Noire, accessible de jour comme de nuit, offre des facilités de navigation et de mouillage particulièrement attrayantes. Ce port polyvalent s'impose comme le hub de l'Afrique centrale.

CHIFFRES CLÉS

1800 mètres

LINÉAIRES DE QUAI

16 mètres

DE PROFONDEUR

800 000

CONTENEURS/AN

8500

CONTENEURS/NAVIRE

Disposant d'un littoral qui s'étend sur environ 170 km le long de l'océan atlantique, le Congo abrite un port en eau profonde et ouvre l'accès à la mer à deux pays enclavés d'Afrique centrale, le Tchad et la Centrafrique. Le Port de Pointe-Noire, seul port de la République du Congo avec un hinterland de plus de 100 millions d'habitants, joue un rôle économique majeur pour le développement de la sous-région.

Les 84 hectares du bassin du PAPN s'ouvrent sur la baie par une passe d'entrée de 180 mètres de large, prolongé par un chenal d'accès de 1200 mètres. Deux sociétés privées shipchandler installées dans le port assurent l'avitaillement des navires. L'eau potable et les hydrocarbures sont fournies aux navires soit à quai (oléoduc, camions citernes, etc.), soit au large par remorqueurs. Les activités d'aconage, de manutention, de consignation et de transit sont concédées à des sociétés privées.

Le Port Autonome de Pointe-Noire dispose d'une cale de halage pour le carénage des navires de 700 tonnes, et des chantiers privés pour l'entretien et la petite réparation

navale, ainsi que d'un important parc matériel naval et outillage portuaire.

Le PAPN a accueilli, le premier navire transportant 15 000 conteneurs équivalent vingt pieds (EPV), le 27 février 2023. C'est le plus grand porte-conteneurs construit par MSC Virgo en 2020 qui n'a jamais amarré sur les côtes d'Afrique centrale.

L'amarrage du grand porte-conteneurs marque aussi la première liaison entre l'Asie et Pointe-Noire, sur le service Africa Express proposé par MSC qui offre le meilleur temps de traversée sur le marché, entre l'Asie et l'Afrique centrale. Il conforte en même temps la position du PAPN comme la principale porte d'entrée du Bassin du Congo.

Un quai multimodal va être financé en partenariat public-privé à hauteur de 500 millions de dollars avec AD Ports Group, le développeur et régulateur exclusif des ports et des infrastructures connexes d'Abu Dhabi.

Le gouvernement va, par ailleurs, créer un registre international de navires de commerce et de pêche, afin de faire du Congo un Etat de pavillon. Il compte aussi œuvrer à la protection des espaces maritimes contre la pollution, la piraterie et la criminalité en mer.



Au cœur des transformations de l'Afrique

E-mail : cg002-sales_team@aglgroup.com - Tél. +242 05 057 77 72

aglgroup.com/transport-logistique-afrique/congo

Le transport aérien

La République du Congo dispose de trois aéroports internationaux, Brazzaville, Pointe-Noire et Ollombo, et de huit aérodromes secondaires (Nkayi, Sibiti, Mossendjo, Makoua, Dolisie, Impfondo, Djambala et Ouesso).



CHIFFRES CLÉS

3

AÉROPORTS INTERNATIONAUX

8

AÉRODROMES SECONDAIRES

4

COMPAGNIES AÉRIENNES INTERNATIONALES

La gestion des trois aéroports internationaux a été confiée à la société Aerco, dont les actionnaires sont EGIS, l'Etat Congolais ainsi qu'un fonds d'investissement Sud-Africain AIIM (African Infrastructure Investment Managers). Le transport aérien a des atouts pouvant permettre le désenclavement de certaines zones du pays, mais peu de compagnies aériennes desservent

l'hinterland et les flux de marchandises sont encore trop faibles, le type d'appareils utilisés par les deux actuelles compagnies aériennes intérieures (TAC et Canadian) ne le permettant pas.

La priorité est accordée à l'exploitation des aéroports secondaires, à la reprise des activités de la compagnie ECAir et de la société Nouvel Air Congo, à la création des terminaux destinés aux vols à la demande de la clientèle spécifique ainsi qu'à l'achèvement du processus de certification des aéroports internationaux.

Le taux de conformité aux normes de l'annexe 17 de la convention l'aviation civile internationale dans la zone Afrique de l'ouest et du centre a été revu à la baisse avec un pourcentage de 54,2% en 2023 contre celui de 62,29% en 2022. Aussi, les travaux de la troisième session ordinaire du Comité national de sûreté de l'aviation civile (CNSA) ont permis l'adoption d'un budget 2023 d'environ 2,5 milliards FCFA, destinés à financer les réformes du système de gestion de la sûreté de l'aviation civile.

Le fret et les infrastructures ferroviaires

Le chemin de fer (CFCO) est essentiel dans le transport et la logistique au Congo. Toutefois, le transport ferroviaire a des infrastructures désuètes. L'État va réhabiliter la voie ferrée, les ouvrages d'art ainsi que les bâtiments des gares situées le long du réseau ferroviaire.

CHIFFRES CLÉS

510 km

DE RÉSEAU FERROVIAIRE

1 000 km

DE PRÉVU POUR RELIER LE DÉPARTEMENT DE LA SANGHA À CELUI DE POINTE-NOIRE

10 milliards

DE DOLLARS POUR LA CONSTRUCTION DE CETTE LIGNE DE CHEMIN DE FER



L'essentiel des marchandises qui arrivent ou partent du pays empruntent ces infrastructures. Ce corridor offre au pays un atout exceptionnel. Il constitue l'une des meilleures opportunités de diversifier une économie encore axée sur l'exploitation pétrolière.

Toutefois, la vétusté des infrastructures ferroviaires est préoccupante : sur un parc total de 43 locomotives de ligne dont dispose CFCO, la société exploitant le réseau ferroviaire, seulement 12 sont en service. Les activités de CFCO se limite au transport de faibles volumes de marchandises. Quatre locomotives de fabrication belge ont été livrées en janvier 2023 à CFCO. Les locomotives acquises constituent un début de redressement des activités de la société. Elles serviront à tracter des trains voyageurs ou des dessertes de tonnage moyen pour le transport du carburant, du ciment ou d'autres marchandises de première nécessité. Le trafic des voyageurs entre Pointe-Noire et Brazzaville a repris le 27 avril 2023.

Avec plusieurs centaines de millions de tonnes, les gisements de fer Mbalam (Cameroun) et Nabeba (Congo) sont un atout majeur dans le développement du secteur minier des deux pays. Aussi, le Cameroun

et la République du Congo ont décidé d'augmenter le linéaire du chemin de fer devant servir à transporter le minerai de fer du projet Mbalam-Nabeba commun aux deux pays. Dénommée Nabeba-Mbalam-Kribi, cette ligne ferroviaire sera désormais longue de 610 km, contre 540 km précédemment. L'infrastructure sera développée en 2023 dans les deux pays par Bestway Finance. Le projet Mbalam-Nabeba héberge des ressources minérales d'environ 800 millions de tonnes et peut être exploité sur plusieurs décennies.

Le Congo envisage la construction d'une ligne de chemin de fer devant desservir le nord et le sud en vue de faciliter l'exportation des produits miniers et d'hydrocarbures. Longue de 1000 km, cette voie ferrée reliant le département de la Sangha à celui de Pointe-Noire, le port minéralier en devenir, devrait nécessiter un investissement de 10 milliards de dollars.

Cinq défis vont être relevés, notamment la réhabilitation de la voie ferrée, des ouvrages d'art ainsi que des bâtiments des gares situées le long du réseau ferroviaire. Le ministère devra aussi assurer la réparation du tunnel long, le renforcement du matériel roulant, la construction d'un atelier d'entretien et de maintenance du matériel roulant à Brazzaville mais aussi la réouverture des écoles de formation aux métiers des chemins de fer.



Entretien avec Guy Georges Mbaka, Ministre de l'Économie fluviale et des Voies navigables, depuis le 24 septembre 2022. Ce secteur confronté à des problèmes financiers et infrastructurels devrait s'assainir pour accompagner le développement économique du pays.

Quels sont les principaux défis à relever concernant le transport fluvial au Congo ?

La navigation par voie d'eau en Afrique centrale, d'une façon générale, est le mode de transport de prédilection. En effet, le bassin du Congo dispose d'un important réseau hydrographique par lequel transitent des populations et une gamme variée de produits.

Deuxième du monde après l'Amazonie par son débit, le fleuve Congo constitue un des éléments essentiels du réseau de transport fluvial du pays et forme, par ailleurs, avec l'Oubangui l'axe transéquatorial du réseau fluvial international. Avec ses nombreux affluents, il représente un axe historique de transport et d'échanges économiques pour toute la sous-région, à travers les ports de Kinshasa en République Démocratique du Congo, Bangui en République Centrafricaine, d'une part, Brazzaville, les ports fluviaux secondaires de Ouesso, Mossaka, Impfondo, Ngombe et les points d'accostage de Liranga, Bétou, Boyélé et Makotimpoko en République du Congo, d'autre part.

Le réseau fluvial en République du Congo est très important : près de 5 500 kilomètres de voies navigables dont 2.467 kilomètres de réseau fluvial inter-Etat, composé du fleuve Congo et des rivières Sangha et Oubangui. Ce réseau permet le trafic des passagers et des marchandises entre, d'une part, Brazzaville et Bangui, en République centrafricaine, Brazzaville et Kinshasa, en République Démocratique du Congo et, Brazzaville et la République du Cameroun, à travers le port d'Ouesso, d'autre part.

Pour redynamiser le système de navigation fluviale, les défis à relever sont nombreux. En effet, relancer le



transport fluvial au Congo fait partie des principales missions dévolues au ministère de l'économie fluviale et des voies navigables que j'ai la charge d'animer.

Pour y parvenir, un certain nombre d'actions doivent être préalablement entreprises, au rang desquelles :

- assurer l'entretien des voies navigables par les opérations de dragage, de balisage et de dérochement des cours d'eau, en vue de permettre leur navigabilité en toutes saisons ;
- procéder à la réhabilitation des plateformes portuaires existantes et à la construction et l'équipement de nouvelles ;
- acquérir de nouvelles unités flottantes, afin d'accroître l'offre de transport fluvial ;
- créer une nouvelle société de transport fluvial en partenariat public-privé ;
- construire un chantier naval moderne.

Ces actions constituent autant de contraintes qui appellent à la nécessité d'initier des partenariats avec des investisseurs disposant d'un savoir-faire avéré.



C'est dans cette optique que des contacts prometteurs ont été noués avec plusieurs partenaires qui ont manifesté leur volonté d'accompagner le Congo dans ses efforts de redynamisation du secteur de l'économie fluviale et des voies navigables, en investissant dans ces projets jugés prioritaires.

Tels sont, succinctement présentés, les défis que le Gouvernement, à travers le ministère de l'économie fluviale, est appelé à relever.

Où en est le projet entre la République du Congo et la République centrafricaine destiné à améliorer la navigation sur le fleuve Oubangui ?

La République du Congo et la République Centrafricaine ont créé, en 2007, un organe d'intégration sous régionale nommé Groupement d'Intérêt Economique pour le Service Commun d'Entretien des Voies Navigables, en abrégé GIE-SCEVN. Cette structure inter-Etats a pour mission le balisage, le dragage, le desnagage, les études hydrographiques et géodésiques. L'objectif poursuivi est d'assurer la sécurité de la navigation fluviale.

Le GIE-SCEVN peine, malheureusement, à maintenir sa capacité technique et opérationnelle, en raison des difficultés rencontrées dans le financement de ses activités.

Par ailleurs, il bénéficie d'un financement de la Banque Mondiale destiné au renforcement de ses capacités, à travers le Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique Centrale (PRACAC).

La ligne raccordant Brazzaville et le Port Oyo est-elle opérationnelle ?

Cette ligne sera bientôt opérationnelle. En effet, une convention de concession a été signée avec un investisseur pour l'exploitation du port d'Oyo. Ce dernier a prévu dans son programme d'activités l'entretien de la rivière Alima, en vue d'en assurer la navigabilité en toutes saisons.

Il est question d'une coopération entre la Chine et le Congo dans le cadre du développement du fleuve Congo. Où en sont les pourparlers ? Et avez-vous initié d'autres coopérations de ce type avec d'autres pays ?

Il n'existe, à ce jour, aucune coopération active avec la Chine dans le cadre du développement du fleuve Congo. Cependant, un protocole d'accord et un mémorandum ont été signés dans ce cadre avec des partenaires privés chinois, respectivement en avril et septembre 2019.

Les défis étant nombreux, les partenaires étrangers disposés à accompagner l'Etat congolais pour les relever, sont tous les bienvenus.

La modernisation du transport fluvial

Le Port autonome de Brazzaville et ports secondaires (PABPS) est le principal port fluvial du pays qui concentre 95% du trafic fluvial national. Les autorités se sont saisies de la modernisation du réseau fluvial.



Le fleuve Congo constitue un des éléments essentiels du réseau de transport fluvial du pays et forme avec l'Oubangui l'axe transéquatorial du réseau fluvial international. Ces fleuves sont navigables jusqu'à la frontière avec la RCA. Le fleuve Congo est le 2ème du monde après l'Amazone par son débit. Le réseau fluvial navigable est de 7 276 km dont 5 200 km pour le réseau international et 2 076 km pour le réseau intérieur.

Le réseau fluvial intérieur comprend les voies navigables suivantes : la Léfini, la Likouala Mossaka, la Likouala aux herbes, l'Alima, le Kouyou, l'Ibenga et la Motaba. Malgré cet important réseau de voies navigables, le transport fluvial reste un maillon faible de la chaîne de transport multimodal.

Le PABS, structure chargée de gérer le trafic et l'utilisation des ports fluviaux et secondaires du pays (Ouessou, Ngombé, Mossaka, Impfondo, Oyo, Makoua, Boundji, Etoumbi et Owando), connaît une situation financière difficile engendrée notamment par la baisse du trafic sur le fleuve Congo dû à l'ensablement continu des ports et par la concurrence de ports sauvages en amont du port de Brazzaville. En raison de son faible tirant d'eau, notamment au Port de Brazzaville et surtout en saison sèche, le fleuve Congo n'est navigable que six à sept mois par an. Le Groupement d'intérêt économique chargé du service commun d'entretien des voies navigables du Congo-Brazzaville et de la République centrafricaine (GIE-SCEVN), créé en 2007, peine à accomplir pleinement sa mission.

CHIFFRES CLÉS

7 276 km
RÉSEAU FLUVIAL NAVIGABLE

5 200 km
POUR LE RÉSEAU INTERNATIONAL

2 076 km
POUR LE RÉSEAU INTÉRIEUR

Après des années de contreperformances, le port fluvial de la capitale congolaise a retrouvé en 2022 une activité soutenue, un bilan positif, et espère doper son trafic.

La reprise du trafic sur les fleuves Congo et Oubangui permettra non seulement de faciliter la circulation des personnes et des biens, mais de booster le tourisme fluvial.

Un chantier naval va voir le jour dans le district d'Ignié, dans la même zone que le lieu choisi pour le projet pont-route-rail Brazzaville/Kinshasa. La construction du chantier naval permettra au Congo de se doter d'un armateur public d'entretien et de réparation des bateaux, en appui au Port autonome de Brazzaville et ports secondaires. Le chantier naval a été vendu à 100 milliards FCFA par l'État congolais à un investisseur privé.

Une autre initiative de grande envergure, essentielle pour la chaîne de transport fluvial, est le chantier naval qui est délocalisé de l'ancien site situé au centre-ville de Brazzaville. Les nouvelles installations techniques auront l'avantage de s'étendre sur une vaste superficie et d'être dotées d'équipements plus modernes.

Le développement de l'économie fluviale dépend en partie de la mise en place des structures dédiées à la construction, la réparation et la maintenance des unités navigantes. Le Projet d'Appui à la Réglementation, à la Facilitation et à la Sécurisation et la Durabilité du Transport Fluvial dans le bassin du Congo (PARFSED) a pour objectif de contribuer à l'amélioration des



infrastructures de transport fluvial de l'espace Cicos pour en faire un corridor de désenclavement et d'intégration de la sous-région Afrique centrale.

OPPORTUNITÉS

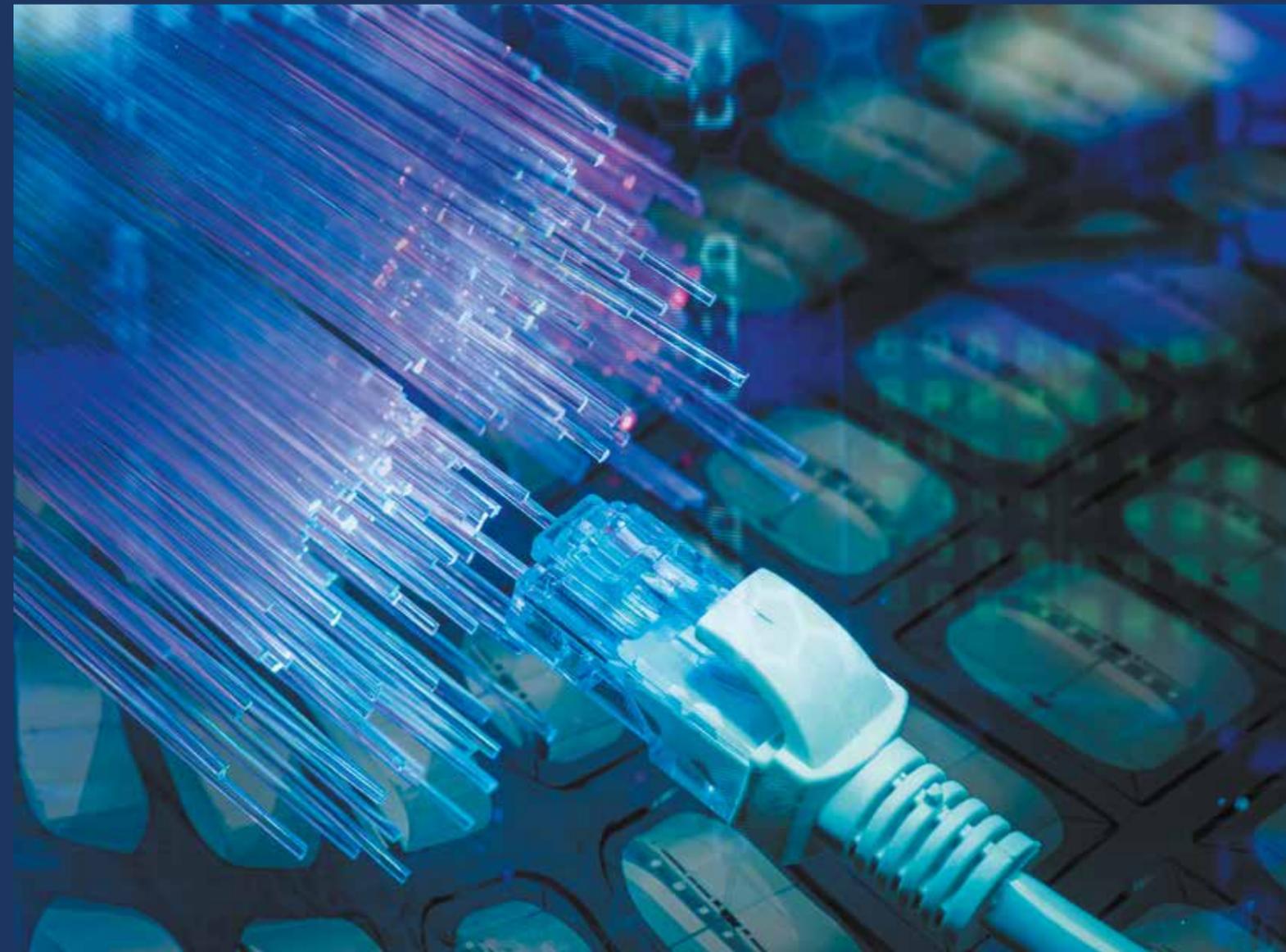
Le secteur privé peut investir dans les transports aériens, routiers et fluviaux, le dragage des ports fluviaux secondaires. De nombreuses opportunités sont également à saisir dans l'aménagement et la modernisation des services aéroportuaires.

Economie numérique

Pour relever le défi de l'accès à internet pour tous à prix réduit, le Congo va mener jusqu'en 2028 le Projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATN). L'enjeu de développement numérique au Congo est bien réel à travers une dynamique interne très favorable et l'éclosion de nombreuses start-ups.

“*Le lancement du Projet d'Accélération de la Transformation numérique (PATN) constitue une étape cruciale de l'implication continue de la Banque mondiale dans la transformation du numérique au Congo.*”

Franz R. Drees-Gross, Directeur régional du programme Infrastructure à la Banque mondiale, le 24 janvier 2023, lors du lancement du PATN au Congo.





Léon Juste Ibombo est Ministre des Postes, Télécommunications et Economie numérique depuis le 30 avril 2016. Il est en charge de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique, Congo vision Digital 2025.

Né le 30 novembre 1968 à Brazzaville, Léon Juste Ibombo fait des études en sciences politiques à l'École des Hautes études en sciences sociales à Paris.

Effectuant son parcours professionnel à partir de 1997 en France, ses multiples stages dans le domaine de la lutte contre la corruption et autres mécanismes et méthodologies d'investigations vont être des atouts importants dans l'accomplissement de ses fonctions successivement aux postes de Chef de Cabinet du Vice-président et Chef de Département en charge de la Communication et de l'Education de la Commission Nationale de Lutte Contre la Corruption, la Concussion et la Fraude au Cabinet du Président de la République du Congo. Président du Think Tank le Cercle des Espérants et Promoteur du Sassouisme, ses interventions et ses analyses politiques, promptes à éclairer l'opinion publique sur les enjeux du moment et à venir, vont le révéler à la classe politique nationale et à l'opinion internationale comme une voix crédible.

Ainsi, le 6 juin 2015, son dévouement politique l'amène à créer, avec des compatriotes partageant le vœu de voir naître au Congo une Nouvelle République, le Mouvement National pour la Nouvelle République (M2NR), une plateforme associative qui a participé de façon active à la matérialisation dudit vœu, à travers le Référendum constitutionnel du 25 octobre 2015.

Répondant à la très forte attente de rupture, exprimée par les Congolais lors de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 et le besoin de rajeunissement de la classe politique congolaise, le Président de la République, Denis Sassou Nguesso, a nommé, le 30 avril 2016, monsieur



Léon Juste Ibombo au poste de Ministre des Postes et Télécommunications du tout premier gouvernement de la Nouvelle République.

Le 8 juin 2023, à côtés du Premier Ministre, Chef du gouvernement, Anatole Collinet Makosso, Léon Juste Ibombo a officiellement lancé le volet européen du Projet d'accélération de la transformation numérique (PATN). Le projet vise notamment à appuyer la diversification de l'économie en République du Congo. Il s'agit d'une part de promouvoir une main-d'œuvre qualifiée capable de prospérer dans une économie numérique grâce au renforcement de compétences numériques conformément aux exigences des entreprises. D'autre part, en utilisant la numérisation pour améliorer la gouvernance, le projet vise notamment de contribuer à l'amélioration des services publics pour les citoyens et les entreprises, à une administration publique plus efficace, en contribuant ainsi à l'amélioration du climat des affaires et de l'investissement.

Le PATN est entièrement aligné sur le Plan national de développement 2022-2026 et la stratégie « Congo Digital 2025 ». Il est mis en œuvre par une unité de gestion de projet (UGP) sous la tutelle du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique.

Le Projet d'accélération de la Transformation numérique (PATN)

Pour relever le défi de l'accès à internet pour tous à prix réduit, le pays va mener jusqu'en 2028, le PATN financé à hauteur de 100 millions de dollars par la Banque mondiale et de 40 millions d'euros par l'Union européenne et la Banque européenne d'investissement (BEI).

CHIFFRES CLÉS

13,995 milliards

DE FCFA (23,3 MILLIONS \$) EN 2023 POUR L'ACCÈS À INTERNET

3,02 millions

D'ABONNÉS À L'INTERNET MOBILE (2022)

11,088 milliards

FCFA REVENU TOTAL DE LA TÉLÉPHONIE MOBILE EN JANVIER 2023

1,743 milliards

FCFA REVENU MOBILE MONEY EN JANVIER 2023 (+22,1%)

134%

DE HAUSSE EN 2022 DU TRAFIC TOTAL D'APPELS

153

LOCALITÉS COUVERTES EN TÉLÉPHONIE MOBILE ET INTERNET PAR LE FASUCE

L'objectif général du PATN est de soutenir la modernisation des systèmes d'information de l'administration publique et le développement de l'économie numérique dans le pays. Priorité nationale, cet investissement stratégique s'inscrit dans le développement de l'économie numérique à travers la stratégie « Congo Digital 2025 » qui met l'accent sur le e-citoyen, le e-gouvernement et le e-commerce. C'est un axe du Plan national de développement 2022-2026 à fort impact social et économique : développement des compétences numériques, création d'emplois et



diversification de l'économie. Le PATN va accroître l'accès à Internet à haut débit dans les localités encore non connectées.

Trois partenaires au développement sont mobilisés pour ce projet phare de 136,5 millions d'euros (environ



Entretien avec Louis-Marc Sakala, Directeur général de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCÉ) depuis mars 2020, qui accompagne l'inclusion du numérique dans tous les secteurs du pays en réduisant la fracture numérique au sein de la population.

Vous avez placé l'année 2023 comme celle de la digitalisation. Parlez-nous de cette initiative ?

Le numérique a révolutionné et continue de révolutionner le monde, les entreprises et les administrations mais aussi notre façon de vivre avec des avancées notables comme l'Intelligence Artificielle et la croissance vers l'organisation d'un monde en réseau unique. Cette marche étant engagée, soit nous la subissons soit nous la bâtissons. L'ARPCÉ ne peut rester en marge de telles innovations technologiques. L'un des reproches souvent faits à l'Afrique est le souci de gouvernance aussi l'objectif principal de cette transformation digitale est l'amélioration de la gouvernance et de la performance de notre institution. Les enjeux de cette décision de digitalisation pour l'ARPCÉ sont aussi humains et sociétaux. Humain car nos collaborateurs doivent adhérer à la transformation numérique et monter en compétences. Sociétal car cela mettra un focus sur la nécessité de la bonne sécurisation des données personnelles et de la responsabilité environnementale.

Face aux enjeux environnementaux, anticipez-vous la transformation d'un Internet durable et écologique ?

Pour commencer, selon le GIEC, 70 % des émissions des gaz à effet de serre sont dues à l'utilisation des énergies d'origine fossile. À l'échelle mondiale, le secteur du numérique est responsable de près de 4% des émissions globales de gaz à effet de serre, un chiffre qui pourrait doubler d'ici 2030. Le secteur numérique en pleine expansion consomme de plus

en plus d'énergie, nécessaire pour l'alimentation des centres de données, des réseaux et des terminaux utilisés par des milliards d'utilisateurs à travers le monde. Face à ce constat, le Congo, par sa position et son environnement de bassin écologique, se mobilise en vue d'orienter son développement économique et social vers une trajectoire soutenable, en cohérence avec les objectifs nationaux et internationaux de protection de l'environnement. « Think global and act local : penser globalement et agir localement ». La transition vers un numérique soutenable ne se fera pas seulement par des leviers techniques ou réglementaires, elle devra également s'ancre profondément dans la culture, la sensibilisation et l'éducation, l'accompagnement au changement. C'est ainsi que l'ARPCÉ a mis en place le projet Internet soutenable depuis deux ans déjà en association avec des ONG comme Pratic.

Comment se concrétise votre responsabilité numérique ?

Au niveau interne, nous mettons les bases des process afin d'intégrer une dose de sobriété numérique dans l'usage des outils et produits numériques, le respect des normes lors des acquisitions. Pour le secteur, nous avons mis en place, avec l'appui d'un cabinet expérimenté (SBV), une feuille de route qui a débuté par un état des lieux de la responsabilité environnementale du secteur et du niveau de sensibilisation des acteurs ainsi que leur engagement pour des œuvres visant la réduction de l'empreinte environnementale du numérique au Congo.

A l'issue de cette étape, nos équipes ont mis en place un plan d'action pour la réduction de l'empreinte carbone. Il repose principalement sur 3 segments : les réseaux de télécommunications, la construction et la gestion des Datacenters ainsi que les usages numériques. Ce plan d'action s'est donné pour ambition de commencer par une sensibilisation et non une réglementation ou régulation, jusqu'à maturité de l'écosystème. Des outils ont donc été mis en place tel un observatoire visible sur <https://internet-soutenable.arpce.cg/observatoire/public/> pour renseigner les progrès et indiquer les processus. Un projet de labélisation des structures est en cours de validation. Ce dispositif permettra d'inciter les acteurs à s'engager dans une gouvernance et une gestion tenant compte du numérique responsable.

Pour terminer, je dirai que nous prenons aujourd'hui un ensemble de dispositions afin que, demain, lorsque les télécommunications en Afrique se verront affliger des objectifs environnementaux pour le bien de notre planète, le Congo soit déjà prêt et même en avance.

TABLEAU DE BORD

	T1-21	T2-21	T3-21	T4-21	T1-22
Abonnés (000)	3 017	3 080	3 095	3 146	3 028
	T1-21	T2-21	T3-21	T4-21	T1-22
Revenu Total (Millions F CFA)	13 110	14 263	14 536	13 909	12 974
Revenu GPRS/EDGE/2G	219	229	236	221	177
Revenu 3G	5 325	5 622	5 623	5 299	4 830
Revenu 4G/LTE	7 566	8 412	8 677	8 389	7 967
	T1-21	T2-21	T3-21	T4-21	T1-22
Traffic Total internet (Millions Mo)	6 940	7 345	7 390	7 556	7 852
Total Traffic GPRS/EDGE/2G	116	118	120	120	104
Total Traffic 3G/4G	2 820	2 892	2 857	2 878	2 915
Total Traffic 4G/LTE	4 004	4 334	4 413	4 557	4 833
	T1-21	T2-21	T3-21	T4-21	T1-22
Tarifs Pondérés/Mégaoctet (F CFA)	1,89	1,94	1,97	1,84	1,85
Tarifs Pondérés GPRS/EDGE/2G	1,89	1,94	1,96	1,84	1,70
Tarifs Pondérés 3G	1,89	1,94	1,97	1,84	1,86
Tarifs Pondérés 4G/LTE	2,68	2,91	3,04	2,91	2,73

* Les données exprimées en valeur monétaire dans ce rapport sont toutes taxes comprises (TTC)
Sources : Opérateurs & ARPCÉ

89,4 milliards de francs CFA). Le projet combine un don d'environ 10 milliards de Francs CFA de l'Union européenne, un prêt de 17 milliards de Francs CFA de

la Banque européenne d'investissement et un prêt de la Banque Mondiale de 100 millions de dollars.

Le volet européen a officiellement été lancé le 8 juin 2023 en mettant l'accent sur le renforcement de la gouvernance à travers la digitalisation, l'amélioration de l'employabilité à travers le renforcement des compétences numériques de la population congolaise, la protection des données personnelles et la cyber sécurité et la mise en place des systèmes informatiques prioritaires, notamment dans les secteurs de l'enseignement supérieur et de la santé. Réduire les inégalités et renforcer l'inclusion sociale à travers la digitalisation tout en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes constitue une autre des priorités de ce projet. D'une part, en développant les compétences numériques des jeunes et en instaurant un environnement propice à l'innovation et à l'entrepreneuriat. D'autre part, en encourageant une forte participation des femmes et des filles à travers des actions dédiées afin de contribuer en priorité à l'autonomisation économique des femmes.

BOOSTER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE EN AFRIQUE CENTRALE : ESSOR D'ADDINN GROUP



Au cœur de la révolution numérique, **ADDINN Group**, une entreprise multinationale de consulting IT, a tracé son chemin vers l'excellence depuis sa fondation en 2012. Le groupe s'est forgé une réputation éclatante en fournissant des solutions de transformation digitale aux entreprises et institutions à travers le monde.

Pionniers de la transition digitale

Fort de plus de **11 ans d'expertise**, **ADDINN Group** s'est imposé comme un partenaire privilégié dans des secteurs clés tels que le public, le transport, la banque et l'assurance. Avec une équipe de plus de **100 consultants et ingénieurs** dévoués, le groupe a marqué le succès de plus de **200 projets** technologiques, générant un impressionnant chiffre d'affaires de 6 millions d'euros en 2022. Le savoir-faire du groupe se manifeste également par la **certification** de 40 consultants experts dans leurs domaines respectifs.

Mis à part la société mère basée à **Paris**, **ADDINN Group** étend sa présence à la fois sur le marché euro-méditerranéen et africain, via ses filiales en **Tunisie** et au **Congo-Brazzaville** (ADDINN AFRICA). Le groupe entretient également des liens privilégiés avec des partenaires au Gabon, en République Démocratique du Congo et en Belgique



Des solutions innovantes

ADDINN Group se distingue par ses services et des solutions de pointe qui catalysent la transformation digitale des entreprises et des institutions :

- **Conseil Métier et Technique** : Grâce à son expertise en gestion de projets IT, à l'agilité de ses méthodes de développement et à son aptitude à minimiser les risques, le groupe assure une gestion de projet fluide, allant du pilotage aux changements organisationnels.
- **Digital & Software Factory** : Grâce à ses 'laboratoires' de développement, de design UX/UI, de gestion de la qualité logicielle, d'analyse de données et d'ingénierie DevOps, ADDINN Group met en œuvre des solutions digitales optimisées pour une expérience utilisateur immersive et optimale.

- **Solutions IT Sectorielles** : Des solutions sur-mesure ont été conçues par le département R&D du groupe pour les secteurs bancaire, assurantiel, de transport et public (ex. Gestion des réclamations et recouvrements clients, gestion des sinistres, gestion des marchés publics...)

ADDINN Group, votre partenaire privilégié pour une transformation digitale réussie.

www.addinn.com | /Addinn | contact@addinn.com



SIGA est au cœur de l'innovation technologique et l'automatisation des systèmes de gestion. Leader en Tunisie du marché des applications de l'entreprise, la société apporte des solutions concrètes en matière d'objectifs et de stratégies. Elle fournit des systèmes de gestion et d'information efficaces et adaptés afin de lutter contre la complexité, générer de nouvelles opportunités et faire oeuvre l'ensemble d'une organisation vers l'atteinte d'un même objectif.

Depuis plus de vingt ans, **SIGA** a acquis un savoir-faire, des compétences et de l'expérience lui permettant de mener à bien tout projet informatique avec tous ses aspects.

Avec une politique de croissance étudiée et une équipe hautement qualifiée enrichies d'une large expérience et des partenariats stratégiques, **SIGA** opère dans une multitude de secteurs et propose des solutions diversifiées dans plusieurs domaines.

Les systèmes **SIGA** sont homogènes, évolutifs et complets. Ils permettent une gestion facile, efficace et globale, tout en assurant l'accès simplifié et souple à l'information, la traçabilité des actions et la continuité du service.

NOS SOLUTIONS

SIGA offre une panoplie de solutions dont l'ERP, les systèmes métiers spécifiques comme le CRM, La Gestion Technique des Caisses Sociales et la Gestion des Assurance Maladie tout en étant efficace dans la gestion et le pilotage via des tableaux de bord fournis par un outil de Business Intelligence.



Spécialisé dans les infrastructures IT, **SOTRACOM** est un groupement d'intérêt économique solidaire qui intervient dans le domaine des data centers; des call centers; construction du réseau LAN et WAN; sécurité réseau; construction des réseaux fibre; conception, construction et maintenance des réseaux électriques; numériques ainsi que la transformation numérique et digitale.

Nous avons pour mission la création de la valeur grâce à l'innovation, à chaque étape de votre transformation, depuis la réflexion stratégique jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle et le déploiement de vos projets.

Nous sommes présents dans plusieurs pays d'Afrique dont le Maroc, la Tunisie, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, la République du Congo, la RDC, l'Angola et le Kenya.

NOS SERVICES

- Site Réseau Mobile
- Transmission par Réseau mobile
- Service de réseau fixe IP-MSAN
- Break out (Infra-Passif) – MSC
- Installation & Câblage Courant faible
- Services d'ingénierie Dorsale et FTTX
- Câble Works Back Bone & FTTx

NOS OFFRES

- Conseil métier et technique
- Digital et Software Factory
- Professional services
- Accompagnement Marketing

La stratégie « Congo-Digital »

L'objectif final de Congo Digital 2025 est d'ériger le Congo en véritable société de l'information et du savoir. Un outil essentiel pour la matérialisation de la volonté du président de la République, telle que définie dans son projet de société.

La stratégie nationale de développement de l'économie numérique du Congo baptisée « Vision Congo Digital 2025 » a été approuvée en conseil des Ministres en mai 2019. Le cadre légal et réglementaire pour le développement du secteur est déjà mis en place avec les lois récemment adoptées et portant protection des données à caractère personnel, qui vise la vie privée et les libertés publiques ; la loi portant sur la cybersécurité pour la protection et l'intégralité de des réseaux ; la loi relative aux transactions électroniques qui régira le commerce électronique, la signature électronique, la certification électronique ; la loi portant sur la lutte contre la cybercriminalité qui définit toutes les infractions susceptibles d'être commises sur un réseau ou un terminal numérique. Le gouvernement a réparti trois piliers principaux dont la gouvernance et le management impulseraient un effet accélérateur du développement. Ils s'articulent sur l'offre des services et des contenus numériques respectivement pour le grand public (e-citoyen), pour l'administration numérique (e-gouvernement) et pour les mécanismes de développement des entreprises privées, liés aux TIC (e-business).

L'enjeu de développement numérique au Congo est bien réel à travers une dynamique interne très favorable, mais qui sera de plus en plus permissive avec un saut qualitatif infrastructurel. Les défis étant connus et consignés dans la stratégie nationale de développement de l'économie numérique, nécessitent une actualisation au gré des évolutions rapides que connaît le secteur.



LE PREMIER CENTRE DE RECHERCHE EN INTELLIGENCE ARTIFICIELLE D'AFRIQUE

La Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (UNECA) a lancé le premier centre de recherche sur l'intelligence artificielle (IA) de la région à Brazzaville, capitale de la République du Congo. Ce centre révolutionnaire consacré exclusivement à l'avancement de la recherche grâce à l'IA a pour but de faire progresser la technologie numérique en Afrique dans les domaines de la politique numérique, des infrastructures, des finances, des compétences, plateformes numériques et entrepreneuriat. Le centre de recherche scientifique

est situé à l'Université Denis Sassou Nguesso à Kintélé, au nord de Brazzaville. Il a pour mission d'améliorer le paysage actuel de la recherche en Intelligence Artificielle (IA) au Congo et en Afrique en général.

Son rôle sera aussi d'explorer le potentiel de l'IA et les impacts macroéconomiques, les effets transformateurs sur les sociétés et les économies, en particulier dans les secteurs de la banque, de la santé, de l'agriculture, des transports et de l'environnement ; guider l'utilisation de l'IA pour promouvoir le développement économique et social du continent. Des recherches interdisciplinaires seront menées au centre.

L'éclosion des start-ups

Avec un écosystème favorable à l'éclosion des start-ups, le Congo s'enrichit de tech innovateurs et d'entrepreneurs à même de l'accompagner dans sa transformation numérique, avec des solutions adaptées à ses réalités.

La loi n°71-2022 du 16 août 2022 portant attribution du label startup du numérique et de l'innovation technologique récemment promulguée entend offrir de nombreuses opportunités à la jeunesse congolaise en promouvant le développement des startups. C'est un nouveau pas franchi dans le cadre de la promotion de l'entrepreneuriat en République du Congo. L'édition 2023 du Salon international de la technologie et de l'innovation de l'Afrique centrale (Osiane) a montré l'éclosion de start-ups dans le secteur du numérique. La mobilisation des acteurs du numérique, des autorités congolaises et des partenaires au développement ont renforcé le rayonnement du salon Osiane. Placé sous le thème, « Innovons pour progresser », cette plateforme de réseautage et d'échanges sur les opportunités et les enjeux de l'économie numérique entend identifier tous les axes stratégiques profitables à la conciliation du couple digitale et innovation au service du progrès.

En avril 2023, Luvick Otoka Eyenget a obtenu le premier prix challenge start-up Bassin du Congo. Il a été distingué pour son projet innovant « Kéba na gaz », un appareil détecteur de fuite de gaz. Le promoteur du Laboratoire d'innovation technologique et d'intelligence artificielle (Litia) a séduit le jury par la viabilité de son projet. La start-up Tilia a présenté au moins cinq prototypes de détecteur de gaz : le premier modèle de « Kéba na gaz » émet des sons bips pour interpeller les membres du ménage une fois que le gaz est détecté. Son inventeur vient d'engager la procédure d'obtention de la certification auprès de l'Agence congolaise de la qualité et de normalisation. Un autre prototype connecté à internet permet de recevoir des SMS d'alerte sur une fuite de gaz. Un troisième modèle, aussi connecté à internet, aide à la localisation de la maison, alerte les sapeurs-pompiers ou les parents. Le tout dernier modèle est équipé de technologie robotique à même de fermer la bouteille de gaz en cas de fuite pour éviter l'incendie.

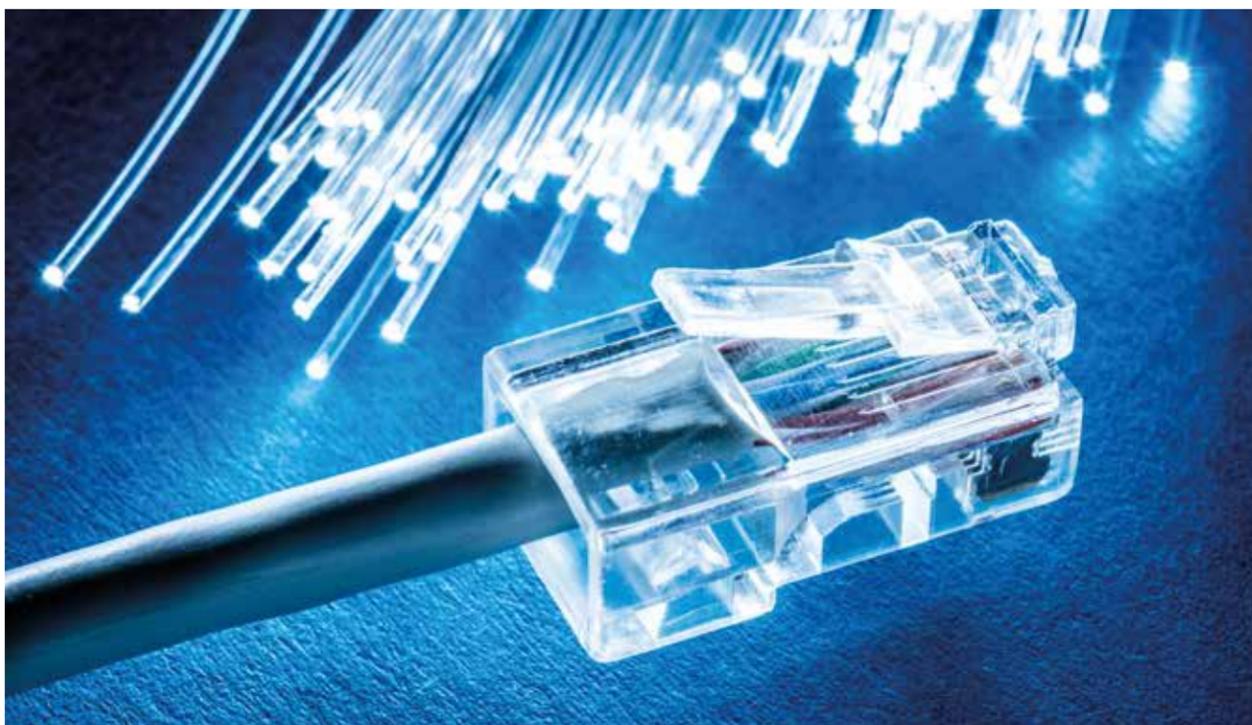
En décembre 2022, les femmes avaient dominé le podium de la 4^{ème} édition du Prix de l'Innovation numérique Denis Sassou Nguesso. La jeune congolaise Carabine Banzouzi avait reçu le premier prix grâce à sa solution Agri-Boost,



un dispositif qui permet d'automatiser l'irrigation, de gérer le PH du sol et de gérer la désinfection des plantes contre les insectes dévoreurs. Dajora Mouyombo Mfoutou, deuxième femme primée, est l'initiatrice d'une application de surveillance de nouveau-né. Arrivé troisième, Chirel Mongo est le créateur d'un drone militaire. Dans son rapport « 2021 Africa Tech Venture Capital », Partech révèle que les start-ups congolaises ont réussi à lever un million de dollar auprès de fonds d'investissement et autres entreprises de capital-risque en 2021.

Des connexions interrégionales grâce à la fibre optique

Le projet sous régional Central African Backbone (CAB), né de la volonté des chefs d'état de la zone CEMAC, a pour but de mettre le numérique au service des populations, par le désenclavement des départements et en favorisant l'inclusion numérique.



En tant que projet national, le projet CAB a pour devoir et objectif, de renforcer l'égalité numérique par la construction d'infrastructures à haut débit et de liaisons numériques. Le projet CAB dans sa phase actuelle se déroule avec le concours de la Banque Africaine de Développement (BAD).

L'interconnexion entre le Gabon et le Congo, à travers les projets de fibre optique CAB 3 (Congo) et CAB 4 (Gabon) a été officiellement présentée et inaugurée en avril 2018. Les travaux de réseau de fibre optique entre le Congo et le Cameroun se sont achevés en juin 2021.

Le câble sous fluvial à fibre optique, matérialisant la liaison entre les opérateurs de télécommunications Silicone Connect (Brazzaville) et son partenaire United (Kinshasa), est

arrivé en juin 2022 à Brazzaville en provenance de Kinshasa. Cette opération de déploiement est l'aboutissement d'un projet d'envergure qui va permettre à l'opérateur à travers ce partenariat stratégique de se positionner au plan international.

L'interconnexion des deux pays ouvre la voie vers de nouvelles opportunités notamment à l'international. L'opérateur Silicone Connect est déjà concessionnaire du réseau CAB sur l'axe Congo-Cameroun.

La composante Centrafrique du projet Central African Backbone (CAB-RCA) est entrée dans sa phase opérationnelle en 2023. S'étendant sur 935 km, elle relie la République centrafricaine (RCA) à la République du Congo et au Cameroun.

Avec **LISALISI**, envoyez et recevez de l'argent sur l'ensemble du réseau d'agences de la BPC

🔍 CONDITIONS

- Se présenter dans une agence BPC avec une pièce d'identité valide
- Remplir le formulaire d'envoi ou de réception

👍 AVANTAGES

- Les fonds transférés sont disponibles en temps réel dans l'ensemble du réseau d'agences de la BPC
- Pas de frais pour les réceptions de fonds



Suivez-nous sur



Pour plus d'informations, contactez-nous au 2223



Entretien avec Calixte Tabangoli, Directeur général de la Banque Postale du Congo (BPC), qui, à travers le plan stratégique de développement 2023-2025, prévoit des mesures concrètes pour que la BPC devienne le premier groupe bancaire congolais avec une filiale d'affacturage.

Vous avez conclu avec Afreximbank une facilité de 10 millions d'euros pour renforcer vos activités d'affacturage. Que va amener ce partenariat aux entreprises locales ?

La Banque Postale du Congo (BPC) a fait le choix de l'affacturage pour répondre aux difficultés d'accès au financement des PME. A noter que la BPC est actuellement leader de cette activité sur le marché congolais.

Les PME ne sont pas uniquement des créatrices d'emplois mais elles sont aussi des moteurs de la croissance économique et du développement social. L'affacturage doit permettre aux entreprises locales de :

- mieux gérer leur trésorerie ;
- éliminer le risque d'impayés ;
- se concentrer sur leur business ;
- obtenir le paiement plus rapide des factures.

A noter que l'affacturage est la seule source de financement qui croît avec les ventes de l'entreprise. Plus les ventes augmentent, plus l'entreprise dispose de liquidités, ce qui permet de répondre constamment à la demande.

De plus, cette ligne de fonds de roulement est illimitée par nature, car elle dépend du chiffre d'affaires que des capacités d'actifs. Un fonds de roulement suffisant permet à une entreprise d'atteindre son objectif opérationnel et de saisir les nouvelles opportunités du marché.

Les opérateurs économiques peuvent-ils aussi, à travers la BPC, accéder au crédit-bail ?

Tous les opérateurs économiques – les entreprises- quel que soit leur statut juridique peuvent accéder au crédit-bail, après acceptation de leurs dossiers de demande par le crédit bailleur.

La société de crédit bailleur (BPC en l'occurrence) examine la situation financière de l'entreprise et donne son accord sur le bien financé.

Quels conseils donneriez-vous à un futur investisseur ?

Les conseils qui pourraient être donnés à un futur investisseur sont tout d'abord d'utiliser une plateforme de placement. En effet, grâce à un accompagnement suivi, le futur investisseur pourra contrôler ses investissements et obtenir des conseils sur la meilleure stratégie de placement à adopter depuis chez lui. Il convient évidemment d'investir dans la thématique qui lui tient à cœur.

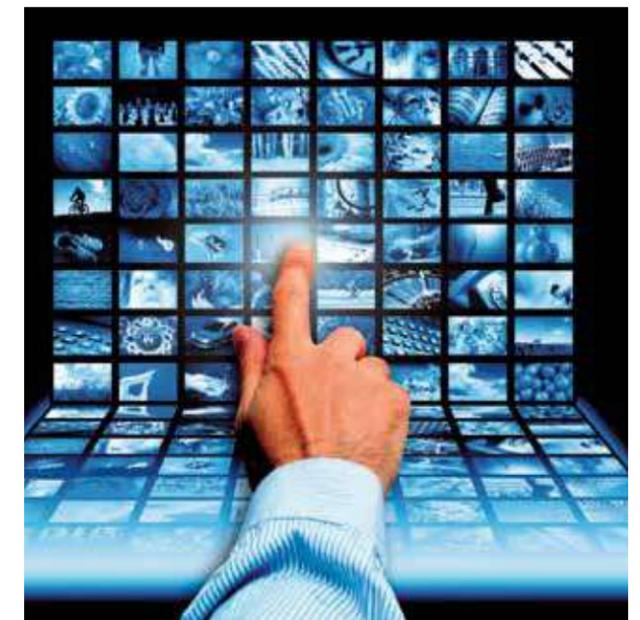
Il faut se lancer progressivement afin de contrôler la prise de risques. Enfin, un investisseur doit prévoir les frais de placement et se faire utilement accompagner par des experts.

L'inclusion numérique, un pilier de développement économique

Le projet de transformation numérique du Congo est considéré par le gouvernement comme une réponse à la problématique de la fracture numérique de la pauvreté et des inégalités sociales. Il entre dans le cadre du Plan National de Développement 2022-2026.

La mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique comporte :

- « Congo vision Digital 2025 » avec ses piliers e-gouvernement, e-citoyen et e-business ;
- des Infrastructures critiques de base existantes, à l'instar du Projet de Couverture Nationale en télécommunications ;
- la connexion sous régionale en fibre optique à travers le projet Central African Backbone Congo-Gabon, Congo-Cameroun et Congo-République Centrafricaine ;
- le Fonds d'Accès pour le Service Universels des Communications Électroniques dont l'opérationnalisation en deux ans d'exercice a permis de connecter plus de 150 localités, soit près de 200 000 habitants et 18 établissements universitaires et scolaires ;
- Le Centre Africain de Recherche en Intelligence Artificielle, avec l'appui de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, hébergé au sein de l'université Denis Sassou Nguesso, dont les stages de formation des formateurs en intelligence artificielle et en cybersécurité ont été organisés avec l'aide de l'Alliance Smart Africa ;
- Des organes de veille, de surveillance ou de promotion de l'économie numérique à l'instar de l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques, de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Informations et de l'Agence de Développement de l'Economie Numérique. Dans son dernier rapport, la Banque mondiale recommande des mesures visant à améliorer l'entrée sur le marché de



nouveaux acteurs du secteur privé et à garantir des règles du jeu équitables pour les opérateurs privés et publics. Il préconise de promouvoir une réglementation favorable à la concurrence dans des secteurs clés comme les télécommunications, essentiels pour le fonctionnement efficace d'autres industries et cruciaux pour l'économie numérique, dont le développement est considéré comme prioritaire par le Congo au regard de ses objectifs de diversification économique.

OPPORTUNITÉS

Le plan national de développement 2022/2026 prévoit de lever 8 000 milliards de FCFA, au profit de six secteurs de développement prioritaires dont l'économie numérique. Le gouvernement encourage le secteur privé et les investisseurs internationaux à investir dans le secteur du numérique.

Construction & habitat

L'immobilier est un secteur prioritaire du PND 2022-2026 avec la construction de logements sociaux et de bureaux. Dans l'un des pays les plus urbanisés d'Afrique, la fabrication du ciment et des matériaux de construction, la production de la chaux, sont autant d'opportunités.

“*Qu'elles soient en zone urbaine ou en zone rurale, nos populations ont droit à de bonnes conditions de vie.*”

Extrait du discours de présentation du programme d'action du gouvernement par le Premier ministre, Chef du gouvernement, Anatole Collinet Makosso.



L'immobilier, un secteur prioritaire

Secteur prioritaire du Plan national de développement (PND) 2022-2026, la promotion immobilière vise à renforcer le cadre juridique, à accroître l'offre de logements décentes à moindre coûts et à augmenter l'offre immobilière en faveur des activités économiques.



L'écosystème du logement au Congo connaît de nombreuses faiblesses. Plus de 90% des logements sont construits via l'auto-construction. Le déficit de logement actuel nécessite la construction d'un minimum de 15 000 logements par an, bien au-delà de la production actuelle. En tant que l'un des piliers de la stratégie de développement pour le quinquennat 2022-2026, la promotion immobilière répond à la nécessité de faire participer ce secteur au processus de diversification de l'économie congolaise.

Un pas avait déjà été franchi avec la loi n°6-2019 du 5 mars 2019, portant code de l'urbanisme et de la construction permettant de réguler un secteur en proie

souvent à l'anarchie. Cette loi composée de 259 articles est subdivisée en deux parties : la première est consacrée à l'urbanisme et la seconde à la construction. Le gouvernement avait lancé, toujours en 2009, le projet de logements sociaux. Depuis, plusieurs habitations ont été construites à travers le pays, notamment à Brazzaville, Oyo et Owando. Pourtant nombreux sont les Congolais qui sont contraints de vivre dans les quartiers menacés par les catastrophes naturelles à cause du coût d'acquisition élevé desdits logements, dont certains n'ont pas encore été mis à la disposition du public.

En dépit des potentialités et des opportunités qu'il offre, l'immobilier demeure donc confronté à de nombreuses

CHIFFRES CLÉS

70%

DE LA POPULATION CONGOLAISE VIT EN VILLE

37%

À BRAZZAVILLE

15 000 Unités

DE DÉFICIT DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR AN

contraintes. De nombreux défis sont à relever pour en faire un levier de croissance forte et durable. Malgré l'existence d'une demande immobilière croissante et de la société publique de promotion immobilière (SOPRIM), l'offre de logements (économiques et sociaux) reste en deçà de la demande.

De manière spécifique, il s'agit de renforcer le cadre institutionnel, juridique et organisationnel de l'immobilier ; d'accroître l'offre de logements décentes à moindre coûts

et d'augmenter l'offre immobilière en faveur des activités économiques. Pour ce faire, le Gouvernement va mettre en œuvre le développement des infrastructures immobilières, la promotion de l'habitat et du logement décent, et la gouvernance de la promotion immobilière.

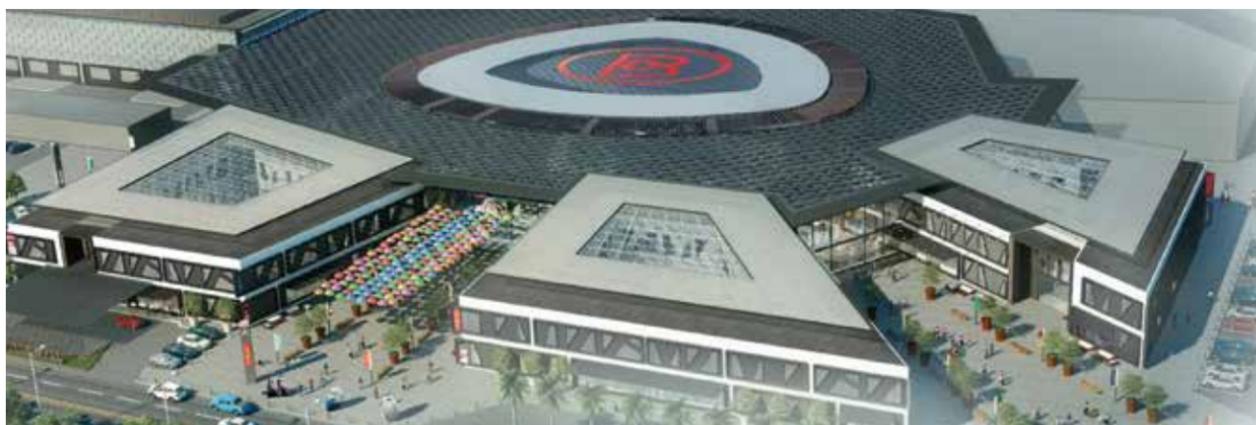
Pour faciliter l'accès du plus grand nombre à un logement décent et à moindre coût, des projets vont être mis en œuvre tels la construction et l'achèvement des logements de Diosso, la construction de bâtiments à Pointe-Noire (Camp IGET), la construction d'un immeuble SS+R+6 de la société de promotion immobilière au rond-point Lumumba à Pointe-Noire, la construction et l'achèvement des logements à Owando, la construction des logements au camp-Clairon, la construction de logement avec le groupe ADH et la construction de logement avec le financement de la BADEA, logements sociaux MAMBO et case Barnier, construction et équipement des deux unités de deuxième et troisième transformation industrielle du bois dans les ZES et les parcs industriels, l'achèvement des queues des municipalisations accélérées dans les départements, la restructuration des quartiers précaires (Projet DURQUAP), la construction des directions départementales du ministère en charge de la





► construction, la réhabilitation et équipement des directions départementales du ministère en charge de la construction, la construction et équipement des écoles et académies, la création d'un Fonds National de l'habitat, le projet d'amélioration de l'offres et de l'accès au crédit immobilier, et le lancement de la société nationale des HLM. Pour le programme de développement des infrastructures immobilières, il s'agit de construire et de réhabiliter les infrastructures administratives, publiques et économiques. Ainsi, la construction du siège abritant les organes de

gestion des ZES et des zones franches commerciales ; la restructuration des quartiers précaires (projet DURQUAP) ; la construction de la cité internationale des affaires à Brazzaville ; la construction d'un centre commercial à Mpila ; la construction de deux unités de deuxième et troisième transformations industrielles du bois dans les ZES et les parcs industriels, etc. Bâtir des villes vertes, inclusives, saines, résilientes et durables, nécessitera d'intenses efforts de coordination des politiques nationales et locales.



RIVERSIDE

BRAZZAVILLE





Entretien avec Serge Pereira, Président du Groupe Startstone, un groupe immobilier qui a pour ambition de transformer le grand potentiel du Congo et de construire une présence commerciale durable en Afrique et sur d'autres marchés internationaux ciblés.

Où en est la construction de la plateforme touristique et immobilière sur le fleuve Congo ?

Les travaux du projet Riverside ont été lancés depuis quelques mois. En prélude, nous avons effectué toutes les études nécessaires (géophysiques, géotechniques, courantologie, bathymétrie, plus hautes eaux et les études d'impacts environnementales) à sa mise en œuvre. Les premiers travaux effectués consistaient à purger les berges sous lesquelles des débris se sont accumulés à travers des années, ensuite les travaux de dragages ont démarrés, donc l'apport de sable sur le site. Cette étape qui continue est capitale, elle consiste à créer la zone d'assise et à permettre au même moment d'autres travaux complémentaires. Ce processus de récupération du sable dans le lit du fleuve, permet aussi l'amélioration de la navigabilité dans les zones fortement ensablées. Nous avons en plus créé la voie d'accès et quelques engins y travaillent. A ce jour, des bancs de sables prennent formes, et permettent de mieux visualiser le projet. Le plan de masse générale, les plans architecturaux détaillés sont en cours de réalisation dans nos bureaux.

Combien d'emplois sont à la clef du projet Riverside ?

Il est prévu à terme que le projet Riverside crée plus d'un millier d'emplois directs et indirects ; notre stratégie est d'agir en tant que développeur, et ainsi nous créons des opportunités pour plusieurs entreprises congolaises, les quelles à leur tour créent aussi des emplois. Nous avons donc à ce stade réalisé des recrutements internes pour les travaux en cours.

Selon l'organigramme du projet, à la fin de la construction de la plateforme, plusieurs emplois seront créés pour la phase de construction.

Dans vos projets immobiliers, tenez-vous compte des enjeux environnementaux ?

Absolument, nous avons un département Hygiène Sécurité Environnement dédié à ces questions importantes, qui travaille en étroite collaboration avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, qui nous prescrit et nous oriente sur les exigences environnementales. Nous avons en interne, un département Hygiène Sécurité et Environnement qui veille à la stricte application des règles en la matière, nous avons un plan d'opération interne, un plan de gestion de la biodiversité, un plan de gestion de déchets, un plan sociétal, un plan d'énergies renouvelables et un plan de formation environnementale du personnel.

En prenant en exemple le projet Riverside, après une étude d'impacts environnementale et sociale (EIES), nous avons obtenu un Certificat de Conformité Environnementale, qui nous a permis de lancer les travaux, il y est joint un Plan de Gestion Environnementale (PGES), qui sont les mesures prescrites par le Ministère de tutelle, pour gérer les impacts du projet. Nous nous y conformons. Nous participons aussi aux initiatives organisées par la ville et le Gouvernement sur la protection de la biodiversité.

Notre souhait est que le projet Riverside devienne non seulement la vitrine de la ville de Brazzaville, mais aussi un exemple de développement immobilier durable. Les quartiers qui seront construits auront pour vocation d'être éco responsables.

Brazzaville et Pointe-Noire dotées des plans locaux d'urbanisme

Secteur prioritaire du Plan national de développement (PND) 2022-2026, la promotion immobilière vise à renforcer le cadre juridique, à accroître l'offre de logements décentes à moindre coûts et à augmenter l'offre immobilière en faveur des activités économiques.

Grâce à l'appui financier de la Banque mondiale, le projet Développement urbain et restructuration des quartiers précaires (DURQUAP), sous tutelle du ministère de l'Aménagement du territoire, avait signé en 2019 avec le groupement Urbaplan/Africurba/Cap Consultants un contrat relatif à l'élaboration des plans locaux d'urbanisme, des plans d'urbanisme de détails et des plans de restructuration des quartiers précaires des villes de Brazzaville et de Pointe-Noire. Cela a permis l'aménagement des quartiers Moukoundzi-Ngouaka et Sukissa à Brazzaville, Tchiniambi et Mboukou à Pointe-Noire.

Les travaux de restitution des versions finales des plans locaux d'urbanisme (PLU) des villes de Brazzaville et de Pointe-Noire se sont déroulés en mai 2022 à Brazzaville. L'ancien plan directeur des villes de Pointe-Noire et Brazzaville remontait à 1986. Brazzaville, Pointe-Noire et Kintélé qui bénéficie de la proximité de la capitale sont désormais dotées des documents d'urbanisme opérationnels et réglementaires. Ces outils vont permettre à ces localités de maîtriser leur développement urbain à travers un projet de territoire concerté. Afin de répondre aux enjeux de cohésion sociale, de compétitivité économique et de développement durable, le PLU fixe les règles d'occupation du sol et donc les règles de construction selon une méthode de zonage. Il permet de localiser l'ensemble des domaines publics, selon les



paramètres de croissance démographique et économique et des objectifs de densité. Le PLU permet aussi de définir avec précision ce que sera l'accroissement d'une ville dans les prochaines années.

Le Groupement a aussi livré les résultats finaux du Lidar qui est un fond géoréférencé de haute précision en capacité de servir de support cartographique. Le Lidar représente une importante plus-value pour les administrations dans l'optique du développement d'un outil de gestion de l'occupation des sols et d'instruction des permis de lotir aux fins de construction, et de la réalisation d'un fond cadastral sur lequel les titres fonciers seront enregistrés. A cela s'ajoute la construction d'une base topographique très précise pour mener des études hydrauliques permettant de calibrer plus précisément les ouvrages de drainage dans les quartiers.

OPPORTUNITÉS

Des villas, des immeubles à usage commercial ou d'habitation et des hôtels voient le jour presque partout dans les grandes villes du pays. Les entreprises locales de la branche Bâtiment tirent bien leur épingle du jeu car l'éventail des opportunités offertes est très large. La demande porte sur les gros besoins de l'Etat et des entreprises, jusqu'au désir d'accession à la propriété des ménages même les plus modestes..

Santé

L'accès aux services de base de santé reproductive, maternelle et infantile constitue encore un défi majeur. La Couverture Sanitaire Universelle (CAMU) est opérationnelle depuis le 1^{er} juillet 2023. Le secteur privé assure plus de 56% de l'offre des soins de santé.

“*Le lancement attendu du régime d'assurance maladie universelle devra constituer l'épine dorsale de l'agenda 2023 de la sécurité sociale dans notre pays, tout en accentuant l'attention due aux autres prestations en vigueur.*”

Extrait du message du Président Denis Sassou Nguesso sur l'Etat de la Nation devant le Parlement réuni en congrès le 28 novembre 2022.



La Couverture Sanitaire Universelle (CAMU)

Opérationnelle depuis le 1^{er} juillet 2023, la CAMU doit l'accélération de sa mise en œuvre au chef de l'Etat dont le but est de répondre efficacement aux attentes légitimes de la population en matière d'offre et de qualité de soins ainsi que de prise en charge des assurés.

L'assurance maladie universelle est un mécanisme de solidarité et de couverture des risques financiers liés à la maladie qui repose sur trois principes fondamentaux :

- le recouvrement préalable des cotisations : principe par lequel l'assuré verse sa cotisation à la CAMU pour sa prise en charge ;
- le partage (ou mutualisation) des risques : permet de réduire le coût des soins de santé en répartissant la charge financière d'un assuré sur l'ensemble des cotisants ;
- la garantie de prise en charge. Par ce principe fondamental, la CAMU couvre l'accès aux soins, veille au respect de la qualité de l'offre à travers le conventionnement des formations sanitaires, l'application des protocoles thérapeutiques admis conformément au panier de soins définis.

Sa mise en place a pour objet principal l'accès aux soins de santé à tous, sans exception ni contraintes financières. Une contribution de solidarité est instaurée par l'Etat, prélevant à la source 0,05% des plus nantis, au profit des plus vulnérables et des plus démunis face à la maladie. Par ce biais, le gouvernement mobilise les ressources nécessaires devant contribuer à la mise en œuvre du régime d'assurance maladie universelle.

Il s'agit, entre autres, de la réquisition d'un fonds de roulement pour mener à bien les travaux d'entrée en exploitation ; la disponibilisation de la contribution de solidarité nationale au profit de la CAMU qui est une urgence pour l'exécution de son plan d'entrée en exploitation. Les services des ministères en charge des finances et du budget doivent mettre en place le mécanisme qui permet à la CAMU de disposer rapidement des fonds recouverts au titre de la contribution de solidarité nationale.

Créée par la loi n°12-2015 du 31 Août 2015, la Caisse

CHIFFRES CLÉS

8

HÔPITAUX GÉNÉRAUX EN 2021

27

HÔPITAUX DE DISTRICT

127

CENTRES INTÉGRÉS DE SANTÉ

451

DISPENSAIRES

597

ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT

51

CENTRES DE MÉDECINE TRADITIONNELLE

67 ans

ESPÉRANCE DE VIE EN 2022 (62,5 ANS EN 2012)

d'assurance maladie universelle est l'organe de gestion du régime d'assurance maladie en République du Congo. Cette entité contribue à l'instauration d'un meilleur système de prise en charge sanitaire au Congo. Elle protège durablement la santé de chacun en agissant auprès de tous les résidents congolais. Telle est sa raison d'être. Concrètement, elle accompagne les assurés tout au long de leur vie, en prenant en charge leurs soins quelles que soient leurs catégories, leurs ressources ou leurs situations.



CNSS
Caisse Nationale
de Sécurité Sociale



Prestations familiales :

Elle sert les allocations prénatales ; les allocations et aides aux jeunes ménages ou prime à la naissance ; les allocations familiales ; les indemnités journalières de maternité ; les frais d'accouchement et les soins médicaux occasionnés par la maladie résultant de la grossesse ou des couches ; les prestations en nature.

Risques professionnels :

Prise en charge des soins et frais médicaux ainsi que les frais occasionnés par la réadaptation fonctionnelle et la rééducation professionnelle ; attribution d'une rente en cas d'incapacité permanente, temporaire ou partielle de travail ; attribution d'une indemnité journalière ; allocation de frais funéraires et rente de survivants en cas de décès de l'assuré.



Pensions :

la pension de vieillesse normale ; la pension proportionnelle ; la pension anticipée ; la pension de survivant ; l'allocation de décès ; l'allocation de survivant.



Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

Boulevard Denis Sassou Nguesso - B.P. 182 - Brazzaville - Congo



Entretien avec Evariste Ondongo, Directeur général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), un établissement public à vocation sociale disposant de sept directions départementales.

Quelles sont les missions de la CNSS ?

La CNSS est un établissement public à caractère social doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle a pour mission essentielle la gestion du régime de sécurité sociale des travailleurs relevant du code du travail au Congo.

A ce titre, elle recouvre les cotisations et sert les prestations en espèces et en nature des trois branches suivantes :

- La branche des prestations familiales chargée du service des prestations familiales et de maternité ;
- La branche des risques professionnels chargée du service de prestations en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle ;
- La branche de pension chargée du service des prestations de vieillesse, d'invalidité et de décès.

Quels sont les axes prioritaires dans votre plan d'action ?

Le 28 janvier 2023, au cours de sa session budgétaire, le conseil d'administration a doté la CNSS d'un plan d'action. Ce plan d'action, très ambitieux, est tourné vers la modernisation constante des outils de travail et la diversification des sources de financement du régime. Il est bâti autour de quatre axes prioritaires : la mobilisation des ressources financières ; la modernisation des outils de gestion, des conditions de travail et d'accueil des usagers ; l'assainissement de la gestion ; la promotion de la sécurité sociale.

Pour chaque axe, des objectifs précis et des actions spécifiques qui tiennent compte des ambitions de la direction générale sont prévus. A titre d'illustration, en ce qui concerne le premier axe, la mobilisation des

ressources financières, il s'agit de mettre en œuvre toutes les possibilités pour financer les activités de la CNSS de manière durable, en renforçant les mécanismes de recouvrement des cotisations et en diversifiant les ressources.

Qui est assujéti au régime géré par la CNSS ?

La CNSS gère tous les travailleurs relevant du code du travail sans distinction de race, de nationalité, de sexe et d'origine lorsqu'ils sont occupés sur le territoire Congolais pour le compte d'un ou plusieurs employeurs nonobstant la nature, la forme et la validité du contrat, la nature et le montant de la rémunération.

La loi assimile aux travailleurs : Les apprentis ; Les stagiaires ; Les gérants de SARL ; Les directeurs généraux des sociétés anonymes etc.

Pour les entreprises des déclarations sont-elles digitalisées ?

Oui, à travers le site www.CNSS.cg et sur la plateforme E-déclaration. Ce site permet aux employeurs de s'inscrire à la plateforme ; de s'authentifier et d'accéder à la plateforme E-déclaration ; de télécharger une déclaration nominative mensuel des salaires et des cotisations afin d'effectuer ses déclarations ; de remplir une déclaration nominative mensuelle des salaires et des cotisations ; enfin d'imprimer un accusé de réception ;

Il sied de signaler que pour faire une déclaration, l'employeur doit avoir un compte et s'inscrire sur la plateforme à partir d'un formulaire.

L'application e-déclaration et le site www.cnss.cg sont accessibles à tous les employeurs quelle que soit leur taille. Elle répond aux contraintes de déplacement.

Les conséquences socio-économiques de la crise sanitaire

Alors que les projections d'avant la pandémie tablaient sur une croissance positive de l'ordre de 4,6 %, l'économie congolaise se serait contractée de 7,9% en 2020.



Sur le plan budgétaire, le gouvernement a adopté des mesures visant à alléger le paiement des impôts et des droits pour les entreprises privées. En juin 2020, il a par ailleurs mobilisé 50 millions de dollars versés par la Banque mondiale pour fournir un complément de revenu d'urgence aux ménages, dont un transfert ponctuel inconditionnel de 50 000 XAF (82 dollars) à 231 546 ménages urbains. Malgré ce soutien, l'enquête téléphonique à haute fréquence (EHF) sur la COVID-19 révèle que les dommages économiques subis par les ménages et les entreprises ont été sévères :

- En août 2020, environ 82% des ménages ont connu une diminution de leurs revenus tirés du travail ou d'autres activités génératrices de revenus, par rapport à la période précédant la pandémie ;
- La moitié des ménages avec des enfants d'âge scolaire

n'ont entrepris aucune activité pédagogique entre avril et octobre, lorsque les écoles étaient fermées ;

- La plupart des entreprises ont enregistré une baisse de leurs revenus de ventes d'août à décembre et, par rapport à la période d'avant la crise, 69% des entreprises à travers le pays ont déclaré un taux de rotation du personnel plus faible ;
- Par rapport au premier trimestre 2020 où seules 5% des sociétés n'étaient pas en activité, 23% de plus ont fermé temporairement ou définitivement au deuxième trimestre.

Avec l'impact de la pandémie, le PIB par habitant réel a chuté de 7,9% en 2020. La croissance économique a rebondi en 2022. La contraction de -0,6% du PIB en 2021 s'est transformée en une croissance positive de 4,3% du PIB en 2022, qui devrait encore s'accélérer pour atteindre 4,6% du PIB en 2023 et 7,3% du PIB en 2024 (FMI).

Une meilleure prévention de l'état de santé de la population

Le gouvernement congolais a toujours accordé un rang de priorité élevé à la santé. L'accent est mis sur la prévention.

L'OMS a salué en juin 2023 le Gouvernement du Congo pour les avancées remarquables relevées dans le cadre de la lutte contre les maladies non transmissibles, notamment avec la mise en place de plusieurs Programmes nationaux de santé dont celui de la lutte contre le cancer. Le Congo s'est, en effet, doté d'un Plan stratégique national de lutte contre le cancer 2022-2026. Cette maladie engendre des conséquences dévastatrices sur les plans économiques et sociales. La grande priorité est que le cancer ne soit plus une fatalité pour le Congo, mais qu'il soit une maladie maîtrisable afin de réduire les évacuations sanitaires. Aussi, ledit plan permettra-t-il d'informer et de sensibiliser les populations en général sur les facteurs de risque ; de promouvoir l'accès aux médicaments y compris le vaccin HPV et aux traitements anticancéreux aux personnes atteintes ; de collecter, analyser les données statistiques et valider les programmes de recherche sur le cancer. La mise en œuvre des interventions ciblées dans cette stratégie devrait concourir à améliorer la santé et le bien-être des populations du Congo.

Le Fonds mondial au Congo a accordé une allocation de plus de 45 milliards FCFA couvrant la période allant de 2024 à 2026, pour lutter contre les trois maladies infectieuses que sont le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. La tuberculose sévit encore au Congo et le gouvernement s'oriente vers un changement de paradigme afin de se rapprocher des objectifs de la stratégie de l'élimination de cette maladie d'ici 2030 car si la tuberculose est une maladie infectieuse, contagieuse, elle est évitable et curable.

Le Fonds mondial intervient également au Congo dans le renforcement de la chaîne d'approvisionnement du froid avec le Cameps, le renforcement des laboratoires, les formations sanitaires, la santé communautaire et les ressources humaines.

Le Comité Régional de Pilotage (CRP) du Projet de Renforcement des Systèmes de Surveillance des Maladies en Afrique centrale (REDISSE IV) ont pour but d'assurer le contrôle et les stratégies de renforcement du secteur



sanitaire dans la région. Basée sur la Plateforme « Une seule santé », la vision du CRP permet de coordonner, dans une approche multisectorielle et multidisciplinaire, toutes les interventions en vue de prévenir, détecter et riposter contre les maladies dans la Zone CEEAC.

Célébrée fin avril 2023 à Pointe-Noire, par l'Union patronale et interprofessionnelle du Congo (Unicongo), la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail a mis l'accent sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles.

Le pays compte 51 centres de médecine traditionnelle. L'intégration de la médecine traditionnelle dans le système de santé obéit aux recommandations de l'OMS.



Entretien avec Charles Kouassi, Directeur général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ivoirienne depuis 2013. Fort d'une longue carrière de manager, il projette pour la CNPS un portefeuille monétaire et financier de plus de 1 000 milliards de FCFA en 2025 et de 2 000 milliards en 2030, tout en accompagnant les pouvoirs publics à construire une Côte d'Ivoire solidaire.

On s'accorde à penser que vous avez révolutionné la prévoyance sociale en Côte d'Ivoire. En quoi ont consisté vos actions ?

Le modèle économique des caisses de sécurité sociale était basé sur un principe de répartition et de solidarité intergénérationnelle. Cette approche n'a du crédit que si un nombre suffisant d'actifs couvre les prestations de la branche retraite. Notre pays a fortement été impacté par les crises sociales entre 2000 et 2011. Notre institution a présenté un déficit cumulé d'environ 200 milliards de FCFA dont un résultat net négatif de 32 milliards de FCFA en 2011, marquant les limites du modèle économique de base. Jugeant nécessaire de changer radicalement de modèle économique, notre action a consisté en 2012 à réformer la branche retraite en effectuant des réformes paramétriques, caractérisées par la revalorisation des taux de cotisations de 8 à 14% et la modification de l'âge de départ à la retraite de 55 à 60 ans. Ces mesures ont permis à l'institution de retrouver, dès 2012, un résultat positif d'environ 9 milliards de FCFA et dix ans plus tard un résultat culminant à 150 milliards de FCFA. Le Président de la République, Son Excellence M. Alassane Ouattara, en leader éclairé, a tout de suite compris la pertinence des réformes et pris les ordonnances nécessaires pour leurs mises en œuvre.

Votre stratégie a donc été de faire de votre caisse un investisseur institutionnel. Comment cela se matérialise-t-il ?

Notre objectif est de contribuer significativement au développement de notre pays et de l'écosystème de la sous-région, ceci par des investissements ciblés et avisés pour à la fois accompagner la croissance, la création d'emplois mais aussi garantir le service des prestations tout en veillant à les revaloriser régulièrement.

La transformation socioéconomique amorcée se matérialise par notre engagement à construire un secteur économique et financiers plus fort avec des prises de participation et à devenir un acteur de la lutte contre la crise du logement.

Notre contribution au développement local et sous-régional peut se résumer sur les 10 dernières années en cumulé, à environ 285 milliards de FCFA de souscription aux obligations de l'Etat de Côte d'Ivoire, 26 milliards de FCFA en obligations d'états de l'UEMOA, 126 milliards de FCFA dans des actions cotées, 122 milliards de FCFA dans des actions non cotées, un patrimoine immobilier de 262 milliards de FCFA, et l'entrée récente au capital de PETROIVOIRE et de la BICICI. En plus de la banque et de l'immobilier, d'autres domaines vitaux en bénéficient à savoir la santé, l'eau, l'énergie, le transport, l'hôtellerie.

Quels sont les effets de cette révolution pour vos assurés et partenaires sociaux ?

Nous avons en 10 ans, procédé à des revalorisations successives de la pension de retraite de 8% en 2014, 5% en 2016, 5% en 2020 et 5% en 2022, avec un engagement de procéder à des revalorisations tous les deux ans. Les rentes versées en cas d'accident de travail et des maladies professionnelles ont été revalorisées de 8% en 2017, 5% en 2020 et 3% en 2022. Les allocations familiales, qui pendant plus de 30 ans étaient figées à 1500 F CFA par mois et par enfant, sont passées à 2500 puis 5000 FCFA entre 2015 et 2016. Des études sont en cours afin de les faire évoluer à 7500 FCFA à partir de 2024. Nous avons mis en œuvre le Régime social des Travailleurs Indépendants en juillet 2019. A ce jour, plus de 200 000 travailleurs indépendants sont couverts. Ils pourront, comme les plus de 6 millions de travailleurs indépendants que nous espérons enrôler, bénéficier de revenu de remplacement en cas de maternité, d'incapacité et d'une pension de retraite à vie. Nous avons mis la transformation digitale au cœur de notre stratégie. En 2019, le lancement de la plateforme « e-CNPS » a permis d'améliorer les interactions avec les assurés sociaux, partenaires sociaux et a facilité leurs démarches auprès de la CNPS. Aujourd'hui, les deux grands chantiers à matérialiser concernent la retraite logement et l'assurance chômage.

Vers la production locale de médicaments

Le prix des médicaments constitue un frein à l'accès aux soins de qualité pour la majorité des Congolais. Le gouvernement souhaite que l'investissement privé dans le domaine de la production pharmaceutique se renforce.



Les pays signataires de l'initiative de Lomé, dont le Congo, ont décidé de criminaliser le trafic des produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés. Le Congo-Brazzaville entend légaliser le monopole de l'exercice des métiers de pharmaciens et biologistes médicaux qualifiés et sur les dispositions à la promotion de l'industrie pharmaceutique national.

Sur le marché des médicaments en poches de solution injectable pour perfusion, avec un parc de machines pharmaceutiques de dernière génération employant des technologies très sophistiquées, le laboratoire Biocare a été implanté au Congo en 2012-2013 dans le but de répondre aux besoins des hôpitaux en matière de qualité et de quantité.

Le laboratoire pharmaceutique Biogaran a annoncé en avril 2023 le développement de ses activités dans la région de Dolisie afin de démocratiser l'usage des médicaments génériques de qualité et d'étendre sa couverture territoriale en République du Congo, trois ans après son lancement à Brazzaville et à Pointe-Noire. Biogaran, leader des médicaments génériques en France, commercialise au Congo une large gamme de près de 100 médicaments produits à 51% en France et à 91% en Europe, permettant de traiter certaines des pathologies les plus communes dans le pays, à moindre coût.

L'utilisation des génériques ne dépasserait pas les 30% au Congo-Brazzaville, or ils constituent une alternative de choix. Répondant aux normes internationales, les



médicaments génériques sont aussi efficaces que le médicament original mais, étant aussi beaucoup moins chers, ils permettent aux patients d'avoir accès à des soins à moindre coût. L'OMS estime à ce sujet que l'usage des médicaments génériques réduit significativement le coût des médicaments à la fois pour les gouvernements et pour les patients.

Un exemple significatif et positif de l'impact des médicaments génériques concerne l'évolution des prix des médicaments antirétroviraux qui permettent de traiter le VIH. Selon l'OMS, le coût de la thérapie par patient et par an a chuté de

10 000 dollars à moins de 100 dollars suite à l'introduction sur le marché de médicaments génériques, ce qui a permis d'accroître considérablement l'accès au traitement : en 2003, seulement 500 000 personnes bénéficiaient de ces soins, contre 15,8 millions en 2015. Une avancée considérable permettant aux patients d'avoir accès au traitement.

L'harmonisation réglementaire et de l'amélioration des processus de pharmacovigilance est un enjeu saisi les pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

OPPORTUNITÉS

Le secteur de la santé au Congo offre des opportunités d'investissement aussi bien aux bailleurs, partenaires techniques et financiers, privés qu'aux sociétés, de la fourniture de services, de la fabrication pharmaceutique, de la formation ou du financement du système d'information sanitaire.

L'Agence pour la Promotion des Investissements vous accompagne à chaque étape de la réalisation de votre projet d'investissement.

Notre métier

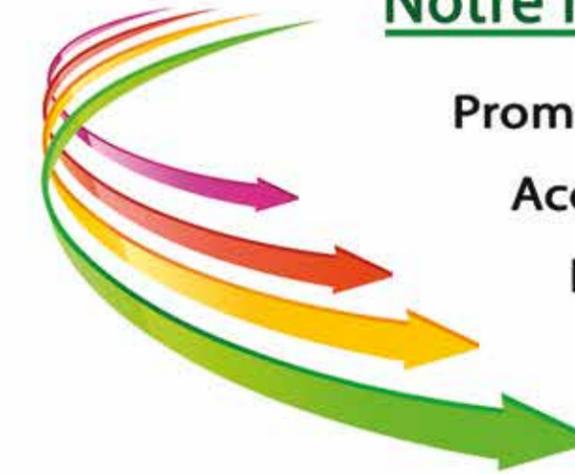
Promouvoir

Accompagner

Informier

Orienter

Conseiller



L'A.P.I assure aux investisseurs les services ci-après :

- l'accueil, l'information, l'assistance et l'accompagnement des investisseurs étrangers et nationaux tout le long du cycle de l'investissement ;
- l'assistance notamment pour l'obtention des visas nécessaires au séjour du personnel étranger au Congo et des autorisations permettant la mise en oeuvre de l'exécution des programmes d'investissement ;
- l'aide au développement des partenariats entre les entreprises congolaises et étrangères ;
- le renforcement des capacités des entreprises ;
- l'accompagnement des entreprises congolaises dans l'extension de leurs activités ;
- l'accompagnement des investisseurs étrangers dans leur recherche de développement des relais de croissance au Congo ;
- l'organisation des manifestations économiques et commerciales ;
- la mise à disposition aux investisseurs des informations fiables sur les opportunités d'investissements et autres données économiques, commerciales et techniques ;
- l'accompagnement à la réalisation des études d'identification, de faisabilité, de suivi et évaluation des projets d'investissement.

